B 12. 2. 424

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

L'EUROPE.

TOME PREMIER.

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

L'EUROPE,

Depuis 1740. juſqu'à la Paix Générale, ſignée à Aix-la-Chapelle le 18. Octobre 1748.

. . . . *Incedo per ignes*
Suppoſitos cineri doloſo.
Horat. Od. L. II. Od. I.

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM,
PAR LA COMPAGNIE.

M. DCC. XLIX.

DISCOURS
PRÉLIMINAIRE.

C'Est une opinion communément reçuë, que la carriere la plus dangereuſe à courir pour un homme de Lettres, eſt celle de l'Hiſtoire, lorſqu'il fait profeſſion de s'attacher à la vérité avec une éxactitude ſcrupuleuſe.

En raiſonnant ſuivant ce principe, il faut convenir que la plus miſérable de toutes les conditions, eſt celle de l'Hiſtorien. S'il ſe fait une loi d'être ſincére, il s'expoſe au reſſentiment des Puiſſances que ſa franchiſe offenſe. Si au contraire des vuës diri-

gées par l'interêt ou la crainte, l'engage à altérer les faits, il ſe deshonore aux yeux de la poſtérité à laquelle il en impoſe, & ne recueille pour fruit de ſes veilles que le mépris & l'indignation. En un mot, ſoit qu'il ſoit véridique, ou flateur, il eſt réduit à la cruelle alternarive du châtiment ou de l'infamie.

S'il eſt vrai que l'un ou l'autre ſort ſoit inévitable à tous les Hiſtoriens, je ne m'étonnerai plus que des conſidérations aſſez fortes rebutent la plûpart des Ecrivains : je ſerai même ſurpris qu'il s'en trouve d'aſſez dépourvus de bon ſens pour s'expoſer de gayeté de cœur à la rigueur des perſécutions. Ainſi je ſerois moins excuſable que perſonne de prendre moi-même un parti dont je re-

con-

connoîtrois l'extravagance, ſi je penſois ſur cet article comme le commun des hommes. Mais il s'en faut bien que je ſois d'accord là-deſſus avec le Public. Les réflexions que j'ai faites avant de me déterminer à écrire ces *Mémoires*, m'ont amené à connoître qu'il n'eſt pas auſſi dangereux qu'on le penſe d'être véridique, pourvu qu'on ne ſoit préciſément que cela : & je me crois obligé de les communiquer, tant pour ma juſtification, que pour l'utilité qui en peut réſulter. On m'accuſera peut-être de témérité d'oſer m'élever contre un préjugé univerſel ; mais je m'en inquiéterai peu, ſi mes raiſons paroiſſent aſſez fortes pour en démontrer l'erreur.

Le Jugement que l'on porte ſur

la plûpart des Hiſtoriens ſe réduit à dire, ou qu'ils ont écrit avec une entiere liberté, & qu'il ont expoſé ſans ménagement des vérités peu avantageuſes au Prince dont ils écrivoient l'Hiſtoire, ou que par une flaterie baſſe & ſervile, ils ont laiſſé démaſquer ſes fautes, & rendu odieuſe la conduite de ſes Ennemis. Je ne m'arrêterai point à faire le procès à ces derniers. Je les proſcris ſans ménagement : & comme la ſeule excuſe qu'ils pourroient alléguer met le ſçeau à leur honte, ils ne méritent pas qu'on s'atache ſérieuſement à les combattre.

Quant aux premiers, que l'on choiſiſſe parmi eux ceux que la liberté de leur plume a précipité dans la diſgrace : & pour peu qu'on

qu'on les liſe ſans prévention, on reconnoîtra qu'ils doivent moins imputer leurs châtimens à la ſincérité de leurs récits, qu'à la malignité de leurs réfléxions. Si ces Ecrivains préſomptueux avoient voulu s'inſtruire du devoir de l'Hiſtorien, & ne point empiéter ſur les droits du Cenſeur, ils ſe ſeroient contentés de raconter les événemens avec ſimplicité. Mais ils ont cru qu'il étoit plus beau de remonter à leur ſource & d'en démêler les cauſes. Ils ont voulu s'ériger en Juges, & traduire leurs Maîtres à leur Tribunal. Animés par un reſſentiment particulier, guidés par une prévention aveugle, ou ſéduits par une erreur populaire, ils ont diſtribué la louange & le blâme au gré de leur caprice,

donné leurs viſions pour des réalités, & leurs conjectures pour des certitudes.

Un Auteur auſſi éclairé que judicieux dit que, » Pour être » bon Hiſtorien, il faudroit n'être d'aucune Religion, d'aucun Pays, d'aucune Profeſſion, » ni d'aucun Parti. « Il ſemble, au premier éxamen de cette penſée, qu'elle tend à détruire mon opinion, & que perſonne ne peut être bon Hiſtorien : mais en l'approfondiſſant, on reconoîtra que ſon ſens véritable eſt qu'il eſt preſque impoſſible, non pas d'être ſincére, mais d'être abſolument impartial. Un Critique aigre & mordant donne autant d'indignation, qu'un Partiſan outré excite de mépris; l'un & l'autre excès écarte également de la vérité.

vérité. Tel ſe pique d'être vrai, qui au fond n'eſt que méchant: tel attribue à une noble franchiſe, ce qui n'eſt que le fruit de la dépravation d'un cœur corrompu.

Il ne faut donc pas s'imaginer que ce ſoit être impartial, que de choquer ſans ménagement. C'eſt une qualité loüable dans l'Hiſtorien de s'étendre ſur les vertus & les bonnes qualités d'un Prince ou d'un Général; mais il doit regarder l'obligation où il eſt de dévoiler leurs défauts, moins comme une licence qui le flate, que comme une néceſſité qui le gêne. Il ne lui eſt pas permis de diſſimuler les fautes de ceux dont il écrit l'Hiſtoire, ſur tout quand elles ont occaſionné de grands événemens; mais lorſ-

que la vérité, qui eſt la plus impérieuſe de toutes les vertus, le force de les mettre au jour. Loin de les aggraver par des invectives ſanglantes, il doit les adoucir par tous les ménagemens que l'humanité dicte, & que le devoir preſcrit. C'eſt à cette conduite que l'on reconnoît un Hiſtorien véritablement impartial : & lorſqu'il s'y tient ſcrupuleuſement attaché, il peut donner un libre cours à ſa plume. Il ſera toujours à l'abri des recherches & des réprimandes ſous un Gouvernement équitable. Mais celui qui s'en écarte, pour ſe livrer à la malignité dont le cœur humain n'eſt que trop ſuſceptible, ne doit pas ſe plaindre des perſécutions auſquelles il s'eſt expoſé. A quelque point que l'Hiſtorien étende

ſes droits, ils ne l'affranchiront jamais des obligations du citoyen & du ſujet. La plus indiſpenſable eſt de reſpecter la perſonne Sacrée des Rois, & de conſerver des égards pour ceux qu'ils rendent dépoſitaires de leur autorité, ſoit dans le Commandement des Armées, ſoit dans le Gouvernement des Peuples.

Je dirai plus: un Hiſtorien qui ſe livre ſans réſerve au goût de critique qui le domine, pêche directement contre les régles de ſon art; & les traits envenimés qu'il lance contre les Puiſſances, ſont plutôt du reſſort de la Satire que de l'Hiſtoire. Un Ecrivain judicieux & ſenſé, doit être convaincu que ſa fonction eſt d'inſtruire les ſiécles à venir, en leur faiſant voir les choſes de la même

même maniere qu'elles ont été dans le ſien, & non pas de s'ériger en apprétiateur du mérite des grands Perſonnages qu'il introduit ſur la ſcéne.

Parmi quantité d'Hiſtoriens célébres qui ſe ſont impoſés ſcrupuleuſement cette loi, je me contenterai de citer l'illuſtre M. de Thou. Je pourois faire ici l'éloge de la préciſion & de la pureté de ſon ſtile, de la clarté de ſes narrations, de la profondeur de ſes réfléxions : mais l'éxacte impartialité & l'auſtére ſincérité qui régnent dans ſon Ouvrage, ſont les qualités les plus importantes pour ſervir de preuve à ce que j'avance, & celles qu'il poſſédoit dans un dégré plus éminent. Quoiqu'il ait cependant publié ſon Hiſtoire ſous le régne d'un Roi iſſu

du

du ſang de ceux dont il avoit parlé avec liberté; ce ſage Monarque, qui ſans doute s'intéreſſoit à la gloire de ſes Prédéceſſeurs & de ſes Ayeux, loin de s'offenſer de la liberté que l'Hiſtorien s'étoit permiſe, a cru devoir l'honorer de ſes bienfaits & de ſon eſtime.

En effet, c'eſt avoir une idée bien ſinguliere des Rois & des grands Hommes, que de s'imaginer que la ſincérité les choque, quand elle eſt accompagnée du reſpect qui leur eſt du. Une pareille foibleſſe ne peut convenir qu'à ces Monarques de l'Orient, plongés dans les délices, dont la volupté énerve le courage; environnés de flateurs & d'eſclaves, inacceſſibles par interêt à la vérité, dont le flambeau éclaireroit

roit leur turpitude, & qui, s'ils réfléchiſſent ſur leur vie molle & efféminée, ne doivent deſirer que l'obſcurité & les ténébres. J'avouë que ſous un ſemblable régne, un Hiſtorien ſincére ne ſeroit pas en ſûreté. Mais que peut-il craindre ſous un Roi chéri de ſes Peuples, reſpecté de ſes Voiſins, & redouté de ſes Ennemis? Ne ſeroit-ce pas l'offenſer que de le ſoupçonner d'un ſentiment ſi bas. Il entendroit bien mal ſes interêts, s'il prétendoit gêner la liberté de l'Hiſtorien. En ôtant à l'Hiſtoire ſon crédit, il ſe priveroit de la recompenſe la plus flateuſe qu'il puiſſe enviſager, qui eſt de vivre dans les ſiécles à venir, & de tranſmettre la gloire de ſon nom juſqu'à la poſtérité la plus reculée

La

La ſeule peine que peuvent reſſentir les Princes, ou les Généraux, en voyant retracer leurs exploits dans l'Hiſtoire, eſt de voir auſſi perpétuer la mémoire de leurs fautes. Mais il feront tourner ces fautes à leur gloire, s'ils veulent ſe reſſouvenir que le comble de la grandeur d'ame eſt de les avouer librement.

Le Vicomte de Turenne, le Maréchal de Catinat, & le Prince Eugene, avoient cette franchiſe ſi rare, & (j'oſe le dire) ſi reſpectable. On les a vu convenir qu'ils n'avoient échoué dans certaines entrepriſes, que par des fautes qui n'étoient connuës que d'eux & que la poſterité auroit ignoré, s'ils n'euſſent pris ſoin eux-mêmes de l'en inſtruire, par une modeſtie des plus eſtimables.

Ces

Ces grands Hommes ne croyoient pas que l'infaillibilité dût être l'apanage des perſonnes les plus éminentes ; & cet aveu leur eſt auſſi glorieux, que les belles actions qui les immortaliſent.

C'eſt un des avantages que produit la ſincerité preſcrite à l'Hiſtorien. En inſtruiſant les ſiécles à venir, elles les rend Juges des actions des hommes ; & juges d'autant moins ſuſpects, que l'éloignement des temps les rend incapables de prévention : & ſi d'un côté elle pique l'émulation de ceux qui ſont jaloux de mériter leurs éloges, de l'autre elle ſert de frein à ceux que leur penchant pourroit porter au crime, & les accoûtume de bonne heure à avoir pour la poſtérité une crainte mêlée de reſpect.

Je

Je crois avoir ſuffiſamment établi, qu'il n'eſt pas ſi dangereux qu'on le penſe d'écrire l'Hiſtoire avec ſincérité & ſans être partial; mais je ne ſerai pas aſſez injuſte pour ſoûtenir que tous ceux qui ont parlé des Princes avec une liberté blâmable, n'ont agi que par malignité. Pluſieurs d'entre eux ne ſont tombés dans cet égarement, que parce qu'ils ont négligé de s'inſtruire éxactement des régles qu'Ariſtote, Ciceron, Plutarque, & les autres Maîtres de l'art ont ſi judicieuſement preſcrites pour l'Hiſtoire publique; & que le ſçavant Pere Rapin a ſi adroitement accommodé au goût de notre ſiécle. Ce ſont-là les Maîtres qu'un Hiſtorien judicieux doit prendre pour guides; & c'eſt en ſuivant les routes qu'ils nous

nous tracent, qu'il ne peut s'égarer. La ſeule définition que Ciceron nous donne de l'Hiſtoire, n'eſt pas moins propre à nous donner une haute idée de cet art, qu'à nous inſtruire de ſes devoirs. *Hiſtoria*, dit ce Prince des Orateurs, *eſt teſtis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magiſtra vitæ, nuntia vetuſtatis.*

Mais c'eſt mal entendre ces devoirs, que de les trop étendre. C'eſt un défaut dans un Hiſtorien, que d'entrer ſcrupuleuſement dans les détails les plus frivoles, dans la crainte de dérober à la poſtérité la moindre circonſtance. Il doit n'appuyer que ſur les grands événemens, & négliger ceux que leur peu d'importance rend indignes de ſon attention. Sa fonction eſt, comme nous l'aprend

prend Ammian Marcellin, au commencement de ſon LIVRE XXVI. *Diſcurrere per negotiorum celſitudines, non humilium minutias indagare cauſarum.*

Un autre excès, qui n'eſt pas moins ridicule, eſt d'inſerer à tous propos des réfléxions, ſous prétexte que l'Hiſtoire doit renfermer des préceptes pour la conduite de la vie. L'envie de raiſonner & de paſſer pour pénétrant, fait qu'un Hiſtorien de cette eſpece étend juſque ſur les motifs des recherches qui ne doivent porter que ſur les faits. Il empiéte témérairement ſur les fonctions de l'Auteur d'Anecdotes, ſans conſiderer qu'il s'en impoſe par-là les obligations étroites. Il n'eſt obligé de faire connoître les Généraux que tels qu'ils ſont à la tê-

te des Armées, & dans le tumulte des Batailles ; & il veut les ſuivre dans leur cabinet, rendre compte des raiſons qui les ont fait agir, & démêler toutes leurs intrigues comme s'il eût été le témoin de leur vie privée, & le dépoſitaire de leurs penſées les plus ſecrettes. Les réfléxions qu'il tire des conjectures auſſi vagues, ſont d'autant moins pardonnables, qu'il y a de certains événemens ſur leſquels un Hiſtorien ſage doit paſſer legérement, lorſqu'il eſt d'une conſequence dangereuſe de les approfondir. Sa diſcrétion ne dérobe rien aux lumieres des perſonnes ſenſées ; & à l'égard des autres, il eſt des vérités qu'il n'eſt pas néceſſaire qu'ils ſçachent, & qu'il eſt même expédient qu'ils ignorent.

Mais

Mais lorſque je blâme la multitude des réfléxions, je ne prétens pas dire qu'on les doive abſolument bannir de l'Hiſtoire. Il en eſt d'auſſi indiſpenſables qu'utiles, & qui naiſſent du ſujet. Telles ſont celles qui ſont propres à rectifier le venin du mal que l'Hiſtorien eſt obligé de rapporter. Par cette précaution, il le rend ſalutaire au lecteur; il lui apprend à former auſſi-bien ſon jugement, par la contemplation du mal que par celle du bien; & l'inſtruction qu'il ſçait tirer adroitement des malices les plus cachées, eſt auſſi utile que l'art du Chimiſte, qui donne à boire au malade l'antimoine, après en avoir corrigé la malignité.

Il y a encore une manie qui n'eſt que trop commune parmi les

Ecrivains. C'eſt celle de peindre. Le goût du ſiécle, plus brillant que ſolide, a mis les portraits à la mode; & l'on veut en faire, à quelque prix que ce ſoit, ſans conſiderer que pour peu qu'ils ſoient chargés, ils deviennent inſupportables; & que quand ils ſeroient parfaitement reſſemblans, à moins qu'ils ne ſoient rares & placés à propos, ils paroiſſent auſſi froids que les deſcriptions ſont fades & dégoûtantes. Salluſte eſt preſque le ſeul qui ait excellé dans ce genre; & quelque talent qu'il eut pour bien peindre, il n'y auroit pas réüſſi, s'il n'eût connu à fond le caractére & les mœurs de ſes Perſonnages. De telles connoiſſances ne ſont pas à la portée de tout le monde; & celui qui entreprend un portrait, ſans s'en être abon-

abondamment muni, court riſque d'emprunter ſes traits de ſon imagination plutôt que de la nature Il communique à ſon Héros la baſſeſſe de ſes idées ; ne pouvant s'élever juſqu'à lui, il le rabaiſſe juſqu'à ſoi, & tombe dans le ridicule de ces Ecrivains aujourd'hui ſi mépriſés, qui ont défiguré d'une maniere étrange les Cyrus & les Cléopâtres, & que le plus agréable de nos Critiques raille finement dans ſon *Dialogue des Héros de Roman.*

Il me reſte enfin à obſerver que l'Hiſtorien ne ſçauroit être trop en garde, pour ne pas donner legérement dans le merveilleux. Sa fonction le rend eſclave de la vérité. Il faut que les faits qu'il rapporte ſoient non-ſeulement vrais, mais encore vraiſemblables. Les

récits

recits fabuleux en apparence révoltent le lecteur ; & c'eſt pour les avoir traités avec trop de complaiſance, qu'un Hiſtorien moderne, malgré la pureté de ſon ſtile & l'agrément de ſes narrations, a été accuſé d'écrire l'Hiſtoire en Roman. Il occupe parmi les Ecrivains de ſon ſiécle une place bien inférieure à celle qu'il auroit eu, s'il eût évité ce défaut.

Si l'on m'accuſe d'avoir pouſſé trop loin mes réflexions ſur la ſévérité dont peut ſe flater un Hiſtorien véridique ; ſi l'on veut juger que j'ai plutôt cherché à m'encourager moi-même qu'à convaincre les autres, je ne m'en défendrai pas ; on n'en peut conclure autre choſe, ſinon que je ne veux ni impoſer au Public, ni m'écarter du reſpect qui eſt dû aux

aux Princes. Peut-être ai-je été moins adroit en détaillant les écueils que l'Ecrivain doit éviter, puiſque c'eſt mettre ſous les yeux du lecteur toutes les obligations que je m'impoſe : j'avouë que ſi je m'en écarte, je ſerai d'autant moins excuſable, que ce ſera avec connoiſſance de cauſe. Mais mon interêt me rendra plus réſervé ſur un autre article, qui donneroit contre moi de trop fortes armes. Je me garderai bien de faire l'énumération des talens qui peuvent rendre un Hiſtorien recommandable. Je ſçais à quel point j'en ſuis dépourvu ; & cette conſidération auroit ſuffi pour me dégoûter de mon entrepriſe, ſi je ne m'étois raſſuré ſur ce que le genre que j'ai choiſi eſt celui qui en demande le moins, & dans lequel

lequel la médiocrité eſt plus ſupportable.

En effet, des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire*, ſont plutôt regardés comme un canevas, que comme un ouvrage achevé. L'Auteur de *Mémoires* diſpoſe les matériaux que l'Hiſtorien met en œuvre. Il n'eſt pas obligé de faire montre ni de ſon éloquence ni de ſon eſprit, parce que les matieres qu'il traite doivent paroître toutes nuës, & que le ſtile ſimple & négligé eſt le ſeul qui lui ſoit propre. On éxige ſeulement de lui, qu'il ſoit ſincére, éxact dans ſes recherches, & difficile dans le choix des ſources où il puiſe. Voilà des obligations dont j'ai pu me charger ſans être vain, & que je me flate d'avoir rempli. Je n'ai point à me reprocher d'avoir fait une

une compilation de Gazettes ni de Journaux. J'oſe même aſſurer que je ne m'en ſuis ſervi que pour la date de certains événemens. Bien-loin de m'être trouvé obligé de recourir à ces ſortes d'écrits pour le corps de mes *Mémoires*, un mois après mon entrepriſe, j'étois moins embarraſſé de la quantité des Mémoires néceſſaires, que du choix. Ceux qui me les ont fournis, verront que je me ſuis aſſez dégagé de toute reconnoiſſance ſervile pour leurs opinions. Loin de ſuivre leur plan en eſclave, & de prendre leurs conjectures pour des vérités, j'ai préféré ſouvent le ſentiment oppoſé, lorſque je l'ai cru mieux prouvé ou plus vraiſemblable. Mais pour me déterminer avec ſûreté, j'ai ſuivi le conſeil que donne un excellent

Auteur à ceux qui ont des Mémoires confus à débroüiler. C'eſt d'éxaminer diligemment les faits dont ils conviennent, & de s'en ſervir enſuite comme de principe, pour juger de la vérité des autres dont ils ne conviennent pas.

Après tout ce que je viens de dire, ſi je prens le parti de ſupprimer mon nom, on ne ſoupçonnera pas que ce ſoit par la crainte des recherches ; car j'ai eu l'attention la plus ſcrupuleuſe de rendre juſtice à tous ceux dont ces *Mémoires* font mention. Je ſçavois que j'écrivois une Hiſtoire, & non une Satyre. Celle-là demande que l'on rapporte les faits dans la plus éxacte vérité : celle-ci, conduite & guidée par quelque paſſion ſecrette, la défigure ſouvent, pour relever certaines

ines perſonnes, aux dépens de elles qu'un Auteur n'aime point, u que des vuës intereſſées porent à déprimer. Je fais profeſion dans cet Ouvrage d'une parfaite impartialité.

J'avouerai que mon nom n'eſt pas aſſez célebre pour donner du relief à ces *Mémoires*. Tout le monde ſçait que le nom d'un Auteur, quel qu'il ſoit, ne donne aucun mérite intrinſéque à un Ouvrage. Il n'y a qu'un Vulgaire ignorant qui ſoit capable de ſe laiſſer éblouïr par le ſeul nom d'un Auteur. L'homme raiſonnable attache ſon eſtime & accorde ſon applaudiſſement à ce qui le mérite. C'eſt pour lui que j'écris ; c'eſt de lui que j'eſpere d'être approuvé.

A l'égard de l'importance de la matiere que je traite, je n'ai pas

trecht acheva de l'ébranler ; celui de Londres en 1718. prépara de nouveaux démembremens, augmentés par les Traités de Séville en 1729. & de Vienne en 1731.

Ce dernier Traité fut bien-tôt ſuivi d'une guerre entre la France & la Maiſon d'Autriche, que l'état peu aſſûré des choſes avoit fait regarder comme inévitable. On avoit toujours prévu que le Traité de Vienne ne feroit que pallier une partie du mal dont on s'appercevoit depuis le Traité d'Utrecht, & qu'il devoit laiſſer un venin, dont la fermentation produiroit infailliblement de nouveaux griefs, qui, joints aux précédens qu'on avoit négligé de redreſſer, ne pouvoient manquer d'aigrir les choſes au point d'allumer une guerre preſque générale.

rale. C'étoit pour prévenir ce malheur, que les Puiſſances Médiatrices qui s'intereſſoient le plus à la conſervation de l'équilibre de l'Europe, firent les plus grandes inſtances pour l'Aſſemblée d'un Congrès. On les en flata long-temps; mais enfin le premier fruit des Préliminaires, ſignés vers la fin de 1735. fut un armiſtice général, quoique tacite, & une preuve plus qu'apparente du renvoi du Congrès, juſqu'à l'événement du ſujet principal qui le faiſoit deſirer.

Ce temps fatal arriva en 1740. La mort de l'Empereur Charles VI. fut comme un ſignal qui alluma le flambeau de la guerre dans toute l'Europe. Cet Empereur avoit ſenti, avec un chagrin inexprimable, que ſa Maiſon s'éteignoit en ſa Perſonne, & ſe flatant

tant que ſes volontés ſeroient reſpectées après ſa mort, l'ambition lui avoit dicté un Teſtament, dont les clauſes n'alloient pas moins qu'à tranſmettre à perpétuité dans la Famille de ſon gendre, l'éclatante dignité dont la ſienne jouiſſoit ſans interruption depuis pluſieurs ſiécles. Il ne croyoit pas que deux Royaumes & pluſieurs Etats conſidérables, fuſſent un héritage digne de ſa fille, s'il n'y joignoit la Couronne Impériale. Mais les Puiſſances intereſſées s'éleverent contre un Teſtament ſi préjudiciable à la liberté des Elections. Un Prince, dont les Ancêtres avoient compté le Chef de la Maiſon d'Autriche parmi leurs Vaſſaux, jugea qu'il etoit temps de faire valoir ſes droits & de ſecouer le joug honteux ſous lequel il languiſſoit.

guiſſoit. La France crut ſa gloire intereſſée à favoriſer ſes prétentions. Un Général, qui dans le cours de cette guerre a fait éclater ſa valeur & ſa conduite dans les expéditions Militaires, fit briller dans cette conjoncture ſes talens pour la Négociation. Ce fut au Maréchal de Belle-Iſle que l'Electeur de Baviere dût ſon élévation à l'Empire. Miniſtre auſſi profond que grand Capitaine; il jetta dès lors les fondemens d'un projet qu'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de la plus ſublime politique, & qui auroit terminé tout-d'un coup la guerre à l'avantage de ſon Maître, ſi des raiſons, dans leſquelles il ne m'eſt pas trop permis d'entrer, ne l'avoient fait échouer.

Cette querelle étoit d'elle-mê-

me aſſez conſidérable, pour occaſionner une rupture entre les Puiſſance intereſſées. De nouveaux griefs acheverent de la précipiter & rendirent la guerre preſque générale. L'Eſpagne qui étoit déja en guerre avec l'Angleterre, à cauſe de l'inéxécution des clauſes du Traité de l'Aſſiento, fit valoir ſes prétentions ſur deux Principautés d'Italie, & en demanda l'Inveſtiture pour un Prince de ſa Maiſon. La Reine de Hongrie s'oppoſa à une demande, dont la juſtice eſt ſuffiſamment prouvée par l'événement. En même temps un Roi puiſſant, qu'on peut regarder à juſte titre comme l'Alexandre & le Mécéne du Nord, revendiqua contr'elle un Duché conſidérable, ſur lequel il avoit des droits inconteſtables, & en

fit

fit la conquête, malgré ſon oppoſition. Enfin l'Angleterre & la Hollande, qui de tout temps avoient vu d'un œil jaloux les ſuccès des François, ſe déclarerent pour la Reine de Hongrie, d'une maniere ſi offenſante pour la France, qu'elle crut ſa gloire intereſſée à rompre ouvertement avec ces deux Puiſſances.

Voilà en peu de mots les motifs qui ont occaſionné la guerre ſur laquelle j'écris ces *Mémoires*, & qui pendant huit ans a été ſignalée par une multitude de grands événemens. J'aurai rempli mon objet, ſi je le rapporte d'une maniere claire & ſimple. Je déplairai ſans doute aux Spéculateurs, en ne remontant pas à ce qu'ils appellent la ſource des événemens, & en ne m'attachant pas à démêler les reſ-

ſorts

ſorts ſecrets qui les ont occaſionnés. Mais il y a long-temps que j'ai renoncé à leurs ſuffrages ; bien convaincu que c'eſt le comble de l'injuſtice, que de juger des entrepriſes de cette guerre par les accidens fâcheux qui les ont ſuivis ; & que c'eſt l'effet d'une préſomption ridicule que de prétendre en pénétrer tous les motifs. Les réfléxions qu'on peut faire, en partant d'un principe ſi vicieux, n'aboutiſſent qu'à nous tromper, & ne peuvent être goûtées que par un certain Public, pour l'amuſement & l'inſtruction duquel je déclare que je n'ai point prétendu écrire.

MEMOIRES

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

L'EUROPE,

Depuis 1740. *juſqu'à la Signature des Préliminaires, du* 30. *Avril* 1748.

MALGRÉ les précautions que l'Empereur Charles VI. avoit priſes pour perpétuer la tranquillité de l'Empire & pour conſerver tous ſes Etats héréditaires à ſes Enfans, le bruit de ſa mort ne fut pas plutôt confirmé, que les Princes, aux droits deſquels il avoit pré-

judicié, s'éleverent tous ; les uns pour revendiquer leurs Etats envahis, & d'autres pour profiter des avantages qui ſe rencontrent néceſſairement dans de pareilles circonſtances.

La prétenduë garantie de la Pragmatique Sanction, par différentes Puiſſances de l'Europe, fut regardée dès-lors pour ce qu'elle valoit, & il ne fut pas difficile de l'apprétier à ſa juſte valeur. La France, qui l'avoit en quelque façon garantie, en reconnut l'injuſtice, & elle ſe rappella que pendant les Négociations de Paix en 1738. le Comte de Thoring, Envoyé de l'Electeur de Baviere à la Cour de France, avoit préſenté au Cardinal de Fleury un Mémoire, ſous le titre de *Déduction fondamentale*, où il faiſoit voir les Droits inconteſtables que la Maiſon de Baviere avoit ſur l'Autriche, la Bohême, & ſur la Hongrie même, par le Teſtament de Ferdinand I. qui portoit expreſſément, qu'au défaut d'Héritiers mâles, ſa Succeſſiou paſſeroit à ſa Fille aînée, la Princeſſe Anne, épouſe d'Albert V. Triſayeul de l'Electeur actuellement régnant ; mais que

que le Cardinal avoit fait de vains efforts pour déterminer Charles VI. à faire raiſon aux prétentions de l'Electeur de Baviere. Cette Eminence ne laiſſa pas de conſeiller au Roi de ſigner la Pragmatique Sanction purement & ſimplement, en faiſant entendre ſans doute à l'Electeur de Baviere, que quoique la France la garantit ſans aucune reſtriction, elle ſe réſervoit néanmoins tacitement la faculté de revenir contre, dans le cas où cette garantie pourroit être préjudiciable au droit d'un tiers; un Prince ne pouvant s'engager à garantir une loi, que dans la ſuppoſition qu'elle étoit juſte, & qu'il n'étoit lié par la garantie, que dans le cas où il n'y avoit pas lieu de craindre de faire injuſtice à perſonne.

Il n'eſt pas douteux que les garanties ne tranſmettent aucun droit de proprieté. Elles le ſuppoſent, ſi l'on veut; mais elles ne s'étendent en toute rigueur qu'à la poſſeſſion; & il eſt conſtant que la poſſeſſion dont il s'agit eſt injuſte, & quelque garantie que l'on ait pû en donner, elle n'a jamais pu en couvrir le vice radical. Quoi-

qu'il en ſoit, dans le cas préſent, il eſt néceſſaire de donner du moins un abbrégé de cette Pragmatique Sanction; elle forme un objet trop conſidérable dans le ſiſtême de l'Europe, pour ne pas s'en inſtruire.

L'Empereur Charles VI. qui prévoyoit que ſes Etats ſeroient diviſés, ſi lui ou quelqu'un de ſes Succeſſeurs venoit à manquer d'Hoirs mâles, fit cette loi pour en appuyer l'indiviſibilité. Charles VI. ordonna donc à tous ſes Conſeillers d'Etat & Privé qui étoient à Vienne, de s'aſſembler le 16. Avril 1713. dans la ſalle du Conſeil; ce Prince s'y rendit, & après avoir fait lire par le Comte de *Seilern* ſon Chancelier, le Pacte de Famille qui avoit été dreſſé le 12. Septembre 1703. entre lui, l'Empereur Léopold ſon Pere, & Joſeph Roi des Romains, ſon frere, il ajoûta: » Que c'étoit en » vertu de ce Réglement de Succeſ- » ſion, que la mort de l'Empereur » Joſeph, arrivée ſans qu'il eût laiſſé » d'héritiers mâles, le mettoit en poſ- » ſeſſion de tous les Royaumes & Pays » héréditaires qui lui avoient apparte-

» nu,

» nu, leſquels devoient demeurer en
» entier, ſans diviſion quelconque,
» ſelon le droit de primogéniture, à
» ſes héritiers mâles, iſſus en légiti-
» me mariage, tant qu'il y en au-
» roit en vie; mais qu'au défaut de
» poſtérite maſculine de ſa part, ils
» reviendroient de la même manie-
» re à ſes filles nées en légitime ma-
» riage, toujours ſelon l'ordre & le
» droit de primogéniture: qu'en ou-
» tre au défaut de tous les Deſcen-
» dans légitimes, tant mâles, que fe-
» melles, de la part de Sa Majeſté Im-
» périale, le dit droit de Succeſſion in-
» diviſible à tous leſdits Royaumes &
» Pays héréditaires, paſſeroit de la fa-
» çon ci-deſſus (toujours en gardant
» l'ordre de primogéniture) aux Fil-
» les de l'Empereur Joſeph, à leurs
» Deſcendans légitimes, & que pa-
» reillement leſd. Princeſſes & Archi-
» ducheſſes jouiroient de tous les au-
» tres priviléges & prérogatives, ſelon
» ledit droit & ordre de Succeſſion, le
» tout bien entendu, qu'après la Bran-
» che Caroline aujourd'hui régnante,
» & après la Branche Joſephine des

» Filles que l'Empereur Joſeph a laiſ-
» ſées après lui, leſdits Droits de Suc-
» ceſſion, avec tout ce qui en dépend,
» appartiendront, demeureront & ſe-
» ront réſervés de toute façon aux
» Sœurs de Sa Majeſté Impériale, & à
» toutes les autres Lignées de la Mai-
» ſon Archiducale, ſelon le droit de
» primogéniture, dans le droit & or-
» dre qu'il réſultera.

Cette Loi, à laquelle l'Empereur jugea à propos de donner le nom de Pragmatique Sanction, reſta enſevelie dans ſa Famille juſqu'en 1724. qu'il la fit publier dans les Etats de la Maiſon d'Autriche, par une Ordonnance, dans laquelle il s'explique ainſi : » La Succeſſion de tous nos Etats, tant » au-dehors qu'au-dedans de l'Allema-
» gne, en une maſſe & indiviſible-
» ment, échoira dorénavant à nos Deſ-
» cendans mâles, tant qu'il y en aura
» en vie, & au défaut de ceux-ci, aux
» Archiducheſſes nos Filles, toujours
» ſuivant l'ordre & le droit de primo-
» géniture, ſans la pouvoir partager :
» au défaut de tout héritier légitime
» de l'un & l'autre ſéxe deſcendant

» de

„ de nous, le droit d'héritier de tou-
„ tes nos Provinces échoira aux Prin-
„ ceſſes, Filles de notre Frere l'Em-
„ pereur Joſeph de glorieuſe mémoi-
„ re, & à leurs Deſcendans de l'un
„ & de l'autre ſéxe, ſelon le droit de
„ primogéniture : arrivant l'extinc-
„ tion de ces deux Lignes, ce droit
„ héréditaire ſera entiérement réſer-
„ vé aux Princeſſes nos Sœurs, & à
„ leurs Deſcendans légitimes de l'un
„ & de l'autre ſéxe, & ſucceſſivement
„ à toutes les autres Lignes de l'Au-
„ guſte Maiſon d'Autriche, à chacu-
„ ne ſelon le droit de primogéniture,
„ & ſuivant le rang qui en réſultera.

En vertu de cet Acte, la Maiſon de Saxe, au défaut de la poſtérité de Charles VI. eſt appellée à la Succeſſion Autrichienne par le mariage de l'Archiducheſſe Marie Joſephine, Fille aînée de l'Empereur Joſeph, avec le Prince Electoral de Saxe, aujourd'hui Auguſte III. Roi de Pologne ; la Maiſon de Baviere doit ſuccéder à la Maiſon de Saxe, & elle tient ſon droit de l'Archiducheſſe Marie Amélie, ſeconde & derniere Fille de l'Empereur

Joſeph, femme du feu Empereur Charles VII. De toutes les Sœurs de l'Empereur Charles VI. il n'y en a eu qu'une de mariée, qui eſt l'Archiducheſſe Marie-Anne, Reine de Portugal, qui donne à la Maiſon de Bragance une expectative ſur tous les Etats de la Maiſon d'Autriche.

Le 19. Août 1719. l'Archiducheſſe Marie-Joſephine paſſa à Vienne un Acte par lequel elle renonce à tous les droits, & à toutes les prétentions qu'elle peut avoir & former ſur les Etats de la Maiſon d'Autriche, ſoit en vertu de ſa naiſſance, ſoit en conſequence de quelque loi ou tel uſage que ce puiſſe être; & elle y déclare qu'elle ſe conforme à l'ordre de Succeſſion, établi par la Pragmatique Sanction. Cet Acte fut confirmé à Dreſde le 1. Octobre de la même année, par le Prince Frédéric Auguſte, aujourd'hui Roi de Pologne, & par le feu Roi Auguſte ſon Pere; & le même jour ces deux Princes & l'Archiducheſſe Marie-Joſephine, firent en commun une nouvelle Renonciation pour renouveller & confirmer la premiere.

Le

Le 3. Octobre 1722. l'Archiducheſſe Marie Amélie, fit à Vienne une Renonciation tendante à la méme fin que celle de ſa Sœur aînée ; le 10. Décembre ſuivant, Maximilien-Emmanuel Electeur de Baviere, & ſon Fils Charles Albert, depuis Empereur, y accéderent ; ils ſignerent en même-temps avec l'Archiducheſſe Marie Amélie un ſecond Acte de Renonciation, confirmatif du premier.

La publication que l'Empereur fit faire de ce Pacte de Famille en 1724. fit murmurer les Princes aux droits de qui il étoit préjudiciable. Il étoit impoſſible en effet de ne pas s'élever contre une Loi auſſi injuſte. Comment l'Empereur Charles VI. ſimple uſufruitier de la plûpart de ſes Domaines, pouvoit-il en diſpoſer ? Il eſt conſtant qu'en 1521. Charles-Quint donna à ſon Frere Ferdinand toutes les Provinces qui provenoient de la Succeſſion de Maximilien I. leur Ayeul ; mais il n'eſt pas moins certain qu'il ne ſe dépouilla de ſon patrimoine qu'avec la clauſe de réverſion à ſes Deſcendans mâles ou femelles, au défaut

faut d'hoirs mâles dans la poſtérité de Ferdinand I. Comment donc Charles VI. a-t-il pu régler à ſon gré la Succeſſion de l'Autriche, de la Carinthie, de la Carniole, de la Stirie, du Tirol, & de quelques autres Provinces ?

Les enfans mâles de l'Empereur Maximilien II. ne pouvant point avoir de poſtériré, il fut décidé entre les Princes de la Maiſon d'Autriche, que les Royaumes de Hongrie & de Bohême, avec leurs dépendances, appartiendroient à Philippe III. Roi d'Eſpagne, par ſa Mere-Anne d'Autriche : fille aînée de l'Empereur Maximilien II. Cependant ce Prince, pour ne point affoiblir la Branche Cadatte de ſa Maiſon, conſentit en 1617. de céder ſes droits à l'Archiduc Ferdinand, Duc de Gratz ; mais à condition, qu'au défaut d'hoirs mâles dans la poſtérité de cet Archiduc, la Bohême & la Hongrie reviendroient à ſes Deſcendans mâles ou femelles.

Il n'eſt pas douteux que cette convention ne ſoit un titre auquel la Cour de Vienne n'a rien à répondre. Elle mettoit Philippe V. en droit de re-

ven-

vendiquer la Bohême, la Hongrie, & les Etats qui en dépendent, ſi la Maiſon de Baviere n'eût prévû que les Etats ſur leſquels Philippes III. Roi d'Eſpagne & Ferdinand II. avoient tranſigé, lui étoient dévolus, en conſequence d'une Subſtitution antérieure, établie par le Teſtament & le Codicile de Ferdinand I. & par le Contract de Mariage de ſa Fille aînée avec le Duc de Baviere.

Peut-on douter après cela de l'invalidité de la Pragmatique Sanction, & qu'elle ne ſoit contraire à la juſtice & au Droit-des-Gens ? Les Puiſſances garantes n'ont donc pas pu la garantir, & ont été en droit de revenir contre leur acceſſion, pour ne pas participer ni s'aſſocier à l'injuſtice qui s'y trouve manifeſtement établie. Il eſt de principe qu'un engagement eſt nul lorſqu'il eſt fondé ſur un Acte invalide. En vain les Partiſans de la Maiſon d'Autriche ont-ils prétendu dans le temps, qu'avant de garantir la Pragmatique, il falloit en éxaminer la juſtice. Comment vouloit-on que les Puiſſances qui l'ont garantie fiſſent cet éxamen ? Pouvoit-

Pouvoit-on avoir entre les mains toutes les Piéces néceſſaires pour l'inſtruction d'une affaire auſſi importante ? La Cour de Vienne, bien loin de les communiquer, devoit les ſurprimer ; & il étoit de l'interêt de pluſieurs Princes, qui avoient des Droits ſur la Succeſſion de l'Empereur Charles VI. de ne produire leurs Titres que dans le moment qu'il faudroit les faire valoir.

Le Roi de France, qui étoit un des principaux Garans de la Pragmatique Sanction, depuis le Traité de Vienne, ne s'y étoit porté que pour procurer la Paix à l'Europe, qui ayant toujours été agitée depuis le Traité d'Utrecht & de Neuſtadt, fut troublée 1733. à la mort d'Auguſte Roi de Pologne. Il étoit de l'honneur de ce Prince d'appuyer les demandes que les Polonois faiſoient en rappellant ſur le Trône le Roi Staniſlas ſon beau-pere ; mais l'empereur Charles VI. qui ſentoit la néceſſité de la garantie de l'Electeur de Saxe, lui promit de l'aider de toutes ſes forces, s'il vouloit lever les oppoſitions que ſon Pere y avoit faites : l'un & l'autre y étoient intereſſés, ainſi tout

tout fut conclu facilement ; la France appuya l'Election du Roi Staniſlas ; l'Empereur & la Czarine, celle de l'Electeur de Saxe ; l'Eſpagne & le Roi de Sardaigne ſe déclarerent contre l'Empereur. Mais comme les Puiſſances du Nord, qui auroient été d'un plus grand ſecours à la France, ne jugerent pas à propos de s'y joindre, la guerre ne pouvoit pas durer ; & malgré les grands avantages que les Alliés remporterent en Italie & ſur le Rhin, il fallut accepter la Médiation des Puiſſances Maritimes, qui propoſerent un Projet de Traité, par lequel le Roi Staniſlas abdiqueroit, ſuivant le Plan, & conſerveroit néanmoins le titre de Roi de Pologne & de Grand-Duc de Lithuanie, avec les honneurs attachés à cette Couronne. Il étoit auſſi réglé que l'Armée Ruſſienne évacueroit la Pologne, & que le Roi Auguſte III. en montant ſur le Trône, feroit publier une Amniſtie générale, & rétabliroit chaque Province & chaque Ville dans la jouiſſance de ſes Priviléges. L'Empereur, de ſon côté, cédoit le Royaume des deux Siciles à Don Carlos, en échange

des

des Duchés de Parme & de Plaiſance, & des Droits d'expectative ſur la Toſcane. On abandonnoit au Roi de Sardaigne le Tortonois & le Novarois. La France devoit reſtituer tout ce dont elle s'étoit emparée ſur l'Empire & ſur la Maiſon d'Autriche, & garantir la Pragmatique Sanction.

La partialité des Médiateurs étoit ſenſible, auſſi faiſoit-elle eſpérer au Conſeil de l'Empereur qu'ils ſe porteroient à ſe déclarer contre la France, & à le déterminer de ſe tenir d'abord éloigné de la Paix. Ses tentatives furent inutiles, & la Cour de Verſailles, bien-loin de ſe prévaloir de ſon embarras, n'en profita que pour hazarder quelques propoſitions d'accommodement: plus ſes demandes étoient modérées, moins la Cour de Vienne pouvoit ſe flater de trouver des Alliés après les avoir rejettés. Elle vit enfin la néceſſité d'en venir à un Traité, & l'on ſigna à Vienne le 3. Octobre 1735. les Articles préliminaires de la Paix. Cette ébauche de Traité, approuvé par la Czarine à la Cour de Dreſde, fut portée à la Diette générale de l'Empire, qui

qui le 18. Mai 1736. donna à l'Empereur la faculté de conclure des Articles définitifs, au nom de tout le Corps Germanique. L'Eſpagne accéda auſſi à ces mêmes Préliminaires le 15. Avril 1736. le Roi des deux Siciles le premier Mai ; le Roi de Sardaigne le 6. Août de la même année ; & la France ſe chargea de leurs interêts reſpectifs pendant le reſte de la négociation.

Le Traité définitif de Paix ne fut cependant conclu à Vienne que le 18. Novembre 1735. après différentes conventions, qui furent encore arrêtées & ſignées le 11. Avril & 28. Août 1736. Le Roi de Sardaigne donna ſon acceſſion au huitiéme Article de ce Traité le 3. Février 1739. Les Cours de Madrid & de Naples y accéderent auſſi le 21. Avril de la même année, pour la partie du Traité de Vienne qui régloit leurs interêts relativement à l'Empereur & au Duc de Lorraine.

L'on avoit toujours bien prévu que le Traité ne pouvoit guérir, ou plutôt ne pouvoit pallier qu'une partie du mal, dont on s'appercevoit depuis le

le Traité d'Utrecht, & qu'il devoit laiſſer un levain, dont la fermentation produiroit infailliblement de nouveaux griefs, qui, joints aux précédens qu'on avoit négligé de redreſſer, ne pouvoit manquer d'aigrir les choſes au point d'allumer une guerre preſque générale. C'étoit pour prévenir ce malheur que les Puiſſances Médiatrices firent les plus grandes inſtances pour l'Aſſemblée d'un Congrès général; on les en flata long-temps; mais enfin, le premier fruit des Préliminaires ſignés vers la fin de 1735. ce fut un Armiſtice général, quoique tacite, & une preuve plus qu'apparente du renvoi du Congrès, juſqu'à l'avénement du ſujet principal qui le faiſoit deſirer.

Dans cette expectative du Congrès, mourut à Vienne le 20. Octobre 1740. l'Empereur Charles VI. dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge; il étoit le dernier Prince de la Maiſon d'Autriche, & fils de l'Empereur Léopold mort à Vienne le 5. Mai 1705. & d'Eléonore-Magdelaine-Thereſe de Neubourg, troiſiéme femme de ce Prince. Après la mort de l'Empereur Joſeph

Joſeph ſon frere, arrivée à Vienne le 17. Avril 1711. il fut élu Empereur à Francfort le 12. Octobre de la même année, & fut couronné le 22. Décembre ſuivant. Il avoit épouſé le premier Août 1708. Elizabeth-Chriſtine, fille de Rodolphe de Brunſwick-Blankenbourg, à préſent Duc de Wolffenbuttel ; & de ce Mariage il laiſſe l'Archiducheſſe Marie-Théreſe, épouſe du Grand-Duc de Toſcane, & l'Archiducheſſe Marie-Eléonore, mariée depuis au Prince Charles, frere du Grand-Duc, & morte ſans enfans le 16. Décembre 1744.

Ce Prince régna aſſez long-temps. Sa vie fut un mélange de ſuccès & de diſgraces ; mais il fut toujours égal dans l'une & dans l'autre fortune. Sa mémoire ſera révérée long-temps de ſes peuples, ſur tout des Catholiques, par rapport à ſa grande pieté, & au zéle qu'il eut toujours pour ſa Religion ; il ne fut pas le moindre des Princes de ſa Maiſon, du côté de l'eſprit & de la bravoure ; & à tout prendre, l'Egliſe & l'Hiſtoire en ont préconiſé qui n'avoient peut-être pas la moindre de

ſes vertus auſſi-bien conſtatées. En lui finit la Maiſon d'Autriche d'Habſbourg, qui a donné ſeize Empereurs à l'Empire Romain pendant 467. ans. On doit la nommer d'Habſbourg, pour la diſtinguer de l'ancienne Maiſon des Marquis & Ducs d'Autriche, qui fait remonter ſon origine au commencement du dixiéme ſiécle, & qui finit en Fréderic, qui périt à Naples avec Conradin, petit-fils de l'Empereur Fréderic I. en 1268.

Ottocare, Roi de Bohême, s'étoit emparé du Duché d'Autriche au nom de ſon épouſe Marguerite d'Autriche, tante du malheureux Frédéric II. dernier Duc de ce nom.

Rudolphe, Comte d'Habſbourg, qui avoit été pendant quelques années Grand-Maréchal de la Cour d'Ottocare, ayant été élu Empereur, & étant obligé de faire la guerre à ce Prince, qui avoit violé la paix publique, le défit & lui enleva les Provinces d'Autriche, de Stirie, Carinthie & Carniole, qu'il réünit à l'Empire, & en fit Gouverneur ſon fils Albert, à qui, de l'avis des Etats de l'Empire, il en don-

na l'Inveſtiture en 1283. Cet Albert, qui monta ſur le Trône Impérial dans la ſuite avoit épouſé Elizabeth d'Autriche, Héritiere de la Carinthie, fille de la ſœur du malheureux Frédéric, & par ces Alliances donna le nom d'Autriche à ſa Maiſon, & abandonna celui d'Habſbourg.

Comme l'Empereur Charles VI. ne laiſſoit que deux filles pour héritieres de ſes Etats héréditaires, il ne fut pas difficile de prévoir une guerre inévitable pour le partage de cette riche Succeſſion, & qu'elle deviendroit générale par les interêts qu'y prendroient néceſſairement les Puiſſances de l'Empire.

A peine cet Empereur fut-il mort, que l'Archiducheſſe Marie-Théreſe, épouſe du Grand-Duc de Toſcane, fut proclamée Reine de Hongrie & de Bohême, Ducheſſe d'Autriche & Princeſſe Souveraine de toutes les Provinces & Pays héréditaires du feu Empereur ſon pere, ſelon l'ordre établi par la Pragmatique Sanction. Cette Princeſſe le fit notifier à toutes les Puiſſances de l'Europe, par une Déclaration

claration datée du 21. Novembre 1740. à laquelle les Parties intereſſées eurent tel égard qu'elles jugerent à propos.

Cette Princeſſe, en ſuccédant à Charles VI. dans la poſſeſſion du Royaume de Bohême, avoit deux interêts importans à ménager; d'un côté, elle ſentoit la difficulté d'éxercer en ſon nom la voix Electorale de Bohême; étant inouï dans l'Empire, & contre ſes Loix fondamentales, que des Princeſſes concouruſſent à l'Election d'un Empereur. Ce fait peut aiſément ſe vérifier par l'Hiſtoire de Bohême, où l'on verra que des Princes qui ont épouſé des Princeſſes héritieres de ce Royaume, n'ont été admis dans le Collége Electoral qu'en vertu de leur élection libre au Trône Royal, le Suffrage Electoral étant attaché au Royaume, & non à la Famille Royale. D'un autre côté, la Reine ne pouvoit céder la Couronne de Bohême au Grand-Duc de Toſcane ſon époux, ſans renverſer la Pragmatique Sanction, ni ſans être la premiere à l'enfraindre. Elle prit un tempérammemt; ce fut de partager la Souve-

Souveraineté avec le Grand-Duc, ſous le nom de *Corégent*, eſpérant de ſuppléer par-là à l'inconvénient où ſon ſéxe l'expoſoit, de ne pouvoir eſpérer le Suffrage Electoral de Bohême. Pour prévenir ces inconvéniens, elle fit publier une Déclaration pour aſſocier le Grand-Duc de Toſcane au Gouvernement de tous les Royaumes & Etats héréditaires de la Maiſon d'Autriche; laquelle porte en ſubſtance :

„ Que ſon intention eſt de ne point „ donner la moindre atteinte à la Prag- „ matique Sanction ; qu'elle reconnoît „ qu'il n'eſt nullement en ſon pou- „ voir d'y déroger, & que le Grand- „ Duc n'eſt pas moins éloigné qu'elle „ de rien entreprendre qui n'y ſoit „ entierement conforme ; mais qu'elle „ a jugé que l'on ne pourroit re- „ garder comme une choſe contrai- „ re à l'ordre établi par l'Empereur, „ au ſujet de la Succeſſion, ſi, en „ ſe réſervant expreſſément tous les „ droits, qui à l'avenir, & ſelon les „ événemens futurs, pourroient ap- „ partenir, en vertu de cette diſpoſi- „ tion, aux autres héritiers & héritie-

„ res

„ res de la Maiſon d'Autriche ; elle ſe
„ déterminoit à en diſpoſer en faveur
„ de quelqu'un, tel qu'il fût, afin d'en
„ jouir & de les gouverner conjointe-
„ ment avec elle ; & ſi elle lui tranſ-
„ portoit de cette maniere une par-
„ tie des Droits qui lui appartiennent
„ uniquement, à l'excluſion de tout
„ autre : qu'en conſequence de cette
„ maxime, fondée ſur le Droit, &
„ ayant conſideré d'ailleurs, par rapport
„ à ſon ſéxe, que la proſpérité, le re-
„ pos, & la ſûreté de ſes Royaumes &
„ Pays héréditaires, pourroient éxiger
„ en plus d'une occaſion qu'elle fût
„ ſoulagée du peſant fardeau du Gou-
„ vernement, par l'aide & les ſoins
„ d'une perſonne de confiance, elle a
„ cru ne pouvoir mieux faire que
„ de partager ſon autorité avec le
„ Grand-Duc de Toſcane, en faveur
„ duquel concouroient la haute-puiſ-
„ ſance, les grandes qualités, & le
„ mariage qu'il a contracté avec elle ;
„ bien entendu qu'elle ne prétend
„ point ſe deſſaiſir de la proprieté de ſes
„ Etats, qui doivent toujours demeu-
„ rer indiſſolublement unis : qu'ainſi,

„ après

„ après une mûre délibération & de „ ſon plein gré, elle aſſocie le Grand-„ Duc au Gouvernement : qu'elle eſt „ au ſur-plus dans la ferme attente „ que dans le cas où celui qui lui „ ſuccédera auroit atteint ſa dix-neu-„ viéme année, il n'oubliera jamais le „ reſpect filial qu'il doit au Grand-„ Duc, & qu'on ne l'inquiétera point „ pour la part qu'elle lui aura don-„ née au Gouvernement. " Le Grand-Duc promet de tenir tous leſdits engagemens néceſſaires. Peu de temps après la Reine d'Hongrie lui conféra de nouveau le Suffrage du Royaume de Bohême pour l'Election d'un Empereur.

Pendant que cette Princeſſe prenoit toutes les précautions qu'elle croyoit néceſſaires pour s'aſſûrer ſes poſſeſſions, différens Princes dont les Etats avoient été invahis par la Maiſon d'Autriche, firent valoir leurs anciens Droits. Le Roi de Pruſſe fut un des premiers qui ſe mit ſur les rangs, après avoir cependant fait offrir à la Reine de Hongrie de former une Alliance avec elle & la Ruſſie ; de lui garantir tous

tous ſes Etats, & de faire élire le Grand-Duc pour Empereur, à condition qu'on lui reſtituât la partie de la Siléſie qui lui appartenoit ; mais la Reine qui ſe voyoit en état de ſuivre l'ancien Syſtême de la Maiſon d'Autriche, refuſa tout accommodement, ſous le prétexte frivole que l'Election devoit être libre & qu'elle n'étoit pas d'avis de commencer ſon Régne par le démembrement de ſes Etats.

S. M. Pruſſienne, qui vit bien qu'il n'y avoit point d'accommodement à eſpérer, partit pour ſe mettre à la tête de ſon armée, dans le mois de Décembre 1740. & entra dans le Duché de Sileſie, en informant cependant la Reine de Hongrie, qu'il ne prétendoit nullement donner atteinte à la Pragmatique Sanction, ni à la garantie du feu Roi ſon pere. Cette entrepriſe fut précédée d'un Manifeſte qu'il fit répandre, & par lequel il expoſe que c'eſt plutôt pour l'avantage des habitans de cette belle Province, qu'il s'empare de leur Pays, & pour les préſerver d'une guerre qui va devenir générale, que pour toute autre raiſon ;

raiſon ; que d'ailleurs il croit être en droit de s'oppoſer à l'éxécution de pluſieurs projets qui lui ſeroient infiniment préjudiciables, qu'il les rendra publics dans le temps, quoiqu'enſevelis en apparence dans une profonde obſcurité : &, par proviſion, ce Prince ſe rendit maître des principaux Poſtes de la Siléſie, & ſe mit en état de ſoumettre toute cette Province à force ouverte, s'il ne pouvoit pas réüſſir par la perſuaſion. Nous verrons dans peu que les deux moyens lui ont également réüſſi. Cette querelle ne fut pas plutôt ouverte entre le Roi de Pruſſe & la Reine de Hongrie, que l'Electeur de Baviere fit publier une Proteſtation en forme de Manifeſte, contre les prétentions de cette Princeſſe. Les Droits de cet Electeur, les plus étendus de tous ceux qui avoient des interêts réels dans cette guerre, ſont trop parfaitement conſtatés pour ſe refuſer d'en faire au moins l'analyſe ; il ne faut que ſe ſervir des propres termes du premier des Ecrits que ce Prince a rendus publics, pour s'en convaincre.

„ L'Electeur de Baviere, conjoin-

„ tement avec quelques autres Etats „ de l'Empire, y fait connoître com- „ bien il étoit attentif à maintenir ſes „ Droits depuis le temps que feu S. M. „ Impériale & Royale de glorieuſe mé- „ moire, demanda à l'Empire en 1731. „ la garantie de la *Pragmatique Sanction* „ *Autrichienne*, & de l'ordre de Suc- „ ceſſion établi par elle dans la Maiſon „ Archiducale. Les Actes de l'Empire „ font foi de l'attention de S. A. Elec- „ torale à cet égard.

„ L'Empire avoit ſur ce ſujet des „ conſidérations générales, qui inte- „ reſſoient ſa ſûreté & ſa conſervation; „ ce qui devoit le porter à prévenir „ les dangers où l'une & l'autre pou- „ voient être expoſées. A ces conſi- „ dérations ſe joignirent les Droits que „ l'Electeur de Baviere avoit acquis, „ ſoit dans les temps reculés, ſoit dans „ des temps plus modernes; Droits „ fondés ſur des diſpoſitions particulie- „ res, tant ſur les Pays héréditaires de „ la Maiſon d'Autriche, que ſur une „ grande partie de l'ancien Patrimoi- „ ne de la Maiſon Ducale de Bavie- „ re; dans le cas où la Branche Maſ-

„ culine

„culine de la Maiſon Archiducale „ d'Autriche viendroit à s'éteindre, S.A. „ Electorale conſtamment attachée à „ ces principes, s'eſt donc vuë obligée „ depuis le temps que la garantie de „ la *Pragmatique Sanction* a été propo- „ ſée à l'Empire, de ne négliger au- „ cune occaſion de ſe mettre, Elle & „ ſa Maiſon, à l'abri des préjudices, „ qui avoient pu réſulter de l'accepta- „ tion de cette garantie.

„ On ne peut ignorer que les Pactes, „ les Sermens, les Acceptations, ou „ les Renonciations reſpectives que „ l'Electrice de Baviere a faites avant „ ſon Mariage, & que l'Electeur ſon „ Epoux à confirmées, ne donnent, „ ni ne peuvent donner aucun poids à „ la *Pragmatique Sanction.* La ſimple „ lecture ſuffit pour établir cette véri- „ té. l'Electrice, en qualité de Prin- „ ceſſe Impériale, Royale & Archidu- „ cale, n'a renoncé & n'a pu renoncer „ qu'aux Droits venant de ſon Chef. „ Elle n'a pu renoncer à ces Droits „ particuliers, qui étoient acquis d'a- „ vance à la Maiſon de Baviere, com- „ me on le rapporte ci-deſſus; il n'en

„ a pas été fait la moindre mention au „ Mariage de cette Princeſſe. L'Elec- „ teur a donc pu, ſans le moindre in- „ convénient, confirmer ſes Renoncia- „ tions, puiſqu'elles n'influoient en „ rien ſur les Droits de ce Prince, & „ qu'il avoit été pourvû d'une autre „ maniere à ceux de ſa Maiſon Electo- „ rale. Le conſentement de toute la „ Maiſon de Baviere avoit pu être né- „ ceſſaire en cette occaſion; mais on „ ne penſa point à l'obtenir, parce „ que les Droits particuliers de cette „ Maiſon ne pouvoient ſouffrir aucun „ préjudice par ce Mariage.

„ Quoique les choſes fuſſent ainſi „ conſtituées, on a appris néanmoins „ que la Séréniſſime Princeſſe aînée de „ feu S. M. Impériale, Marie-Théréſe, „ née Archiducheſſe d'Autriche, Gran- „ de-Ducheſſe de Toſcane, & Epouſe „ du Duc de *Lorraine*, prenant la qua- „ lité de Princeſſe héréditaire, a pris „ en même-temps la Régence de tous „ ſes Royaumes & Pays héréditaires „ de la Maiſon d'Autriche; qu'elle „ a confirmé, ſous ce titre, tous les „ Conſeillers privés, & tous ceux qui

„ ont

„ont des Employs de la Cour, ou „dans la Ville de Vienne; que de „plus, Elle a reçu leur Serment de „fidélité, & que les Etats des Pays „héréditaires ont été ſommés de lui „venir faire hommage comme à leur „Souveraine.

„Ces diſpoſitions prouvent claire„ment que la Séréniſſime Archidu„cheſſe *Marie-Thérèſe*, ſelon l'ordre „de ſuccéder, établi par la *Pragmati„que Sanction*, prétend s'attribuer la „poſſeſſion de tous les Royaumes & „Etats de la Succeſſion Impériale. „Une entrepriſe de cette nature eſt „trop contraire aux Droits de l'E„lecteur de Baviere, pour qu'il lui „ſoit poſſible de la regarder avec in„difference, malgré les ſentimens d'eſ„time & d'affection qu'il a pour la „Séréniſſime Archiducheſſe, & qu'il „conſervera toujours; il ſe voit donc „forcé de prendre les meſures néceſ„ſaires pour détourner ce préjudice „de ſa Maiſon Electorale; il le fait, „avec d'autant plus de juſtice, que „feu S. M. Impériale & Royale, dans „le Décret de Commiſſion qu'elle

„envoya à la Diette, eut l'attention „d'y déclarer expreſſément, que la „garantie qu'elle demandoit de la „*Pragmatique Impériale ne devoit cau-* „*ſer ni porter préjudice à perſonne.* Il „eſt probale que cette réſerve a pu „engager quelques Etats de l'Empire „à ſe charger de la garantie.

„L'Electeur de Baviere, déterminé „par des motifs ſi puiſſans, ſe trouve „indiſpenſablement obligé de proteſ- „ter de la maniere la plus ſolemnelle „contre des entrepriſes ſemblables, „auſſi prématurées qu'illégitimes & „préjudiciables à ſes Droits, ſe réſer- „vant ſans aucune reſtriction & en la „meilleure forme que faire ſe peut, „le maintien deſdits Droits & de ceux „de ſa Maiſon; & afin que le Public „ſoit informé au juſte de leur nature, „on travaille actuellement à une dé- „duction où ils ſeront amplement dé- „taillés. Fait à Munich le 3. Novem- „bre 1740.

La Reine de Hongrie à qui la Proteſtation de l'Electeur de Baviere fut remiſe par le Comte de Pérouſe, Miniſtre de l'Electeur de Baviere à Vienne,

ne, donna ordre au Comte de Sintzendorff ſon Grand Chancelier, d'aſſembler tous les Miniſtres des Puiſſances & de faire devant eux la confrontation des deux Teſtamens, qui faiſoient l'objet de la conteſtation ; d'en remettre les Extraits pour étre envoyés dans toutes les Cours, afin d'en faire voir la différence.

Il eſt conſtant que celle qui ſe trouve entre le Teſtament original & la Copie de la Maiſon de *Baviere*, différe du tout au tout. Il eſt dit & ordonné dans ce Teſtament. *Que la Fille aînée de l'Empereur Ferdinand premier, qui dans ce temps-là ſe trouvera en vie, ſuccédera dans les deux Royaumes de Hongrie & de Bohême, dans le cas ou lorſqu'il n'y aura plus d'Hoirs légitimes d'aucun de ſes trois Freres.* On lit au contraire dans la Copie de la Maiſon de Baviere, que S. A. S. Electorale a fait communiquer derniérement, & depuis peu, dans preſque toutes les Cours de l'Europe, à la place des mots que nous avons rapportés, ceux qui ſuivent : il eſt dit & ordonné, &c. *Que la Fille aînée de l'Empereur*

Ferdinand premier, qui dans ce temps-là ſe trouvera en vie, ſuccédera dans les deux Royaumes de Hongrie & de Bohême, dans le cas qu'il n'y aura plus d'héritiers mâles.

La Reine de Hongrie crut qu'il convenoit de prévenir les Puiſſances par une Lettre Circulaire adreſſée à ſes Miniſtres dans les Cours étrangéres, au ſujet de S. A. E. de Baviere; en voici la teneur :

„Marie-Théréſe, par la grace de „Dieu, Reine de Hongrie & de Bohê„me, &c. On vous a déja communi„qué la Lettre que S. M. Impériale, „notre Pere de glorieuſe mémoire, „écrivit le 30. Septembre dernier à „l'Electeur de Baviere, au ſujet des „prétentions non fondées de la Mai„ſon de ce nom, & il vous a été or„donné en même-temps de faire, de „ſon contenu, l'uſage néceſſaire à la „Cour où vous êtes. Vous avez pu „remarquer par cette Lettre qu'on „a toujours eu ici pour but d'obte„nir par écrit de la Maiſon de Ba„viere, ce qu'elle prétendoit produi„re du Teſtament & du Codicile du „feu Empereur Ferdinand I. pour fon-

„dement

„dement de ſes prétendus Droits ;
„mais plus cette Maiſon s'en cachoit
„du vivant de feu S. M. Impériale,
„notre Pere, plus on avoit de juſtes
„raiſons d'inſiſter toujours ſur le mê-
„me principe : car, comme d'un côté,
„on étoit aſſuré que dans leſdits Teſ-
„tament & Codicile, il ne ſe trouvoit
„rien de ce que le Comte de Pérouſe
„avoit lu ici d'une certaine Note, ce
„que la Cour de Baviere avoit fait
„repandre dans divers endroits, tant
„dans l'Empire que hors l'Empire ; &
„que d'un autre côté, ſi on s'étoit
„expliqué d'avance, on auroit pu
„s'attendre à un échappatoire de la
„même nature que celui qui eſt rap-
„porté au commencement de la Let-
„tre ſuſdite, il devoit paroître néceſ-
„ſaire de s'en tenir au but qu'on avoit
„eu d'abord. Peu après le décès de
„S. M. Impériale, le Comte de
„Pérouſe ſe rendit chez tous les Mi-
„niſtres pour leur faire part d'une
„dépêche qu'il avoit reçuë de ſa Cour :
„il leur lut en effet un paſſage, por-
„tant qu'on ne devoit, en faveur de
„qui que ce fut, faire aucune démar-

„che

„che préjudiciable aux prétentions de „la Maiſon de Baviere, & cette inſi- „nuation étoit fondée ſur le prétendu „contenu, du Teſtament & Codicile „du feu Empereur Ferdinand I. le- „quel contenu étoit rapporté à peu „près dans les mêmes termes que „dans la Note produite ci-devant par „le Comte de Pérouſe.

„Ce Comte n'en demeura pas-là; „mais, comme nous l'avons appris „depuis, il s'eſt adreſſé auprès de tous „les Miniſtres étrangers réſidens ici, „& les a exhortés, non-ſeulement à „ne nous point reconnoître pour „l'Héritiere légitime de tous les „Royaumes & Etats héréditaires, „poſſedés par S. M. Impériale notre „Pere, mais auſſi à ſuſpendre toutes „les fonctions de leur Miniſtere. On „conçoit ſans difficulté comment nous „euſſions pu reſſentir un procédé ſi „inoui & ſi peu meſuré; mais ayant „pris la réſolution inaltérable de mar- „cher toujours ſur les traces de notre „auguſte Pere, de glorieuſe mémoire, „nous avons mieux aimé dans cette „occaſion donner dans un excès de

„mo-

„ modération, que de rien précipiter; „ ainſi on s'eſt contenté d'inſtruire les „ Miniſtres étrangers réſidens ici, de „ la nature des prétentions de la Mai- „ ſon de Baviere, & de tout ce qui „ s'eſt paſſé ici même à ce ſujet, en „ leur communiquant la Lettre ſuſdite „ du 30. Septembre dernier. Quant „ au Comte de Pérouſe, lorſqu'il eut „ fait ſa déclaration au Comte de „ Sintzendorff, premier Chancelier de „ notre Cour, celui-ci lui demanda „ ſur le champ, s'il ne vouloit pas „ donner par écrit ce qu'il venoit de „ lire. Le Comte de Pérouſe ne trou- „ va pas à propos de le faire alors; „ mais depuis, ſans doute, après avoir „ reçu un ordre de ſa Cour à cet effet, „ il ne témoigna plus de répugnance „ à le faire, diſant qu'en effet il n'en „ avoit point d'ordre; mais qu'il ne „ lui étoit point défendu non plus, „ & qu'il conçevoit du reſte, qu'une „ ſimple lecture ne ſuffiſoit pas pour „ imprimer les propres termes dans „ la mémoire. En conſequence, l'Ex- „ trait rapporté fut envoyé le premier „ de ce mois, ſans aucune inſcrip-

„ tion,

„tion, à l'hôtel du Comte de Sint-
„zendorff, notre premier Chancelier,
„ce qui ne nous permit pas de dif-
„férer plus long-temps la communi-
„cation des paſſages du Teſtament &
„Codicile de l'Empereur Ferdinand I.
„qui regardent la Succeſſion dans les
„Etats de ſa Maiſon : ces paſſages ſont
„inſérés dans le Reſcrit, & vous pou-
„vez aſſurer de notre part la Cour où
„vous réſidez, que dans tout le Teſ-
„tament & Codicile il n'y a pas un
„ſeul autre mot qui traite de la Suc-
„ceſſion dans les Royaumes & Etats
„héréditaires poſſédés par ce Prince ;
„& que nous ne faiſons aucune dif-
„ficulté, afin de démontrer plus clai-
„rement l'inſubſiſtance des préten-
„tions de la Maiſon de Baviere, & de
„faire voir non-ſeulement au Comte
„de Pérouſe, s'il le ſouhaite, mais
„auſſi à tous les Miniſtres étrangers
„réſidens ici, l'Original du Teſta-
„ment & Codicile.

„On a intention de faire imprimer
„inceſſamment les Paſſages rapportés,
„& de les accompagner de courtes
„Notes marginales : en attendant,
„comme

„comme il faut prévenir les mauvai-
„ſes impreſſions que pourroit faire
„l'inſinuation mal fondée, nous ne
„ſçaurions nous diſpenſer de remar-
„quer que ce qu'on avance dans ce
„Billet; ſçavoir, *Que la Fille aînée dudit*
„*Empereur Ferdinand I. & ſes Deſcen-*
„*dans doivent immédiatement ſuccéder*
„*au défaut des mâles de la Maiſon d'Au-*
„*triche*, non-ſeulement ne ſe trouve
„abſolument pas dans le Teſtament
„dudit Empereur, mais bien tout le
„contraire; ſçavoir, *Que la Fille aînée*
„*de l'Empereur Ferdinand I. qui dans ce-*
„*temps-là ſeroit encore en vie, ſuccéderoit*
„*dans les deux Royaumes de Hongrie &*
„*de Bohême, premierement lorſqu'il n'y*
„*auroit plus de Deſcendans légitimes de ſes*
„*trois Freres.* Or il y en a encore plu-
„ſieurs en vie, parmi leſquels, en
„conſequence des termes exprès de
„la diſpoſition faite dans ce Teſta-
„ment, conformément au Droit de
„la nature & à tous autres, nous
„devons avoir la préférence ſur qui
„que ce ſoit, comme Fille aînee du
„dernier vivant des mâles: c'eſt du
„reſte une vérité, dont tous les Ju-

riſ-

„riſconſultes ſont d'accord, que lorſ-
„qu'il s'agit d'une ſucceſſion qui n'ex-
„clut pas les femmes, elles doivent
„être compriſes ſous le nom de Deſ-
„cendans légitimes; & cette conſidé-
„ration eſt plus que ſuffiſante pour
„convaincre toutes les perſonnes im-
„partiales, qu'il n'y a rien d'obſcur
„à ce ſujet dans la derniere Diſpoſi-
„tion de l'Empereur Ferdinand I. &
„qu'en conſequence la Maiſon Elec-
„torale de Baviere ne ſçauroit former
„aucune prétention fondée, ni même
„l'ombre d'une prétention, pour nous
„diſputer la Succeſſion, que Dieu,
„la Nature & tous les Droits, & en
„particulier l'Uſage de notre Maiſon
„Archiducale nous aſſure d'autant plus,
„qu'on lit dans un Privilége accordé
„à cette Maiſon au XII. Siécle, par
„l'Empereur Frédéric I. obtenu *titulo*
„*oneroſiſſimo*; ſçavoir par la *Ceſſion du*
„*Duché de Baviere*, & confirmé de-
„puis pluſieurs fois par l'Empire en
„Corps, & par les Empereurs, &c.

La Reine de Hongrie prévit bien, par le train que prenoient les affaires qu'on lui ſuſcitoit, qu'il lui ſeroit difficile

ficile de s'en tirer par la voie de négociation ; elle auroit bien voulu ſe faire aider des conſeils de la Ruſſie, qui auroient pu l'appuyer d'une armée conſiderable. Mais l'Impératrice Jowanowna, qui mourut le 27. Octobre 1740. c'eſt-à-dire, quelques jours après l'Empereur, avoit établi par ſon Teſtament un Gouvernement ſi bizarre & ſi injuſte, qu'il n'étoit pas poſſible qu'il pût ſe ſoûtenir long-temps. Elle avoit exclu du Trône la Princeſſe Elizabeth Petrowna, fille de Pierre I. laquelle étoit appellée par le Teſtament de l'Impératrice Catherine ſa Mere, à qui elle avoit préféré un enfant encore au berceau, & qui n'avoit droit à l'Empire que par ſa Mere : arrangement qu'elle n'avoit formé que pour reconnoitre certains ſervices que lui avoit rendu le Comte de Biron qu'elle avoit fait Duc de Curlande & Régent du Royaume. Mais les Moſcovites qui n'avoient pas les memes raiſons de reconnoiſſance, la deſtituerent de la Régence, & la déférerent à la Ducheſſe de Brunſwick-Beveren, qui n'eut pas plutôt l'autorité en main, qu'elle

qu'elle le relégua, avec toute ſa famille, en Sibérie. Cette révolution, & la guerre que la Suéde déclara quelque temps après à la Ruſſie, empêcha cette derniere Puiſſance de ſecourir la Reine d'Hongrie. Privée de cette reſſource, cette Princeſſe fit ſolliciter vivement le Roi d'Angleterre ; mais il ſe trouva lui-même engagé dans une guerre contre l'Eſpagne qui ſe faiſoit ſourdement depuis quelques années, & avoit enfin éclaté de la part de cette Couronne, qui long-temps avant la mort de Charles VI. avoit plus d'un grief contre celle d'Angleterre, & notamment par rapport au commerce de l'Amérique, dont le *Vaiſſeau de l'Aſſiento* fut l'origine ; il étoit devenu un Magaſin inépuiſables de toutes ſortes de Marchandiſes. Les Flottes de Contrebandiers qui infeſtoient toutes les Côtes & les Iſles de cette partie du monde, avoient fait tomber la *Foire de Panama* ; il étoit donc de l'interêt du Roi d'Eſpagne d'y mettre ordre.

La Cour de Madrid s'étoit plainte en vain de ces contraventions, ſans pouvoir obtenir aucune ſatisfaction.

Les

Les démêlés des Gardes-Côtes Eſpagnols & des Contrebandiers Anglois dégénérerent il y a quelques années, en une eſpéce de guerre ouverte, dans laquelle il ſe commit de part & d'autre quelques excès. Pour en arrêter le cours, on ſigna au Pardo en 1739. une Convention qui avoit pour baze les anciens Traités, dont elle expliquoit & commentoit quelques Articles. Cette négociation fut infructueuſe ; le Parlement d'Angleterre déſapprouva les ſtipulations du Pardo ; toute la Nation éclata, comme ſi on lui eût enlevé un de ſes Priviléges, & le Miniſtére obligé de céder au torrent, déclara la guerre au Roi d'Eſpagne : elle ſe continuoit vivement, lorſque la France, qui recevoit tous les jours de nouveaux ſujets de ſe plaindre de l'Angleterre, fit partir ſes Eſcadres de Breſt & de Toulon, & voulut bien inſtruire les Puiſſances de ſes motifs. Ils ſont aſſez eſſentiels pour devoir être rapportés tout au long, On verra que ſi le Roi Très-Chrétien a enfin été forcé dans la ſuite à déclarer la guerre à l'Angleterre, il n'avoit que

trop de ſujet de le faire plutôt. Le Mémoire ſuivant le fera aſſez connoître.

„Depuis le départ des Eſcadres de „Breſt & de Toulon, il s'eſt répan„du tant de bruits différens, ſur tout „en Angleterre, ſur les motifs qui ont „déterminé cette réſolution, & ſur „les intentions du Roi dans les cir„conſtances préſentes, qu'il a paru „néceſſaire de mettre les Miniſtres de „Sa Majeſté dans les Cours étrangé„res en état de faire connoître clai„rement les principes de la conduite „qu'elle a tenue juſqu'à ce jour, & le „but qu'elle ſe propoſe.

„Ce ne fut pas ſans beaucoup de „peine que le Roi vit en 1738. les ſe„mences de diviſions qui s'élevoient „entre l'Eſpagne & l'Angleterre. L'ou„verture des Conférences à Madrid „donna quelque eſpérance d'accom„modement; mais la rupture impré„vuë de ces Conférences fit ſoupçon„ner que l'Angleterre étoit fort éloi„gnée de tout ſentiment pacifique, „& que les hoſtilités que la Nation „Angloiſe commença en Amérique „avant que la Déclaration de Guer„re,

„re pût y être connuë, ne permirent „plus de douter de ſes intentions. „Cependant le Roi jugea devoir at„tendre quelles ſeroient les ſuites de „cette guerre, avant que de pren„dre aucun parti. Les vuës de la Na„tion Angloiſe n'étoient pas encore „pleinement manifeſtées ; on pouvoit „croire que la chaleur des eſprits „avoit précipité ſes démarches ; qu'au „fond elle n'avoit d'autre but que de „ſe faire raiſon des prétenduës véxa„tions des Gardes-Côtes Eſpagnols, „& qu'après cette premiere fermen„tation, l'on reviendroit de part & „d'autre à reprendre les voyes de con„ciliation.

„Ce n'eſt pas que la France n'eût „de ſon côté des griefs contre l'An„gleterre, peut-être plus conſidé„rables que ceux qui avoient allu„mé la guerre entre le Roi Catho„lique & le Roi de la Grande-Bre„tagne : pluſieurs Bâtimens François „arrêtés, viſités & fouillés, tant en „Europe qu'en Amérique, les Let„tres que ces Bâtimens portoient, „priſes & enlevées contre le Droit-

„des Gens, & la foi des Traités, & „d'autres violences encore plus mar„quées, dont on a porté inutilement „des plaintes, auroient pu exciter „le Roi à s'en faire juſtice ; mais Sa „Majeſté a diſſimulé toutes ces infrac„tions, n'ayant même jamais voulu „permettre aux Armateurs François „d'aider en aucune maniere à trou„bler la navigation Angloiſe ; il fal„loit des objets encore plus impor„tans pour vaincre la modération de „Sa Majeſté.

„Les Anglois n'avoient juſques-là „fait la guerre que par mer ; mais ils „ne tarderent pas à former des entre„priſes ſur le Continent. La priſe de „*Porto-Bello* fut ſuivie de celle de *Chia„gria*. La démolition de ces deux Forts „ouvrit la porte à toute leur contre„bande, au préjudice du commerce „de toutes les Nations ; & leurs arme„mens ſe multiplierent au point de „donner de plus vives inquiétudes „ſur ce qu'ils pouvoient tenter par „la ſuite. Dès-lors l'Ambaſſadeur de „la Grande-Bretagne fut averti, au „nom du Roi, que quelque patien-

„ce

„ce que la France eût montrée dans „l'attente, qu'il lui ſeroit fait ſatisfac- „tion des procédés irréguliers & vio- „lens de pluſieurs Officiers Anglois, „on ne devoit pas penſer qu'elle vît „d'un œil tranquille les entrepriſes „que la Nation Angloiſe formeroit en „Amérique, ni que le Roi voulut „ſouffrir qu'elle fît aucun établiſſe- „ment dans les Indes Eſpagnoles. Cet- „te Déclaration a été connue de tous „les Miniſtres étrangers, qui réſident „auprès du Roi, elle a été renouvellée „à meſure qu'on a vu que les prépara- „tifs contre l'Amérique indiquoient „plus ſûrement des Projets de conquê- „te; & l'Ambaſſadeur de la Grande- „Bretagne ne rendant aucune réponſe „ſur un objet auſſi intereſſant, le Roi „jugea ne devoir pas différer plus long- „temps à faire armer ſes Vaiſſeaux, „pour ſe mettre en état de prévenir un „danger qui devenoit tous les jours „plus preſſant.

„Enfin l'Angleterre n'a plus fait de „myſtére de ſes vuës; quand elle a „cru ſes meſures aſſez bien priſes pour „qu'il fût impoſſible de s'y oppoſer, „elle

„ elle a fait embarquer huit mille hom-
„ mes de troupes réglées pour joindre
„ à celles qu'elle avoit fait lever dans
„ la Colonie. La Nation ne doutant
„ plus du ſuccès, a annoncé la con-
„ quête de *la Havane* comme cer-
„ taine ; l'Amiral Vernon a déclaré for-
„ mellement par la Lettre du 8. Mai
„ dernier au Commandant de la Partie
„ Françoiſe de l'Iſle de S. Dominique,
„ qu'il avoit ordre de s'emparer de
„ Carthagéne ; & le Manifeſte remis
„ au Lord Cathéard pour être publié
„ en Amérique, qu'on ne s'eſt plus
„ embaraſſé de tenir ſecret, a ache-
„ vé de mettre en évidence à quoi ten-
„ doient ces prodigieux armemens,
„ dont on n'avoit encore vu aucun
„ exemple. C'eſt alors que le Roi a
„ connu qu'il n'y avoit pas un mo-
„ ment à perdre, pour mettre obſta-
„ cle à des Projets, dont l'éxécution
„ détruiroit tous les Traités & Con-
„ ventions qui ont été faites, tant au
„ Congrés d'Utrecht que depuis, pour
„ la balance du commerce de l'Euro-
„ pe. Sa Majeſté n'a d'autre point
„ de vuë que le maintien de ces mê-

„ mes

„mes Conventions ; les ordres qu'el-
„le a données au Marquis d'Antin
„tendent à cette unique fin, Sa Ma-
„jeſté lui ayant enjoint très-expreſ-
„ſément de ne point interrompre le
„Commerce légitime des Marchands
„Anglois, & de faire connoître à
„tous les Commandans & Gouver-
„neurs des Colonies Françoiſes, que
„telles ſont les intentions de Sa Ma-
„jeſté, & qu'ils doivent s'y confor-
„mer éxactement.

„Il a été pris au même-temps, de la
„part de Sa Majeſté, quelque précau-
„tions à la ville de l'Orient, & à Dun-
„kerque, pour empêcher toute ſur-
„priſe de la part des Corſaires An-
„glois. Les inſultes que nos Vaiſſeaux
„avoient éprouvées dans le temps mê-
„me de l'impartialité totale de la Fran-
„ce, rendent aujourd'hui ces précau-
„tions encore plus néceſſaires. Telle
„eſt dans la plus éxacte vérité, la con-
„duite qui a été tenuë de la part du
„Roi juſqu'à ce jour, ſans qu'on puiſ-
„ſe alléguer aucun fait contraire. Ce-
„pendant la Cour de Londres a té-
„moigné la plus grande vivacité ſur

„les

„les prétendus travaux faits à Dun-
„kerque, comme ſi la France man-
„quoit aux engagemens ſolemnels
„qu'elle a pris par le Traité d'U-
„trecht.

„Il eſt aiſé de juger, après cet ex-
„poſé, de quel côté eſt l'infraction
„des Traités; ſi c'eſt du côté de la
„France, qui s'eſt contentée d'établir
„quatre batteries de canons à Dun-
„kerque, ſans relever aucune eſpéce
„d'ouvrage, en déclarant même que
„ces batteries ſeroient détruites auſ-
„ſi-tôt que la tranquillité ſeroit réta-
„blie; ou ſi c'eſt du côté de la Cour
„de Londres, qui ne ſe cache plus
„du Projet qu'elle a formé d'enva-
„hir à force ouverte tout le Commer-
„ce du Nouveau-Monde.

La Reine de Hongrie vit bien que ces armemens, & les plaintes qui les occaſionnoient, aboutiroieot enfin à une diverſion qui lui ſeroit nuiſible; c'eſt pourquoi elle prit le parti d'aſſembler ſes troupes & de les faire marcher en Siléſie, pour s'oppoſer, s'il étoit poſſible, aux progrès du Roi de Pruſſe. Ce Prince ayant reçu avis que l'armée

l'armée Autrichienne, ſous les ordres du Veldt-Maréchal, Comte de Neuperg, s'avançoit en Siléſie, Sa Majeſté Pruſſienne raſſembla vers la Neiſſe les troupes qui étoient en quartier dans la partie ſupérieure de ce Duché. Pendant qu'elle étoit occupée à faire ces diſpoſitions, elle apprit que l'armée de ce Général avoit été conſidérablement renforcée. Le Veld-Maréchal, comte de Schwerin, qui avoit été envoyé avec un corps de troupes vers les Frontieres de la Moravie, ayant reçu ordre de venir joindre le Roi, Sa Majeſté Pruſſienne conſidéra que ce corps étant fort inférieur en nombre, couroit riſque d'être attaqué pendant ſa marche. Pour le ſoûtenir, elle fit paſſer la Neiſſe à ſept bataillons & à cinq eſcadrons, qui s'avancerent juſqu'à Steinau; toutes les troupes, qui occupoient encore les poſtes, où elles avoient été miſes en quartier d'hyver au-delà de cette riviere, reçurent ordre en même temps d'en ſortir. Ces troupes, ainſi que les ſept bataillons, & les cinq eſcadrons, joignirent le 5. d'Avril 1741.

le Veldt-Maréchal de Schwerin ; le 6. ce Général s'avança vers la Neiſſe, le 7. il y fit jetter un pont de bateaux afin de la paſſer à Sorge : quarante-neuf eſcadrons des Ennemis, & deux régimens de Huſſards parurent de l'autre côté de la riviere pour en couper le paſſage ; ce corps faiſoit partie de l'armée du Comte de Neuperg, lequel avoit traverſé la Neiſſe le 5. & le 6. Le Comte de Schwerin ne voyant point de poſſibilité à paſſer la riviere à Sorge, tira vers Michelaw, où une colonne paſſa la Neiſſe, le reſte la paſſa à Lewen. Le Général Neuperg, qui étoit entré dans la Principauté de Grotkau, envoya un détachement s'emparer de la petite Ville de ce nom, où il y avoit une garniſon peu conſidérable, qui fut faite priſonniere de guerre. Ce Général forma enſuite ſon armée, qu'il étendit le long des villages de Litchtenberg, de Conradſwaldec, & de Leopuſch. L'Armée Pruſſienne ſe forma en même-temps à quelque diſtance : le 8. le Comte de Neuperg fit un mouvement vers *Ohlau*, dans le deſſein de s'em-

s'emparer de cette Place, où étoit le principal Magaſin & la groſſe artillerie des Pruſſiens. Le Roi prit auſſi-tôt la réſolution de marcher aux Ennemis, & fit avancer le corps de troupes qui étoit employé au blocus de Brieg. Le 10. à quatre heures du matin, toute l'armée Pruſſienne, compoſée de trente-un bataillons, & trente-quatre eſcadrons, y compris cinq de Huſſards, ſe mit en marche ſur quatre colonnes : elle arriva ſur le mydi au village de Pompitz, vis-à-vis de Mollwitz, où les Autrichiens avoient leur quartier général. Le Colonel, Comte de Rothembourg, qui étoit paſſé du ſervice de France à celui du Roi de Pruſſe, fut détaché avec ſix eſcadrons de Dragons, & trois de Huſſards, pour reconnoître la ſituation de l'Ennemi, dont l'armée conſiſtoit en quinze régimens d'Infanterie, onze régimens tant Cuiraſſiers que Dragons, & quatre régimens de Huſſards : ces derniers tomberent avec beaucoup de furie ſur le Corps du Comte de Rothembourg ; il les arrêta cependant juſqu'à ce que l'armée eût eu le temps

de ſe former, & conſerva ſon poſte juſqu'à l'arrivée du Roi. Après que S. M. Pruſſienne eut dégagée ce Colonel, l'armée marcha en ordre de bataille & à petit pas contre les Ennemis. L'attaque commença par une décharge générale de l'artillerie de campagne des Pruſſiens. La Cavalerie Autrichienne, qui étoit la plus expoſée à la vivacité de ce feu, tomba ſi impétueuſement ſur la Cavalerie Pruſſienne, qui étoit à l'aile droite, qu'elle la fit plier ; elle attaqua enſuite l'Infanterie, & revint juſqu'à cinq fois à la charge, toujours avec la même vigueur. Les Pruſſiens ſoutinrent courageuſement cet effort, ſans laiſſer rompre leurs bataillons ; le feu de leur Infanterie fut extrêmement vif, auſſibien que celui de l'Infanterie des Autrichiens ; les Grenadiers, ſur tout, ayant jetté leurs havreſacs, & mis un genou à terre, firent une décharge des plus furieuſes : l'attention de l'Ennemi étoit de profiter de l'avantage qu'il avoit eu d'ébranler l'aile droite de l'armé Pruſſienne ; mais le Roi qui s'étoit apperçu de ce deſſein, fit promp-

promptement paſſer quelques bataillons de Grenadiers entre les eſcadrons, & fit avancer trois autres bataillons pour couvrir cette aile. Le feu de ces bataillons fut ſi vif & ſi continué que les Pruſſiens ne purent être enfoncés de ce côté-là. Le Général Neuperg, pour les obliger à changer de diſpoſition, fit prendre à l'aile gauche de la ſeconde ligne la place de la premiere, en tirant un peu ſur la gauche des Grenadiers de l'armée Pruſſienne. Ce mouvement ne fit point changer de diſpoſition aux premiers, qui demeurerent dans la même poſture & continuerent leur feu. Comme la Cavalerie de l'aile droite de la ſeconde ligne des Pruſſiens n'étoit compoſée que de quatre eſcadrons de Dragons, la Cavalerie Autrichienne chercha à percer par cet endroit-là, afin de tomber par derriere ſur l'Infanterie, & la mettre en déſordre. Le Prince Léopold Danhalt Deſſeau, ſous les ordres duquel étoit cette Infanterie, fit faire volte-face à quelques bataillons, qui par deux décharges de leur Mouſqueterie, à bout pourtant, obli-

gerent la Cavalerie ennemie à s'éloigner. Pendant que tout cela ſe paſſoit à l'aile droite des Pruſſiens, la Cavalerie de leur aile gauche, que commandoit le Baron de Poſadowiſk, combattit quelque-temps avec le même avantage. Les Autrichiens, qui avoient affoibli leur aile droite pour renforcer la gauche, ayant perdu du terrein, le Veldt-Maréchal Comte de Schwerin, à la tête de l'Infanterie, tomba ſur l'aile droite des Ennemis & la mit en déroute. L'action fut parlà décidée; la Cavalerie de l'aile gauche ſe replia ſur l'Infanterie, pendant que celle de l'aile droite, couvroit la retraite; elle ſe fit en aſſez bon ordre, malgré la perte conſidérable des Autrichiens, qui étoient ſupérieurs de quatre mille hommes.

La ſuite de cette bataille fut la priſe de Brieg, une des plus grandes & des plus belles Villes de la Siléſie, & la Capitale du Duché de ce nom. La Bataille fut funeſte aux deux partis; les premiers y perdirent le Prince Frédéric, Margrave de Brandebourg, Colonel au ſervice des Etats-Généraux, &

& le Général Schulembourg ; les Autrichiens eurent pluſieurs Généraux tués & bleſſés.

La perte des Autrichiens fut ſupérieure de beaucoup à celle de leurs Ennemis ; mais il faut cependant convenir que le gain de la Bataille n'a été décidé que par la bravoure que fit paroître le Roi de Pruſſe, & les avantages qu'il ſçut ſe procurer. La Cour de Vienne rabattit beaucoup du ton de hauteur qu'elle avoit pris, lorſqu'elle apprit la perte de cette Bataille. Le Roi de Pruſſe, en fin politique, prévoyoit les embarras que l'on préparoit à la Reine de Hongrie, & ne jugea pas à propos de terminer ſes Différends par la voye de la négociation : il ne refuſa cependant pas les offres de la médiation des Puiſſances Maritimes ; mais bien loin de conſentir à faire ſortir les troupes de la Siléſie, il vouloit qu'on lui cédât, non-ſeulement ce qu'il avoit prétendu dès le commencement de la guerre, mais encore d'autres Pays, pour l'indemniſer des frais où l'avoit conſtitué la Cour de Vienne. Pendant que les deux partis ſe battoient avec tant de

fureur, les Juriſconſultes de part & d'autre, tâchoient de prouver, les uns, la juſtice des prétentions du Roi de Pruſſe, les autres, la nullité de ces mêmes prétentions, & l'irrégularité de ſon procédé envers la Reine de Hongrie.

Ceux qui voudront s'éclaircir de ces ſortes de matieres pourront avoir recours aux écrits qui ont paru dans le temps ; ils ſont authoriſés des Puiſſances reſpectives : il me ſuffit de faire remarquer ſeulement que la Siléſie eſt un Fief du Royaume de Bohême. Cette Province, autrefois diviſée en pluſieurs petites Souverainetés, étoit gouvernée par des Ducs, Vaſſeaux des Rois de Bohême. Ces Ducs avoient fait des Pactes de confraternité avec les Electeurs de Brandebourg, en vertu deſquels ceux-ci devoient ſuccéder à leurs Etats, au défaut de poſtérité maſculine. La Maiſon d'Autriche ayant acquis le Royaume de Bohême, prétendit que ces Actes étoient abſolument nuls, vu qu'ils n'avoient pu ſe faire ſans l'aveu du Seigneur, dont les Poſſeſſeurs étoient feudataires ; c'eſt-

c'eſt-à-dire, du Roi de Bohême; & qu'enfin c'étoit des terres inaliénables; deſorte que quand même les Rois de Bohême auroient conſenti qu'elles fuſſent aliénées, elles ne pourroient l'être de leur nature.

Les circonſtances n'étant pas favorables aux Electeurs de Brandebourg, il furent obligés de diſſimuler, obſervant néanmoins dans de certaines conjonctures de réveiller leurs prétentions. Cela donna lieu à des plaintes de part & d'autre, juſqu'à ce qu'enfin par les Traités de 1686. & 1694. les choſes furent accommodées; & l'Electeur Frédéric-Guillaume renonça, pour lui & ſes Succeſſeurs, aux Duchés de Brieg, Lignits, Wohlau & Jagerndorff. La Reine de Hongrie ne pouvoit alléguer que les Renonciations des Princes de la Maiſon de Brandebourg; & ſon Conſeil étoit trop éclairé pour ne pas concevoir combien elles étoient frivoles, & qu'il eſt comme de principe entre les Princes, & toujours de leur intérêt, que ces eſpéces de queſtions demeurent indéciſes. La Reine, qui n'étoit

n'etoit pas en état de s'oppoſer à la façon dont le Roi de Pruſſe prouvoit la nullité des Renonciations de ſes Ancêtres, s'en plaignit amérement dans des écrits publics. Mais n'y avoit-il pas lieu de s'étonner que la Maiſon d'Autriche oſât ſe plaindre ainſi du Roi de Pruſſe qui ne faiſoit que ſuivre ſes traces ? Car après que la Ligne des Ducs de Lignitz fut éteinte, elle ſe mit en poſſeſſion de leurs Etats, ſans autre forme de Procès ; elle s'empara du Droit de Proprieté à force ouverte, ſans en avertir la Maiſon Electorale de Brandebourg : elle en a joui pendant près d'un ſiecle ; & ſoutenuë de ſa jouiſſance, elle n'a fait qu'amuſer la Maiſon Electorale de Brandebourg par des promeſſes vagues, quoique celle-ci lui ait fait les repréſentations les plus fortes. Le Roi de Pruſſe n'a donc fait ici que ce que la Maiſon d'Autriche avoit fait la premiere. Les Loix féodales décident clairement, que ſi le Seigneur direct retient injuſtement le Fief de ſon vaſſal, celui-ci eſt en droit de le lui demander à main armée.

Selon

Selon les Loix naturelles même, il eſt certain qu'on n'eſt pas dans l'obligation d'avertir lorſqu'on revendique ſon Patrimoine ; c'eſt le ſentiment de tous les Juriſconſultes, & plus particulierement celui de *Grotius*. Deplus, l'on voudroit ſçavoir à quoi auroit ſervi un pareil avertiſſement, puiſque la Maiſon d'Autriche a retenu ſi longtemps ces Etats, & que malgré toutes les remontrances qui lui ont été faites, elle n'a jamais voulu entendre parler de reſtitution ; il étoit aiſé de prévoir qu'elle n'écouteroit ni la juſtice, ni l'équité, & qu'elle ſe ſeroit toujours prévalu des Traités dont la nullité eſt palpable.

La Reine de Hongrie ſentoit la force des raiſons du Roi de Pruſſe ; mais comment ſe deſſaiſir d'une Province auſſi conſidérable ? Elle crut donc que le Traité de Hanovre, qu'elle venoit de conclure, la mettoit en état de faire la loi au Roi de Pruſſe ; mais ce Prince n'étant pas le ſeul prétendant à la Succeſſion des biens de la Maiſon d'Autriche, diſpoſé à faire valoir ſes Droits par la force des armes, il y en

y en eut d'autres encore qui ſe mirent ſur les rangs.

L'Alliance concluë, entre le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & la Reine de Hongrie en 1733. dans la perſonne de Charles VI. ſon Pere, n'empêcha pas S. A. Electorale d'armer en 1741. & de s'unir à l'Electeur de Baviere, avec qui le Roi de France venoit de conclure un Traité d'Alliance à Munich le 18. Mai, & ratifié le 3. Juin 1741. par lequel le Roi convient de certains ſecours qu'il veut lui donner, & des opérations reſpectives, ſuivant les cas, &c.

Dans le dernier Article, le Roi d'Eſpagne accéde à l'Alliance, pour lui & pour le Roi des deux Siciles, par rapport aux affaires d'Italie. Quelque-temps après, le Roi de France fit expédier à l'Electeur des Lettres Patentes, datées de Verſailles le 20. Août 1741, pour commander l'armée; & en conſequence, l'Electeur de Baviere voyant que la Reine de Hongrie s'obſtinoit à ne pas faire droit ſur ſes demandes, fit publier le Manifeſte ſuivant.

Après les Proteſtations ordinaires ſur

ſur la juſtice des prétentions de la Maiſon de Baviere, la néceſſité de les faire valoir, ſes obligations en qualité de Chef de ſa Maiſon, l'Electeur entre en matiere, & dit que : „ Les Pays Au-
„ trichiens relevoient anciennement
„ du Duché de Baviere, auquel ils
„ étoient incorporés, & que la mort
„ de Frédéric le Belliqueux laiſſa en
„ proye à nombre de Concurrens, ſur
„ leſquels Ottocare Roi de Bohême
„ eut la préférence. L'Empereur Ru-
„ dolphe de Habſbourg, qui devoit
„ ſon élévation au Trône Impérial, à
„ la nomination de Louis le Sévere
„ Duc de Baviere, ayant chaſſé Otto-
„ care de Bohême & des biens qu'il
„ avoit uſurpés, devoit les lui rendre ;
„ mais il préféra d'en inveſtir ſes pro-
„ pres fils.

„ Les Ducs de Baviere trop foibles
„ pour faire valoir leurs Droits, n'eu-
„ rent d'autre parti à prendre que ce-
„ lui de la proteſtation, juſqu'à ce qu'ils
„ puſſent trouver des conjonctures plus
„ favorables.

„ L'Empereur Ferdinand I. qui par
„ des arrangemens pris entre lui &
„ ſon

„ ſon frere Charles-Quint, étoit de-
„ venu le maître de tous les Etats Au-
„ trichiens, ſitués en Allemagne, &
„ qui avoit encore acquis du Chef de la
„ Reine Anne ſon épouſe les Royau-
„ mes de Hongrie & de Bohême, ſen-
„ tit que pour ſoutenir la grandeur de
„ ſa Maiſon, & pourvoir à la tranquil-
„ lité de ſes Sujets, il convenoit d'é-
„ tablir dans la Famille un ordre de
„ Succeſſion, qui y eut force de Loi
„ perpétuelle, & d'y intereſſer en mê-
„ me temps la Maiſon de Baviere, afin
„ qu'elle acquieſçât d'autant plus vo-
„ lontiers à ce que les Archiducs con-
„ tinuaſſent d'être les poſſeſſeurs des
„ Etats Autrichiens.

„ Ce fut dans cette vuë qu'en 1543.
„ & 1547. il fit un Teſtament & un Co-
„ dicile, par leſquels il ordonna qu'au
„ défaut d'héritiers mâles, ſa Succeſ-
„ ſion paſſeroit à ſa fille aînée, l'Ar-
„ chiducheſſe Anne, épouſe d'Albert
„ V. Duc de Baviere, & mere de Guil-
„ laume V. Triſayeul de l'Electeur ac-
„ tuellement régnant. " Après que l'E-
lecteur a expoſé tous les grands & im-
portans ſervices qu'il a rendus à la
Maiſon

Maiſon d'Autriche, il ajoute : „ Qu'en „ 1713. l'Empereur Charles VI. aſſem- „ bla ſes principaux Miniſtres & leur „ communiqua les Actes de partage, „ ainſi que le Pacte de Succeſſion au „ ſujet de la Couronne d'Eſpagne, „ convenu entre les Empereurs Léo- „ pold, Joſeph, & lui ; en conſequen- „ ce, il déclara, qu'en vertu de ces „ Conventions, non-ſeulement la Suc- „ ceſſion aux Royaumes, Etats, & Pays „ héréditaires de la Maiſon d'Autri- „ che, lui appartenoit de droit ; mais „ que dans le cas où il mourroit ſans „ laiſſer des deſcendans mâles, cette „ même Succeſſion, ſuivant la régle „ de primogéniture & d'indiviſibilité „ établie dans la Maiſon, ſeroit dévo- „ luë d'abord aux Archiducheſſes Joſe- „ phines, enfin aux Archiducheſſes „ Léopoldines, & ainſi en remontant „ toujours de Ligne en Ligne.

„ Il ordonna enſuite l'enrégiſtre- „ ment de la Déclaration qu'il venoit „ de faire ; & c'eſt ce ſimple enrégiſ- „ trement, relatif au Pacte, qui ne „ concernoit que la Succeſſion d'Eſ- „ pagne, & dans lequel il n'eſt fait „ nulle

„ nulle mention des filles, qu'on a „ voulu faire paſſer pour Sanction „ Pragmatique, quoiqu'il n'en eût eu „ ni la forme ni l'apparence.

„ L'Empereur Charles VI. qui ne „ pouvoit ignorer les Droits incon- „ teſtables de la Maiſon de Baviere, & „ qui prévoyoit les oppoſitions qu'elle „ y formeroit, fit inſinuer par tout, „ tant de vive voix que par écrit : „ 1°. Que la Sanction, dont il deman- „ doit la garantie, ayant été ainſi con- „ volée entre les Empereurs ſes Pré- „ déceſſeurs, & par lui enſuite ac- „ ceptée, devoit être regardée com- „ me un Pacte ſucceſſif irrévocable. „ 2°. Que l'ordre de Succeſſion, tel „ qu'il étoit réglé en vertu de ce Pacte „ & de cette Sanction, ne renfermoit „ rien qui ne fut éxactement confor- „ me aux anciens Priviléges, Conſti- „ tutions & Uſages de ſa Maiſon Ar- „ chiducale. 3°. Que les Electeurs de „ Saxe & de Baviere, ſeuls, ou prin- „ cipales parties intereſſées à atta- „ quer la Pragmatique Sanction, en „ reconnoiſſoient tellement la validité „ & la juſtice, qu'ils l'avoient approu-

„ vée

„ vée & confirmée par les Actes les plus „ ſolemnels. 4°. Enfin, que cet ordre „ de Succeſſion ne portoit à qui que „ ce fût aucune ſorte de préjudice.

Il étoit bien difficile que les Puiſſances, qui ont pris ſur elles la garantie de cette Sanction, ne ſe laiſſaſſent ſurprendre par des aſſurances auſſi formellement données par un Prince dont on penſoit trop avantageuſement, pour le ſoupçonner de vouloir en impoſer ſur une matiere auſſi importante ; cependant pour peu que l'on éxamine de près les quatre points, qui ont formé la baſe de cette Sanction, l'on n'en trouvera aucun de fondé, & qui ne ſouffre une juſte contradiction. 1°. Les Empereurs Léopold, Joſeph & Charles, n'ont jamais réglé entr'eux, touchant leurs Etats d'Allemagne, rien qui concerne la Succeſſion féminine au défaut des Deſcendans mâles ; du moins juſqu'ici n'a-t-il rien tranſpiré qui y ait rapport ; & en tout cas, ce Réglement, s'il éxiſtoit, pourroit-il déroger aux diſpoſitions antérieurement faites. 2°. C'eſt à tort qu'on avance que l'ordre de

la Succeſſion établie dans la Pragmatique, eſt conforme aux anciens Uſages & Priviléges de la Maiſon de Habſbourg, puiſque les Priviléges & Uſages antérieurs au temps où cette Maiſon a invahi l'Autriche, ne peuvent regarder que les Ducs de Baviere.

Pour conſtater cette vérité, il ſuffit de ſe rappeller que Frédéric Barberouſſe, de qui eſt émané le premier privilége, dont les ſuivans n'ont été que la confirmation, ne l'accorda qu'à Henri *Jaſamergott*, Duc de Baviere & d'Autriche, pour l'indemniſer de la perte du Duché de Baviere: indemnité à laquelle la Maiſon de Habſbourg n'a eu certainement aucune part. Si ſous l'expreſſion générique de Privilége, Charles VI. a auſſi compris les diſpoſitions Teſtamentaires, l'on n'en ſçait aucune, qui (à l'exception de celle de Ferdinand I.) contienne, quant aux filles, le moindre Réglement au ſujet de la Succeſſion aux Pays héréditaires d'Autriche, au cas que les mâles de cette Maiſon viennent à manquer.

Quant aux Uſages poſtérieurs à ces premiers

premiers temps, bien-loin d'avoir autoriſé la primogéniture, & l'indiviſibilité par rapport aux filles, ils ne l'ont pas même admiſe pour les mâles, ainſi que le démontrent clairement tous les partages ſucceſſivement faits entre les Archiducs d'Autriche, à commencer depuis Rodolphe I. juſqu'à Ferdinand. 3°. Il eſt également ſûr que S. A. E. de Bavierre n'a jamais accepté la Pragmatique, n'ayant, à l'occaſion de ſon mariage, reconnu autre choſe ſinon l'ordre dans lequel l'Archiducheſſe ſon épouſe ſe trouve placée; ce qui ne peut être regardé que comme une approbation de ce qui avoit rapport aux Droits perſonnels de cette Princeſſe, & nullement à ceux qui ſont acquis à la Maiſon par des Titres plus anciens; de ſorte que c'eſt à tort que la Cour de Vienne a tâché d'inſinuer par tout que l'Electeur s'étoit déporté de ſes prétentions. Qui pourra ſe perſuader que pour un Dot de 100000. florins, il ait abandonné ſes Droits ſur des Royaumes & des Etats entiers? Qui croira qu'il ait ſouſcrit à un déport général & illimité,

tandis que la Cour de Vienne même ne lui a jamais rien propoſé que de connexe avec l'Alliance dont on traitoit alors ; & que cette Cour étoit trop éclairée pour ne pas ſçavoir que toute la Maiſon ſe trouvant intereſſée dans la Subſtitution réglée par l'Empereur Ferdinand, c'étoit avec toute la Maiſon qu'il eut fallu négocier cette affaire ? 4°. Il n'eſt pas vrai que la Sanction, dite Pragmatique, ne porte aucun préjudice aux Droits du tiers, puiſque ceux de l'Electeur de Baviere ſouffriroient une atteinte eſſentielle & irréparable, ſi cet ordre de Succeſſion pouvoit ſubſiſter.

L'Electeur de Baviere a été ſi peu diſpoſé à conſentir à la garantie de la Pragmatique, que pour mettre ſes Droits à couvert, & démontrer en même temps à tous les Princes & Etats de l'Empire, les ſuites dangereuſes auſquelles ils s'expoſeroient, s'ils ſe chargeoient de cette garantie, il fit préſenter à la Diette ſon *Votum*, contenant : „ Que l'Empereur ayant pré-
„ cédemment fait pluſieurs Traités
„ ſans conſulter les Etats, il étoit aiſé
„ de

„ de voir que ce Prince n'avoit re-
„ cours à eux que dans les cas où il
„ avoit un beſoin preſſant de leur ſuffra-
„ ge & de leur coopération ; mais qu'il
„ les négligeoit abſolument dans les au-
„ tres circonſtances, où cependant leur
„ autorité & acceſſion n'étoient pas
„ moins néceſſaires, ſuivant les Loix
„ & les Conſtitutions Germaniques ;
„ que contre la teneur des Capitula-
„ tions qui défendoient à l'Empe-
„ reur d'engager l'Empire dans au-
„ cune guerre, l'Empire ſe trouve-
„ roit cependant obligé par cette ga-
„ rantie à ſoutenir le poids de toutes
„ les guerres que l'Empereur entre-
„ prendroit ; que l'on a vû en diffé-
„ rentes occaſions l'Empereur attaqué
„ en Hongrie, en Italie, & dans les
„ Pays-Bas, ſans que l'Empire s'y ſoit
„ laiſſé induire à épouſer ſa querelle ;
„ que pluſieurs des Etats de la Mai-
„ ſon d'Autriche étant ſitués hors de
„ l'Allemagne, cette garantie mettroit
„ l'Empire dans le cas d'envoyer au
„ loin les Troupes deſtinées à ſa pro-
„ pre défenſe ; que la garantie une
„ fois obtenuë des Etats de l'Empi-

„ re

„ re, on éxigeroit qu'ils entretiennent
„ conſtamment ſur pied des Troupes
„ prêtes à ſoûtenir les engagemens
„ contractés; que les Etats Autrichiens,
„ ſitués en Allemagne, étant liés à
„ l'Empire par un lien commun &
„ féodal, en vertu duquel le Corps
„ entier doit, conformément aux Conſ-
„ titutions générales, prendre la dé-
„ fenſe de chacun de ſes Membres,
„ la garantie devenoit naturelle &
„ n'avoit par conſequent pas beſoin
„ d'être prématurément ſollicitée; que
„ la ſécurité où cette garantie met-
„ troit l'Empereur, par rapport à ſes
„ poſſeſſions, l'empêcheroit de forti-
„ fier ou de garnir convenablement
„ ſes Places frontieres, ce qui ren-
„ droit l'Etat de l'Allemagne beau-
„ coup plus dangereux & plus expo-
„ ſé; que l'Empire ſe chargeant de
„ la garantie de la Pragmatique, de-
„ venoit l'ennemi néceſſaire de tous
„ ceux de la Maiſon d'Autriche, &
„ ſe priveroit ainſi à jamais des fonc-
„ tions de Médiateur; enfin, que
„ l'Empire en s'engageant ſans néceſ-
„ ſité, s'aſſujettiroit à une ſervitude

„ conti-

„ continuelle, & ſe dépouilleroit des
„ priviléges précieux de ſa liberté.

„ L'Electeur de Baviere, qui crai-
„ gnoit que la garantie de la Pragma-
„ tique Sanction, par quelque Puiſ-
„ ſance de l'Europe, ne préjudiciât à
„ ſes interêts, s'addreſſa au Cardinal
„ de Fleury, pour avoir communica-
„ tion du Teſtament de Ferdinand I.
„ & être le Médiateur entre le défunt
„ Empereur & lui; mais toutes Mé-
„ diations furent inutiles, & l'Empe-
„ reur mourut dans ces diſpoſitions.

„ Après ſa mort, l'Electeur fit re-
„ nouveller ſes demandes par le Com-
„ te de Pérouſe, ſon Miniſtre à
„ Vienne, auquel l'on a enfin délivré
„ une Expédition du Teſtament de
„ Ferdinand I. Mais parce que pour
„ faciliter les recherches à faire, ce
„ Miniſtre avoit fourni une Note, qui
„ ne ſervoit qu'à indiquer en gros les
„ diſpoſitions que le Teſtament con-
„ tenoit à-peu-près, & dont on ne
„ pouvoit à Munick ſçavoir la teneur
„ au juſte, la Cour de Vienne a feint
„ de prendre cette Note pour le Texte
„ même, dont S. A. Electorale pré-

„ tendoit

„ tendoit faire uſage ; & ſur cette ſup-
„ poſition , auſſi imaginaire qu'injuſ-
„ rieuſe , elle a répandu dans les Reſ-
„ crits circulaires , que l'Electeur de
„ Baviere établiſſoit ſes Droits ſur une
„ Copie falſifiée. Tous ceux qui ont
„ lu ces Reſcrits , auront jugé ſans
„ peine qu'il falloit que cette Cour
„ fût entierement dépourvuë de bon-
„ nes raiſons à alléguer , puiſque ſes
„ principaux moyens n'ont roulé que
„ ſur des faits calomnieux. Il eſt no-
„ toire avec quelle précipitation af-
„ fectée , la Grande-Ducheſſe de Toſ-
„ cane s'eſt miſe en poſſeſſion de la
„ Succeſſion Autrichienne , dans le
„ temps où l'Electeur ne penſoit point
„ en venir à aucune voye de fait , d'au-
„ tant plus qu'il ne vouloit de préfé-
„ rence qu'après avoir fait valoir ſes
„ prétentions , & quand toutes les
„ Cours ſeroient pleinement inſtrui-
„ tes de leur légitimité ; mais la Cour
„ de Vienne ne s'eſt point contentée
„ d'avoir , par cet empreſſement à s'aſ-
„ ſûrer du poſſeſſoire , fait violence
„ aux Droits de l'Electeur ; elle ne
„ s'eſt point contentée de l'avoir of-

„ fenſé

„ſenſé en le taxant de ſe ſervir de „Piéces fauſſes ou ſuppoſées : elle ne „s'eſt point contentée de s'être, pour „ainſi dire, renduë aggreſſeur par l'eſ„péce d'hoſtilité qu'elle a commiſe ; „en demandant, nommément con„tre lui, la garantie de la Pragma„tique Sanction, elle a voulu met„tre encore le comble à ſes griefs, „en ſe ſervant de tous les artifices „imaginables pour s'attirer les Suffra„ges du Public, & particulierement „ceux des Miniſtres des Cours étran„géres, qu'elle voyoit inclinées pour „la juſte cauſe, j'entends pour les „intérêts de S. A. E. L'Electeur n'a „point à ſe reprocher d'avoir ſuivi „un exemple ſi condamnable, & il „s'eſt, juſqu'à ce moment, renfermé „dans les bornes de la plus grande „retenuë : mais la Cour de Vienne, „bien loin d'être touchée de cette „modération, ne l'a attribuée qu'à „foibleſſe, & a regardé l'inaction de „l'Electeur, ou comme une impuiſ„ſance réelle d'agir par la voye des „armes, ou comme un effet de la „crainte de s'attirer autant d'Enne„mis

„ mis que la Sanction avoit de garants.
„ L'Electeur eſt bien éloigné de pen-
„ ſer ainſi, & il a plus de confiance
„ dans l'équité des Puiſſances garan-
„ tes, que la Grande Ducheſſe ne doit
„ & ne peut en avoir dans la ſolidité
„ des engagemens qu'elles ont con-
„ tractés avec le feu Empereur. En
„ effet, ſoûtenir que ces Puiſſances
„ ſe ſoient déclarées contre les Droits
„ qu'elles ignoroient, & dont on a
„ eu ſoin de leur cacher, non-ſeu-
„ lement la force & l'étenduë, mais
„ même l'éxiſtance, c'eſt bleſſer ou-
„ vertement leur droiture & leur pro-
„ bité : ainſi, bien loin de les redou-
„ ter comme Ennemis, l'Electeur de
„ Baviere ſe promet de trouver en
„ Elles des Protecteurs, eſpérant qu'in-
„ dignées du procédé de Charles VI.
„ qui, en leur cachant les Droits de
„ la Maiſon de Baviere, a ſurpris leur
„ religion, elles ne balanceront point
„ à prendre un parti oppoſé à celui
„ auquel la Grande Ducheſſe s'atten-
„ doit.

„ L'Electeur a embraſſé la réſolu-
„ tion invariable de ne jamais aban-

„ donner

„donner ſes prétentions ; il ſe ren-
„droit reſponſable devant Dieu, &
„s'expoſeroit aux juſtes reproches de
„toute ſa Maiſon, s'il étoit capable
„d'oublier ſes devoirs dans une oc-
„caſion auſſi eſſentielle & dans une
„ſituation auſſi intereſſante, que celle
„où il ſe trouve, puiſqu'il a en mê-
„me-temps ſon honneur & ſa gloire
„à ſoûtenir, & les interêts de ſa Mai-
„ſon à défendre. Il peut avec fondé-
„ment alléguer en ſa faveur, l'un des
„paſſages du Manifeſte de l'Empe-
„reur Léopold, où il eſt dit, *Aucu-*
„*ne perſonne, ſoit Roi, ſoit Membre de*
„*la Famille Royale, ſoit Peuple, ne doit*
„*ni ne peut, ſous prétexte quelconque, en-*
„*lever malgré lui, à celui qui reſte de*
„*la Famille, un Droit qui lui eſt dévo-*
„*lu par des premieres conventions, &*
„*lui ôter des eſperances qui lui ſont acqui-*
„*ſes par ſa naiſſance.* Si donc l'Elec-
„teur, tant en ſa qualité d'Héritier de
„l'Archiducheſſe Anne, que comme
„deſcendant des anciens Poſſeſſeurs
„d'Autriche, a des Droits acquis par
„ſa naiſſance ; s'il en a d'aſſurés par
„des Actes & des Conventions par-

„ticulieres, c'eſt dans le cas de pou-
„voir (même à plus juſte titre) tenir
„un langage ſemblable à celui de Léo-
„pold; & que pourra répondre la
„Cour de Vienne, quand on ſe ſert
„contr'elle des mêmes principes que
„ceux qu'elle a ci-devant avancés? De
„plus longs délais ne feroient qu'af-
„fermir la Grande Ducheſſe de Toſ-
„cane dans l'injuſte poſſeſſion où elle
„s'eſt miſe; & comme elle ne recon-
„noît aucun Tribunal autoriſé pour
„terminer les différends dont il s'agit,
„on ne peut que prendre contr'el-
„le des partis extrêmes & violens.
„L'Electeur ſe voit donc indiſpen-
„ſablement obligé d'avoir recours
„au glaive, dont la Juſtice Divi-
„ne, ainſi que le Droit naturel &
„des Gens, lui permettent de s'ar-
„mer, pour forcer cette Princeſſe à
„un déſiſtement, auquel la voye de
„la douceur & de la négociation ne
„ſçauroit la déterminer. La Cou-
„ronne de France ayant contracté avec
„les Prédéceſſeurs de l'Electeur de
„Baviere, des engagemens qui ont
„encore toute leur vigueur, & en
„ayant

„ ayant de particuliers avec l'Electeur
„ aujourd'hui régnant, dont l'éxécu-
„ tion a été renvoyée au temps de l'ex-
„ tinction de la Maiſon d'Autriche,
„ l'Electeur a imploré avec confiance,
„ & même obtenu de l'amitié & de
„ la juſtice du Roi Très-Chrétien,
„ ſes ſecours & ſon puiſſant appui. Il
„ ne s'attend pas moins à l'aſſiſtance
„ du Corps Germanique, dont ſa Mai-
„ ſon a toujours été un des plus fer-
„ mes ſoutiens; & il ſe promet que
„ les Etats de l'Empire héſiteront d'au-
„ tant moins à lui donner la préféren-
„ ce ſur une Maiſon étrangere, que
„ jamais ils n'ont héſité à l'accorder à
„ ceux dont les Droits étoient auſſi
„ évidens que les ſiens.

„ Il aſſure, que ſoit comme un des
„ Vicaires, ſoit comme Membre de
„ l'Empire, il ne permettra jamais
„ rien qui puiſſe donner atteinte aux
„ Conſtitutions & aux Priviléges des
„ Etats de l'Allemagne; il ſe décla-
„ rera au contraire ennemi de tous
„ ceux qui entreprendront de les
„ combattre; & afin d'obvier à tout
„ ſujet de plainte, il fera tenir une

 „ diſci-

„ diſcipline ſi éxacte, & prendra des „ meſures ſi juſtes, que les Cercles „ dans leſquels la guerre pourroit ſe „ porter, ne s'appercevront de la pre- „ ſence de ſon armée, que par le bon „ ordre qui y ſera obſervé.

„ Il compte pareillement que les „ habitans des Royaumes & Etats, „ qui reconnoiſſoient ci-devant la „ Souveraineté de Ferdinand I. recon- „ noîtront aujourd'hui celle de l'Hé- „ ritier légitime que cet Empereur „ leur a deſtiné; & que ces Peuples, „ revenus des erreurs dans leſquel- „ les on a ſçu juſqu'ici les entretenir, „ ſe rendront à la juſtice, en ſe li- „ vrant avec affection à une domina- „ tion, qu'ils trouveront pour le „ moins auſſi douce que pouvoit être „ celle de la Maiſon de Habſbourg. „ C'eſt moins en Maître, qu'en Pere, „ que l'Electeur ſe propoſe de les „ gouverner; & s'il réüſſit à régner „ ſur eux, il demeurera toujours in- „ décis, & la ſatisfaction de les voir „ ſes ſujets, égalera celle qu'il ſe pro- „ curera, en leur faiſant goûter tous „ les avantages d'une heureuſe ſujé- „ tion.

„tion. Ceux, au contraire, qui „ſoit par un entêtement mal placé, „ſoit par trop de condeſcendance „aux perſuaſions des Partiſans de la „Cour de Vienne, ſoit par des vuës „d'interêt particulier, auront formé „une vaine réſiſtance au progrès des „armes de l'Electeur, ne pourront „que s'en prendre à eux-mêmes, s'ils „ſe voyent aſſujettis à des diſgraces & „des calamités qu'il dépendoit d'eux „d'éviter.

„Enfin S. A. E. pour prévenir tout „prétexte, ou toute raiſon de plainte, & empêcher qu'il ne ſoit commis aucun excès, a pris d'avance „toutes les meſures néceſſaires, ſe „flatant en même-temps qu'aucun des „Etats de l'Empire ne refuſera à ſes „Troupes, ſoit propres, ſoit auxiliaires, non plus qu'à celles de ſes „Alliés, les paſſages qui lui ſeront „indiſpenſables, après néanmoins „qu'au préalable elle en aura duëment „fait la requiſition, & aux offres d'acquitter éxactement tout ce qui pourra être fourni pour la ſubſiſtance „deſdites troupes. Cette demande ne

„tend à rien qui ne ſoit conforme „aux Conſtitutions de l'Empire & que „les Princes ſe doivent mutuellement. „L'Electeur en a lui-même donné „l'exemple, lorſqu'à la requiſition de „Charles VI. il a permis en dernier „lieu aux troupes Moſcovites de paſſer „par ſes Etats.

„Il ne reſte plus à S. A. E. que „d'implorer l'aſſiſtance du Tout-„Puiſſant, pour qu'il lui plaiſe ré-„pandre ſur ſes armes une bénédic-„tion ſi éfficace, qu'après qu'elles lui „auront procuré une pleine ſatisfac-„tion, l'on voye un calme général „ſuccéder promptement aux troubles „de la guerre, & que toute l'Alle-„magne puiſſe jouir tranquillement „des douceurs d'une Paix ſolide & „conſtante.

Tel étoit l'expoſé des Prétentions de l'Electeur de Baviere, & les raiſons qu'il alléguoit pour juſtifier ſa conduite. La Reine de Hongrie en ſentoit ſans doute toute la validité; mais il lui en coutoit trop pour s'y rendre.

Pendant les différentes négociations, qui

qui tendoient moins à faire raiſon ſur les prétentions, qu'à gagner du temps, afin de ſe mettre en état de défendre, par les armes, des Provinces, qui par leurs revenus avoient mis la Maiſon d'Autriche en état de faire la loi à une petite partie de l'Europe, le Roi de Pruſſe profitoit des avantages de la Bataille de Molwitz; & pour ne point trouver d'obſtacles dans ſes progrès, il fit une Alliance avec le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, qui rendit ſes Droits publics, par un Manifeſte, dont voici le précis:

„Les Droits de la Séréniſſime Rei-
„ne de Pologne, Electrice de Saxe,
„Fille aînée de l'Empereur Joſeph (di-
„ſoit ce Prince) ſur tous les Royau-
„mes délaiſſés par l'Empereur Charles
„VI. pour n'avoir pas d'abord été ma-
„nifeſtés en public, n'en ſont pas
„moins certains ni moins fondés.

„Ceux qui ont fait quelqu'atten-
„tion aux événemens de ce ſiécle,
„n'auront pas de peine à compren-
„dre les raiſons pour leſquelles Sa
„Majeſté le Roi de Pologne eſt reſté ſi
„long-temps dans le ſilence, par rap-
„port à

„port à ſes Droits ; d'autres motifs „très-louables l'ont engagé à cette „conduite ; & l'on peut dire, avec „vérité, que ſa grande modération, „ſon zéle pour la conſervation du re- „pos public, & ſon deſir que les Dif- „férends ſurvenus au ſujet de la Suc- „ceſſion puſſent être pacifiés à la ſa- „tisfaction d'un chacun, l'ont empê- „ché plus long-temps que ſes interêts „ne le demandoient, de publier les „Droits de ſa Maiſon, & de recou- „rir aux moyens qui ſe préſentoient „de les faire valoir, autant au moins „que les conjonctures pouvoient le „permettre.

„Après la mort de l'Empereur „Charles VI. de glorieuſe mémoire, „la Reine de Hongrie, Marie-Thé- „réſe, Ducheſſe de Lorraine, & „Grande Ducheſſe de Toſcane, ſa „Fille aînée, ſe fondant ſur un Acte „qu'on a trouvé bon de qualifier de „Sanction Pragmatique, paſſé en „1713. reçû & accepté par tous les „Royaumes & Etats héréditaires d'Au- „triche, & garanti par les principa- „les Puiſſances de l'Europe, s'eſt „miſe

„ſe en poſſeſſion des Etats.

„Sa Majeſté, le Roi de Pologne, „plus ſenſible, comme il a déja été „dit, à la conſervation du repos pu„blic, qu'empreſſé à faire valoir les „Droits de ſa Maiſon, ne s'eſt point, „à la vérité, oppoſé à cette priſe de „Poſſeſſion; mais elle a déclaré d'a„bord, & encore dans la ſuite, qu'elle „ne pouvoit jamais voir d'un œil in„différent, s'il arrivoit que d'autres „Puiſſances entrepriſſent de renver„ſer cette Sanction, ou de lui don„ner atteinte, puiſqu'en ce cas elle „ſe verroit obligée de ſoûtenir ſes „Droits.

„D'un côté, cette Sanction Prag„matique a été d'abord enfreinte, par „la qualité donnée au Duc de Lorrai„ne de la *Corrégence des Etats héréditai„res*, & par la Voix de Bohême à lui „accordée, malgré toutes les juſtes „repréſentations faites à cet égard. La „Cour de Vienne n'a jamais paru „diſpoſée à remédier à la lézion in„ſenſible qui en pouvoit réſulter, par „rapport aux Droits de Sa Majeſté de „Pologne. De l'autre, diverſes pré-

„tentions

» tentions ſe ſont formées, non-ſeu-
» lement contraires à cette Sanction
„établie par Charles VI. mais qui la
» renverſent & la détruiſent entiere-
» ment; & ces prétentions ſe trou-
» vent appuyées par une partie des
» Puiſſances garantes, ſe fondant ſur la
» raiſon que leur garantie ne peut pré-
» judicier aux Droits d'un tiers; pen-
» dant que d'autres ſe voyent hors
» d'état de ſoûtenir la Sanction Prag-
» matique.

„ Ces circonſtances, connuës de
» tout le monde, ne ſont rappellées
» ici que pour entrer en matiere ſur la
» déduction des Droits de ſa Majeſté,
» la Reine, & pour faire connoître en
» même-temps ce que c'eſt que cette
» Sanction tant vantée, & dont la ga-
» rantie a été recherchée par la Cour
» de Vienne, avec tant d'empreſſe-
» ment & d'ardeur.

„ Le frivole & la nullité de cet Ac-
„te, eſt clairement démontré par ce
„ qui a été réglé & ſtatué en 1703.
„ entre l'Empereur Léopold, de glo-
„ rieuſe mémoire, & ſes deux Fils;
„ ſçavoir, Joſeph, pour lors Roi des
„ Romains,

» Romains, & Charles, dans le mê-
» me-temps déclaré Roi d'Eſpagne.
» C'eſt un Pacte de Famille, immua-
» ble, confirmé par le Serment de
» Charles, qui doit régler à jamais
» l'ordre de la Succeſſion dans la Mai-
» ſon. Par ce Pacte ſolemnel, les
» Droits ſucceſſifs de la Séréniſſime
» Archiducheſſe Marie-Joſeph, à pré-
» ſent Reine de Pologne & Electri-
» ce de Saxe, comme Fille aînée de
» Joſeph, & ceux de ſes Deſcendans,
» comme auſſi après eux, ceux de la
» Séréniſſime Electrice de Baviere,
» ſa Sœur, ſont tellement établis &
» aſſurés, par préférence aux Archidu-
» cheſſes, Filles de Charles, que par
» aucun Acte poſtérieur, ni en parti-
» culier par cette prétenduë Pragma-
» tique Sanction, ils n'ont pû être ré-
» voqués ni affoiblis en quelque façon
» que ce ſoit.

Cette longue déduction ſeroit ſuperfluë pour mettre cette vérité dans tout ſon jour ; il ſuffit de produire le Pacte même, & pour peu qu'on faſſe attention, tant aux termes dans leſquels il eſt conçu, qu'à ſa diſpoſition

&

& à ſon but, on y reconnoîtra ſans peine l'intention des contractans, & en même-temps l'irrévocabilité de cet Acte ; & pour en faciliter d'autant plus l'intelligence, on a cru qu'il ne ſeroit pas inutile de l'accompagner des remarques ſuivantes.

„ 1°. C'eſt une diſpoſition d'un Pe-
„ re faite entre ſes Enfans ſur un cas
„ nouvellement ſurvenu : c'étoit l'ou-
„ verture de la Succeſſion d'Eſpagne,
„ où il s'agiſſoit de faire des arran-
„ gemens convenables pour le plus
„ grand bien, le luſtre & la conſer-
„ vation de la Maiſon, comme auſſi
„ de régler pour l'avenir l'ordre de
„ la Succeſſion entre les deux Bran-
„ ches de cette Maiſon, qui alloient
„ ſe former.

„ 2°. C'eſt une Loi irrévocable &
„ immuable, qui doit ſervir de régle
„ à jamais : *Lex in omne ævum valitura.*
„ Ce ſont les propres termes de cette
„ diſpoſition.

„ 3°. Ces deux Freres s'y ſoumet-
„ tent, l'agréent & l'acceptent, &
„ Charles promet par Serment de s'y
„ conformer & de n'y jamais contre-

„ ve-

„ venir, ni de permettre que par les „ ſiens il y ſoit contrevenu.

„ 4°. Joſeph, à qui la Monarchie „ d'Eſpagne revenoit de droit, com- „ me à l'aîné, y renonce en faveur de „ Charles ſon frere, & la lui céde pour „ en jouir, lui & ſes héritiers mâles, „ à jamais.

„ 5°. Charles, en acceptant cette „ Ceſſion, fait toutes les Renoncia- „ tions requiſes en pareil cas; & con- „ ſent que, le cas arrivant qu'il ne „ reſtât que des Filles dans la Maiſon, „ celles de Joſeph ſoient préférées aux „ ſiennes propres, dans l'ordre de la „ Succeſſion. Cette diſpoſition de Léo- „ pold, à laquelle Charles donne ſon „ conſentement, eſt conçuë en ces ter- „ mes: Que les Filles de Joſeph, Fils „ aîné de Léopold, précéderont tou- „ jours & en toute occaſion, celles „ de Charles, ſuivant l'ordre de la pri- „ mogéniture.

„ 6°. Cette préférence étoit juſte; „ Charles, comme puîné, n'avoit „ qu'un ſimple appanage à pretendre; „ car le droit de primogéniture étoit „ établi dans la Maiſon, de même que

„ l'in-

„ l'indiviſibilité des Etats héréditai-
„ res. Joſeph lui abandonne une Mo-
„ narchie entiere, pour lui & pour
„ ſes héritiers mâles, dont il auroit
„ pu jouir-lui-même, & la tranſmet-
„ tre enſuite à ſes Filles, en tout ou en
„ partie. L'interêt n'engageoit donc
„ pas moins Charles, que la recon-
„ noiſſance, de conſentir que les Fil-
„ les de Joſeph, qui auroient ſuccé-
„ dé de droit à cette Monarchie, fuſ-
„ ſent préférées aux ſiennes au cas ſuſ-
„ dit, dans la Succeſſion du tout.

„ 7°. L'Empereur Léopold avoit
„ d'autant plus raiſon de former par
„ cette diſpotition deux Branches dans
„ ſa Maiſon, une Branche aînée, &
„ une Branche cadette, que les Puiſ-
„ ſances, dont l'aſſiſtance étoit néceſ-
„ ſaire pour la priſe de Poſſeſſion de
„ la Monarchie d'Eſpagne, le lui con-
„ ſeilloient, & qui par le Traité de
„ Partage, conclu même avant le dé-
„ cès de Charles II. Roi d'Eſpagne,
„ avoient déja aſſés fait connoitre
„ que leur intention n'étoit point de
„ laiſſer toute cette puiſſance remi-
„ ſe entre les mains d'une ſeule per-
„ ſon-

„ ſonne. Mais l'Empereur Léopold
„ porta encore ſes vuës plus loin ; &
„ pour éviter les différends qui pou-
„ voient ſurvenir à l'avenir, par rap-
„ port à la Succeſſion, il veut bien
„ que Charles ſuccede à Joſeph, au
„ cas qu'il meure ſans poſterité maſ-
„ culine : mais s'il arrivoit que Char-
„ les eut le même ſort, les Filles de
„ la Branche aînée, pour les raiſons
„ ci-deſſus, fuſſent préferées à celles
„ de la Branche cadette. Rien n'étoit
„ plus juſte ; auſſi Charles s'y ſoumit-
„ il & promit par Serment de n'y ja-
„ mais contrevenir.

„ 8°. De plus, l'Empereur Léopold,
„ & ſes Fils, étoient pleinement en
„ droit d'ériger entr'eux, & d'un con-
„ ſentement commun, un tel Pacte
„ ſucceſſif. Aucune Diſpoſition, ni
„ Privilége précedent ne les gênoit.
„ Jamais la primogéniture linéale n'a-
„ voit été auparavant introduite par
„ rapport aux femmes : elles n'avoient
„ donc aucun droit acquis à alléguer
„ en pareil cas, qui put être tiré de
„ la diſpoſition de leurs Ancêtres ; &
„ l'Empereur Léopold avoit une en-

„ tiere liberté & la facilité de faire des „ diſpoſitions ſur la Succeſſion des „ Femmes au défaut des Mâles.

„ 9°. Il y étoit d'autant mieux fon- „ dé, que les Prédéceſſeurs de cet „ Empereur lui avoient tranſmis un „ Droit ſur la Bohême, acquis par la „ guerre, & qu'il s'en étoit lui-même „ acquis un pareil ſur la Hongrie, „ qu'il avoit arrachée des mains des „ Turcs; enſorte que relativement à „ ces deux Royaumes, rien ne l'em- „ péchoit d'en diſpoſer comme il le „ jugeoit à propos.

„ 10°. Enfin, il paroit évidemment „ que la ſucceſſion, ainſi ordonnée & „ établie par Léopold, a été le ſeul „ motif & l'unique fondement de la „ Ceſſion de la Monarchie d'Eſpagne „ faite au profit de Charles; enſorte „ qu'elle a été une condition ſans la- „ quelle cette Ceſſion n'auroit jamais „ été faite.

„ Nous déclarons donc qu'en con- „ ſequence de la Ceſſion de la Monar- „ chie d'Eſpagne, ainſi faite, & de la „ principale condition répétée dans „ ladite Ceſſion, cette Convention

„ ſera

„ ſera ferme & durable, & nous lui
„ donnons force de loi permanente
„ dans tous les ſiécles.

„ Cette Diſpoſition ſi ſage de l'Em-
„ pereur Léopold, fondée ſur des mo-
„ tifs ſi juſtes, acceptée par ſes deux
„ Fils, en faveur de qui & de leurs
„ Deſcendans, elle étoit faite, cimen-
„ tée par les engagemens les plus
„ forts & les plus ſacrés, a eu cepen-
„ dant un ſort peu favorable : cette
„ Loi reſpectable, qui ne devoit finir
„ qu'avec les ſiécles, eſt attaquée
„ preſqu'auſſi-tôt que Charles s'eſt vu
„ le maître des Etats délaiſſés par ſon
„ Frere.

„ La mémoire de l'Empereur Char-
„ les ſera toujours digne de vénéra-
„ tion : c'étoit un Prince naturelle-
„ ment juſte & équitable ; mais il eſt
„ des occurences où la vertu la plus
„ affermie ſe laiſſe ébranler. La ten-
„ dreſſe paternelle eſt ſéduiſante ; &
„ comme l'on eſt facile à ſe flater dans
„ les choſes que l'on ſouhaite, on ne
„ fait pas toujours aſſez d'attention,
„ qu'un ouvrage qui n'eſt fondé que
„ ſur l'autorité & le pouvoir, ne peut

„ être de longue durée, malgré tou-
„ tes les précautions que l'art ou l'arti-
„ fice peuvent y avoir apportées.

„ C'eſt ainſi qu'en 1713 après que
„ Charles ſe vit ſur le Trône Impérial,
„ & qu'il ſe fut mis en poſſeſſion de
„ tout l'héritage de Joſeph ſon Fre-
„ re, parut cette production, hono-
„ rée du titre de Sanction Pragmati-
„ que, à laquelle on crut ne devoir
„ donner d'abord d'autre forme que
„ celle d'une ſimple Déclaration fai-
„ te par l'Empereur dans ſon Conſeil,
„ que ſes Filles ſeroient héritieres
„ après lui ; & que celles de l'Empe-
„ reur Joſeph ne parviendroient à la
„ Succeſſion, qu'après elles & leur
„ poſtérité.

„ Ce qu'il y a de ſingulier dans cet-
„ te Déclaration, eſt qu'elle ſe fonde
„ ſur la Dipoſition de l'Empereur Léo-
„ pold, cette Loi irrévocable qui
„ doit durer autant que les ſiécles,
„ ſolemnellement acceptée, & con-
„ firmée par Serment par le même
„ Empereur Charles, comme Roi
„ d'Eſpagne, quoiqu'elle y ſoit direc-
„ tement contraire. Charles confére

„ à ſes

„ à ſes Filles des Droits en vertu d'un
„ Acte, par lequel ces mêmes Droits
„ ſont irrévocablement tranſmis & aſ-
„ ſurés à celles de l'Empereur Joſeph.

„ Ce n'eſt pas qu'on ne ſentit le dé-
„ fectueux de cette Déclaration de
„ l'Empereur Charles, ſur la Ceſſion
„ à lui faite par l'Empereur Joſeph
„ ſon frere. comme ſur un Acte con-
„ nu de tout le monde, dans l'eſpé-
„ rance que les clauſes de la Diſpoſi-
„ tion de l'Empereur Léopold, con-
„ cernant la Succeſſion, qui avoient été
„ ſoigneuſement tenuës cachées, ne
„ parviendroient jamais à la connoiſ-
„ ſance du Public.

„ On n'en demeura pas-là; les Ar-
„ chiducheſſes Joſephines avançoient
„ en âge. On réſolut donc de ne con-
„ ſentir à aucune recherche qui ſeroit
„ faite d'elles, qu'à condition qu'el-
„ les renonceroient à leurs Droits,
„ & qu'elles ſe ſoumettroient à la Dé-
„ claration que l'Empereur leur On-
„ cle avoit faite en faveur de ſes Fil-
„ les. Ainſi lorſqu'en 1719. l'Archi-
„ ducheſſe Marie-Joſeph fut deman-
„ dée par S. M. le Roi de Pologne,

„ au-

„ aujourd'hui régnant, alors Prince „ Royal de Pologne, on fit entendre „ fort clairement à cette Princeſſe, „ qu'à moins de ſe réſoudre à une Re„ nonciation, il n'y avoit point d'é„ tabliſſement à eſperer pour elle. „ Cette Renonciation fut en effet faite „ ſans aucune authoriſation légale, „ quoiqu'eſſentiellement requiſe en „ pareil cas.

„ Le Roi de Pologne régnant fut „ même obligé d'en paſſer par-là. Il „ en fut donc dreſſé un Acte, qu'on „ chargea non-ſeulement de pluſieurs „ clauſes pour pallier les défauts eſſen„ tiels; on oſa encore le revêtir des „ formes requiſes, pour lui donner, „ quant à l'extérieur, un air de léga„ lité, dont le fond n'étoit pas ſuſcep„ tible. L'injuſtice & la nullité de cet„ te Renonciation démontrée, les con„ firmations qui s'en ſont enſuivies, „ même après le Mariage, ne doivent „ pas lui donner plus de force.

Ce qui vient d'en être expoſé, peut ſeul ſuffire à un lecteur intelligent, pour l'en perſuader, pour peu qu'il ſoit au fait de la matière des Renon-

cia-

ciations, qui a été amplement traitée dans le cours du ſiécle paſſé. Si cependant il reſtoit encore quelques doutes là-deſſus, ils pourroient aiſément être levés par une déduction des Droits de la Séréniſſime Archiducheſſe, Reine de Pologne, ſur tous les Etats appartenans à la Succeſſion d'Autriche.

Le ſecond moyen, dont la Cour de Vienne s'eſt ſervie pour étayer ſon édifice chancelant, a été de faire accepter & garantir cette prétenduë Pragmatique Sanction, par autant de Puiſſances qu'elle a pu, tant dans l'Empire qu'au-dehors.

Il ſeroit aſſez inutile de rapporter ici toutes les manœuvres qui ſe ſont faites à cet égard. „ Il ſeroit également ſ, ſurperflu, continuë S. M. Polonoiſe, „ d'éxaminer juſqu'où les Puiſſances „ garantes ont pu ou voulu s'engager „ par cette garantie ; il ſuffit de dire „ que la Cour de Vienne n'a pas lieu „ de ſe féliciter beaucoup ſur l'heu„ reuſe invention de cet expédient ; „ puiſque, comme il a déja été dit ci„ deſſus, de toutes les Puiſſances ga-

„ ran-

„ rantes les unes croyent n'être pas „ obligées, & les autres ſe croyent „ diſpenſées de cette obligation, ou „ par l'impuiſſance de remplir les de- „ voirs, ou à cauſe des riſques évi- „ dens auſquels elles s'expoſeroient „ par-là : diſpenſe très-légitime en pa- „ reil cas, puiſqu'on n'eſt point obli- „ gé à ſe perdre pour ſauver autrui.

„ Sa Majeſté Polonoiſe eſt ſans con- „ tredit plus en droit que perſonne „ de deſirer que cette tranſaction n'eût „ jamais été faite, ou qu'elle fût en- „ tierement abolie : cependant ſon „ amour pour la paix, & ſa grande „ modération pour la recherche de ſes „ interêts propres, lui ont toujours „ fait ſouhaiter que la Cour de Vien- „ ne pût ſe réſoudre enfin à pren- „ dre des meſures convenables à la „ ſituation ; & dans cette eſperance, „ elle a peut-être employé plus de ſoins „ depuis la mort de l'Empereur, „ qu'aucune autre à qui cette Sanction „ pouvoit paroître plus utile ou moins „ indifférente qu'à Sa Majeſté, pour „ qu'elle fut conſervée, & maintenuë „ en ſon entier ; & ce n'eſt qu'après

„ en

„ en avoir compris l'impoſſibilité ab-
„ ſoluë, qu'elle a crû devoir en aban-
„ donner le deſſein.

„ Mais quel que ſoit le ſort de cet-
„ te Sanction, il eſt à remarquer ici
„ que l'Acceptation qui en a été faite
„ par le Roi de Pologne, ne préjudi-
„ cie pas plus aux Droits de la Reine
„ ſon Epouſe, & de ſa Maiſon Royale,
„ que la Renonciation. Si on n'a pû
„ validement faire renoncer la Reine
„ de Pologne; ſi ſa Renonciation eſt
„ nulle, quant à la forme & quant au
„ fond; ſi, quand même elle ſeroit
„ auſſi valide qu'elle eſt illégale, elle
„ ne peut jamais ſervir, ni être allé-
„ guée contre les Droits de la Famil-
„ le Royale, qui ne les tient point de
„ la Reine ſeule, mais bien de la Loi,
„ & de la Diſpoſition de l'Ayeul &
„ Biſayeul, *ex pacto & providentiâ Ma-*
„ *jorum*, auſquels Droits aucun Acte,
„ de quelque nature qu'il puiſſe être,
„ & par qui il ait pu être paſſé, n'a
„ pu porter aucun préjudice, com-
„ me il a été clairement démontré;
„ l'Acceptation de cette Sanction ne
„ peut lier Leurs Majeſtés à un point,

„ qu'elles ne puiſſent & doivent faire „ valoir les Droits de leur Maiſon „ Royale & Electorale : Droits qui leur „ ſont reſtés ſains & ſaufs, malgré tout „ ce qui a pu être fait & entrepris au „ contraire.

En voilà aſſez pour la manifeſtation des juſtes prétentions de Leurs Majeſtés Polonoiſes. Mais outre les Droits ſucceſſifs de la Reine de Pologne ſur tous les Royaumes & Etats nommés Autrichiens, le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, a de ſon Chef, des Droits & des prétentions particuliéres, qu'on ne fera qu'indiquer.

1°. Après l'entiere extinction des anciens Ducs d'Autriche, les Fils de Henri Margrave de Miſnie, avoient un double Droit aux Etats d'Autriche & de Stirie ; l'un, en vertu du Réſultat des Etats deſdits Duchés, dans une Diette tenuë en 1250. fondés ſur des Libertés & des Priviléges particuliers, qu'ils avoient pour lors de choiſir un Souverain ; & l'autre du Chef de Conſtance, leur Mere, ſœur aînée du dernier Duc Frédéric le Belliqueux. La Maiſon de Miſnie fit valoir ſes Droits;

Droits ; mais le premier empêchement qu'elle rencontra, fut la puiſſance d'Ottocare, pour lors Roi de Bohême, qui uſurpa leſd. Duchés. Le ſecond, y fut apporté par Rodolphe de Habſbourg, qui s'en empara, & en inveſtit ſes Fils, fondé ſur ce que ces Fiefs étant Maſculins, ils étoient dévolus à l'Empire. De tels obſtacles, à la pourſuite des Droits des Margraves de Miſnie, les forcerent de ſe ſoumettre aux temps & aux circonſtances, ſans cependant que les Droits de la Maiſon Electorale de Saxe en ayent ſouffert par-là aucune diminution ni atteinte : ils ont été ſuſpendus, ſi l'on veut, tant que la Maiſon de Habſbourg a ſubſiſté. L'Empereur Rodolphe n'avoit demandé & obtenu ces Etats pour ſes Fils, qu'en ſe fondant ſur la qualité de ces Fiefs ; mais à préſent que cette Maiſon eſt entierement éteinte, les Droits de celle de Saxe revivent & reprennent leur force ; enſorte que le Roi de Pologne ſe trouve en pleine liberté de les faire valoir, par préférence à tout autre Prétendant.

2°. Si la Séréniſſime Archiducheſſe,

Ducheſſe de Lorraine prétend être héritiere univerſelle, elle eſt tenuë en cette qualité d'indemniſer la Maiſon de Saxe, de ce que, par le fait des Empereurs précédens, cette Maiſon à été fruſtrée des Etats de Juliers & de Bergue, qui lui étoient légitimement acquis, & à titre onéreux : indemnité que les ſuſdits Empereurs ont reconnu être à leur charge & ont promis d'y ſatisfaire.

3°. Lorſqu'en 1706. les Suédois entrerent en Saxe, le ſecours ſolemnellement promis par les Traités d'Alliance du 16. Janvier 1702. manqua, & par-là le feu Roi fut induit à dégarnir ſes Etats pour aſſiſter l'Empereur, & la Saxe fut déſolée. Il eſt juſte que la réparation de ce dommage, montant au-delà de trente millions d'écus, ſoit à la charge de celui qui a du l'empêcher.

4°. On paſſe ſous ſilence qu'il eſt encore dû à S. M. par la Cour de Vienne, une ſomme conſidérable, tant en ſubſides qu'en arrérages, dont on n'a pu obtenir le payement de lad. Cour, malgré les ſollicitations de pluſieurs années.

Pour

Pour toutes ces raiſons, S. M. le Roi de Pologne dit: „Qu'il croiroit „manquer à ce qu'il doit à ſa Maiſon, „s'il tardoit plus long-temps à faire „connoître au Public les Droits de la „Reine ſon épouſe ſur la Succeſſion de „tous les Royaumes & Etats Autri„chiens, par préférence à tout autre „Prétendant, & en particulier aux Ar„chiducheſſes, Filles du dernier Em„pereur; & d'appuyer & faire valoir „ces Droits, de même que ceux qu'il „a de ſon Chef, par tous les moyens „que Dieu lui a mis en main, & par „l'aſſiſtance de ſes Hauts Alliés, dans „l'eſperance d'en obtenir ce qu'en „toute juſtice il doit lui en revenir, „tant en vertu deſd. Droits de la Rei„ne ſon épouſe, qu'en celle des biens „propres. Sa Majeſté s'attend que la „Réſolution qu'elle a priſe, ſur tout „depuis que la plûpart des Puiſſances „de l'Europe ont pris d'autres idées „ſur la Pragmatique Sanction, rece„vra dans le monde la juſte interpré„tation qui lui eſt duë; auſſi proteſ„te-t-elle à la face de tout l'Univers, „qu'elle ne demande ni n'entreprend

„ rien que ce à quoi elle ſe croit au-
„ thoriſée en juſtice & en conſcience.
„ L'événement eſt entre les mains de
„ Dieu, & la Providence en ordon-
„ nera ſelon qu'elle jugera à propos.

„ Tous les Electeurs, Princes &
„ Etats du Saint Empire Romain peu-
„ vent faire fond & être fortement per-
„ ſuadés, que Sa Majeſté depuis ſon
„ avénement au Vicariat, après le de-
„ cès du dernier Empereur, ayant em-
„ ployé tous ſes ſoins à la conſervation
„ du repos de l'Empire & à une ad-
„ miniſtration impartiale de la Juſti-
„ ce, ce n'eſt qu'avec peine, que char-
„ gée encore de ce Vicariat, elle ſe
„ trouve obligée de renoncer aux voyes
„ pacifiques qu'elle a ſuivies juſqu'à
„ préſent, & dont elle ne s'écarte qu'a-
„ près avoir pleinement reconnu que
„ ſi dans les circonſtances préſentes
„ elle ne prenoit le parti de joindre
„ ſes armes à celles des autres Préten-
„ dans, il ne lui reſteroit que celui d'a-
„ bandonner ſans retour ce qui lui
„ appartient ſi juſtement. Les mêmes
„ Electeurs, Princes & Etats, remar-
„ queront encore, que c'eſt ici une

„ affaire

„affaire purement domeſtique de la „Maiſon d'Autriche, qui ne regarde „proprement que les intereſſés, & „qui ne concerne ni ne touche en „aucune façon les Droits du Saint Em„pire ; auſſi les Provinces, où doivent „entrer les Troupes de Sa Majeſté Po„lonoiſe ſont tellement ſituées, que „les autres Etats dud. Empire ne peu„vent être aucunement incommodés „ni troublés par cette expédition des „Troupes Saxones, Sa Majeſté s'é„tant fortement propoſé en cette oc„caſion de ne cauſer aucun domma„ge, oppreſſion ni contrainte à qui „que ce ſoit que cette affaire ne re„garde pas, ni de permettre, autant „qu'il ſera en ſon pouvoir, que cela ſe „faſſe par d'autres.

„Tous les Etats de l'Empire vou„dront bien perſiſter dans la même „confiance qu'ils ont toujours euë „en Sa Majeſté & en ſon amour pour „la juſtice, comme auſſi l'aſſiſter, au„tant qu'il ſera en leur pouvoir, dans „la recherche d'un objet fondé ſur „la juſtice, & ſur des raiſons néceſ„ſaires & indiſpenſables. Sa Majeſté

„ déclare de plus, que ſi d'un côté elle „ a ardemment ſouhaité que les pré- „ tentions formées de divers endroits „ ſur la ſucceſſion d'Autriche, y com- „ pris même celles de ſa Maiſon Ro- „ yale & Electorale, euſſent pu être „ diſcutées & accommodées à l'amia- „ ble, ſans qu'il fut beſoin de recou- „ rir aux armes, elle aſſure de l'autre „ qu'après avoir été obligée de pren- „ dre, malgré elle, d'autres meſures, „ elle employera toutes ſes forces & „ tous les moyens que Dieu lui a mis „ en main, pour ſoûtenir ſes Droits & „ ceux de ſa Maiſon Royale & Elec- „ torale, eſpérant de ſa divine bon- „ té, que connoiſſant la droiture de „ ſes intentions, & la juſtice de ſa cau- „ ſe, il voudra bien répandre ſa béné- „ diction ſur l'opération de ſes armes, „ pour qu'elle puiſſe par ce moyen „ parvenir à la juſte ſatisfaction qu'el- „ le demande, & que la Paix ſi déſira- „ ble puiſſe être d'autant plutôt réta- „ blie.

La Cour de Vienne parut un peu déconcertée à la nouvelle de cette Déclaration. Elle avoit déja aſſez d'oc-

cupation

cupation avec l'Electeur de Baviere & le Roi de Pruſſe, pour n'être pas indifférente ſur le parti que le Roi de Pologne venoit de prendre. Elle avoit compté ſur le ſecours de ce Prince, ou du moins ſur ſa neutralité, &c. & au contraire il ſe joignoit à ſes ennemis, & prétendoit faire valoir des prétentions auſquelles on croyoit qu'il ne penſoit plus. Les plaintes qu'en fit la Reine de Hongrie aux Princes de l'Empire, marque aſſez combien elle y étoit ſenſible.

„Elle étoit, diſoit cette Princeſ-
„ſe, très-éloignée d'imputer aux pro-
„pres ſentimens de S. M. Polonoiſe,
„un procédé auſſi ſcandaleux que ce-
„lui qu'on entreprenoit de notifier
„par Manifeſte; qu'elle ignoroit à
„qui attribuer des conſeils oppoſés à
„des engagemens confirmés la plû-
„part par des Sermens ſolemnels; mais
„qu'elle ſçavoit bien quel prétexte on
„employoit depuis quelque-temps
„pour ſurprendre la religion de ce
„Prince, & en impoſer à la tendreſſe
„de ſa conſcience, en prétendant ſe
„prévaloir, pour pourſuivre ſes pro-
„pres

„ pres vuës, des atteintes qu'un autre „ auroit porté à la Pragmatique Sanc- „ tion ; qu'en ſuppoſant pour vrais les „ faux motifs du Manifeſte de Saxe, „ il étoit impoſſible de ne point re- „ garder comme nulles & injuſtes les „ prétentions des Cours avec leſquel- „ les S. M. Polonoiſe venoit de s'allier „ pour abîmer entierement la Maiſon „ d'Autriche.

Quoiqu'il en ſoit des raiſons des uns ou des autres, on alloit toujours en avant, & le Roi de Pruſſe fit le ſiége de Brieg à la vuë des Ennemis, qui n'oſerent pas en tenter la défenſe. Breſlau ſe ſoumit dans le temps que l'Electeur de Baviere s'empara de Paſſau. On laiſſa ſon Cardinal Evêque ſe plaindre à la Reine de pareils procédés, & l'on crut qu'on auroit toujours le temps de l'appaiſer, ſi on ſe mettoit dans le cas de lui faire la loi.

Lintz, Capitale de la Haute-Autriche, ſe ſoumit à l'Electeur, & il y fit ſon entrée publique. Ses progrès furent ſi rapides, que ſur une ſimple ſommation qu'il fit à Vienne, on crut qu'il étoit déterminé d'en faire le ſiége.

ge. La Reine de Hongrie, retirée à Preſbourg, n'eut d'autre parti à prendre que d'y aſſembler les Grands du Royaume de Hongrie, qui s'engagerent à lui fournir tous les ſecours dont ils ſeroient capables.

L'Armée Françoiſe qui étoit entrée en Baviere, conſiſtoit en 40. bataillons & 90. eſcadrons, ce qui faiſoit au-delà de 40000. combattans, qui étoient commandés en chef par le Maréchal de Belle-Iſle, qui avoit ſous lui les Lieutenans-Généraux de Leuville, de Ségur, d'Aubigné, Polaſtron, le Comte de Saxe, & le Comte de Baviere; tous cependant ſubordonnés à l'Electeur de Baviere, en vertu des Lettres Patentes du Roi.

Pendant que cette armée jettoit la terreur dans Vienne, & faiſoit contribuer l'Autriche, le Roi d'Angleterre aſſembloit dans ſon Electorat une armée de plus de 30000. hommes, tant Hanoveriens, que Heſſois & Danois. Il en fit lui-même la revuë le 23. Septembre 1741.

Sans une armée de 30000. hommes, commandée par le Maréchal de Maille-

Maillebois, & qui ſembloit menacer l'Electorat de Hanovre, il n'eſt pas douteux que le Roi d'Angleterre n'eut fait une diverſion avantageuſe à la Reine de Hongrie, en entrant dans les Etats du Roi de Pruſſe ; mais les riſques qu'il couroit, le déterminerent enfin à ſigner le 27. Septembre de la méme année, un Traité par lequel il s'engageoit à ne point ſecourir la Reine de Hongrie en façon quelconque ; à ne former aucune oppoſition aux entrepriſes du Roi de Pruſſe, de l'Electeur de Baviere, & des autres Alliés de la France contre la Maiſon d'Autriche ; à ne pas traverſer les interêts de l'Electeur de Baviere dans la prochaine Election d'un Empereur ; en un mot, à obſerver une éxacte neutralité. En revanche, la Cour de France s'engageoit à ne pas ſouffrir qu'il fut fait le moindre dommage aux Sujets de l'Electeur de Hanovre, à tenir ſes troupes toujours éloignées de trois lieuës de ſes Frontieres, & à interpoſer ſes bons offices auprès du Roi de Pruſſe pour que ſon armée, ſous les ordres du Prince d'Anhalt Deſſau,

ſau, ſe ſépare, pour ne donner aucun ſujet d'inquiétude à Sa Majeſté Britannique.

Tel fut en ſubſtance le fameux Traité de Neutralité, que la néceſſité du temps obligea le Roi d'Angleterre de ſigner, & qu'il a rompu auſſi-tôt que le danger a été paſſé.

M. le Maréchal de Belle-Iſle, que le Roi avoit choiſi pour ſon Ambaſſadeur à la Diette de Francfort, étoit chargé d'aller négocier dans toutes les Cours, pour l'éxécution du grand Projet qu'il avoit conçu de mettre l'Electeur de Baviere ſur le Trône Impérial ; il arriva à la Cour de Pruſſe quelque temps après la défaite des Autrichiens à Molwiltz. Le Roi étoit à Breſlau, où il lui expoſa les deſſeins ſinceres qu'avoit le Roi de France de procurer la tranquillité du Corps Germanique, la diſpoſition d'y contribuer par ſes bons offices, enfin la ſatisfaction qu'il reſſentiroit à donner des marques de ſon amitié à la Maiſon Royale de Pruſſe & Electorale de Brandebourg. Ce Prince répondit avec confiance à M. de Belle-Iſle, qui après avoir

avoir concerté tout ce qui étoit néceſſaire, prit congé du Roi de Pruſſe, pour retourner à Franfort par la Saxe; il ſéjourna quelques jours à Dreſde, & y négocia ſi bien, qu'il diſpoſa le Roi de Pologne à entrer dans le Projet de Partage des Etats de la Maiſon d'Autriche; de ſorte que peu après ce Monarque conclut une Alliance offenſive avec le Roi de Pruſſe & l'Electeur de Baviere.

Les Troupes Auxiliaires que la France s'étoit obligé de fournir à ce dernier Prince, entrerent de Baviere en Bohême, auſſi-bien que les Saxons, qui étoient au nombre de 24000. & toute l'Armée ſe trouva réiinie devant Prague le 14. Novembre 1741.

L'Electeur de Baviere y arriva le 19. & après avoir fait toutes les diſpoſitions néceſſaires pour former le ſiége de cette Ville, il fit ouvrir la tranchée le 25. Novembre, & réſolut dans un Conſeil de Guerre, de tenter la nuit ſuivante d'emporter la Place par eſcalade.

Pour l'éxécution de ce Projet, le Comte de Polaſtron fut chargé de faire une

une fauſſe attaque ſur le front de la Haute-Ville. Le feu qui s'y fit attira toute l'attention de la Garniſon, pendant que Mr. le Comte de Saxe, chargé de la véritable attaque, la fit à deux heures après-minuit du côté de la Baſſe-Ville, où ayant fait poſer les échelles, M. de Chevert à la téte des Grenadiers, & M. de Broglio à la tête de trois détachemens du Régiment de Piémont entrerent dans la Ville, s'emparerent de la Porte-Neuve, & mirent la Cavalerie, & le reſte des Troupes, en état d'y entrer; ainſi le Comte de Saxe ſe vit Maître de la Baſſe-Ville. Pendant ce temps-là, les Saxons chargés des deux autres attaques, réüſſirent avec la même facilité, & avant ſix heures du matin, l'Electeur de Baviere étoit Maître des trois Villes & du Château, ſans avoir perdu plus de 50. hommes. Le Gouverneur & la Garniſon furent faits priſonniers de Guerre.

On ne peut diſconvenir que l'on ne doive le ſuccès de cette entrepriſe aux conſeils de M. le Comte de Saxe; c'eſt une juſtice que lui rendit dans le temps l'Electeur de Baviere, qui en écrivit au

au Roi, qui répondit : *Qu'il ne doutoit point de ſa valeur, & qu'il étoit perſuadé que quand il auroit été malade, il ſe ſeroit fait porter à la tranchée, plutôt que de manquer l'occaſion de ſe diſtinguer.*

Toute l'Europe apprit avec étonnement la conquête de Prague, & prévit de loin celle de toute la Bohême. Tout dépend à la guerre de la diligence. Le Grand-Duc eut tort de ſe laiſſer prévenir, & il n'eſt pas poſſible de diſconvenir que s'il avoit détaché un bon corps de Cavalerie, avec de l'Infanterie en croupe, pour ſe jetter en toute diligence dans la Place, les Alliés auroient couru riſque d'échouer. Mais comme la faute étoit irréparable, ce Prince, de l'avis de ſon Conſeil, crut qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que de s'éloigner pour couvrir le reſte de la Bohême.

M. le Comte de Saxe fut chargé de tomber ſur ſon arriere-garde, dont il défit pluſieurs corps de Troupes légeres.

L'Armée Autrichienne prit ſa route vers Budweiſſ pour ſauver le reſte de la Bohême, & empécher les François

& les Saxons d'entrer dans l'Autriche : la droite marcha vers Schruding, pour couvrir la Moravie, & empêcher les Pruſſiens d'entrer en Bohême par le Comté de Glatz.

Dans cet intervalle, l'Electeur de Baviere ſe faiſoit reconnoître Roi de Bohême, & le Roi de Pruſſe qui avoit reçu une Lettre du Maréchal de Belle-Iſle, qui le prioit de faire ceſſer les bruits qui couroient ſur ſon accommodement avec la Reine de Hongrie, & de faire agir ſes troupes conjointement avec celles de Baviere, de France, & de Saxe, lui fit réponſe : *Qu'il étoit bien éloigné de manquer à ſes Alliés ; que le Public lui faiſoit tort, & que, pour les convaincre, il avoit envoyé ordre à ſes Généraux de raſſembler les Troupes qui cantonnoient dans le Comté de Glatz, & de recommencer les hoſtilités.*

Comme il étoit queſtion de pénétrer, il y eut pluſieurs affaires entre les Alliés & les Autrichiens, dont les avantages ne furent pas conſidérables, puiſqu'ils ſe bornerent à la priſe de *Fravenberg*.

Le Maréchal de Belle-Iſle, qui pen-

dant ce temps-là, étoit à Prague auprès du nouveau Roi de Bohême, reçut ordre de ſa Cour de ſe tenir prêt à partir pour retourner à Francfort, & le Maréchal de Broglio fut choiſi pour lui ſuccéder dans le commandement des Troupes Françoiſes.

Cependant, avant de quitter Prague, M. de Belle-Iſle donna un Réglement pour les Quartiers des Troupes Françoiſes, afin de prévenir les déſordres trop ordinaires à la guerre & qui pourroient aliéner l'eſprit d'un peuple nouvellement ſoumis ; il partit enſuite pour Francfort, & donna ſur la route les ordres néceſſaires, qui ayant été mal éxécutés, pour différentes raiſons dans leſquelles il n'eſt pas trop permis de pénétrer, firent échouer le plus beau Projet qui ait été conçu depuis long-temps. Quoiqu'il en ſoit, M. de Broglio, qui avoit ſuccédé à M. de Belle-Iſle, ayant été informé que M. d'Aubigné s'étoit emparé de Piſſck, & avoit diſpoſé ſes Troupes de façon à pouvoir s'entretenir & s'aſſembler en très-peu de temps, partit avec le Maréchal de Thoring, & établit ſon quartier

quartier à Piſſck même, où le Grand-Duc, qui avoit projetté de l'enlever, fut ſurpris lui-même, battu & forcé de ſe retirer en déſordre.

Pour éviter toute ſurpriſe, le Maréchal de Broglio ordonna le *Bivouac* de Piſſck, ſi fameux dans la Cavalerie Françoiſe, & dont apparemment elle ne perdra pas ſi-tôt le ſouvenir.

Le Grand-Duc ayant échoué dans toutes les entrepriſes qu'il avoit formées depuis qu'il étoit à la tête de l'Armée, jugea prudemment que le Prince Charles ſon frere s'en acquitteroit mieux; ce dernier attribua les mauvais ſuccès du Grand-Duc à l'incapacité du Feld-Maréchal, Comte de Neuperg, dont il ſollicita le rappel, alléguant pour derniere raiſon, le paſſage de 12000. Pruſſiens ſortis du Comté de Glatz pour entrer en Bohême, auquel il lui étoit facile de s'oppoſer. La Reine de Hongrie crut devoir donner cette ſatisfaction au Prince, & le Maréchal de Neuperg fut renvoyé dans ſon Gouvernement de Luxembourg.

Le corps de Pruſſiens fut joint par

un autre, commandé par le Maréchal de Schwerin, qui ayant ſommé Olmutz, Ville conſidérable de Bohême, autrefois Capitale de la Moravie, de ſe rendre, le Comte de Terzi, qui y commandoit pour la Reine de Hongrie, crut devoir prendre le parti de ſe ſoumettre.

Pendant toutes ces différentes opérations, on travailloit à Francfort pour l'Election d'un Empereur; la Reine de Hongrie, qui avoit conféré au Grand-Duc le Suffrage de Bohême, vouloit le faire valoir; mais on n'y eut aucun égard, & on procéda de façon, que l'Electeur de Baviere fut élu Empereur le 24. Janvier 1742. ſous le nom de Charles VII. malgré toute la hauteur & la multiplicité de ſes proteſtations, contre le refus de la Voix du Royaume de Bohême.

La cérémonie du Couronnement ſe fit avec toute la pompe imaginable; M. le Maréchal de Belle-Iſle s'y diſtingua par ſa magnificence extraordinaire. Il eſt vrai, que comme l'Election étoit ſon Ouvrage, il devoit en quelque façon la rendre la plus éclatante

tante qu'il lui ſeroit poſſible. Les dépenſes qu'il a faites à ce ſujet ſont inconcevables ; bien éloigné en cela de certains Miniſtres qui ſont ſouvent plus avides de s'enrichir aux dépens de leur Maître, qu'inquiets de ce qu'on en pourra penſer.

Cette cérémonie n'arrêta point le cours des opérations militaires. Le nouvel Empereur fut informé que le Colonel Mentzel s'étoit rendu Maître de Scharding, Ville aſſez recommandable ſur la Riviere d'Inn, & défenduë par un Château fortifié. La priſe de cette Place facilita celle de Lintz, dans laquelle le Comte de Ségur, qui commandoit les Troupes Françoiſes, au nombre de 10000. hommes, s'étoit retiré. Il n'y fut pas plutôt renfermé, que M. Kevenhuller, Général des Autrichiens, le fit ſommer de ſe rendre ; mais comme M. de Ségur comptoit de pouvoir être ſecouru par le Maréchal de Thoring, qui ſe préparoit à ſurprendre Scharding, pour établir la communication par le Danube & l'Inn, qui ſe jette dans ce Fleuve, il fit fort bonne contenance ; mais le Général

néral Bavarois ayant échoué dans toutes ſes entrepriſes, fut ſi maltraité au paſſage de la Riviere de Roth, que ſans la nuit qui ſurvint, il auroit été totalement défait. M. de Ségur, qui vit qu'il n'y avoit plus d'apparence de ſecours, fut forcé de capituler, après s'être défendu vigoureuſement; la ſeule condition onéreuſe de cette Capitulation fut de ne pas ſervir contre la Reine de Hongrie pendant un an; la Garniſon d'ailleurs ſortit de la Place avec tous les honneurs de la guerre.

Après la priſe de Lintz, les Autrichiens profitant de leur avantage, vinrent aſſiéger Paſſau, qui ſe rendit comme Scharding; le Château d'Oberhaus en fit de même; il ſembloit que les Bavarois cherchaſſent à ſe ſurpaſſer par leur lâcheté. Le Colonel Mentzel, qui de la plus baſſe extraction s'étoit élevé aux premiers grades militaires, répandoit la terreur par tout; quoique brave & grand Officier, il avoit toujours conſervé ces ſentimens bas, qui diſtinguent plus ſouvent l'homme de néant, que ſa naiſſance même. Il ſe piquoit de manier la plume comme

comme l'épée ; mais les Ouvrages qui nous reſtent de lui, ſe réduiſent à quelques Manifeſtes, qui le peignent plus que tout ce qu'on en pourroit dire. Comme il ſe porta aux derniers excès, il y eut des plaintes au Général Berenklau, qui répondoit pour toute ſatisfaction, l'axiôme d'un ancien Roi Gaulois : *Malheur aux Vaincus.* L'on s'eſt ſervi pluſieurs fois de cette réponſe dans le cours de cette guerre ; il reſte à ſçavoir qui de ceux qui la mettoient en uſage avoient plus de raiſon de le faire.

Pendant que la guerre ſe faiſoit en Baviere, avec un ſuccès ſi marqué pour la Reine de Hongrie, l'Angleterre, ſon Alliée, pouſſoit avec vigueur celle qu'elle avoit contre l'Eſpagne ; l'Amérique, la Manche, le Détroit, & la Méditerranée, en étoient les Théâtres. L'Amiral Noris, qui ſortit trois fois des Ports de la Grande-Bretagne avec une Eſcadre formidable, fut obligé de rentrer dans ſes Ports ſans avoir pu rien éxécuter.

L'Amiral Haddock ne fut pas plus heureux dans ce Détroit & dans la Médi-

Méditerrannée. Il bloqua long-temps le Port de Cadix, & il fut bravé par les Eſpagnols, qui s'étant retirés derriere les *Puntals*, paſſerent devant lui, à la vuë de Gibraltar, pour aller ſervir de convoi au tranſport des Troupes d'Eſpagne en Italie.

L'Amiral Vernon, qui n'étoit allé en Amérique que dans l'eſperance, ſans doute, d'éxécuter de grands Projets, échoua devant Carthagène, après avoir renverſé tous les Forts qui couvroient cette Ville & détruit les Vaiſſeaux Eſpagnols qui étoient dans ce Port; il fut plus heureux dans ſon expédition de l'Iſle de *Cuba*, où il bâtit un Fort.

La Reine de Hongrie qui croyoit l'Eſpagne aſſez occupée par les Anglois, ne s'attendoit ſûrement pas aux deux Mémoires que le Comte de Montijo, Ambaſſadeur de Sa Majeſté Catholique à Francfort, fit publier pour faire connoître les Droits du Roi ſon Maître.

» Quoique le Roi Catholique (di-
» ſoit-on dans le premier) après un
» mur éxamen, ſoit dans la ferme per-
» ſuaſion

„ſuaſion qu'il a un Droit évident ſur
„tous les Etats que l'Empereur Char-
„les VI. derniérement mort avoit hé-
„rité de ſes Ayeux ; cependant la ſin-
„cére amitié qu'il a toujours eu pour
„le Corps Germanique, ne lui a pas
„permis de faire la moindre démarche
„capable de troubler la tranquillité
„publique, ou d'altérer celle de l'Em-
„pire, & de faire traîner l'Election ;
„il a, au contraire, trouvé à propos
„de convaincre le *Corps Germanique*,
„qu'il n'avoit rien plus à cœur que
„ſon repos domeſtique, & qu'il em-
„ploiroit toutes ſes forces pour accé-
„lérer l'ouvrage de l'Election : c'eſt
„dans cette vuë que Sa Majeſté a
„envoyé un Ambaſſadeur Extraor-
„dinaire & Plénipotentiaire à la
„Diette de Francfort, & a différé de
„faire valoir ſon Droit, juſqu'à ce
„qu'elle puiſſe le faire ſans un boul-
„verſement général & d'une maniere
„convenable à ſa modération & à
„ſa puiſſance. Sa Majeſté Catholi-
„que n'a point été en défaut de mo-
„tifs qui auroient pu lui faire aban-
„donner des principes ſi pacifiques.

„le Grand Duc de Toſcane lui en a „fourni un très-relevant, en ſe revê- „tant du titre & de la dignité de „Grand-Maître de l'Ordre de la Toi- „ſon d'Or, auſquels il eſt certain qu'il „ne peut avoir aucun droit. Car tout „le monde ſçait que la Grande-Maî- „triſe de cet Ordre appartient aux „ſeuls Rois d'Eſpagne, comme Deſ- „cendans des premiers Fondateurs, „ſans qu'elle ſoit affectée au Duché „de *Bourgogne*, poſſédé autrefois par „le Fondateur, & maintenant par „les Rois de France, qui ſont ſi con- „vaincus de cette vérité, que loin „de prétendre à la Grande-Maîtriſe „de l'Ordre de la Toiſon d'Or, ils „ont reconnu ſolemnellement qu'elle „appartenoit aux Rois d'Eſpagne, & „en ont même reçu le Collier. Auſſi „le défunt Empereur n'a pris ce titre „que quand il a cru avoir droit à la „Couronne d'Eſpagne, & ce n'eſt „que comme Roi qu'il la prit & en „a éxercé les fonctions. On voit par- „là d'une maniere évidente, que la „démarche qu'à fait le Grand-Duc „eſt entierement deſtituée de fonde- „ment.

„ment. Cependant le Roi Catholique „n'écoutant que ſa modération, s'eſt „borné dans cette conjoncture déli- „cate, à charger le Secrétaire qu'il „avoit à Vienne, de proteſter dans les „formes contre cet attentat, en inſi- „nuant tout de ſuite dans ſon Acte de „Proteſtation, que Sa Majeſté Catho- „lique ne perdoit point ſes autres „Droits de vuë, quoiqu'elle n'en fit „pas faire mention.

„Le Roi Catholique ayant appris „depuis, que le Grand Duc de *Toſcane* „avoit nommé des Ambaſſadeurs à la „à la Diette d'Election, en qualité „d'Electrice de *Bohême*, il a pareille- „ment trouvé à propos de ne point „non plus remuer à cette occaſion, „dans la créance que l'Empire ne „pouvoit manquer de les renvoyer: „car il eſt d'avis que la Bulle d'Or, „avec les explications qu'un long ou- „vrage ou des déciſions ſolemnelles „ont canoniſées, n'eſt pas ſeulement „une Loi fondamentale, par rapport „à ce qu'elle contient en termes pré- „cis, mais auſſi par rapport à ce qu'el- „le ne contient pas; c'eſt-à-dire,

„ que l'argument négatif avoit lieu ;
„ lorſqu'il eſt queſtion d'expliquer la
„ Bulle d'Or ; or on ne trouve point
„ dans toute cette Bulle un ſeul paſ-
„ ſage en faveur de cette Princeſſe, &
„ il n'y en a pas non plus qu'on puiſſe
„ lui appliquer, par maniere de com-
„ paraiſon ou d'analogie. Car les Loix
„ établiſſent une trop grande diſ-
„ tinction *entre une Femme & un Mi-*
„ *neur*, pour qu'il ſoit permis de les
„ comparer enſemble ; la raiſon qui
„ rend celui-ci inhabile pour quelque-
„ temps, rendant celle-là inhabile pour
„ toujours ; & le Droit Romain, qui
„ ſupplée ſi ſouvent à l'inhabilité paſ-
„ ſagére, ne ſuppléant jamais à l'inha-
„ bilité perpétuelle. Si la Bulle d'Or
„ pouvoit être entenduë en faveur des
„ Femmes, dans le cas préſent, on
„ en auroit du moins fait mention,
„ lorſqu'on y a réglé ce qui regarde
„ les Electeurs Mineurs ; ou ſi on ne
„ l'avoit pas fait-là, on ne pouvoit
„ ſe diſpenſer de le faire à l'endroit
„ où l'Empereur pourvoit à la ſûreté
„ des Priviléges & Libertés du Royau-
„ me de *Bohême* ; car s'il vouloit aſ-
„ ſûrer

„ſûrer par-là la Succeſſion des Fem-
„mes, comme on le prétend de la
„Grande Ducheſſe de Toſcane, eſt-
„il vrai-ſemblable qu'il n'eût point
„auſſi ſongé à aſſûrer leur Droit, par
„rapport à l'Election d'un Empereur,
„s'il eût cru qu'elles y en euſſent au-
„cun. Ces raiſons, comme connuës
„à tout le monde, ſont plus que ſuf-
„fiſantes dans la conjoncture préſen-
„te, ſans qu'il ſoit beſoin d'ajouter,
„que la Grande Ducheſſe ne ſçauroit
„être conſidérée comme étant en poſ-
„ſeſſion pacifique du Royaume de
„*Bohême*, condition qui, ſelon la
„Bulle d'Or, eſt cependant indiſpen-
„ſablement néceſſaire pour l'éxercice
„des fonctions Electorales.

„Les prétentions de la Grande Du-
„cheſſe étant fondées ſur de ſi ruineux
„fondemens, le Roi Catholique n'a-
„voit pas cru devoir en prendre le
„moindre ombrage, non plus que
„des prétentions également mal fon-
„dées que pourroient former les Etats
„de *Bohême*; cependant comme il y a
„actuellement des Ambaſſadeurs de la
„Grande Ducheſſe à Francfort, qui,

 „ſans

„ ſans qu'on leur ait aſſigné un quar-
„ tier, ont eu la permiſſion d'en pren-
„ dre un de leur chef, & n'y ayant
„ point de doute qu'on ne prenne une
„ réſolution ſolemnelle, par rapport à
„ la réception ou à l'excluſion du Suf-
„ frage Electoral de Bohême, Sa Ma-
„ jeſté Catholique ne ſçauroit ſe taire
„ dans une affaire d'une auſſi grande
„ importance, parcequ'elle a un Droit
„ inconteſtable au Royaume de *Bohê-*
„ *me*, ainſi qu'aux autres Etats du dé-
„ funt Empereur, & que les fonctions
„ Electorales ſont attachées au Royau-
„ me de *Bohême*, & forment les plus
„ belles perles de ſa Couronne; elle
„ eſt par-là obligée & forcée à ne
„ point permettre que ces fonctions
„ ſoient éxercées par une perſonne
„ qui n'y auroit aucun droit, d'autant
„ que la même déciſion qui lui adju-
„ geroit l'éxercice du Suffrage Electo-
„ ral, établiroit auſſi ſon Droit ſur l'E-
„ lectorat même, ce qui ſeroit égale-
„ ment vrai, ſi les Etats étoient ad-
„ mis à éxercer le Suffrage, puiſqu'ils
„ ne l'éxerceroient qu'au nom de la
„ même perſonne; c'eſt pourquoi le

„ Roi

„Roi Catholique s'oppoſe à ce que „l'éxercice des fonctions Electorales „ſoit adjugé à la Grande Ducheſſe, ou „à tout autre repréſentant de ſa part; „& ſi cette Princeſſe inſiſte néanmoins „ſur ſa demande, nonobſtant cette „oppoſition du Roi Catholique & les „raiſons de ce Monarque, il demande „à ſon tour, que puiſque ſon Droit „eſt le mieux fondé, le Suffrage Elec- „toral de *Bohême* lui ſoit adjugé préfé- „rablement à la Grande Ducheſſe, „proteſtant ſolemnellement, comme „il proteſte, autant & de la maniere „qu'il convient, qu'il ne conſentira „jamais que cette Princeſſe lui ſoit „préférée.

Le ſecond Mémoire de cette Cour, qui regarde la Filiation, n'eſt pas moins intereſſant. Voici comme il s'explique. „On ne ſçauroit douter que le „Roi Catholique *Philippe V.* ne deſ- „cende en ligne directe de *Charles-* „*Quint*, Empereur & Roi d'Eſpagne, „& qu'il ne ſoit par conſéquent ſon „Héritier & Succeſſeur légitime, & „qu'il ne repréſente en tout ſa Perſon- „ne. Il n'eſt pas moins certain que „Char-

„Charles-Quint étoit Petit-Fils de „l'Empereur Maximilien I. par Phi- „lippe ſon Fils ainé, Roi d'Eſpagne ; „Maximilien I. poſſédoit héréditaire- „ment l'Archiduché d'Autriche, les „Duchés de Carinthie, de Stirie, de „Carniole, de Limbourg, & de Wir- „temberg, les Margraviats de Mo- „ravie, de Luſace & de Burgau, les „Comtés de Tirol, de Kibourg, & „d'Habſbourg, &c. & le Landgraviat „d'Alſace, avec toutes leurs apparte- „nances & dépendances.

„Ces Etats, comme étant indivi- „ſiblement unis par un lien perpé- „tuel de retour, paſſerent à *Charles- „Quint*, l'aîné du Fils aîné de Maxi- „milien I.

„Charles-Quint, comblé d'hon- „neurs & de biens (car outre les ſuſ- „dits Etats d'Allemagne de la Suc- „ceſſion Paternelle, il étoit déja Em- „pereur, & avoit hérité du Chef de „ſa Mere & de ſon Ayeul, le Royau- „me d'Eſpagne, le Duché de Bour- „gogne, & le Comté de Flandres) „& déterminé par amour pour ſon „auguſte Maiſon Archiducale d'Au- „triche,

„triche, pour qu'elle put ſe ſoutenir „d'elle-même, & afin de conſerver „cette Branche collatérale, fit à Bru„xelles le 22. Octobre 1520. une Re„nonciation ſolemnelle de tous ſes „Etats d'Allemagne en faveur de ſon „Frere Ferdinand & de ſes Deſcen„dans mâles, avec cette condition „expreſſe, qu'au défaut de ceux-ci, „leſdits Etats lui retomberoient, ou „à ſes Héritiers.

„Ferdinand, devenu poſſeſſeur des „Etats de la Maiſon d'*Autriche* en Al„lemagne, en vertu de ce Diplome, „& non par aucun autre titre, épou„ſa la Princeſſe *Anne*, héritiere des „Royaumes de *Hongrie* & de *Bohême*, „qu'elle lui apporta en mariage, & „qui furent enſuite hérités par Ma„ximilien II. ſon Fils aîné : ce Prin„ce épouſa la Princeſſe Marie, Fil„le de *Charles-Quint*, & en eut plu„ſieurs Princes, entr'autres *Mathias* „*I.* & *Rodolphe II.* Empereurs, qui „moururent tous ſans enfans ; deſorte „que la Princeſſe Anne ſa Fille deve„nant héritiere de tous ces Royaumes „& Etats, & ayant été mariée à Phi-

„lippe

„ lippe II. d'Eſpagne, dont elle eut „ Philippe III. tous les Etats auſquels „ *Charles-Quint* avoit renoncé, retour- „ neroient à la Branche Eſpagnole, „ avec les Royaumes de *Hongrie* & de „ *Bohême*, comme venant de l'Ayeule „ de la Reine d'Eſpagne Anne, épouſe „ de Philippe II.

„ Lors du Mariage de Philippe II. „ avec cette Princeſſe, l'Empereur Ma- „ ximilien II. à l'exemple de ſes An- „ cêtres, la fit renoncer à toute ſa „ Succeſſion Paternelle & Maternel- „ le en faveur de ſes Freres, *Ferdi-* „ *nand* & *Charles*, avec la condition „ expreſſe de retour, au défaut des „ Deſcendans mâles, laquelle fut ex- „ primée à peu près en ces termes: „ *Qu'elle renonçoit à l'Héritage de ſon Pere* „ *& de ſa Mere, tant par rapport aux* „ *Royaumes de Hongrie & de Bohême,* „ *qu'aux Provinces d'Autriche, non-ſeu-* „ *lement en faveur de Sa Majeſté Impé-* „ *riale, mais auſſi en faveur de ſes Séré-* „ *niſſimes Freres, & de tous leurs Fils* „ *& Héritiers légitimes, deſcendans en* „ *ligne maſculine directe, au defaut deſ-* „ *quels elle ſe réſervoit le Droit de ſuc-*

„ *céder*

„ *céder dans ces Royaumes & Etats.* Cet „ inſtrument fut dreſſé à Madrid le „ 29. Avril 1571. & fut accepté & „ approuvé par l'Empereur dans toutes „ ſes clauſes & contenu.

„ Mais avant de paſſer outre, il faut „ remarquer que la Reine *Anne* ſe „ réſerve à elle-même, au cas de re- „ tour, le Droit de ſuccéder : ainſi „ ce Droit n'a pas été réſervé aux „ Agnats de la Branche *Eſpagnole d'Au-* „ *triche*, puiſqu'on le réſerve à une „ Femme de cette Branche, & à „ plus forte raiſon aux Enfans mâ- „ les des Femmes, contre l'opinion „ du contraire, dont le Public eſt „ imbu.

„ Nous revenons maintenant à no- „ tre narration ; Philippe III. qui étoit „ le Fils aîné de la Reine *Anne*, n'ac- „ quieſçant pas à la Renonciation de „ ſa Mere, expoſa ſes prétentions ſur „ les Etats auſquels cette Renoncia- „ tion s'étendoit, avec tant d'empreſ- „ ſement à l'Empereur *Mathias*, que „ celui-ci dit qu'il en avoit été bien „ importuné ; cependant Philippe, „ tant par ſa bonté naturelle, qu'en

„ con-

„conſidération de la parenté, ſe laiſ-
„ſa fléchir à ratifier la Renonciation
„de ſa Mere; mais ce ne fut qu'avec
„la même Réſervation du retour; &
„en deuxieme lieu, à condition que
„l'on compenſeroit ce bienfait, & les
„autres, dont la Branche d'*Allemagne*
„avoit été continuellement comblée,
„par la ceſſion d'une ou de pluſieurs
„Provinces, dont on convint de faire
„la déſignation en ſon temps, afin
„de ne point faire traîner la conclu-
„ſion de cette convention, qui
„fut ſignée le 6. Juin 1617. par le
„Comte d'Ognate, Ambaſſadeur du
„Roi Catholique auprès de l'Empe-
„reur.

„Cette Renonciation faite par Phi-
„lippe III. en faveur de l'Archiduc
„Ferdinand, qui fut enſuite Empe-
„reur, fut ſuivie le même jour d'un
„Acte ſolemnel, par lequel ce Prin-
„ce acceptoit ladite Renonciation,
„& s'obligeoit, pour ſa Perſonne &
„pour ſes Héritiers, à remplir les con-
„ditions qui l'accompagnoient; c'eſt-
„à-dire, tant à l'équivalent promis,
„qu'à la reſtitution ſtipulée lorſque

„le

» le cas écherroit ; voici ſes propres
» termes : & au cas, que ſi (ce qu'il
» plaiſe à Dieu ne point permettre)
» tous nos Deſcendans mâles en ligne
» Maſculine directe, venoient à man-
» quer, les Femmes, quelles qu'elles
» ſoient, & leurs Fils & Deſcendans,
» ſoient exclus de la Succeſſion deſd.
» Etats par les Deſcendans en ligne
» directe à l'infini du Roi Philippe
» III. glorieuſement régnant, &c. C'eſt
» uniquement en vertu de ces Actes
» ſolemnels, & de ces ſeuls Titres,
» que l'Empereur Ferdinand II. a poſ-
» ſédé leſdits Royaumes & Etats, &
» qu'ils ont paſſé a Ferdinand III. ſon
» Fils aîné, & aux Empereurs Léo-
» pold & Joſeph ; & après la mort
» de celui-ci, ſans autres enfans que
» deux Princeſſes, à l'Empereur Char-
» les VI. ſon Frere, qui n'a auſſi laiſ-
» ſé que deux Filles ; de façon, qu'at-
» tendu qu'il n'éxiſte plus aucun Agnat,
» deſcendant de Maximilien II. ou de
» Ferdinand III. voilà le moment du
» retour, ſi ſolemnellement ſtipulé,
» arrivé, & la clauſe ſuſdite doit re-
» prendre ſon cours après cette eſpé-

» ce

„ ce de parenthéſe de la Branche aînée,
„ pour ainſi-dire.

„ Or le Séréniſſime Roi Catholique
„ Philippe V. comme Chef de cette
„ Branche, & comme réüniſſant en
„ ſa perſonne les Droits de tous les
„ Deſcendants, ayant la Loi par de-
„ vers ſoi; car l'une & l'autre Renon-
„ ciation ſont certainement une Loi;
„ il faut néceſſairement que les con-
„ ditions ſtipulées ſoient remplies à
„ ſon égard, & que la ligne qu'il re-
„ préſente, & qui en conſequence de
„ ces Renonciations a été ſi long-temps
„ privée de ſi puiſſants Etats, y ſoit
„ maintenant rétablie, en vertu des
„ mêmes Renonciations, le cas qui
„ y eſt ſtipulé & le moment qui y eſt
„ déſigné, étant arrivé.

„ La naiſſance du Petit-fils de Char-
„ les VI. quoique conçu du vivant de
„ ce Prince, ne peut porter aucune
„ atteinte au Droit du Roi Catholi-
„ que; ce qui n'a pas beſoin d'être
„ prouvé, puiſque les termes de la
„ Loi, c'eſt-à-dire, de la Renonciation
„ de Ferdinand II. rapportée ci-deſſus,
„ ſont clairs à cet égard. Le Comte
„ d'O-

„ d'Ognate, Ambaſſadeur du Roi Ca-
„ tholique, a employé les mêmes ter-
„ mes excluſifs ; dans la Renonciation
„ qu'il a faite au nom de ce Prince,
„ dans tous les Actes dreſſés à ce ſu-
„ jet, les Enfans mâles Deſcendans des
„ Princeſſes, ne ſont pas moins ex-
„ clus que les Princeſſes même ; on
„ n'établit aucune différence entre le
„ Fils & la Mere, & par conſequent
„ on doit conſidérer le Prince nou-
„ vellement né comme s'il n'éxiſtoit
„ pas, la Branche cadette n'y a au-
„ cun autre Droit à la Succeſſion que
„ celui qu'elle a acquis par les Renon-
„ citations que la Branche aînée a fai-
„ tes en ſa faveur. Or ces Renoncia-
„ tions, non-ſeulement n'accordent pas
„ le moindre Droit aux Femmes, ni
„ à leurs Fils, mais elles les excluent
„ même en termes poſitifs, & par con-
„ ſequent le Fils n'a pas dans ce cas
„ plus de Droit que la Mere ; d'où il
„ s'enſuit que le Roi Catholique eſt le
„ Succeſſeur légitime, & que ſon Droit
„ ſubſiſte en ſon entier, après la naiſ-
„ ſance de ce Prince, comme il étoit
„ avant qu'il vint au monde.

„ Que

Que peut-on oppoſer à un Droit ſi bien démontré ? Il ne doit pas y avoir de difficulté concernant la Branche que le Droit de retour appelle à la Succeſſion ; la Reine Anne le déſigne en termes précis dans ſa Renonciation.

Les termes rapportés ci-deſſus de l'Archiduc Ferdinand, & la Renonciation de *Philippe III.* ne ſont pas moins clairs à cet égard : d'autant que puiſqu'ils excluent de la Succeſſion les Femmes & leurs Enfans mâles, ils n'admettent à là Succeſſion que les Agnats ; & comme il eſt dit dans l'Ecrit ci-deſſus, ceux qui ſont exclus doivent être à l'infini, par les Deſcendans de *Philippe III.* ſans aucune différence ni diſtinction de ſéxe ; il reſte décidé & démontré, que les Fils & les Fils des Filles deſcendantes du Renonciatoire, ſont exclus de la Succeſſion.

Après tout ce qu'on a expoſé juſqu'ici, il ne paroît point que la Pragmatique Sanction Caroline doive arrêter perſonne ; car qui ne voit la nullité de ce Réglement ? Quelle faculté avoit Charles VI. de diſpoſer des Royaumes & des Etats, à la reſtitution deſ-

deſquels il étoit obligé ? Cette Sanction eſt tout-à-fait ſubſiſtante, pour autant qu'elle s'étend aux Etats dont il n'étoit point en ſon pouvoir de diſpoſer. Qu'on éxamine d'abord les perſonnes, & l'on verra ſi le Roi Catholique & ſes Deſcendans, ſont des ſujets du ſuſdit Empereur, qui ſoient obligés de faire joug à une Loi qu'il a faite, par rapport à des Etats qui devoient leur être reſtitués.

Qu'on éxamine enſuite les choſes mêmes, & l'on verra ſi des choſes ſujettes à rétroceſſion, & dont le cours eſt établi de maniere par les Ancêtres, qu'un tiers y a acquis un droit inconteſtable, & l'on verra, dis-je, ſi celui qui par les diſpoſitions des Ancêtres avoit ſeulement le Droit d'en jouir, en étoit ſeulement Uſufructaire, a pû, de ſa propre autorité, les aliéner, changer leurs cours & enlever à un tiers ſon Droit ? Il eſt donc démontré que la Pragmatique Sanction eſt invalide.

Quelque convaincante que ſoit cette démonſtration, il ne ſera pourtant pas ſuperflu de l'éclaircir par quel-

ques exemples domeſtiques. On ne ſçauroit accorder une plus grande authorité à Charles VI, qu'à Ferdinand I. à Ferdinand III. à Léopold, & à Joſeph ſon Frere, ſon Pere & ſes Ancêtres, & en même-temps Empereurs. Le premier, lorſqu'il établit l'ordre de Succeſſion, étant arrivé au cas où ſes Deſcendans mâles viendroient à manquer, nomme pour ſes Succeſſeurs, à l'excluſion de ſes propres Filles, les Deſcendans de *Charles-Quint*, & il en uſe de même dans tous les Contrats de Mariage de ſes Filles.

Dira-t-on que cet Empereur avoit moins d'authorité que Charles VI. ou moins de tendreſſe pour ſon ſang? Ni l'un ni l'autre; mais il ſçavoit que ſon authorité ne s'étendoit pas plus loin, & il ne vouloit pas, par amour pour ſes Filles, porter atteinte au Droit d'un tiers; il s'eſt conformé aux Réglemens antérieures, & a confirmé par-là même ſa propre Délibération.

L'Empereur Ferdinand III. ayant cédé par le *Traité de Weſtphalie* quelques Villes des Etats d'*Autriche* à la *France*, celle-ci ne ſe crut pas ſûre dans

dans la poſſeſſion de ces Villes, que la Ceſſion n'en n'eut auparavant été ratifiée par l'Eſpagne ; elle refuſa de donner l'équipolent promis avant que d'avoir obtenu cette Ratification. Que fit Ferdinand ? Il acquieſça à l'oppoſition de la France, promit d'obtenir la Ratification du Roi Catholique, & ſe déſiſta de l'équivalent ſtipulé, juſqu'à ce qu'il l'eut obtenuë. N'eſt-il pas évident par-là que le Roi Très-Chrétien étoit dans la perſuaſion qu'on ne peut diſpoſer des biens qui ſont ſujets au Droit de retour, ſans le conſentement de la branche à laquelle ils doivent un jour retourner ? N'eſt-il pas évident que Ferdinand a fait le même aveu, en s'engageant à obtenir le conſentement du Roi Catholique, &c. l'Empereur Léopold, Pere de Charles VI. lorſqu'il ſe fit couronner & reconnoître Roi de Hongrie, en la perſonne de ſon Fils Joſeph, en 1687. après la révolution de Tékéli, obligea les Etats du Royaume à reconnoître pour ſes Héritiers, après l'extinction de ſes Deſcendans mâles, ceux de Charles II. Roi d'Eſpagne ; ce qui eſt une preuve que

le pere de Charles VI. ne ſe croyoit pas en pouvoir d'appeller ſes propres Filles. Il faut donc regarder la Pragmatique Sanction comme invalide & non avenuë, parce qu'elle affecte néceſſairement les engagemens des Princes qui ont promis de la garantir : car comment ces engagemens continueroient-ils d'éxiſter, ſi l'objet garanti n'éxiſte pas ? Il faut ajoûter à ceci, que pour vaincre la répugnance que l'Empire avoit de garantir la Pragmatique Sanction, l'Empereur fut obligé de déclarer ſolemnellement, qu'il n'avoit pas intention de porter préjudice à perſonne par ce Réglement ; ſans laquelle Déclaration il eſt certain que le Corps Germanique ne l'auroit jamais garanti. Il eſt certain que l'expoſé des Droits du Roi d'Eſpagne ne ſurprit que la Reine de Hongrie ; elle y répondit, comme elle avoit fait aux autres prétentions, par l'indiviſibilité établie par la Pragmatique Sanction ; mais comme cette Reine vit que l'Eſpagne n'y avoit pas plus d'égard que les autres Parties intereſſées, elle crut qu'il falloit preſſer ſes Alliés ; les Puiſſances Mari-

Maritimes & du Nord étoient obſédées par ſes Miniſtres; il eſt même conſtant que les ſecours que cette Princeſſe demandoit à la Ruſſie, avoient paru ſi néceſſaires à cette Puiſſance, qu'elle ſe ſeroit enfin déterminée à les lui accorder, ſans la guerre que la Suéde lui déclara, ſous prétexte de l'inéxécution de leurs Traités, de diverſes inſultes faites aux Suédois, & du refus d'une ſatisfaction honorable.

La Cour de Ruſſie, qui ne vouloit pas convenir de ces griefs, ſe mit en etat de s'oppoſer à la raiſon que l'on en vouloit tirer; mais malheureuſement cette guerre, qui étoit devenuë néceſſaire pour empecher les ſecours que la Ruſſie avoit donné à la Reine de Hongrie, n'alloit pas au gré des Puiſſances qui avoient médité la diverſion; car après bien des marches, le Comte de Laſci, Général de l'armée Ruſſienne, avoit renfermé l'armée Suédoiſe dans Helſingfors, où elle ſe retrancha: les Ennemis les attaquerent; & malgré l'avantage du poſte, on les obligea de changer de

ſitua-

ſituation, & de ſe renfermer de façon, que les 15000. hommes qui formoient leur armée n'étoient plus en état de ſe défendre. Le Comte de Laſci, envoya au Major-Général Lowenhaupt, pour lui offrir une capitulation honorable, ſans quoi il donneroit les ordres pour continuer les opérations militaires avec toute la vigueur poſſible; les Commiſſaires, nommés de part & d'autre, firent la Capitulation ſuivante.

1°. Toute l'armée Suédoiſe, tant Infanterie que Cavalerie, les Officiers de l'Artillerie, les Canoniers, le Corps des Ingenieurs, les Officiers de l'Etat Major, & tous les autres Officiers Subalternes ſoit Civils ou Militaires, appartenant à l'armée, pourront s'embarquer à bord de leurs Vaiſſeaux, Galéres, ou autres Bâtimens qui ſe trouvent dans le Port d'Helſingfors, & ſe retirer en Suéde, avec leurs armes & les munitions convenables, comme auſſi leurs drapeaux, étendarts, trompettes, tambours, & tout ce qui leur appartient, ſans aucune exception.

2°.

2°. Au cas qu'il n'y ait point aſſez de place ſur ces Bâtimens, on accordera, à ceux qui le demanderont, la permiſſion de ſe retirer par Abo, ou par le Nord, à condition qu'ils ſortiront ſans délai de la Finlande : il leur ſera auſſi permis de reſter ici juſqu'à l'arrivée des Vaiſſeaux ſuffiſans pour leur tranſport.

3°. On aſſura que les bagages & proviſions deſdites troupes ne ſeront inquiétés par qui que ce ſoit.

4°. Ceux qui ont ſuivi l'armée Suédoiſe, & qui ne ſont point militaires, pourront ſe retirer à Helſingfors ; & il ſera permis aux habitans de cette Ville d'y reſter (auquel cas on leur promet toute protection) ou de ſe rendre en Suéde ſans aucun empêchement.

5°. Tous les canons, avec les munitions & proviſions appartenant à l'artillerie, les gros bagages de l'Armée, ainſi que toute l'artillerie qui ſe trouve ici, ſeront remis à l'armée Ruſſienne.

6°. On éxécutera la même choſe à l'égard des Magaſins de proviſions & de fourages qui ſe trouvent près de cette

cette Ville, leſquels ſeront délivrés aux Commiſſaires Ruſſiens.

7°. Toutes les proviſions, & autres choſes qui auront été embarquées à bord des Bâtimens, reſteront pour l'uſage de l'armée Suedoiſe, & pour ſa ſubſiſtance pendant le tranſport.

8°. Il ſera permis aux troupes Finlandoiſes de reſter ici avec leurs armes & drapeaux, ſuppoſé qu'elles témoignent de la répugnance à retourner en Suéde; dans ce cas, elles ſe rendront dès demain à l'armée Ruſſienne, d'où elles ſeront renvoyées chez elles, avec leurs chevaux, équipages & effets, & elles jouiront des mêmes avantages accordés à la Garniſon de Niſchlot; mais elles laiſſeront leurs drapeaux & leurs armes au Général Comte de Laſci.

9°. Cette Capitulation ſera éxécutée, auſſi-tôt qu'elle aura été ſignée par les Plénipotentiaires Suédois; & quoique l'armée Ruſſienne doive d'abord prendre poſte ſur les Suédois, ils ne ſeront aucunement inquiétés dans leur débarquement.

10°. On accordera des Paſſeports

à

à l'Armée Suedoiſe, tant pour la Flotte entiere que pour chaque bâtiment en particulier ; & au cas que quelqu'un d'eux vienne à être jetté par la tempête ſur les Côtes de Ruſſie, on leur y donnera toute l'aſſiſtance néceſſaire pour continuer leur voyage en Suéde. Fait dans le Camp devant Helſingfors, à Lille Hoplalis, le 4. Septembre 1742.

Cette Capitulation fut éxécutée ; l'Infanterie Suedoiſe ſe retira par mer, & la Cavalerie par terre, celle-ci eſcortée par un détachement d'Huſſars. Les Troupes Nationales de Finlande prêterent le Serment de fidélité, après avoir remis leurs drapeaux & leurs armes.

Les choſes ne pouvoient pas ſe tourner plus favorablement pour les Ruſſiens, lorſque tout-à-coup on vit éclater dans cette Cour la révolution la plus ſurprenante.

Le 5. Décembre au ſoir les Troupes inveſtirent le Palais ; les Grands du Royaume s'aſſemblerent pour ôter la Régence à la Ducheſſe de Brunſwick-Beveren, & mettre ſur le Trône la Princeſſe Elizabeth Pétrowna, com-

me déſignée légitime Succeſſeur, par le Teſtament de Pierre I.

On s'aſſura d'abord de la Ducheſſe Régente, de ſon fils, de ſa fille, & du Prince ſon époux, pour leſquels on eut cependant tous les égards dûs à leur naiſſance : la nouvelle Impératrice fit publier quantité d'Ecrits pour prouver la juſtice de ſes Droits.

Cette révolution, comme toutes celles qui arrivent dans un Gouvernement Deſpotique, fut terminée trop promptement, pour que les Suédois en tiraſſent quelqu'avantage; ainſi quoiqu'ils euſſent réparé en quelque façon la honte de la Capitulation de Helſingfors, par quelque ſuccès apparent, ils n'eurent pas d'autre parti à prendre que de conſentir à la Paix. On choiſit Abo pour le lieu des Conférences, & le 27. Juin 1743. on convint des Articles ſuivans.

I. Il y aura une Paix perpétuelle, & une parfaite amitié entre la *Ruſſie* & la *Suéde*, & les hoſtilités ceſſeront de part & d'autre, auſſi-tôt que les Généraux & Commandans, tant par terre que par mer, auront été informés

més de la ſignature du préſent Acte, dont on leur donnera connoiſſance au plutôt.

II. En conſidération de la recommandation de Sa Majeſté Impératrice, & de Son Alteſſe Impériale le Grand-Duc de Ruſſie, les Etats des Royaumes de Suéde conſentiront d'élire & de déclarer le Séréniſſime Prince Adolphe Frédéric, Adminiſtrateur du Duché de Holſtein, & Evêque de *Lubek*, Succeſſeur à la Couronne de Suéde: auſſi-tôt que le préſent inſtrument ſera arrivé à Stockholm, le Roi & la Couronne de Suéde, céderont à perpétuité à l'impératrice de Ruſſie, & à ſes Succeſſeurs, la Province *Kymenégard*, avec toutes ſes dépendances, & l'embouchure de la Riviere Kimené, appellée autrement *Keltis*; de ſorte que la partie Occidentale du dernier bras reſtera à la Suéde, & le Pays ſitué à l'Orient & au Nord, juſqu'aux Frontieres de *Tavaſthus* & de *Savolax*, à la Ruſſie; de-plus, les Miniſtres de Suéde cédent à la Ruſſie, ſous l'approbation de leur Cour, la Ville & Forteresſe de *Nyſlot*, avec un diſtrict au

Nord & à l'Oueſt, de deux lieuës Suédoiſes en largeur, plus ou moins, ſelon la ſituation du terrain, de façon qu'on puiſſe tirer une ligne de la Diſtrie vers les Frontieres de la Carélie à l'Orient, & vers celle de Kymenégard au Midi.

III. Les Miniſtres Plénipotentiaires de Ruſſie promettent, qu'auſſi-tôt après l'Election ſuſdite & la concluſion & Ratification définitives, l'Impératrice reſtituera à la Suéde, outre ce que celle-ci poſſéde actuellement en Finlande, les Provinces ſuivantes; ſçavoir, la Bothnie Orientale, Biorrebourg, Abo, l'Iſle d'Aland, ainſi que Tavaſthus & Nyland, avec toutes leurs dépendances, les mêmes Miniſtres Plénipotentiaires cédent pareillement à la Suéde, ſous l'approbation de leur Cour, la partie de la Carélie, qui a été conſervée à la Suéde par le Traité de Nyſtadt, de même que la Province de Savolax, à l'exception de la Ville & Fortereſſe de Nyſlot, conformément à ce qui a été ſtipulé dans l'Article précédent.

Son Alteſſe Impériale le Grand-Duc renon-

renoncera entierement, en conſidération de l'Election ſuſdite, à toutes les prétentions qu'elle a à la Couronne de Suéde, tant pour elle que pour ſa Maiſon, & il ſera expédié à ce ſujet, & ſans délai, un Acte formel de Renonciation; au cas que, contre toute attente, la Suéde vint à être inquiétée, à l'occaſion de cette Election, la Ruſſie, conjointement avec la Suéde, prendra les meſures les plus propres pour arrêter & aſſoupir de pareils troubles.

IV, Après la ſignature du préſent Acte, les Miniſtres continueront de travailler au Traité définitif, qui ſera conclu ſur le pied de celui de Nyſtadt, à la réſerve de ce qui a été ſtipulé ci-deſſus, par rapport aux Frontieres de la Finlande, & des autres Articles qui n'ont aucune relation avec les circonſtances préſentes; ce Traité, entre la Ruſſie & la Suede, ſera porté à ſa perfection, ſans le moindre délai. Il ſera fait du préſent Acte deux Copies de la même teneur, & les Ratifications en ſeront échangées dans l'eſpace de quinze jours, ou encore plutôt, ſi

cela ſe peut. Fait à Abo le 27. Juin 1743.

L'objet eſſentiel qui regarde ces deux Puiſſances, eſt la Déclaration par laquelle l'Impératrice de Ruſſie nomme le Duc de Holſtein ſon Succeſſeur; mais elle ne doit pas cependant faire craindre pour la réünion de cet Empire & du Royaume de Suéde; parceque de tout temps ces deux Monarchies ayant coûtume d'être gouvernées par leurs propres Rois, réſidant au milieu d'eux, il ne ſeroit pas vraiſemblable que ni l'une ni l'autre voulut ſe réduire à obéïr à un Viceroi.

A ce Projet s'oppoſeroit encore l'ancienne jalouſie, & la haine qui de tout temps a régné entre ces deux Nations.

Enfin, il eſt à préſumer que quand une pareille union pourroit s'effectuer, elle ne pourroit durer qu'un fort court eſpace de temps: encore ne tendroit-elle qu'à la ruine des deux Royaumes, puiſqu'elle ſeroit forcée & contre nature, & par-là même une perpétuelle cauſe de diſcorde, qui produiroit continuellement des guerres inteſtines.

Peut-

Peut-on cependant ne pas plaindre la Suéde, de s'être réduite elle-même à recevoir la Loi d'une Puiſſance qu'elle a fait trembler autrefois. Un ſimple changement dans le Gouvernement a fait ſa foibleſſe ; je conviens qu'il n'eſt pas poſſible de diſſimuler que cette Nation n'ait eu à ſe plaindre de la hauteur avec laquelle Charles XII. la gouvernoit. Plus l'héroïſme de ce Prince lui avoit fait de maux, plus elle crut devoir prendre à ſa mort de précautions contre un pareil fleau. La politique cependant ne lui en faiſoit pas une loi ; car il eſt rare que la nature produiſe ſouvent des Charles XII. & d'ailleurs quel avantage pour des Peuples qu'un tel Souverain ? Il ſubjugue les eſprits, & il ne jouit d'un pouvoir arbitraire, malgré toutes les Loix, qu'en comblant ſa Nation de la plus grande gloire. Je ne ſçai ſi la Suéde, en reſſerrant l'autorité du Prince dans des bornes fort étroites, eſt plus heureuſe au-dedans, mais on ne peut douter qu'elle n'ait perdu beaucoup de ſon crédit au-dehors ; ſon Alliance doit être moins recherchée, parce que dépen-

dant des caprices, des cabales, & des intrigues du Sénat & des Etats, il n'eſt que plus difficile de ſe la concilier & de l'entretenir ; il n'eſt pas même poſſible que ſes Alliés puiſſent faire aucun fond ſur les promeſſes & les ſecours d'une Nation, qui, par les principes même de ſon Gouvernement, eſt déſunie, qui ne peut ſe propoſer un même objet, & qui ne doit agir qu'avec lenteur.

Les Suédois, qui, ſous leurs Rois Guſtave Adolphe, Charles Guſtave, Charles XII. faiſoient trembler le Nord & étoient les Médiateurs de l'Allemagne, reçoivent aujourd'hui la loi des Moſcovites, dont on connoiſſoit à peine le nom avant Pierre Alexiowits.

La Paix du Nord fit renouveller les ſollicitations puiſſantes de la Reine de Hongrie ; elle craignoit que le Roi de Sardaigne ne ſe joignit à l'Eſpagne ; le premier Manifeſte que ce Roi ait publié pour expoſer ſes Droits ſur le Duché de Milan, le donnoit à préſumer. Mais le Roi d'Angleterre, qui fut le Médiateur entre la Reine de Hongrie & ce Monarque, les porta enfin à un accom-

accommodement proviſionnel, qu'il juſtifia pour les raiſons ſuivantes.

„ La Maiſon Royale de Savoye ayant „ des Droits inconteſtables ſur le Du- „ ché de Milan, comme le prouve la „ Déduction que le Roi en a fait pu- „ blier depuis peu, Sa Majeſté a tou- „ jours eu intention de les faire valoir „ dès que l'occaſion s'en préſenteroit. „ La mort du feu Empereur Charles „ VI. lui fit juger qu'elle ne devoit „ pas différer plus long-temps à expo- „ ſer aux yeux de l'Univers la juſtice „ de ſes Droits & le fondement de ſes „ prétentions.

„ Dans ces circonſtances, l'Ambaſſa- „ deur du Roi à Madrid, donna avis „ à Sa Majeſté de quelques ouvertu- „ res que le Miniſtre d'Eſpagne lui „ avoit faites au ſujet des deſſeins de „ cette Couronne ſur les Etats de la „ Succeſſion du feu Empereur en Ita- „ lie ; le Miniſtre d'Eſpagne à Tu- „ rin y fit les mêmes ouvertures ; la „ réponſe du Roi fut, qu'ayant des „ Droits inconteſtables ſur le Duché „ de Milan, il ſe verroit dans la né- „ ceſſité de s'oppoſer à tout ce qui y

„ ſeroit

„ ſeroit contraire, à moins que le Roi
„ d'Eſpagne ne voulut convenir avec
„ Sa Majeſté d'un Traité, par lequel il
„ reconnoîtroit la validité des mêmes
„ Droits.

„ L'Ambaſſadeur du Roi à Madrid
„ propoſa les conditions de ce Traité,
„ dont l'objet principal étoit de pour-
„ voir à la ſûreté particuliere des Droits
„ de Sa Majeſté, & de ceux des au-
„ tres Princes & Etats d'Italie. Le Mi-
„ niſtre d'Eſpagne reçut ces propoſi-
„ tions avec indifférence, comme ſi
„ les Droits de la Maiſon Royale de
„ Savoye n'avoient mérité que peu d'at-
„ tention. La Cour de Madrid, pour
„ ſe préparer à l'éxécution de ſes deſ-
„ ſeins, fit tranſporter un gros corps
„ de Troupes en Italie. Dès qu'il y fût
„ débarqué, le Roi fit déclarer par
„ ſon Ambaſſadeur près de la même
„ Cour, qu'il ſeroit obligé d'oppoſer
„ ſes forces à celle du Roi d'Eſpagne,
„ ſi ce Prince faiſoit avancer ſes Trou-
„ pes vers la Lombardie, avant d'a-
„ voir conclu avec Sa Majeſté un Trai-
„ té tel qu'elle lui propoſoit; mais
„ cette Déclaration ne fut ſuivie que

„ d'une

„ d'une réponſe extrêmement vague & „ peu ſatisfaiſante pour le Roi.

„ La Déduction que Sa Majeſté „ avoit donné ordre qu'on préparât, „ étant dreſſée, elle la fit communi- „ quer aux différentes Cours de l'Eu- „ rope. La Reine d'Hongrie fit dé- „ clarer au Roi, à cette occaſion, que „ comme le temps ne permetttoit pas „ d'entrer dans un éxamen des Droits „ de part & d'autre, elle propoſoit à „ Sa Majeſté de finir avec elle dans „ la ſeule vuë de garantir le Milanès „ de toute invaſion étrangere, & que „ pendant ce temps-là chacun demeu- „ reroit dans ſes Droits, juſqu'à ce „ que les circonſtances permiſſent de „ mieux s'entendre à cet égard. Tel „ eſt le Plan qu'on a ſuivi dans la né- „ gociation du Traité, ſigné le pre- „ mier de Février, & en vertu duquel „ le Roi, auſſi-bien que la Reine de „ Hongrie, ſe prêtent mutuellement „ les ſecours néceſſaires pour défen- „ dre le Duché de Milan, contre les „ entrepriſes qu'on voudroit y former „ au préjudice de leurs Droits.

„ Les Déclarations que le Roi a „ fait

„ fait faire à la Cour d'Eſpagne, n'ayant
„ pas empêché cette Couronne de fai-
„ re tranſporter en Italie un ſecond
„ corps de Troupes ; & l'Armée Eſpa-
„ gnole, commandée par le Duc de
„ Montemar, auſſi-bien que les Trou-
„ pes Napolitaines, étant en pleine
„ marche par l'Etat Eccléſiaſtique,
„ pour ſe rendre dans la Lombardie,
„ Sa Majeſté n'a pas balancé de join-
„ dre ſes Troupes à celles de la Rei-
„ ne de Hongrie, pour travailler à
„ repouſſer le danger commun ; elle ſe
„ propoſe, dès qu'il ſera diſſipé, de
„ faire valoir ſes Droits dans toute
„ leur étenduë ; & en s'attachant à les
„ maintenir, elle aura une égale atten-
„ tion à protéger ceux des autres Prin-
„ ces d'Italie, &c.

Ce fut un coup fatal pour les Eſpagnols, que l'Alliance du Roi de Sardaigne avec la Reine d'Hongrie ; & leurs ſuccès ne pouvant pas être fort avantageux en Italie, par les difficultés qui naiſſoient de jour en jour, la Cour de Madrid, qui les attribuoit moins à ſa foibleſſe qu'à l'inſuffiſance de ſes Généraux, ſe détermina à envoyer l'Infant

l'Infant Don Philippe, & en ſous ordre le Comte de Glimes, qui publia le Manifeſte ſuivant, en réponſe à l'eſpéce de Déclaration de Guerre du Roi de Sardaigne.

„ Ignace-François de Brabant, „ Comte de Glimes, ſous les ordres „ du Séréniſſime Infant Don Philip- „ pe, d'autant que le Roi de Sardai- „ gne, malgré les liens du ſang, de „ l'amitié & de la bonne correſpon- „ dance qui ſubſiſtoient entre lui & le „ Roi mon Maître, non-ſeulement „ s'eſt oppoſé au progrès des armes de „ S. M. en Lombardie, mais auſſi qu'il „ lui a déclaré la guerre le 5. Juillet „ dernier, dans le Camp de Colléga- „ ra, ſans aucune raiſon, & que de „ plus il a paſſé en dernier lieu le „ Panaro pour attaquer l'armée Eſpa- „ gnole en empêchant Sa Majeſté „ par ce moyen de recouvrer les Etats, „ qui par toutes ſortes de Titres & „ de Droits lui appartiennent dans „ cette partie de l'Italie : A ces cau- „ ſes, le Roi mon Maître voulant pren- „ dre la ſatisfaction que la juſtice de „ ſa cauſe & l'honneur de ſa Couron-

„ ne

„ ne éxigent en cette occaſion, a ré-
„ ſolu de faire entrer ſon armée dans
„ les Etats du Roi de Sardaigne ; &
„ comme elle ſe trouve actuellement
„ dans ceux de Savoye, le Séréniſſi-
„ me Seigneur Infant ordonne à tou-
„ tes les Villes, Bourgs, & autres lieux
„ de la Duché, & des Provinces voiſi-
„ nes, qui ſont de la dépendance de
„ la Savoye, d'envoyer dans l'eſpace
„ de ſix jours, leurs Députés ſuffiſam-
„ ment authoriſés, tant pour prêter
„ Serment & Obéïſſance, que pour
„ régler les contributions qu'ils doi-
„ vent fournir, ceſſant de les payer
„ aujourd'hui au Roi de Sardaigne.
„ S. A. R. ordonne pareillement, que
„ dans le terme de huit jours, à comp-
„ ter de celui de la publication du
„ préſent Edit, tous les natifs & ha-
„ bitans de ce Duché ayent à apporter
„ à ce quartier général de l'armée, les
„ poudres & autres munitions de guer-
„ re qu'ils pourront avoir dans leurs
„ maiſons, & leurs armes en général,
„ excepté la Nobleſſe, à laquelle on
„ permet de porter l'épée, & de ſe ſer-
„ de ſes fuſils de chaſſe & piſtolets.

„ Défend

„ Défend au ſurplus S. A. R. ſous „ peine de la vie, à toutes perſon- „ nes, de quelque qualité & rang que „ ce puiſſe être, d'entretenir cor- „ reſpondance, directe ni indirecte, „ avec le Roi de Sardaigne, ſes Mi- „ niſtres & Sujets, ſans une permiſ- „ ſion par écrit de S. A. R. ou de ceux „ qu'elle nommera pour la leur accor- „ der, défendant ſous la même pei- „ ne, de faciliter, favoriſer en aucu- „ ne maniere la déſertion des ſoldats „ de ſon armée. Afin que le préſent „ Edit ait ſon accompliſſement, & „ que perſonne n'en prétende cauſe „ d'ignorance, S. A. R. ordonne qu'il „ ſoit affiché dans tous les lieux & en- „ droits publics. Donné dans le Camp „ de Saint Jean de Morienne, le 6. „ Septembre 1742.

Toutes les opérations qui devoient ſuivre le Manifeſte, aboutirent à des marches fréquentes de part & d'autre que l'on crut cependant devoir ſe terminer par l'invaſion de la Savoye. Mais l'Infant Don Philippe ayant appris que l'armée du Roi de Sardaigne, qui n'étoit qu'à deux lieuës de ſon Camp, ſe

ſe tenoit prête à marcher pour l'attaquer par trois endroits à la fois, toutes ſes troupes ſe mirent en mouvement, afin de décamper le lendemain dès le matin ; il fit mettre le feu aux Barraques pour ſe retirer à trois quarts de lieuë de diſtance du Fort de Barreaux & de Chaparillan. Le Roi de Sardaigne ayant fait toutes ſes diſpoſitions pour venir l'attaquer, il ſe mit en marche, précédé de ſon avant-garde, conſiſtant en quatre compagnies de Grenadiers, & ſuivie du Prince de Carignan à la tête des Gardes-du-Corps, à qui il ordonna de prendre poſte à Crouet, afin de donner le temps à trois mille hommes poſtés ſur les hauteurs de venir le joindre. Ces trois mille hommes devoient attaquer l'Infant par le flanc, en même-témps que le corps, ſous les ordres du Roi, l'attaqueroit en front ; le lendemain matin, une avant-garde de Volontaires, compoſée de cent hommes, qui précédoit l'armée du Roi de Sardaigne, ayant pouſſé l'avant-garde des Eſpagnols, jetta l'allarme dans l'armée, qui prudemment battit en retraite, & gagna le territoire de France ;

ce ; quelque diligence que l'armée du Roi de Sardaigne ait fait pour tomber ſur l'arriere-garde, il lui fut impoſſible de l'atteindre. Le Roi voyant cette diſpoſition, ſe rendit le même jour à Montmeillan, où il occupa le même appartement, qui, ſix heures auparavant, étoit occupé par l'Infant Don Philippe.

L'Eſpagne qui ſentoit l'impoſſibilité réelle où elle étoit de ſe ſoûtenir ſans le ſecours de la France, mit tout en œuvre pour déterminer cette Puiſſance à s'unir à elle ; & la répugnance que cette Cour témoigna de prendre part aux affaires d'Italie, eſt ſans contredit la premiere cauſe de tous les ſuccès de la Reine d'Hongrie en 1741. La Cour de Vienne, qui prévoyoit qu'une partie de l'orage tomberoit ſur l'Italie, par rapport aux prétentions que les Rois d'Eſpagne & de Sardaigne formoient ſur le Milanès, fut obligée de faire défiler des troupes pour s'y oppoſer, de même que pour garantir le Grand Duché de Toſcane. La Cour d'Eſpagne fit demander à celle de Verſailles le paſſage de l'ar-

mée Eſpagnole par le Rouſſillon & par la Provence ; cette derniere Cour qui craignit que certe démarche ne fut priſe pour une infraction, du moins indirecte, au Traité de 1738. refuſa ce paſſage, & les troupes Eſpagnoles qui s'étoient avancées juſque ſur les Frontieres du Rouſſillon, furent obligées de rétrograder pour s'embarquer & pour faire le trajet par mer. Il fallut beaucoup de temps pour préparer le premier tranſport & pour l'éxécuter. La Cour de Londres eût celui de mettre en mer une forte Eſcadre, qui empêcha le ſecond. Pendant ce temps-là la Cour de Viénne profita de la bonne volonté que celle de Verſailles témoigna en faveur du Grand-Duc, pour rappeller toutes les troupes qu'elle avoit en Italie ; elle joignit à ces troupes quelques Milices Hongroiſes, qui formerent en tout une armée de 20. à 22000. hommes ; le Grand-Duc & le Comte de Kevenhuller en prirent le commandement ; ce fut avec cette armée, que la fidélité de la Couronne de France à maintenir le Traité de 1738. avoit renduë alors inutile

en

en Italie, qu'ils rétablirent entierement les affaires de la Reine en Autriche & en Bohême. Ce n'étoit pas le même cas pour l'Alliance contractée avec l'Electeur de Baviere ; la garantie de la France ne pouvoit être préſumée obligatoire, que dans le cas qu'elle ne nuiſit point à un tiers ; & il étoit d'ailleurs conſtant qu'il y avoit des garanties antérieures, de la part de la même Couronne, par leſquelles cette Puiſſance s'obligeoit, avec les Electeurs Maximilien-Emmanuel, & Charles-Albert ſon Fils, de faire valoir leurs droits ſur la Bohême, après l'extinction des mâles de la Maiſon d'Habſbourg. Quant à l'Election, à bien examiner encore les anciennes Alliances qui ſubſiſtoient entre les Cours de Verſailles de Munich, & plus que tout cela encore, la bonne politique éxigeoit ſans doute que la France accordât, par préférence, ſes bons offices à l'Electeur de Baviere, qu'elle les appuyât des meilleures raiſons dont ſe puiſſent ſervir les Rois. A bien éxaminer de plus, ſi le Roi de Frauce avoit moins conſulté la juſtice que ſes in-

terêts, il lui auroit été infiniment plus avantageux de commencer la guerre, comme il la finit, que d'envoyer périr dans le Nord ſes meilleures troupes. En vain allégueroit-on le manque de prétexte ; la politique n'en a jamais manqué dans des circonſtances auſſi avantageuſes.

Toutes les Puiſſances d'Italie ſembloient vouloir prendre quelque part dans cette guerre ; il y avoit d'ailleurs une fermentation dont on s'étoit apperçu depuis long-temps ; Benoît XIV. qui avoit ſuccédé à Clément XII. vouloit faire valoir certains Droits qu'il croyoit avoir ; mais le Roi de Sardaigne ayant fait marcher des troupes ſur les terres de Sa Sainteté, ce Pontife crut qu'il ſeroit plus court d'en venir à un accommodement plus modéré & moins ambitieux que les Jules, les Boniface, & les Grégoire VII. ſes Prédéceſſeurs. Il ſçut fort à propos faire la différence des qualités de Prince & de Pontife, & il comprit bien que nous n'étions plus dans ces temps trop fortunés pour la Cour de Rome, où c'étoit un crime irrémiſſible que de s'oppoſer

poſer à ſes entrepriſes, méme les plus injuſtes.

Sans un zéle un peu trop immodéré, qui porta ce Saint Pere à exhorter les Princes Catholiques de voler au ſecours des Fidéles de l'Egliſe, qui deviendroient (diſoit-il) la proye des Hérétiques, par la réclamation un peu vive qu'en faiſoit le Roi de Pruſſe : Sans ce zéle, dis-je, il eſt conſtant que ſa conduite auroit été ſans reproche. Son exhortation ne flata que la Reine d'Hongrie, qui comptant beaucoup ſur les effets de ce zéle Apoſtolique, pria le Saint Pere de lui accorder de quoi l'aider à ſoûtenir la guerre en Siléſie ; mais il lui répondit, que le Tréſor de S. Pierre étoit trop épuiſé. Le Pape eût tant de ſujet dans la ſuite d'être ſatisfait de la conduite de Sa Majeſté Pruſſienne, à l'égard des Catholiques de Siléſie, qu'il en fit éclater ſa joye, par un Bref qu'il adreſſa au Cardinal de Sintzendorff, Evêque de Breſlau. Comme ce Monarque régnoit depuis fort peu de temps, & qu'il n'avoit pas eu occaſion de faire éclater les grandes qualités, qui depuis ont ſurpris

ſurpris toute l'Europe, il y en a qui prétendent que ce Pape peut être excuſé.

Il eſt temps d'en venir aux affaires de Baviere & de Bohême, qui avoient bien changé de face depuis que M. le Maréchal de Belle-Iſle, qui avoit laiſſé l'éxécution de ſon Plan à M. de Broglio, en étoit parti pour ſe rendre à Francfort. On a vu plus haut, qu'il étoit enfin parvenu à faire élire l'Empereur Charles VII. La Reine de Hongrie qui avoit ſenti que ce coup étoit imparable, faiſoit agir ſes Miniſtres auprès des Hollandois, pour les déterminer à lui accorder des ſecours qu'elle fondoit ſur d'anciens Traités. Mais M. de Fenelon, Ambaſſadeur du Roi Trtès-Chrétien auprès des Etats-Généraux, eut ſoin de leur faire voir: „ Que juſqu'ici le Roi avoit cherché „ toutes les occaſions de leur prou- „ ver ſon eſtime, & que le ſéjour de „ ſon armée, dans la poſition où elle „ s'étoit tenuë, ſans nuire à qui que „ ce ſoit, étoit uniquement pour „ continuer à préſerver les Princes „ qui en avoient deſiré l'approche, &

„ que

„ que ce n'étoit qu'un prétexte à ceux
„ qui s'éfforçoient d'allarmer leurs eſ-
„ prits : que le Roi n'auroit rien tant
„ ſouhaité que de ſe voir libre de la
„ rappeller & d'avoir cette complai-
„ ſance ; mais qu'il ne pouvoit s'y
„ porter ſans le conſentement de ſes
„ Alliés : qu'il n'avoit pas dépendu de
„ Sa Majeſté de concerter avec L. H.
„ P. des arrangemens pour les Pays-
„ Bas, qui leur démontraſſent la fauſ-
„ ſeté des deſſeins, qui n'auront ja-
„ mais de fondement que dans la ma-
„ lignité de ſes Ennemis : que ſi le
„ Roi avoit eu deſſein d'attaquer les
„ Barrieres, il n'auroit pas envoyé ſes
„ armées au loin ſe conſumer, pour
„ le propre interêt de ſes Alliés. Eſt-
„ ce le chemin pour la France (diſoit
„ M. de Fénelon) d'envahir les Pays-
„ Bas, lorſqu'elle ſe dégarnit des gran-
„ des forces, & qu'elle les prodigue,
„ pour la conſervation & le ſoutien
„ de ſes Alliés ? Eſt-il donc rien de ſi
„ captieux que l'artificieuſe imputa-
„ tion de ce deſſein, pour donner de
„ la couleur à la requiſition, qu'on
„ ne vous fait qu'en vuë de la faire.

„ ſervir

„ ſervir à fortifier les clameurs de ceux
» qui ſont les plus ardens, pour vous
» faire réſoudre à une troiſiéme aug-
» mentation de vos Troupes ? Enfin
» n'eſt-ce pas l'injuſtice même que de
» venir nous étaler toute cette allar-
» me, qu'on veut vous faire repren-
» dre dans le temps que la France ne
» ceſſe de ſe préſenter à vous, pour
» concerter (dès que V. H. P. le vou-
» dront) les meſures propres à don-
» ner à votre République la ſûreté
» qu'elle cherche, & qu'on voudroit
» lui faire croire ne pouvoir ſe trou-
» ver pour elle, qu'en courant aux
» armes. » M. de Fenelon fait voir enſuite le peu de fondement des plaintes de la Reine d'Hongrie, tant contre l'Election de l'Electeur de Baviere, que ſur le reſte. La paſſion de cette Princeſſe l'aveugle au point de ſe figurer de pouvoir confondre ſa cauſe particuliere & de rendre la combuſtion aſſez générale pour renverſer, ſi on le pouvoit, l'Election d'un Empereur, dans la perſonne de celui des Membres du Corps Germanique, en faveur de qui on voyoit les vœux de

tout

tout l'Empire ſe réünir. „ C'eſt dans „ces circonſtances, ajoute-t-il, que „j'ai reçû une ample dépêche du Roi „mon Maître, dans laquelle Sa Ma„jeſté me rappelle, que ſes inſtructions „ayant toujours été uniformes, il ne „cherche que les occaſions de pou„voir, avec le conſentement de ſes „Alliés, rappeller ſon armée des Pays„Bas & concerter avec les Etats-Gé„néraux des arrangemens pour les „Pays-Bas. "Sa Majeſté me répéte, continuë-t-il, „Qu'elle ne ſe dépar„tira jamais des engagemens qu'elle „a pris avec les Princes auſquels elle „eſt unie; que ces engagemens ne „regardent point les Pays-Bas; qu'au„cune vuë pour ſoi-même ne la con„duira; qu'elle peut encore aujour„d'hui concerter avec votre Répû„blique les meſures qu'il conviendra „pour la raſſurer; que V. H. P. ont „devant leurs yeux l'exemple de la „Neutralité, conclu dans leur voiſi„nage; que Sa Majeſté la gardera in„violablement, comme elle compte „qu'elle ſera obſervée avec la même „exactitude; que V. H. P. prenant le

„ même engagement, elle retirera ſur „ le champ l'armée qui cauſe de vives „ allarmes ; qu'elle ſouhaite la Paix & „ la tranquillité, & qu'elle y correſ- „ pondra de tout ſon pouvoir.

Avant d'éxaminer les motifs qui ont déterminé les Etats-Généraux à prendre un parti oppoſé à celui qu'ils avoient ſuivi juſqu'ici, il eſt à propos de nous arrêter ſur le changement ſubit qui ſe fit dans la guerre des Alliés. L'on avoit vu la Baviere, la Moravie, la Siléſie, la Bohême ſoumiſes au Vainqueur, avec une rapidité qui tenoit du prodige ; des Places qui avoient arrêté autrefois des armées, ſe ſoumettre ſans coup férir ; des armées même battuës par d'autres fort inférieures en nombre, & tout cela dans l'eſpace d'une année : Voilà, diſoit Louis XIV. en pareil cas, lorſque M. de Vendôme eut rétabli les affaires du Roi d'Eſpagne dans la guerre de 1701. ce que c'eſt qu'un homme de plus ; ne pourroit-on pas en faire l'application en faveur du Maréchal de Belle-Iſle ?

Quoique puiſſent en dire les ennemis de la gloire de ce Général, on les regardera

gardera toujours comme de ces gens qui ſe conſolent des qualités qu'ils n'ont pas, en cherchant à diminuer celles que poſſédent les autres. Une marque de ſon mérite extraordinaire a été de voir que dans nombre d'occaſions, ceux à qui ſes actions faiſoient ombrage, ſe ſont trouvés forcés de faire ſon éloge : ſes Négociations qui ont abouti à porter le coup le plus fatal que pouvoit reçevoir la Maiſon d'Autriche, ſes grands ſuccès en Baviere & en Bohême, le Plan qu'il avoit laiſſé a éxécuter, & qui (par je ne ſçai quelle fatalité, n'a pas été ſuivi) une partie de ces ſuccès n'auroient-ils pas ſuffi pour fonder la prétenduë immortalité que l'on accorde d'avance à certains Héros modernes, qui ſont peut-être ſurpris eux-mêmes d'en ignorer encore les cauſes ? Revenons cependant à la guerre de Baviere, où le Colonel Mentzel, qui avoit ſi fort contribué à la priſe de Lintz, propoſa d'y faire entrer une armée par le Tirol, pour n'être pas inquiété par les Bavarois, & tâcher de joindre les débris de celle qui avoit péri en ten-

tant le paſſage par la Haute-Autriche. Ce Partiſan fit faire un chemin dans des endroits juſqu'alors impraticables, par le moyen duquel la Baviere ſe trouva tout à coup inondée de troupes, lorſqu'elle avoit moins lieu de s'y attendre. Il y eut pluſieurs affaires particulieres entre les Croates, les autres troupes legéres, & les Bavarois, mais toujours avec un déſavantage marqué par ceux-ci. Mentzel marcha à Munick, Capitale de la Baviere, qui fut obligée de capituler; elle fut traitée avec la même dureté qu'elle l'avoit été dans la guerre de 1701. après la Bataille d'Hochſtet. L'Empereur reçut cette facheuſe nouvelle le jour de ſon Sacre. Il en eût été au déſeſpoir, s'il n'avoit pas été inſtruit en même-temps, que pendant que les Ennemis ravageoient ſon Pays, * le Roi de Pruſſe s'avançoit dans la Moravie, où il mettoit tout à contribution, & empêchoit par ce moyen les Ennemis d'en tirer la plus legére ſubſiſtance; cette ſage

* Le Roi de Pruſſe entre dans la Moravie.

ſage précaution ne laiſſa pas que d'être funeſte aux Saxons qui le ſuivoient. Il y eut un combat fort vif, entre un détachement de Pruſſiens & de Saxons, & un corps que le Prince Charles avoit détaché ; on perdit beaucoup de monde de part & d'autre ; mais le Roi de Pruſſe reſta maître d'Iglau, petite Ville de la Moravie, qui quoique de peu de conſequence en elle-même, étoit cependant un poſte important qui favoriſoit la communication avec la Bohême. L'armée Pruſſienne entra enfin en Moravie & marcha droit à Brinn, la meilleure, ou plutôt la ſeule Fortereſſe de cette grande Province ; elle eſt défenduë par une Citadelle, appellée *Spiel-Berg*, & ſituée ſur une hauteur qui en rend l'approche très-difficile ; l'avant-garde de cette armée fut continuellement harcelée par les Huſſards pendant cette marche. Ils ne purent cependant l'empêcher de venir ſe poſter à Wiſchan, où le Roi de Pruſſe établit ſon quartier. On y ſéjourna juſqu'au 7. de Mars, jour auquel l'armée ſe remit en marche & vint ſe camper aux environs de

Brinn. Le quartier général étoit à Chornim, à une lieuë de diſtance de cette Ville, qui par la poſition des troupes ſe trouva comme bloquée.

La garniſon qui s'y trouvoit étoit nombreuſe; on la faiſoit monter à plus de 7000. hommes. Avec de pareilles forces, le Commandant de la Place crut pouvoir inquiéter les quartiers des Ennemis, & même leur en enlever quelques-uns qu'il croyoit ſurprendre. Il ſçut que le Comte de Truchſes-Walbourg, Major-Général des troupes Pruſſiennes, étoit poſté avec un ſeul bataillon de ſon Régiment dans un Bourg nommé Leſch; * il forma auſſitôt le deſſein de le ſurprendre. Pour éxécuter ce Projet, il fit ſortir la nuit du 14. au 15. de May deux mille hommes de ſa garniſon, ſous les ordres du Colonel Terzi, qui étoit chargé d'aller attaquer le poſte du Comte de Truchſes. Celui-ci, qui étoit ſur ſes gardes, fit avorter le deſſein du Colonel Autrichien, qui prit le parti de s'en rendre maître par la force; mais avant d'en

* Les Autrichiens aſſiégent Leſch.

d'en venir à cette extrêmité, il tenta la voye de la capitulation ; il fit avancer un Trompette, qui demanda à parler au Comte lui-même, à qui il notifia que le Colonel Terzi, ayant inveſti le Bourg avec 2000. hommes, il faiſoit ſçavoir aux Pruſſiens qui y étoient, & en particulier à lui Comte de Truchſes, qu'ils ne pouvoient lui échapper ; que néanmoins pour épargner l'éffuſion du ſang humain, il offroit de les recevoir priſonniers de guerre, promettant qu'on ne toucheroit point à leurs effets; mais que s'ils n'acceptoient pas au plutôt ce parti, il ne répondroit pas des ſuites. Le Comte de Truchſes renvoya le Trompette, & le chargea de dire au Colonel Terzi, qu'il étoit réſolu de ſe défendre juſqu'à la derniere extrêmité. Après cette réponſe, l'attaque commença par un feu terrible de part & d'autre. Le Commandant Autrichien, déconcerté par cette réſiſtance, à laquelle il ne s'attendoit pas, fit de nouveau ſommer le Comte de Truchſes, avec menace de faire mettre le feu au Bourg, & de ne point donner de quar-

tier ; mais il reçut la même réponſe, qui le détermina à faire mettre effectivement le feu aux maiſons voiſines. Deux petites pieces de canon que les Pruſſiens avoient avec eux commençoient déja à tirer & à incommoder vivement les Autrichiens, lorſqu'ils s'apperçurent que le feu ſe communiquoit d'une maiſon à l'autre : le Général Pruſſien, qui ne vit point d'autre moyen d'échapper que par un de ces coups hardis que la fortune favoriſe quelquefois, réſolut de ſe mettre à la tête de ſa troupe, & de ſe faire jour à travers l'Ennemi l'épée à la main. Il avoit remarqué que depuis que ſes deux canons tiroient, le feu des Autrichiens s'étoit conſidérablement ralenti ; jugeant delà qu'ils ne devoient pas être en fort bon ordre, il crut qu'à la faveur des ténébres de la nuit il pouvoit tout tenter, & que d'ailleurs il valloit mieux mourir en combattant, que de périr, lui & ſa troupe, au milieu des flammes. Il fit connoître ſon deſſein aux principaux de ſes Officiers, * qu'il trouva

* Les Pruſſiens ſe font jour à travers les Autrichiens.

trouva bien diſpoſés à le mettre à exécution ; l'ordre donné, les Soldats ſortirent, la bayonnette au bout du fuſil, chargerent les Autrichiens, les firent reculer, & les obligerent à ſe retirer, après leur avoir tué plus de cent hommes ſur la place, & bleſſé pour le moins autant. La perte des Pruſſiens ne fut pas à beaucoup près ſi conſidérable ; ils en furent quittes pour 40. hommes & quelques bleſſés, du nombre deſquels il y eut 8. Officiers ; le Général Truchſes le fut legérement au bras ; le Marquis de Varennes, Lieutenant-Colonel du Régiment de ce Général, reçut auſſi une bleſſure à la cuiſſe. Il s'y paſſoit peu de jours qu'il n'y eut de pareilles rencontres, ſoit avec la Garniſon de Brinn, ſoit avec des Partis de Huſſards qui battoient ſans ceſſe l'eſtrade.

Rien de tout ceci ne ſatisfaiſoit l'humeur guerriere & entreprenante du Roi de Pruſſe ; il prit donc la réſolution de marcher en avant, & ſe contenta de laiſſer quelques troupes aux environs de Brinn, pour pénétrer juſqu'à Znaim, qui n'eſt qu'à huit lieuës de

de Vienne, dans le deſſein de faire le ſiége de cette Capitale, & il débuta par faire faire des courſes juſqu'à ſes Portes même, & juſqu'en Hongrie, dans leſquelles il ſe paſſoit fréquemment des actions de la derniere valeur.

Le Prince Charles, informé de la marche de ce Prince en Moravie, confia au Prince de Lobkowitz le Poſte de Budweis, qui étoit d'une conſequence infinie pour rentrer dans la Bohême & en faire de nouveau la conquête. Ce Prince s'approcha du Danube, à la tête d'une armée de 40000. combattans, & dirigea ſa marche avec tant d'ordre & de précautions, que le Roi de Pruſſe ſentit de quelle conſequence il étoit pour lui d'abandonner Brinn, qu'il avoit menacé d'un ſiége, & de venir ſur ſes derrieres pour s'oppoſer au corps de troupes que le Prince Charles faiſoit marcher en Siléſie & ſe mettre en état de rentrer en Bohême ; ſon armée étoit d'ailleurs ſi fatiguée, qu'il étoit abſolument néceſſaire de la mettre en quartier ; il la diſpoſa auſſi de façon, qu'en très-

très-peu de temps il trouva le moyen de la raſſembler.

Il choiſit les environs de Chaſſau, comme le meilleur canton de la Bohême ; ſon armée qui ſe trouvoit poſtée entre les deux Rivieres de Sazava & de l'Elbe, qui en couvroient la droite & la gauche, le mettoit à portée de Prague, & de pouvoir dans un beſoin ſe couvrir du canon de cette Place. Nous allons voir dans un moment les ſuites de cette belle diſpoſition.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit en Moravie, le Général Berenklau ſe rendit maître de Straubing, & battit le Maréchal de Thôring qui avoit voulu tenter de l'en déloger ; il ne ceſſa de harceler les Bavarois ; il les défit en pluſieurs rencontres ; & ces Soldats, autrefois ſi braves, ſembloient ne tenir la campagne que pour procurer de nouveaux triomphes à leurs Ennemis. Enfin ce Général Bavarois qui s'étoit retiré ſous Ingolſtadt, craignit avec raiſon d'y être attaqué par le Général Berenklau ; il n'eut d'autre reſſource que de ſe retirer du côté de Donawert, pour y attendre l'armée Françoiſe

Françoiſe que le Roi envoyoit au ſecours de la Baviere, qui étoit déja pour ainſi dire entierement ſubjugée. Il ne reſtoit plus que la Bohême à l'Empereur, à l'exception d'Egra, Ville célébre par l'aſſaſſinat du brave Walſtein, que l'Empereur Ferdinand II. ſon Maître fit périr en 1634. parce qu'il crut qu'un ſujet étoit toujours à craindre lorſque ſes ſervices étoient au-deſſus de toute recompenſe.

Cette Ville, qui a donné ſon nom aux deux Cercles de la Bohême, eſt ſituée à l'extrêmité de ce Royaume, ſur les Frontieres du Haut-Palatinat, & dans une ſituation des plus avantageuſes. * M. le Comte de Saxe qui fut chargé d'en faire le ſiége, ayant reconnu cette Place, prit ſes meſures pour l'attaquer du côté de la Riviere; il fit conſtruire une Redoute vis-à-vis du Ravelin qui défend la tête du Pont; la tranchée fut ouverte du même côté la nuit du 7. au 8. d'Avril, & les travaux furent pouſſés avec tant de rapidité, qu'en cinq nuits on ſe trouva ſi près du glacis du Ravelin, que

* Le Comte de Saxe aſſiége Egra.

que ſon canon démonta celui du Ravelin & du demi-baſtion qui le joignoit ; le travail de la nuit du 11. alla un peu moins vîte que celui des jours précédens, à cauſe de l'eau qui entroit dans la ſape, & qui donna le temps aux Aſſiégés de faire un retranchement d'arbres ſur le bord de la Riviere, pour empêcher qu'on ne pénétrât dans le Ravelin par la gorge de cet ouvrage. Le 12. quoiqu'ils euſſent démaſqué une batterie de trois canons, qui étoit dans le vieux Château, on s'avança pendant la nuit ſur l'angle ſaillant du chemin couvert ; en ſorte que dès le 13. au matin on ſe logea ſur le chemin couvert, & l'on fut en état de tirer contre la batterie du Château qui fut entierement démolie ; on commença le 14. à battre en brêche le corps de la Place, dont la premiere muraille ne fut pas longtemps ſans être entamée. La Garniſon fit ce jour-là une petite ſortie & attaqua les Travailleurs, mais elle fut repouſſée par la Garde de la tranchée.

Le 15. on allongea le logement ſur la gauche, & l'on y fit un réduit pour trois

trois mortiers deſtinés à tirer dans le Ravelin ; on ouvrit un boyau à la droite, pour s'emparer d'un Fortin dont le feu pouvoit incommoder, & l'on pouſſa la ſape couverte juſqu'à la paliſſade ; de ſorte que le logement embraſſoit le chemin couvert.

Le 16. ce logement ayant été allongé dans le chemin couvert, & une batterie ayant été établie pour faire bréche au Ravelin, les jours ſuivans furent employés à établir une nouvelle batterie & à faire la deſcente du foſſé, dont la contreſcarpe fut percée la nuit du 18. au 19. Pendant tout ce temps les Aſſiégés firent un feu prodigieux de canon & de mouſquetterie ; mais le Commandant qui vit que l'Ennemi étoit ſi près du corps de la Place, ne jugea pas à propos de tenir plus longtemps, & pour ſe ménager une Capitulation plus avantageuſe.

* Le 19. à huit heures du matin, il fit arborer le drapeau blanc & battre la chamade, & le 20. les Articles de la Capitulation furent ſignés & rédigés dans l'ordre ſuivant.

I. La

* Capitulation d'Egra.

I. La Ville & Fortereſſe d'Egra ſera livrée à Sa Majeſté Impériale.

II. Mais il ſera accordé à la Garniſon de Sa Majeſté la Reine d'Hongrie, la liberté d'en ſortir avec les honneurs ordinaires de la guerre, ayant ſes armes, drapeaux déployés, tambour battant, méche allumée, ſix piéces de canon de fonte & douze charges, trente-ſix cartouches pour chaque homme, & trois grenades pour chaque Grenadier.

On répond à l'Article II. J'ai ordre de faire la Garniſon priſonniere de guerre, ce que je n'aurois pu m'empêcher d'éxécuter, ſi l'accord avoit été différé de deux jours ſeulement; cependant je prends ſur moi de la laiſſer ſortir avec les honneurs militaires ſpéciſiés, ſous la reſtriction qu'elle ne ſervira point contre Sa Majeſté Impériale & ſes Alliés, juſqu'à ce qu'elle ſoit ou échangée, ou rançonnée, ſelon ſon cartel. Pour ce qui eſt des ſix canons, on ne les laiſſera point emmener, mais bien deux de trois livres de balles.

III. Non-ſeulement la Garniſon, en ſortant,

ſortant, emmenera librement avec elle tous ſes équipages, chevaux & chariots, mais à ſa requiſition il lui en ſera fourni cent cinquante & leur attelage, & donné une eſcorte avec un Commiſſaire des Marches. *Accordé.*

IV. Pour ce qui concerne la marche de la Garniſon, il ſera permis au Commandant, immédiatement après la concluſion de l'Accord, de dépêcher ſans délai un Officier au Séréniſſime Prince de Lorraine, Commandant dans le Royaume de Bohême, & il lui ſera permis, à lui Commandant d'Egra, de marcher avec ſa Garniſon droit à l'Armée de Hongrie en Bohême; & par rapport à la longueur de chaque ſtation, il la fera de 2. ou 3. milles, ſelon ſon bon plaiſir. *Cet Article ſera accordé; la marche ne ſe fera point en Bohême, mais en droiture à Paſſau.*

V. Il ſera accordé à la Garniſon cinq chariots couverts. *On en accordera deux; mais à condition qu'on n'y cachera point de Déſerteurs.*

VI. Il ſera fourni aux Officiers pendant la marche, le fourage pour les chevaux

cheveaux qu'ils ſe trouveront avoir. *Accordé.*

VII. Il ſera outre cela fourni au Soldat, pour ſa ſubſiſtance, deux livres de viande par jour, tant ici que pendant la marche, juſqu'à ſon arrivée à l'Armée de la Reine d'Hongrie. *Accordé.*

VIII. Lors de la ſortie de la Garniſon, on ne débauchera point le Soldat à abandonner le ſervice où il eſt préſentement engagé. *Accordé.*

IX. Tous les malades & les bleſſés de la Garniſon qu'on ne pourra tranſporter, auront la liberté de reſter dans la Place juſqu'à leur convaleſcence, & alors on les pourvoira de Paſſeports pour ſe conduire ſûrement à leurs corps. *Accordé.*

X. Les priſonniers de la Compagnie-Franche du Colonel Galleau, qui ſe trouvent ici, ſeront échangés contre d'autres priſonniers de guerre des Régimens d'Ogilvi & de Bathiani, qui ſont dans la Ville de Prague; & il ſera donné ſur cela des ſuretés ſuffiſantes par écrit. *On écrira là-deſſus à M. le Maréchal de Borglio; mais les*

chevaux ſeront rendus, & l'on rembourſera aux Officiers les frais de leur entretien.

XI. La liberté de ſortir ne doit pas ſeulement s'entendre de la Garniſon déja mentionnée & du Commiſſaire des Vivres, des Ingénieurs, & des perſonnes pour le ſervice de l'artillerie, qui en dépendent; mais auſſi de tous ceux qui juſqu'ici ont été dans le ſervice de la Chambre des Finances de Sa Majeſté la Reine d'Hongrie, & ſur tout du Concierge du Château Hacker, qui pourra emmener avec lui ſes équipages & meubles, avec les Archives de la Reine, qui ſont entre ſes mains. *Accordé, à l'exception du tranſport des Archives.*

XII. Cette Ville-ci, & toute la Bourgeoiſie, malgré le changement ſurvenu, ſeront conſervées, ſans trouble ni empêchement, dans leurs poſſeſſions & biens, Immunités, Priviléges, Coûtumes établies, & conſequemment dans le gouvernement de la Ville, tel qu'il eſt établi de temps immémorial, & dans tout l'état politique. *In ſtatu quo. Toutes leurs poſſeſſions*

& leurs biens leur demeureront. Pour ce qui eſt de leurs Priviléges, S. M. I. en diſpoſera ſelon ſon bon plaiſir. Il eſt à préſumer qu'elle ne manquera pas de leur faire ſentir les effets de ſa clémence.

XIII. L'artillerie, & les munitions qui appartiennent à la Ville, lui ſeront laiſſées. *A l'égard de la Ville, on s'en tient à la réponſe donnée à l'Article précédent : Tout ce qu'on peut promettre, c'eſt qu'on obſervera une bonne diſcipline & un bon ordre.*

XIV. Si quelqu'habitant juge à propos de ſe retirer, il en aura la liberté, & il pourra emporter ſes effets. *Accordé.*

XV. Toutes les Egliſes, les Cloîtres, les Ecoles, demeureront ſans empêchement dans l'état où ils ſont préſentement. *Accordé.*

XVI. Auſſi-tôt après la concluſion & la ſignature de cet Accord, le Ravelin du Pont ſera coupé par 150. hommes des Troupes Royales de France ; & juſqu'au 22. du courant, terme fixé pour la ſortie de la Garniſon, les Portes & les Poſtes demeureront occupés par les Troupes Royales d'Hongrie. *Le Rave-*

lin de la Ville, du côté de la porte du pont, ſera occupé par 200. *hommes.*

XVII. Et afin que cette Capitulation ſoit tenuë fermement, & ſous la foi Royale, ſans fraude ni malice, nous en avons dreſſé deux inſtrumens de la même teneur & les avons expédiés de part & d'autre. Ainſi reſpectivement arrêté au Quartier-Général de Liechſtein, & dans la Forteresſe d'Egra, le 19. Avril 1742. (L.S.) DEFFING, *Commandant d'Egra & Colonel du Régiment de Botta.*

Pour bien entendre le ſens de l'Article X. de cette Capitulation, il faut ſçavoir que quelque-temps avant le ſiége d'Egra, vingt-cinq Dragons & quelques Officiers de la Compagnie-Franche du Colonel Galleau, ayant été chercher des chevaux dans un Village très-près d'Egra, s'arrêterent à boire dans un cabaret; l'hôte profitant de ce temps-là, fit avertir le Commandant de la Place qu'il y avoit des François chez lui, & que pour peu qu'on ſe hâtât, on pourroit les enlever, ſur quoi Mr. de Deffing fit partir un détachement de cent hommes de ſa Garniſon, qui

qui entrerent dans le Village, ſans que les François en euſſent le moindre avis; de ſorte que la maiſon fut inveſtie, avant qu'ils puſſent ſe mettre en état de défenſe, & il fallut ſe rendre priſonniers de guerre.

Ce ne fut pas la ſeule occaſion où les Troupes Françoiſes ont été venduës & livrées par les Habitans de la Bohéme. Il faudroit un volume entier pour raconter toutes les petites occaſions où les François ont ſenti les effets de la haine que les Allemands ont contr'eux. Les Bavarois eux-memes, tout Alliés qu'ils étoient des François, les ont trahis dans l'occaſion. Mais on me diſpenſera d'entrer dans le détail de toutes ces petites rencontres. Je ne parlerai pas non-plus d'une aſſez rude eſcarmouche qu'il y eut entre Piſſek & Fravenberg, à l'occaſion d'un Convoi que le Maréchal de Broglio envoyoit dans cette derniere Place, & dont l'eſcorte fut attaquée inutilement par un petit parti de Huſſards, ſoutenus de quelques deux cent Cuiraſſiers. Je me contenterai de dire que toutes ces différentes rencontres

affoi-

affoibliſſoient extrémement les François, d'autant plus, qu'ils en revenoient rarement victorieux, & que les partis Ennemis étoient ordinairement plus forts de la moitié. Tout cela, joint aux maladies qui ſe mirent parmi eux, diminua extrémement leur Armée, qui, en entrant en Bohème, étoit de 28. à trente mille hommes, & qui ſe trouvoit alors réduite à quinze mille. Mais ce qui paroîtra plus extraordinaire, c'eſt que les Saxons, ſans avoir éprouvé les inconvéniens dont je viens de parler, (les peuples de Bohème étant naturellement portés pour eux) & plus accoutumés que les François aux alimens & au climat du Pays, éprouvoient une diminution encore plus conſidérable à proportion, puiſqu'étant entrés en Boheme au nombre de 21000. hommes, ils ſe trouverent réduits à 8000. en ſe rapprochant des Frontieres de leur propre Pays.

Je reviens préſentement au Prince Charles, qui n'eut pas plutôt reçu quelques renforts d'Hongrois, qu'il ceſſa de cotoyer la Moravie, & ſe poſta,

poſta, par un mouvement qu'il fit faire à ſon Armée, dans l'intérieur de cette Province. Le Roi de Pruſſe, qui juſqu'alors avoit paru vouloir faire le ſiége de Brinn, ne jugea pas à propos de l'attendre. Deux raiſons l'en empêcherent; la premiere, c'eſt qu'il fut informé qu'un gros corps de Milice Hongroiſe, joint à 5. à 6000. hommes de Troupes réglées, étoit en marche pour entrer en Siléſie, & qu'il étoit déja arrivé près de Teſchen, ce qui l'obligea à faire un détachement de 8000. hommes de ſon Armée, pour marcher vers Troplau, & couper la communication à l'Ennemi de ce côté-là; l'autre raiſon, c'eſt que les Saxons étoient diminués de plus de la moitié, & que le reſte avoit ſouffert trop de fatigues pour pouvoir rien entreprendre; qu'enfin toute ſon Armée ſoupiroit après le repos, ayant fatigué tout l'hyver, & beaucoup ſouffert de la rigueur de la ſaiſon. Il prit donc la réſolution de revenir en Bohême, & d'y mettre ſes Troupes dans des quartiers diſpoſés de façon, qu'ils puſſent ſe raſſembler en très-peu de temps;

temps. Les environs de Czazlau, comme je l'ai déja dit, lui parurent très-propres à ce deſſein ; c'eſt un des meilleurs cantons de la Bohême, plein de Villes & de Villages qui ſe touchent, pour-ainſi-dire, & arroſé d'un côté par la Sazava, & de l'autre par l'Elbe. Ce Prince, en ſe poſtant entre ces deux Rivieres, ne pouvoit être entamé qu'en flanc, & il s'approchoit d'un corps de 8. à 10000. hommes que lui amenoit le Prince Léopold d'Anhalt. Ce furent les véritables raiſons qui engagerent ce Monarque à diriger ſa route de ce côté-là.

Des diſpoſitions ſi bien ménagées, ôtoient toute eſperance à la Reine de Hongrie d'agir avec les mêmes ſuccès en Bohême qu'en Baviere. Elles la déterminerent à faire agir l'Angleterre, pour engager le Roi de Pruſſe à accepter la ceſſion de trois Diſtricts, ſur leſquels ce Prince avoit d'abord formé des prétentions avec une partie des Pays-Bas. Il ne fit pas languir les Négociateurs, qui reçurent pour toute réponſe : Que les délais de la Cour de Vienne l'ayant conſtitué dans

de

de nouveaux frais ; il prétendoit que cette Princeſſe lui cédât pour dédommagement ce qu'il avoit acquis par la voye des armes, ſans en excepter même le Comté de Glatz ; qu'à l'égard des Pays-Bas, il n'y prétendoit rien, & qu'il ne vouloit point d'un Pays qui pourroit lui être diſputé en toute occaſion, & qui lui ſeroit plus préjudiciable qu'avantageux.

Une réponſe ſi fiere, & qui dérangeoit ſi ouvertement les Projets de la Reine d'Hongrie, qui comptoit au moins autant ſur l'expérience du Welt Maréchal Comte de Koniſeck, que ſur celle du Prince Charles, aima mieux courir les riſques d'une affaire générale, avant que d'acquieſcer aux propoſitions d'un Prince ſi ferme dans ſes réſolutions. Auſſi envoya-t-elle des ordres précis d'agir déciſivement, & de ſaiſir le moment qui ſe préſenteroit de donner une bataille, dont l'événement pourroit décider de part & d'autre, & régleroit leurs prétentions reſpectives. Le Roi de Pruſſe, qui penſoit à peu près de la même façon, abandonna la Moravie, pour faire

prendre à ſon armée des quartiers de rafraîchiſſement entre les deux Rivieres dont nous venons de parler. Il la partagea en trois corps : l'un étoit à Leutomiſſel, ſous les ordres du Lieutenant-Général de Jeetz ; l'autre à Chrudim, où Sa Majeſté Pruſſienne avoit ſon quartier ; & en troiſiéme, entre Czaſſaw & Ruttenberg, ſous les ordres du Lieutenant-Général Kalchſtein.

Ce Prince attendoit dans cette poſition le renfort de troupes que le Prince Léopold d'Anhalt-Deſſeau devoit lui amener, afin d'en former deux différens corps d'armée, dont le plus conſidérable ſeroit en Bohême, & le moins fort en Siléſie, ſous les ordres du Prince *régnant d'Anhalt-Deſſeau.*

Ce renfort n'étoit arrivé qu'en partie ; il s'en falloit encore huit bataillons, dix eſcadrons de Cavalerie, & vingt autres de Huſſards, que tout n'eut joint l'armée du Roi, lorſqu'il reçut avis que le Prince Charles de Lorraine s'avançoit en Bohême avec une armée conſidérable, & prenoit la route de Prague. Cette nouvelle ne

lui

lui fut pas plutôt confirmée par ſes eſpions & par les déſerteurs, qu'il ne balança pas à faire marcher ſon armée à Chrudim, qui étoit le lieu fixé pour le Quartier d'Aſſemblée.

Le 13. May, ſur le midi, l'armée Pruſſienne entra ſur trois colonnes dans le camp qu'elle devoit occuper; elle prit poſte ſur la hauteur, l'aile droite appuyée au Village de Midlefresh, & l'aile gauche au Ruiſſeau de Chrudimska.

Le 14. on fut informé, par les eſpions & les déſerteurs, que les Autrichiens étoient arrivés ſur les bords de la Sazava, & qu'ils étoient campés entre Stiutz & Bondant.

Les Magazins de l'armée Pruſſienne étoient diſtribués le long de l'Elbe, à Neubourg, à Podibrot, & à Perdubliz, auſquels il étoit facile de communiquer, à la faveur du Pont de Kollen; les Ennemis, dont l'avant-garde avoit paſſé la Sazava, ſe rendirent maîtres de ce Pont, parce qu'ils ſentirent de quelle importance il leur étoit de le faire, par la facilité que leurs troupes legéres auroient indubitable-

ment de pouſſer leurs courſes juſqu'à l'autre côté de l'Elbe dans le Cercle de Koniſgratz, d'où préciſément l'on tiroit la meilleure partie de la ſubſiſtance de l'armée Pruſſienne, que l'on étoit pour lors occupé à tranſporter dans les Magazins; l'Ennemi, qui s'approchoit de plus en plus, avoit fait prendre poſte à Czaſſaw par cinq cent hommes d'Infanterie Hongroiſe, & par trois ou quatre mille Huſſards. On avoit de plus des avis certains que les Autrichiens avoient des troupes près de Kullemberg. Ces meſures découvroient aſſez qu'ils avoient projetté de former leur camp de ce côté-là, tant pour couper aux Pruſſiens la communication avec leurs Magazins, & avec l'armée Françoiſe, que pour marcher vers Prague, où l'on aſſûroit qu'ils entretenoient des intelligences ſecrettes, avec quelques-uns des principaux Seigneurs & Habitans de cette Capitale.

Ces circonſtances étoient trop preſſantes pour ne pas exiger une prompte réſolution; le 15. le Roi de Pruſſe, avec les troupes de ſon avant-garde, qui

qui pouvoit conſiſter en dix bataillons, dix eſcadrons de Dragons, & pareil nombre de Huſſards, marcha directement à Hermanſtek, ſur la hauteur de Chotibroz : ce Prince avoit laiſſé des ordres au Prince Léopold d'Anhalt-Deſſau de le ſuivre le lendemain avec le reſte de ſon armée, dès que les caiſſons de pain auroient joint ; & après avoir choiſi un poſte avantageux ſur la hauteur, il alla, eſcorté d'un détachement de Huſſards, reconnoître les Ennemis ſur une colline dont ils étoient peu éloignés. On apperçut de-là, très-diſtinctement, un corps d'Autrichiens qui étoit campé à Willimow, & qui paroiſſoit monter à ſept ou huit mille hommes. Le Prince Léopold envoya en même-temps ſon Adjudant au Roi avec un déſerteur, qui venoit d'arriver du camp des Ennemis, par lequel on apprit que leur armée étoit venuë camper ce jour-là entre Fetſech & Boinow. Cet avis détermina ce Prince à renvoyer cet Officier au Prince d'Anhalt, avec des ordres de ſe mettre en marche dès le point du jour vers Kottoziſ, pour que

ſon armée put ſe réünir à Hermanſtek. Peu de temps après on alla à la découverte ; mais on s'apperçut que ce corps d'Autrichiens, qui s'étoit campé à Willimow, étoit diſparu. Ce mouvement des Ennemis, joint à ce que l'avant-garde Pruſſienne n'avoit plus de pain que pour le jour même, détermina le Roi à ſe mettre en marche pour gagner Ruttemberg, où il y avoit un Magazin. Le but de ce Prince étoit en même-temps de gagner au moins une marche ſur l'Ennemi, s'il vouloit aller à Prague, & d'être à portée de joindre le reſte de l'armée, ſi l'occaſion ſe préſentoit de donner une bataille.

Le 16. au ſoir, le Prince Léopold fit avertir le Roi que l'armée Ennemie étoit en mouvement, & que les déſerteurs avoient déclaré que cette armée étoit compoſée de toutes les troupes que le Prince Charles de Lorraine avoit ſous ſes ordres ; que c'étoient celles de l'avant-garde qu'on avoit apperçuës la veille à Willimow ; qu'elles s'étoient repliées la nuit ſuivante ſur le corps de leur armée, ayant pris

pris l'avant-garde Pruſſienne pour l'armée même, & que celle du Prince Charles, entierement réünie, s'étoit miſe en marche le lendemain à midi.

* Le 17. vers les cinq heures du matin, le Roi ſe mit en marche. L'armée Ennemie avoit auſſi décampé le ſoir précédent, & avoit dirigé ſa marche par les derrieres de Czaſlaw, dont il n'avoit pas été poſſible au Prince Léopold de ſe rendre maître, à cauſe de la longue marche qu'il avoit été forcé de faire, pendant laquelle la nuit l'avoit ſurpris. Le Roi étoit à peine arrivé ſur la hauteur de Neuhoff, que le Prince Léopold lui donna avis que toute l'armée Ennemie avançoit ſur trois colonnes. Sa Majeſté Pruſſienne lui envoya des ordres de gagner la hauteur, de renforcer la premiere ligne d'infanterie, & de laiſſer dans la ſeconde aſſez d'intervalle pour y placer les 10. bataillons & les 10. eſcadrons qu'il amenoit.

Le Roi étant arrivé, on commença à canonner les Ennemis; la cava-

* Bataille de Czaſlaw.

lerie Pruſſienne s'étoit poſtée ſur la hauteur, de maniere qu'elle débordoit le front de la cavalerie Autrichienne. Le Roi ordonna au Lieutenant-Général de Bodenbrock de commencer l'attaque. Le choc de la cavalerie Pruſſienne fut d'abord ſi vif, que celle des Ennemis, qui étoit à la premiere colomne, fut renverſée. Le Comte de Rothembourg perça la ſeconde, & renverſa deux Régimens d'infanterie de l'aile gauche; une pouſſiere des plus épaiſſes qui s'éleva, empêcha la cavalerie Pruſſienne de profiter de ce premier avantage. L'aile droite de l'armée Pruſſienne, qui avoit formé l'attaque en potence, fut priſe en flanc par une partie de la cavalerie de la ſeconde colomne des Autrichiens, qui la fit plier; mais pendant cette attaque, l'aile droite des Pruſſiens avoit eu un avantage conſirable ſur la cavalerie Ennemie de l'aile gauche, en même-temps que l'infanterie, qui avoit fait un demi-tour à droit, avoit attaqué avec ſuccès le Village de Sohoſiffow, où étoient deux bataillons du régiment de Schwerin:

la

la cavalerie de l'aile gauche des Pruſſiens étant revenuë à la charge, les régimens du Prince Guillaume & de Waldau, percerent la ſeconde ligne de l'aile gauche des Autrichiens, & taillerent en pieces le régiment de Wertés. La cavalerie Pruſſienne voulant prendre l'infanterie des Ennemis en flanc, dégarnit par-là ſa gauche, ce qui donna aux Autrichiens l'occaſion de faire avancer quelques eſcadrons de Dragons, qui prirent en flanc l'infanterie Pruſſienne, poſtée à l'autre côté de Chotozitz. Il y eut quelque perte cauſée par-là, d'autant plus, que les Grenadiers Autrichiens, qui avançoient derriere la cavalerie, ayant pris le Village à revers, y mirent le feu; les deux bataillons de Schwerin qui furent contraints de s'en retirer, ſe porterent ſur le flanc de l'infanterie qui y faiſoit face, pendant que celle qui avoit été poſtée à l'autre côté du Village, ſe plaça derriére un chemin creux & éloigné. Toute l'infanterie Pruſſienne redoubla alors ſon feu; la cavalerie, tant de l'aile droite, que de l'aile gauche des Autrichiens, n'étant

plus

plus en état d'agir, le Roi de Pruſſe en profita, pour avancer avec toute l'aile droite de ſon infanterie; le feu de ce côté-ci fut alors ſi vif & ſi général, que l'Ennemi ne pouvant ſe rétablir du déſordre dans lequel il étoit, fut obligé de prendre la fuite & de ſe retirer par trois ou quatre endroits. Une circonſtance qui avoit contribué à augmenter ce déſordre, c'eſt que les Huſſards Pruſſiens ayant attaqué l'infanterie de la ſeconde ligne des Autrichiens, elle fut obligée de former un quarré; deſorte qu'étant par-là comme iſolée, elle ſouffrit conſidérablement. Trois ou quatre eſcadrons tinrent encore ferme du côté de Czaſlaw; mais ils ſe retirerent à l'approche du Roi, qui prit poſſeſſion de ce poſte. Sa Majeſté Pruſſienne détacha les Lieutenants-Généraux Kleiſt & Bodenbroch avec trente eſcadrons, & les Huſſards, afin de pourſuivre les Ennemis, dont ils ſuivirent les traces pendant deux ou trois lieuës.

On prit aux Autrichiens dix-huit canons & un pierrier, quelques drapeaux & étendarts; le Baron de Pallandt,

landt, un de leurs Généraux, fut fait priſonnier de guerre, de même qu'un Lieutenant-Colonel, vingt autres Officiers & près de 1200. hommes, environ 5000. morts, & pareil nombre de bleſſés. Les Pruſſiens perdirent près de 800. Cavaliers ou Dragons, & environ 700. hommes d'Infanterie, le Major-Général Werdech y fut tué, de même que quatre Colonels, un Lieutenant-Colonel, & pluſieurs Capitaines, Portes-Guidons, &c. cinq de leurs principaux furent pris par les Autrichiens. Il y eut auſſi, du côté des Pruſſiens, le Lieutenant-Général Walden bleſſé, & le Major-Général Wedel bleſſé dangereuſement. Le Comte de Rothenbourg, qui étoit auſſi Major-Général, eut le bras caſſé; divers Colonels, Lieutenants-Colonels, & environ cent trente, tant Capitaines que Lieutenants & autres Officiers; y furent pareillement bleſſés. On doit convenir que les troupes du Roi de Pruſſe donnerent dans cette occaſion des marques de la plus grande intrépidité; mais on doit avouer auſſi que les Autrichiens y combatirent

rent avec toute la bravoure poſſible ; leurs Grenadiers ſur-tout ſe ſignalerent. Voici comme le Prince Charles en écrivit au Grand-Duc ſon frere. „S'il y a jamais eu lieu, dit ce Prin„ce, de ſe promettre une victoire „complette, c'eſt dans cette occa„ſion ; notre aile droite a repouſſé „juſqu'à trois fois l'aile gauche des En„nemis ; après les avoir fait reculer „juſqu'à Chotozitz, où l'on mit le „feu. Nous avons pénétré dans leur „camp ; mais cet avantage nous a été „fatal ; car ni les inſtances les plus „fortes, ni les menaces même, ne „purent réprimer dans nos Soldats „l'avidité de piller ; l'Ennemi eut par„là le temps de ſe reconnoître & de „ſe rallier, principalement ſon Infan„terie, qui étoit ſupérieure à la nô„tre, &c.

Cette bataille fut ſuivie de près d'une autre action aſſez vive, * entre les Maréchaux de Broglio & de Belle-Iſle, & les troupes Autrichiennes commandées par le Prince Lobkowitz, dont

* Action de Sahay.

dont quelques circonſtances ſont aſſez intereſſantes pour en dire un mot.

Le Maréchal Duc de Belle-Iſle étant arrivé le 23. May au ſoir à l'armée, en prit le commandement, ſous le Maréchal de Broglio ; il y eut de part & d'autre de grands mouvements, juſqu'au 25. à ſix heures après-midi que la bataille commença ; elle dura juſqu'à neuf heures du ſoir. Les Ennemis qui faiſoient le ſiége de Fravenberg, l'abandonnerent pour venir à une lieuë en deçà, attendre l'Armée Françoiſe qui marchoit au ſecours de ce Château. Ils ſe poſterent dans une plaine, en appuyant une de leurs ailes au Village de Sahay ; elle fut forcée par la Brigade de Navarre & celle d'Anjou, qui ſont preſque les deux ſeules Brigades de l'Infanterie Françoiſe qui ayent donné. A l'approche de l'armée, les Ennemis ſe retirerent dans un bois qui étoit derriere eux ; ils en ſortirent peu de temps après tout formés ; ils avoient leur Cavalerie au centre : on les força de rentrer dans le bois ; ils en reſſortirent bien-tôt, ayant avec eux 12. piéces de canon.

On

On les chaſſa de nouveau, & le Maréchal de Broglio demeura maître du champ de bataille. Les troupes Françoiſes n'avoient que 6. piéces de canon. On prit aux Autrichiens 2. étendarts & nombre de priſonniers qu'on leur fit, un Lieutenant-Général; un de leurs Régimens de Cuiraſſiers fut preſqu'entierement défait. Du côté des François, ce furent les Carabiniers qui ſouffrirent le plus; il y eut une brigade de ces derniers à laquelle il ne reſta que trois Officiers. Les Dragons qui ſe diſtinguerent extrêmement dans cette occaſion, perdirent beaucoup.

Voilà quelle fut l'iſſuë du combat de Sahay, dont les deux Partis ont parlé d'une maniere ſi différente, que ſi l'on en croit leurs relations, les Autrichiens ont été les François, & les François les Autrichiens: on ne ſçauroit cependant diſconvenir que ces derniers n'ayent eu du deſavantage; mais je crois que, tout conſidéré, la perte des Ennemis fut moins avantageuſe aux François, que ne leur fut la levée du ſiége de Fravenberg, & la néceſſité

ſité dans laquelle ils mirent le Général Autrichien de regagner Budweis.

Les deux Généraux François, réſolurent cependant de n'en pas demeurer-là ; ils formerent le deſſein d'aller attaquer le Prince de Lobkowitz dans ſon Fort, après avoir manqué de lui en couper le retour.

Un incident dérangea néanmoins ce Projet ; ils avoient laiſſé un corps de Cavalerie à Tein, petite Ville du Comté de Bechin ; ce corps étoit commandé par M. d'Aubigné ; un autre corps de Dragons avoit été poſté à Crumau, du même côté de la Moldau, ſous les ordres du Duc de Bouflers. Dans cette poſition, le Prince de Lobkowits ſe trouvoit enfermé au Nord & au Midi de Budweis ; & ſi le Roi de Pruſſe avoit ſeulement continué à faire tête au Prince Charles, malgré l'avantage du poſte de Budweis, le Prince Lobkowitz y auroit été, ſelon toute apparence, forcé, ou pour le moins il auroit fallu qu'il l'eût abbandonné, vû la ſupériorité des forces des Ennemis ; le gros de leurs troupes étoit retourné à Piſſeck pour ſe repo-

repoſer, tandis que pour mieux aſſûrer leur coup, les deux Maréchaux faiſoient venir quelques régimens de la garniſon de Prague.

Mais le hazard voulut qu'un Courier Anglois, qui venoit de Vienne & qui étoit chargé de dépêches, étant paſſé par Prague, fut arrêté par ordre du Gouverneur de cette Ville, & mené à Piſſeck, pour être préſenté aux deux Maréchaux, à qui il raconta qu'il avoit été volé par les Pandoures, & cela étoit vrai; mais il proteſta qu'il ne ſçavoit rien du ſujet de ſon voyage, & qu'il n'avoit que des lettres à remettre au Roi de Pruſſe. Comme la route qu'il tenoit n'étoit guéres celle du camp Pruſſien, on le ſoupçonna de vouloir plutôt aller à Treſtau. Il détourna toujours ſoigneuſement ce ſoupçon. On fit même ſemblant de le croire; mais on n'en penſa pas moins. On le fit conduire au camp du Roi de Pruſſe avec une eſcorte, ſous prétexte de ſa ſûreté, pour découvrir en effet ſi on ne pourroit pas tirer de lui quelque aveu certain de ce qu'on ſoupçonnoit. L'Officier qui étoit chargé de ſa conduite & de l'eſ-

l'éſcorter ſûrement au camp Pruſſien, avoit ordre en même-temps de tâcher de le faire parler, & d'obſerver ce qui ſe diroit dans le camp des Pruſſiens.

* On apprit enfin qu'on ne parloit que de Paix, & ſur cela le Maréchal de Belle-Iſle jugea à propos de ſe rendre lui-même auprès du Roi de Pruſſe, pour ſçavoir ſi ce bruit étoit fondé : de cette maniere le deſſein d'attaquer Budweis fut differé, & il fallut même, dans la ſuite y renoncer, pour penſer à ſe défendre contre ceux qu'on avoit voulu attaquer. Arrivé auprès du Roi de Pruſſe, le Maréchal de Belle-Iſle ne lui diſſimula pas les ſoupçons qu'on avoit, & ce Monarque lui dit avec la même franchiſe, » Qu'il croyoit que » le Traité étoit à peu près conclu ; » que perſonne ne pouvoit trouver » mauvais qu'il fit une Paix aux con- » ditions qu'il avoit preſcrites, & que » qui que ce fut en feroit autant ; qu'en » abandonnant l'Alliance de l'Empe- » reur, il n'abandonnoit pas ſes inte- » rêts ;

* Le Maréchal de Belle-Iſle va trouver le Roi de Pruſſe.

„ rêts ; mais que la Reine d'Hongrie „ lui accordant tout ce qu'il deman- „ doit, il n'avoit plus aucun prétexte „ de lui faire la guerre.

Une réponſe ſi préciſe, & ſi peu fardée, ne laiſſa plus douter au Maréchal de Belle-Iſle que ce ne fut une affaire faite & qu'il n'y avoit plus rien à eſperer de ce côté-là, ce qui le détermina à faire une tentative à la Cour de Dreſde, pour l'engager à faire ſortir les troupes Saxones de leurs quartiers, & à les employer à la défenſe de la Bohême, ou à quelque diverſion, qui partageât les nombreuſes forces qu'il prévoyoit bien que les François auroient dans peu ſur les bras ; cependant il dépêcha un Courier au Maréchal de Broglio, pour l'avertir de ce qui ſe paſſoit & que le Prince Charles avoit reçu de nouveaux renforts, qu'il étoit en marche pour ſuivre le Prince de Lobkowitz, & qu'il ne doutoit pas que ce ne fut pour l'aller attaquer.

Ce Maréchal étoit à Fravenberg lorſqu'il reçut cet avis. Il en partit au plus vîte pour Piſſeck, d'où il envoya des ordres

dres de faire joindre toutes les troupes répanduës en divers quartiers : il y aſſembla en effet une armée d'environ 20000. hommes, y compris le corps du Duc de Bouflers & de M. d'Aubigné ; il laiſſa le premier à Crumau, & l'autre à Tein, qui n'eſt qu'à quatre lieuës de Piſſeck & à deux de Fravenberg. Il donna ordre cependant à l'un & à l'autre de ſe préparer à une vigoureuſe réſiſtance, s'ils étoient attaqués, eſperant par ce moyen de pouvoir attendre tranquillement le ſecours des Saxons, & les recruës qu'on lui envoyoit de France.

Ce fut préciſement dans ce temps que le Maréchal de Belle-Iſle ſollicitoit, comme je viens de dire, du ſecours à la Cour de Saxe ; mais on lui fit entendre que les débris des troupes Saxones étoient trop foibles pour ſe remettre en campagne : qu'il falloit du temps pour les récruter, & qu'en attendant on en avoit un beſoin extréme pour couvrir ce Pays ; que 7. ou 8000. hommes de plus ou de moins ne changeroient pas la face des affaires ; que la défenſe de la Saxe tou-

choit Sa Majeſté Polonoiſe de plus près que celle de la Bohême ; & que ſi le Roi de Pruſſe avoit fait ſa Paix, l'Electorat de Saxe étoit trop expoſé pour que les troupes, naturellement deſtinées à le défendre, puſſent s'en éloigner. Sur de pareilles déffaites M. de Belle-Iſle crut devoir s'en retourner à Prague.

Le Maréchal de Broglio qui venoit d'apprendre que 12000. hommes de Milice deſtinés à récrûter ſon armée, étoient arrivés aux environs d'Egra, réſolut de marcher en avant & de venir reprendre ſon poſte à Fravenberg, pour être à portée de ſoûtenir les troupes qu'il avoit au-delà de la Moldau, à Tein & à Crumau, & pour y attendre ce renfort ; il envoya à cet effet quelques bataillons d'infanterie à MM. d'Aubigné & de Bouflers, avec ordre de défendre leurs poſtes auſſi long-temps qu'ils pourroient ; & que s'il n'y avoit pas moyen de repaſſer cette Riviere, de rompre les Ponts & de retarder le paſſage de l'Ennemi. Il paroiſſoit avoir deſſein de hazarder une bataille, au cas qu'il pût reçevoir aſſez

aſſez à temps le renfort en queſtion ; ç'eût été effectivement le meilleur parti, parce que le pire qui eût pû lui arriver, auroit été de la perdre, & il n'y avoit pas plus de riſque à cela, qu'à ſe retirer en ne la donnant pas. J'en appelle aux gens du métier. M. de Broglio auroit eu une armée de 35000. hommes, s'il eût pû être joint par ces 12000. hommes. Celle du Prince Charles, y compris le corps du Prince de Lobkowitz, n'alloit qu'à 40000. hommes, le ſurplus étoit des Pandoures & des Croates, dont le Général François ne faiſoit peut-etre pas aſſés de cas pour une action générale ; & peut-être ne regardoit-il pas comme une grande diſproportion de n'avoir pas avec lui un eſſain de Barbares, qui cherchent plutôt le pillage que le combat, & qui ſont plus propres à tuer ceux qui fuyent qu'à vaincre ceux qui tiennent ferme. Malheureuſement le Prince Charles fit tant de diligence, que ſon avant-garde parut ſur la Moldau, lorſqu'on s'y attendoit les moins, & M. d'Aubigné, bien loin de faire la moindre réſiſtance, ne penſa qu'à aban-

abandonner ſon poſte & à repaſſer la Riviere, ce qu'il fit dans un très-grand deſordre, & les Huſſards le ſuivirent de ſi près, qu'ils ne lui donnerent pas le temps de rompre le Pont.

Le Prince Charles, bien informé par les gens du Pays de la ſituation des troupes de France & des renforts qu'elle attendoit, jugea qu'il falloit les attaquer pendant qu'elles étoient encore ſi foibles, & que le ſuccès dépendoit de la diligence ; ſur cela il quitta Sobieſlau, où il avoit été joint par le Prince de Lobkowitz, & ſans laiſſer repoſer ſes troupes, il marcha droit à Tein : il ſe plaça ſur une hauteur pour voir l'attaque de ce poſte ; mais il ne vit que le deſordre de la retraite de M. d'Aubigné ; dès qu'il l'eut vû fuir, il ordonna au Prince de Birckenfeld, qui commandoit l'avant-garde, de faire garder le Pont par les Croates, & de paſſer la Riviere à gué, avec les Huſſards, les Carabiniers & les Grenadiers à cheval, pour pourſuivre l'Ennemi & couper les troupes, qui étoient à Crumau ſous les ordres du Duc de Bouflers ; cela fut éxécu-

té

té avec toute la vivacité poſſible ; & M. de Bouflers, qui ſur l'avis de la marche du Prince Charles avoit auſſi abandonné Crumau & repaſſé la Moldau, tâchant de ſe retirer à Prachalitz, pour de-là gagner Fravenberg où étoit le gros de l'armée, eut beaucoup de peine à ſe tirer d'affaire : ſes troupes furent taillées en piéces ; il n'en ramena que très-peu au gros de l'armée, qu'il ne rejoignit qu'à Piſſeck ; il perdit ſon canon, ſon bagage, & quelques étendarts & drapeaux. Le Prince Charles fit paſſer la Moldau à toute ſon armée, & marcha ſur deux colonnes juſqu'à une demie lieuë de cette Riviere. Il campa dans un terrain avantageux ; & après avoir donné quelque repos à ſes troupes, il ſe remit en marche, eſperant de voir arriver bien-tôt le gros des troupes de France. Cependant le Maréchal de Broglio, inſtruit par quelques fuyards de la déroute de M M. d'Aubigné & de Bouflers, & du Paſſage de la Moldau, ne perdit point la tête, quoique toutes les troupes de ce Maréchal ne montaſſent qu'à 12000. hommes, n'ayant pas

pas encore été joint par les débris de celles du Duc de Bouflers; & que celles du Prince Charles, au contraire, y compris les irrégulieres, fuſſent plus de 50000. hommes, il fit fort bonne contenance, & on entendoit les Soldats qui s'éxhortoient mutuellement à ſauver l'honneur de la France où à périr plutôt que de commettre une lâcheté.

Le Prince Charles ayant diviſé ſon armée en trois corps, marchoit ſur un front égal à peu de diſtance les uns des autres, & cela dans la vuë d'envelopper les François; le Maréchal de Broglio en ayant été informé, diviſa auſſi la ſienne, non pas en trois corps, mais en trois pelotons de 4000. hommes chacun. Il avoit décampé de Fravenberg, après en avoir retiré la garniſon, & fait faire demi-tour à droit pour gagner Woduian & paſſer le Blanitz, Ruiſſeau qui ſe perd dans Lottava. A peine avoit-il fait ce mouvement, que le Prince Charles parut; ce Prince avoit pris poſſeſſion de Fravenberg, & y avoit mis 300. Hongrois, & quelques troupes réglées en garni-

garniſon. Le Général François, qui vit le moment où il alloit avoir toute l'armée Ennemie ſur les bras, ſe hâta de paſſer le Ruiſſeau avec la plus grande partie de ſes troupes, pendant que la Brigade de Navarre & celle d'Anjou, formant un bataillon quarré, ſe battoient vaillamment contre une nuée de Huſſards & de Croates, pour donner le temps au bagage de paſſer; mais ce bagage fut peut-être ce qui ſauva cette brave Infanterie; car les Huſſards & les Croates laiſſant des gens avec qui il n'y avoit que des coups à gagner, ſe jetterent ſur les équipages, qu'ils pillerent; l'Infanterie Françoiſe profita de ce moment & acheva de paſſer le Ruiſſeau. Le Maréchal rangea cette poignée de Soldats en bataille en deça du Ruiſſeau, & attendit l'Ennemi de pied ferme. Une manœuvre ſi fiére en preſence d'un Ennemi ſi formidable, acheva de raſſurer ſes troupes. Le Prince Charles parut d'abord ſur le bord oppoſé, & fit mine de vouloir paſſer le Ruiſſeau; ce n'étoit que pour tâter les François, qui firent ferme par tout; deſorte

qu'il ne jugea pas à propos d'engager une action, prévoyant ſans doute qu'elle pourroit ne lui être pas favorable : tant le Général François avoit ſçu profiter avec habileté de l'avantage du terrain, & tant la contenance de ſes troupes paroiſſoit aſſurée. La journée ſe paſſa à ſe canoner & à eſcarmoucher. Il faut convenir de la beauté de la manœuvre de M. de Broglio ; car il eſt très-certain que depuis bien des années on n'avoit pas vû 12000. hommes en arrêter 50000. & paſſer plus d'une demi-journée en leur préſence, ſans recevoir le moindre échec : mais cette ſublime manœuvre peut-elle réparer la faute qu'il a faite, en abandonnant M. d'Aubigné avec 3000. hommes dans un poſte avantageux, quoiqu'il lui eut repréſenté pluſieurs fois le danger qu'il couroit ? Diſculpe-t-elle ce Général de s'être oppoſé à M. le Maréchal de Belle-Iſle, qui vouloit aller attaquer Budweis & le Prince Lobkowitz ? J'en appelle à tous ceux qui peuvent juger ſans prévention ; je leur abandonne même les réflexions que j'aurois pû faire.

Reve-

Revenons cependant au Prince Charles qui n'oſa jamais hazarder de traverſer le Ruiſſeau. Il feignit pluſieurs fois à la vérité de le vouloir paſſer ; tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; mais le Maréchal ne prit point le change, & ne dégarnit aucune portion de ſon ordre de bataille. Cependant la nuit ſurvint, & M. de Broglio en profita pour dérober une marche à ſon ennemi. Il partit à la ſourdine, en marchant avec beaucoup de diligence : il arriva le ſeptiéme à la petite pointe du jour, ſous Piſſeck ; il ne s'y arrêta pas long-temps, & dès l'après-midi il ſe remit en marche, du côté de la Watta, après avoir recueilli à Piſſeck les débris des troupes de MM. d'aubigné & de Bouflers, & laiſſé dans Piſſeck une Garniſon de 1200. hommes. Le Prince Charles le ſuivit. Dès le ſept, il vit ſur le chemin un ſpectacle très-triſte, des bleſſés & des traîneurs François, que les Hongrois avoient maſſacré chemin-faiſant ; leurs corps étoient diſperſés. Le huit il arriva à Piſſeck, & fit ſommer le Commandant, qui ayant refuſé fort mal à

propos de ſe rendre à des Huſſards; ils en furent ſi outrés, qu'ils forcerent les portes & ſe jetterent bruſquement ſur la Garniſon qui avoit mis bas les armes, & hacherent en piéces tout ce qui ſe préſenta à eux; on eut même aſſez de peine de les empêcher de maſſacrer le reſte.

Le Prince Charles déſeſpérant de pouvoir joindre les François, détacha après eux toute ſa cavalerie legére; elle atteignit leur arriere-garde, compoſée de l'élite de leurs troupes, leurs Carabiniers, & leurs Grenadiers: les Huſſards les attaquerent; ils furent repouſſés, & revinrent à la charge. Ce manége dura pendant toute la marche, durant laquelle les Huſſards acheverent de piller le peu qui reſtoit de bagage à l'Ennemi, qui leur fut abandonné par les conducteurs.

Pendant que le Maréchal de Broglio continuoit ſa marche, le Prince Charles n'eſperant plus de pouvoir le joindre, faiſoit un mouvement à gauche, pour venir paſſer l'Ottava, près de Strakovitz, au-deſſous de Piſſeck, pour marcher de-là à Pïſen, afin de couper

couper le ſecours qui venoit d'arriver de France. M. de Broglio étant informé de ce mouvement, en pénétra aiſément le but ; mais il n'étoit pas en état de s'y oppoſer ; ſon principal ſoin étoit de ſauver l'armée qu'il commandoit ; & pour cet effet il jugea à propos de prendre plus ſur la droite, s'éloignant toujours davantage de Pilſen, qu'il avoit à ſa gauche.

Pilſen eſt ſitué au confluent de la Myza & de l'Ottava à 9. lieuës de Prague, ſur le grand chemin d'Egra, dans un terrein fort pierreux ; elle a paſſé autrefois pour une forte Place : ce n'eſt à préſent qu'une bicoque ; les François y avoient 500. hommes qui furent faits priſonniers de guerre. Les Autrichiens s'emparerent en même-temps d'un grand Magazin que les François y avoient aſſemblé. On croit, à vuë de pays, que l'Ennemi perdit 600. hommes dans ſa retraite, tant tués que priſonniers ou déſerteurs.

La priſe de Pilſen, & la diligence du Prince Charles n'empêcherent pas que la meilleure partie du ſecours qu'on vouloit couper ne ſe rendit à

Prague ; mais cela ôta toute la communication avec la Baviere.

Le Maréchal de Broglio avoit gagné Baraun, où il faiſoit repoſer ſon armée, pendant que celle du Prince Charles ſe rétabliſſoit de ſes fatigues dans ſon camp de Pilſen.

On apprit dans le même-temps, que le Duc d'Harcourt & le Velt Maréchal Comte de Thoring, ſous prétexte d'une promenade, étoient allés pour reconnoître le Château d'Hiſperberg, ſitué au-deſſus de Vilshoſſen, qui couvroit la tête du Pont que les Autrichiens avoient ſur le Danube. * Le 28. May, vers les 5, heures du matin, ces deux Généraux partirent de leur camp, avec 15. compagnies de Grenadiers, les Piquets, & 500. chevaux du corps du Duc d'Harcourt, & avec 700. de celui du Comte de Thoring : un détachement d'environ 1000. hommes, tant de Huſſards que Pandoures, étoit campé à trois lieuës des François & des Bavarois, qui ne furent pas plutôt avertis de leur approche, qu'ils mirent le

* Action d'Hiſperberg.

le feu à leur camp & prirent la fuite. On les vit reparoître à une lieuë & demie en deça d'Hiſperberg ; ils eſcarmoucherent & ſe battirent en retraite juſqu'à ce Château. On ne les pouſſa pas avec beaucoup de force, tant parce qu'il n'y avoit d'autre cavalerie à l'avant-garde, que 200. Dragons & une Compagnie Franche, qu'afin de donner au reſte de la cavalerie & de l'infanterie le temps qu'il leur falloit pour arriver ; l'un & l'autre n'avançoient que lentement, à cauſe de l'incommodité de la marche qui ſe faiſoit dans un Pays coupé rempli de défilés. Les Huſſards furent joints par un renfort de 1000. Paudoures, qui commencerent d'abord à tirer ; les Grenadiers & les Piquets qui étoient à l'avant-garde firent de leur côté un feu très-vif. Dans cette circonſtance, on vit arriver peu-à-peu la cavalerie ; mais l'infanterie qui étoit reſtée en arriére ne pût la joindre ; les Grenadiers & les Piquets de l'avant-garde, animés par le ſecours de la cavalerie qu'ils venoient de reçevoir, avancerent ſur leurs ennemis, & firent

un ſi grand feu, qu'ils eurent bientôt conſumé toutes leurs munitions ; ainſi on jugea à propos de les faire retirer ; d'ailleurs comme on avoit entendu trois coups de canon du camp des Autrichiens au-delà du Danube, on étoit dans l'incertitude ſi ceux-ci ne feroient pas avancer quelque renfort conſidérable : du reſte les deux Généraux avoient rempli le but de leur ſortie, qui étoit de reconnoître le Château d'Hiſperberg. La retraite ne ſe fit cependant qu'après qu'ils eurent pouſſé leurs ennemis juſqu'au pied du Château, après-quoi ils revinrent en bon ordre, & ſans avoir fait une perte conſidérable, malgré le grand feu qui ſe fit de part & d'autre.

Le Roi de Pruſſe, qui avoit enfin conclu ſa Paix avec la Reine de Hongrie, rendit public le Traité qui ſuit.

„ * I. Il y aura déſormais & à per-
„ pétuité une Paix inviolable, de mê-
„ me qu'une ſincére union & parfaite
„ amitié, entre Sa Majeſté la Reine
„ de Hongrie & de Bohême d'une
„ part,

* Traité de Breſlau, du 11. Juin 1742.

„part, & Sa Majeſté le Roi de Pruſſe „de l'autre, &c.

„II. Les deux Hautes-Parties con- „tractantes ne donneront aucun ſe- „cours aux Ennemis de l'une & de „l'autre, & ne feront avec eux au- „cune Alliance, qui puiſſe être con- „traire à ces Préliminaires de Paix, „&c.

„III. Il y aura de part & d'autre „une Amniſtie générale de tout le „paſſé.

„IV. Toutes les hoſtilités ceſſeront „de part & d'autre, dès le jour de „la ſignature des préſens Préliminai- „res, &c. & le Roi de Pruſſe retire- „ra, ſeize jours après la ſignature des „préſens Préliminaires, ſes troupes „dans les Pays de ſa domination, & „il ſera libre à tous ceux qui vou- „dront vendre leurs biens ſitués dans „les Pays cédés à Sa Majeſté le Roi de „Pruſſe, de transférer leurs domici- „les ailleurs, & de pouvoir le faire „pendant l'eſpace de cinq années, „ſans payer aucun droit.

„V. Pour obvier à toutes les diſ- „putes ſur les confins & abolir toutes

„les

„les prétentions, de quelque nature „qu'elles puiſſent être, Sa Majeſté la „Reine de Hongrie & de Bohême, „céde par les préſens Préliminaires, „tant pour Elle que pour ſes Héritiers „& Succeſſeurs à perpétuité, & avec „toute la Souveraineté & indépen- „dance de la Couronne de Bohême, „à Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, ſes „Succeſſeurs, &c. tant la Baſſe que la „Haute-Siléſie, à l'exception de la „Principauté de Teſchen, de la Ville „de Troppau, & de ce qui eſt au- „delà de la Riviere d'Oppau, & des „hautes Montagnes attenantes dans la „Haute-Siléſie, auſſi-bien que de la „Seigneurie de Herrendorff, & des „autres Diſtricts, qui ſont partie de „la Moravie, quoiqu'enclavés dans la „Haute-Siléſie.

„Pareillement Sa Majeſté la Reine „de Hongrie, céde, tant pour Elle „que pour ſes Héritiers, à Sa Majeſté „le Roi de Pruſſe, ſes Succeſſeurs, &c. „la Ville & le Château de Glatz, & „tout le Comté de ce nom, avec „toute ſa Souveraineté & indépen- „dance de la Couronne de Bohême.

„ En

„En échange, Sa Majeſté le Roi de „Pruſſe, renonce à toutes ſes préten- „tions contre la Reine de Hongrie.

„VI. Le Roi de Pruſſe conſervera „la Religion Catholique *in ſtatu quo*, „ainſi que chacun des habitans de „ce Pays-là, dans leurs Poſſeſſions, „Libertés, Priviléges, &c. ſans dé- „roger toutefois à la liberté entiere „de conſcience de la Religion Pro- „teſtante & aux Droits de Souve- „rain.

„VII. Le Roi de Pruſſe ſe charge „ſeul du payement de la ſomme hy- „potéquée ſur la Siléſie aux Mar- „chands Anglois, ſelon le Contrat „ſigné à Londres le 10. Janvier „1734-35.

„VIII. Tous les Priſonniers, de „part & d'autre, ſeront élargis ſans „payer aucune rançon, & toutes les „contributions ceſſeront.

„IX. Tout ce qui regarde le com- „merce entre tous les Etats & Sujets „réciproques, ſera réglé dans le futur „Traité de Paix, & par une Commiſ- „ſion, &c.

„X. On dreſſera & ſignera ſur le „pié

„ pié de ces Préliminaires un Traité „ formel de Paix, &c. Ces Préſens „ auront en même-temps le même effet „ que ſi un Traité formel éxiſtoit, „ &c.

„ XI. Les deux Hautes-Parties con- „ tractantes ſont convenuës de com- „ prendre dans ces préſens Préliminaires de Paix, Sa Majeſté le Roi de „ la Grande-Bretagne, tant en cette „ qualité que comme Electeur d'Ha- „ novre, Sa Majeſté Impériale de tou- „ tes les Ruſſies, Sa Majeſté le Roi de „ Danemarck, les Etats-Généraux des „ Provinces-Unies, la Séréniſſime Mai- „ ſon de Wolfenbutel, & Sa Majeſté „ le Roi de Pologne, en qualité d'E- „ lecteur de Saxe, à condition que „ dans l'eſpace de ſeize jours, après „ que la ſignature de ces Préliminai- „ res de Paix lui ſera annoncé en duë „ forme, il retire ſes troupes de l'ar- „ mée Françoiſe, de Bohême, & des „ autres Etats de Sa Majeſté la Reine „ de Hongrie.

„ XII. L'échange des Ratifica- „ tions des préſens Préliminaires ſe „ fera à Breſlau dans huit ou dix-huit „ jours

„ jours de la ſignature de ces Préli-
„ minaires, en foi de quoi nous avons
„ ſigné les préſens Articles Prélimi-
„ naires, & y avons fait appoſer les Ca-
„ chets de nos Armes. A Breſlau ce
„ onziéme jour du mois de Juin, N. S.
„ de l'année 1742. L. S. HENRI COMTE
„ DE PODEWILS. L. S. HINFORD.

Le Maréchal de Belle-Iſle, en informant Sa Majeſté Impériale de la démarche du Roi de Pruſſe, lui marquoit: „ Que c'étoit avec la plus vive
„ douleur qu'il ſe voyoit obligé de lui
„ apprendre que le Roi de Pruſſe s'é-
„ toit détaché de l'Alliance, & avoit
„ fait ſa Paix en particulier avec la
„ Reine d'Hongrie, dans le temps
„ qu'on avoit le plus beſoin du ſecours
„ de ce Prince; que ſon étonnement
„ égaloit la douleur dont il étoit pé-
„ nétré; mais que les Troupes Françoi-
„ ſes, quoiqu'abandonnées, ne laiſſe-
„ ront pas de donner juſqu'à la der-
„ niere extrémité des preuves de leur
„ zéle & de leur conſtance.

Nous verrons plus bas les ſuites fâcheuſes du Traité de Breſlau; mais ce qu'il y a de bien certain cependant, c'eſt

c'eſt que le Roi de Pruſſe ne pouvoit pas le faire dans des circonſtances plus avantageuſes pour lui ; ce Traité lui aſſuroit une des plus belles Provinces d'Allemagne, & d'ailleurs le mettoit dans le cas de pouvoir faire naître de nouvelles prétentions, ſi les circonſtances devenoient plus favorables ; il ſentoit combien on ſeroit toujours flaté de ſon Alliance, & de quel avantage elle pouvoit être pour ceux à qui ſon dernier Traité pouvoit déplaire.

Quoique le Maréchal de Thoring eut été joint par une partie des Troupes Palatines, les affaires de Baviere n'en alloient pas mieux pour l'Empereur; il échoua devant Kelhein & y fut battu par le Général Berenklau qui le vint attaquer. Il eſt vrai que le dernier qui avoit envoyé un détachement pour prendre Straubingen y avoit échoué, mais cet échec ne pouvoit pas être d'un grand avantage à l'Empereur.

Les Autrichiens évacuerent Kelhein & Munich, dont les Habitans maſſacrerent un reſte de Hongrois ; le Général Berenklau vint les aſſiéger de nou-

nouveau & les punit ſévérement de leurs excès.

Pendant que tout cela ſe paſſoit en Baviere, le Maréchal de Broglio paſſoit la Watta & s'approchoit de Prague, tandis que les Pruſſiens & les Saxons évacuoient la Bohême & la Moravie.

* Le Prince Charles, de ſon côté, prenoit la route de Prague; ſon Armée arriva le 27. à Kor[illegible]gſaal, entre la Watta & la Moldau, où le Grand-Duc vint la joindre. Quoique l'Armée Françoiſe fut campée le plus avantageuſement qu'il étoit poſſible, elle ne laiſſoit pas d'être réduite dans un état qui faiſoit prévoir qu'elle ſeroit obligée de recevoir telle condition qu'on voudroit lui impoſer; la Reine de Hongrie, qui n'avoit plus à ſe défendre contre les Pruſſiens, retiroit de la Siléſie toutes les Troupes qu'elle y avoit, pour les envoyer groſſir l'Armée du Prince Charles.

La Cour de France ayant conſidéré les riſques que couroient les Troupes qui

* Les Autrichiens formen: le Blocus de Prague.

qui étoient dans la Ville de Prague, ou campées dans les environs, avoit envoyé des pleins-pouvoirs aux deux Maréchaux, pour traiter d'un accommodement à l'égard de la Bohême, de façon cependant que leur retraite ſe fit de la maniere la plus honorable & la plus avantageuſe qu'il ſeroit poſſible. Le Maréchal de Belle-Iſle envoya un Trompette au Prince Charles, pour lui demander une conférence, ou avec le Comte de Konigſeck. Le Prince lui fit dire que M. de Konigſeck ſe rendroit le deuxiéme Juillet, avec une eſcorte de deux Compagnies de Carabiniers & une de Grenadiers, au Château de Komorzan à un petit mille de Prague, & qu'il pourroit de ſon côté y venir avec une pareille eſcorte.

Le Comte de Konigſeck ſe rendit en effet au lieu marqué, accompagné du Prince Eſterhaſi, du jeune Comte de Konigſeck, & du Général Philibert; M. de Belle-Iſle y arriva auſſi-tôt, ſuivi du Comte de Baviere, Gouverneur de Prague, & eſcorté par un pareil nombre de Troupes. Après les premieres politeſſes, les deux Généraux entrerent

trerent en conférence ; le Maréchal déclara, que quoique l'Armée Françoiſe fut dans une poſition à ne pouvoir être forcée, on vouloit néanmoins épargner à la Ville de Prague le riſque d'être ruinée, ce qui ne manqueroit pas d'arriver ſi elle étoit obligée de ſoûtenir un ſiége ; qu'ainſi les Généraux François étoient prêts de la remettre aux Troupes de Sa Majeſté Hongroiſe, pourvû que l'Armée & la Garniſon de Prague euſſent la liberté de ſe retirer où bon leur ſembleroit, avec leurs armes, leur artillerie, leurs bagages, & tout ce qui pouvoit leur appartenir.

Le Comte de Konigſeck lui répondit, que l'offre qu'il faiſoit de remettre la Ville de Prague étoit ſans doute importante ; mais qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas l'accepter aux conditions propoſées, vû que la Reine avoit ordonné expreſſément de ne recevoir les Troupes Françoiſes qui étoient en Bohême, que priſonnieres de guerre, & avoit défendu de leur accorder d'autre capitulation. *Voilà*, Monſieur, ajouta le Général Autri-

chien, *tout ce que je puis vous accorder.* „ Je croyois, Monſieur, répliqua M. „ de Belle-Iſle, rencontrer plus de fa- „ cilité de votre part; mais puiſque „ vous ne voulez traiter que ſur ce „ pié-là, je vois bien qu'il faudra que „ le ſort des armes en décide; vous „ pourriez épargner beaucoup de ſang, „ & d'ailleurs vous ſçavez que les évé- „ nemens ſont incertains, & que ſou- „ vent on trouve dans ſon courage „ des reſſources auſquelles on ne s'étoit „ point attendu.

Le Comte de Konigſeck repartit: *Qu'il ſçavoit tout cela; mais qu'il ne dépendoit pas de lui de changer les ordres de la Reine; que cependant il ne manqueroit pas de faire ſçavoir à Sa Majeſté les propoſitions qu'il venoit de faire, & que peut-être elle y auroit égard: que d'abord que le Courier ſeroit de retour, il lui feroit ſçavoir les intentions de la Reine; qu'il pourroit enſuite prendre le parti qu'il jugeroit convenable.* Après cette infructueuſe Conférence, on ſe prépara de part & d'autre à faire les derniers efforts. Les Troupes Françoiſes, tant du Camp que de la Ville, pouvoient

monter

monter à 24. ou 25000. hommes, en comptant les malades, qui alloient à environ 3. ou 4000. Mais malgré les Recruës qu'on avoit envoyé de France, il s'en falloit bien que les Régimens ne fuſſent complets. Cependant une Armée de 22000. hommes aſſiégée étoit une choſe preſqu'inoüie ; auſſi jamais ſiége n'a peut-être fait tant de bruit que celui-là. L'Armée du Prince Charles étoit de près de 40000. hommes de Troupes réglées, & de 25. à 26000. Barbares, y compris le Corps de Feſtititz. Il n'en falloit pas moins pour bloquer une Ville comme Prague & pour réduire 22000. hommes des meilleures Troupes à accepter des conditions auſſi dures que celles qu'on leur propoſoit.

Les Vivres commencerent dès le premier Juillet à devenir d'une cherté extraordinaire dans Prague ; la viande de boucherie y coutoit déja 25. à 30. ſols la livre ; une piéce de volaille aſſez maigre valoit à proportion, c'eſt-à-dire, près de trois livres. Les Soldats avoient du ris & un peu de beurre pour faire la ſoupe ; mais cela ne dura pas

long-temps, ces deux alimens manquerent en peu de jours, & le Soldat fut réduit au pain & à l'eau, n'ayant pas même le premier en fort grande quantité. Cependant il falloit être nuit & jour ſous les armes de peur de ſurpriſe, garder une infinité de poſtes, & être continuellement aux priſes avec un Ennemi nombreux, frais, diſpos, & à qui rien ne manquoit: d'une main il falloit travailler aux Fortifications, & de l'autre combattre l'Ennemi. Nonobſtant tout cela, le Prince Charles ne voulut jamais hazarder un combat pour forcer les retranchemens du Marechal de Borglio; retranchemens qui au reſte n'avoient rien de formidable, que leur ſituation & la valeur de ceux qui les défendoient; car ils n'étoient au fond que l'ouvrage d'un ou deux jours.

Son Alteſſe Séréniſſime ſe contenta d'empêcher l'entrée de toutes ſortes de vivres; & il faut avouer qu'elle y réüſſit ſi bien, qu'en peu de temps les malades & les bleſſés ſe trouverent réduits au bouillon de vache, avec la moitié de chair de cheval. Le 18. Juil-

let le reſte de la groſſe artillerie qu'on attendoit de Vienne arriva au Camp des Aſſiégeans, & deux jours après on vit arriver un nouveau Trompette de la part du Maréchal de Belle-Iſle, qui demandoit une nouvelle Conférence. Le Feld-Maréchal de Konigſeck fit répondre qu'il avoit ordre de ne traiter que ſur le même pié qu'auparavant ; que cependant il alloit encore dépêcher un Courier à la Reine pour ſçavoir ſes dernieres réſolutions. Ce Courier arriva en effet dès le 22. à Vienne, avec les dépeches concernant la nouvelle Conférence demandée par le Maréchal de Belle-Iſle. Quelques Miniſtres de la Reine étoient d'avis d'adoucir les Préliminaires de la Négociation, diſant *qu'il falloit faire un pont d'or à ſon Ennemi, & qu'il y avoit du riſque à le pouſſer à bout.* M. Vincent, Réſident de France, ſollicitoit fort la ſortie libre des Troupes Françoiſes ; & on prétend que la Reine étoit aſſez portée de l'accorder, contente de recouvrer à ce prix un Royaume dont la conquête ne pouvoit que coûter beaucoup de

temps,

temps, de monde & d'argent ; mais les Miniſtres d'Angleterre avoient des ordres tout contraires, & la Cour Britannique fortement perſuadée que l'Armée Françoiſe ne pouvoit échapper, l'avoit chargé de traverſer de tout ſon pouvoir une négociation qui tendroit à accorder la retraite des François ; c'eſtpourquoi le Courier fut renvoyé au Comte de Konigſeck avec des ordres pareils aux premiers. Ce Général fit ſçavoir au Comte de Belle-Iſle, *Que la Reine de Hongrie ne vouloit rien changer à ſa premiere réſolution, & qu'avant que d'entamer une nouvelle Conférence, il devoit ſe réſoudre à poſer pour Préliminaire, de ſe rendre, lui, la Garniſon de Prague, M. de Borglio & ſon Armée, priſonniers de guerre.* M. de Belle-Iſle, lui répondit : „ Qu'il connoiſſoit bien „ peu les Troupes Françoiſes, s'il les „ croyoit capables d'accepter de pa- „ reilles conditions ; qu'elles péri- „ roient plutôt toutes que d'y ſouſ- „ crire, & qu'elles lui feroient voir „ qu'elles ſçauroient ſe procurer la juſ- „ tice qu'on refuſoit de leur rendre ; „ que ceux qui les ſoupçonnoient de

„ penſer

„ penſer à accepter de telles propo-
„ ſitions, apprendroient peut-être à
„ leurs dépens à juger plus favorable-
„ ment de leur courage. " Le ſort des Habitans de Prague étoit cependant fort à plaindre, puiſque ſans avoir aucun interêt à ce différend, ils en ſouffroient les plus grandes incommodités, outre les contributions qu'ils étoient obligés de payer en argent. On venoit de leur ôter tout le vin qu'ils avoient dans leurs caves. Les Magiſtrats avoient aſſez de grains dans leurs Magazins pour empêcher cette multitude de mourir de faim ; mais ils n'en avoient pas ſuffiſamment pour la raſſaſier : les Bourgeois médiocres étoient déja réduits au pain & à l'eau, & les plus aiſés achetoient au poids de l'or quelque peu de mauvaiſe viande. Tout cela, joint à leur penchant naturel pour la Reine de Hongrie, fit craindre aux Généraux François quelque rebellion : mais pour la prévenir, ils firent déſarmer tous les Habitans & publier une Déclaration qui prévint toute révolte.

Ces précautions étoient d'autant plus néceſſaires, que le peuple de Prague

gue eſt naturellement belliqueux & porté à la révolte. Si l'on prévint cependant par-là des émeutes & des rebellions intérieures, on ne pût empêcher la correſpondance que pluſieurs Habitans avoient avec l'Ennemi à qui ils donnoient avis de tous les mouvemens que les François faiſoient, & de tout ce qu'ils pouvoient pénétrer de leurs deſſeins ; ce qui rompoit ſouvent les meſures des aſſiégés, & qui auroit dû les faire périr, s'ils avoient été capables de ſe décourager à la vuë de tant d'obſtacles & de contretemps.

* Ce fut enfin le 27. & le 28. Juillet que l'Armée Autrichienne changea de ſituation & qu'elle ſe poſta le plus près de Prague qu'il fut poſſible : cette Ville fut inveſtie de tous les côtés, de méme que le Camp des François ; de ſorte que l'Armée des Autrichiens formoit un cercle coupé par la Moldau, & au milieu duquel étoit Prague : la Cavalerie de ceux-ci ne recevant que peu de ſubſtance des Magazins

* Siége de Prague,

zins de la Ville, le Maréchal de Broglio ordonna le 27. un fourage au delà de la Moldau, ou plutôt il l'accorda aux inſtances des Officiers qui le lui avoient demandé. Les Autrichiens, bien informés du deſſein des François, les attendirent derriere des bois & des rideaux qui les couvroient, dans un endroit nommé Bouka, qui n'étoit pas éloigné de Roſtok. A peine les Cavaliers François avoient mis pied à terre, que les Autrichiens parurent: ils tuerent d'abord les plus avancés; le reſte remonta au plus vîte à cheval & s'enfuit à toutes jambes, fort heureux de n'avoir pas été entiérement défaits, vû l'inégalité du nombre & le déſordre où ils étoient lorſqu'ils furent attaqués. Les Autrichiens ne les pourſuivirent pas bien loin, le canon de la Place ayant favoriſé leur retraite. Le Maréchal de Broglio piqué de cet échec, qui au fond n'étoit pas grand choſe, réſolut d'avoir ſa revanche; le Général Feſtititz reſſerroit Prague du côté de la Nouvelle-Ville, & ce fut lui que M. de Broglio prémédita d'attaquer. Dès le 28. au matin, il fit dé-

filer de ce côté-là 4000. hommes; ſçavoir, ſept régiments de Cavalerie, & deux bataillons d'Infanterie fort complets. Le Général Feſtititz l'attendoit avec plus de 12000. Hongrois. Les François furent un peu étonnés de le trouver en bataille; néanmoins ils l'attaquerent avec tant d'impétuoſité, que la Cavalerie de leur gauche rompit la droite des Hongrois; mais ceux-ci ayant reçu auſſi-tôt un renfort de leur gauche, ils revinrent à la charge & regagnerent le terrain qu'ils avoient perdu. Le combat s'opiniâtra & dura plus de cinq heures, ſans qu'on pût décider de quel côté ſeroit l'avantage. Les François avoient avec eux quelques piéces de campagne, dont le feu incommodoit beaucoup les Hongrois; mais ceux-ci étoient ſi ſupérieurs en nombre, ayant même été renforcés pendant le combat, par des troupes réglées que commandoit le Général Bathiani, qu'ils ne pûrent être forcés, & l'Ennemi fut obligé de ſe retirer, par la néceſſité où il ſe trouvoit de rentrer dans les lignes, ou dans une Place d'où l'on a fait une ſortie, dès

dès qu'on a éxécuté ce qu'on a eu deſſein de faire, ou que l'on voit de l'impoſſibilité à l'éxécuter. La retraite ſe fit dans le meilleur ordre du monde après cinq heures d'un combat opiniâtre. La perte fut à peu près égale, à la réſerve qu'il y eut plus de bleſſés du côté des Autrichiens, & que le Général Cziracki, qui commandoit les inſurgens, fut tué avec quelques autres Officiers de rang. Du côté des François, le Comte de Clermont-Tonnere, Meſtre de Camp Général de la Cavalerie, fut bleſſé dangereuſement; le Comte de Grammont, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, ayant eu ſon cheval tué ſous lui, un Huſſard lui porta un coup de ſabre à la tête, que le Comte para avec la main, dont il eût trois doigts coupés: il fut fait priſonnier & mené dans cet état au Camp du Prince Charles, qui l'envoya à Prague, ſur ſa parole, pour s'y faire panſer.

Ces eſcarmouches continuerent juſqu'au 9. du mois d'Août, jour auquel les batteries des Autrichiens ſe trouverent prêtes à tirer; ils en avoient

pointé une de dix piéces & de quatre mortiers contre la hauteur, avancées hors du camp, où étoient les brigades dont j'ai parlé, qui ne pouvant ſoûtenir un feu ſi vif, furent obligées d'abandonner leurs poſtes & de ſe retirer dans le chemin couvert. Soit que le Prince Charles ménageât ſon Infanterie, dont à la vérité il n'avoit pas de reſte pour une entrepriſe telle que le ſiége de Prague; ſoit qu'il crut qu'il n'avoit pas beſoin de tant preſſer des gens qui ſe rendroient bien-tôt d'eux-mêmes, il eſt certain qu'il ne fit point attaquer les poſtes avancés que les François avoient ſur les hauteurs qui commandoient leur Camp & la Ville: & un fait certain, c'eſt que les Autrichiens ne ſont jamais allés chercher les François pour ſe battre avec eux; mais que ceux-ci ſont toujours venus les attaquer, pendant que ceux-là ſe bornoient à les affamer & à les déſoler par le feu de leurs batteries. Les Autrichiens s'étant rendus maîtres de toutes les hauteurs, qui faiſoient le tour du Camp des François & qui le dominoient, y éle-

éleverent des batteries de mortiers & de canons, qui ruinerent les retranchemens, & qui plongeant au milieu du Camp, obligerent toute l'armée Françoiſe à entrer dans Prague.

Les François, en abandonnant leurs retranchemens, rompirent les ponts qu'ils avoient ſur la Moldau, à la faveur deſquels ils ſe poſtoient de l'autre côté de ce fleuve. Ils avoient encore un détachement & une batterie dans le Jardin de Mansfeld, laquelle tiroit ſur l'Ennemi, pour couvrir leurs travailleurs. Le Prince Charles réſolut de les chaſſer de ce poſte. Il envoya un gros de Barbares ſur une hauteur qui commandoit le Jardin, & ſur lequel on éleva une batterie pour ruiner celle de l'Ennemi. Le détachement François fit une ſortie ſur les Barbares : elle les fit plier, mais ayant été ſoutenus, les François furent à leur tour obligés de rentrer dans le Jardin. Les aſſiégés voulant ſe maintenir dans le Jardin de Schelhorn, pour défendre celle du Jardin de Mansfeld, qui fut néanmoins démontée & renduë

inutile, on les chaſſa de ce poſte, & ils abandonnerent d'eux-mêmes celui de Schelhorn, après avoir fait ſauter les bâtimens qui y étoient, pour que l'Ennemi n'en put tirer avantage.

Les aſſiégeans étendirent leur contrevallation, & recommencerent à travailler à une parallele, pour communiquer aux deux attaques qu'ils avoient formées contre le petit côté; c'étoit par-là qu'ils prétendoient prendre Prague. L'attaque de la droite étoit celle du Grand-Duc, & l'autre celle du Prince Charles.

Le Prince Lobkowitz étoit poſté vis-à-vis le Viſcherad, & étoit ſéparé de Bathiani & de Feſtititz par le Ruiſſeau de Podanka, qui coule entre Viſcherad & Prague. Ces trois Généraux bloquoient le côté appellé la Nouvelle & la Vieille-Ville, qui ſont en quelque ſorte l'une dans l'autre, n'ayant qu'un ſimple mur de ſéparation; il n'y avoit point d'attaque de ce côté-là, mais ſeulement quelques batteries contre le Château de Viſcherad; faute eſſentielle, puiſque c'étoit l'endroit le plus foible de Prague. Les Autrichiens paſſe-

paſſerent leurs lignes paralleles ſur la droite, juſqu'aux vieux retranchemens reſtés des lignes que les Suédois avoient faites devant Prague. Ils y éleverent une batterie de 10. piéces de canon.

Le 17. d'Août l'Artillerie des Autrichiens, conſiſtant en plus de cent piéces de gros canon & 36. mortiers diviſés en pluſieurs batteries, commença à tirer tout à la fois contre les ouvrages de la Place, tant contre le Baſtion du Mont Saint-Laurent, que contre la Redoute & la Place-d'Armes. Tout fut canonné & bombardé avec tant de vivacité, que les aſſiégés furent obligés d'avoüer qu'ils n'avoient jamais vû un pareil feu. Tout cela néanmoins ne rallentiſſoit pas l'ardeur des aſſiégés. Perſuadés que l'Ennemi auroit bien-tôt ruiné les défenſes de la Place, au moyen d'un pareil feu, & ſur tout le Baſtion de Strohoff, ils avoient tâché d'y pourvoir, en fortifiant le Mont Saint-Laurent (c'eſt une Colline entre la Porte de Strohoff & la Porte de l'Empire) ils y avoient fait divers ouvrages qu'ils perfectionne-

rent malgré le feu des aſſiégeans ; & déterminés à ne céder qu'après avoir fait tout ce qui étoit humainement poſſible, ils avoient tiré un retranchement le long des maiſons derriere le rempart, depuis le pied de la Colline ou Mont Saint-Laurent, juſqu'à l'autre bout du petit côté, auſſi loin que s'étendoit l'attaque.

La faim étoit ſans doute le plus cruel ennemi que les aſſiégés euſſent à craindre ; mais par les bons ordres des Généraux, & par la ſageſſe de M. de Seychelles, Intendant de leur armée, ils ne manquerent ni de pain ni de vin ; cet Intendant, par une eſpéce de preſſentiment de ce qui devoit arriver, avoit formé un grand Magazin de grain & de farine. La viande étoit la ſeule nourriture qui leur manquât ; pour y ſuppléer, le Maréchal de Broglio ordonna de tuer 150. chevaux par ſemaine, & d'en diſtribuer la viande aux Soldats. Il fut réglé que la Cavalerie ne conſerveroit que quatre chevaux par compagnie, & que le reſte ſeroit tué, tant pour la nourriture du Soldat, que faute de fourage.

Les

Les deux Généraux donnerent eux-mêmes l'exemple de la plus auſtére frugalité, pendant tout le ſiége. Leur table n'étoit ſervie que de chair de cheval ; & cette mauvaiſe nourriture ne les empêcha point d'eſſuyer les plus rudes fatigues, ni de ſe trouver par tout où leur préſence étoit néceſſaire. Les Autrichiens avoient élevé une batterie, pour ruiner les travaux que les François avoient fait ſur le Mont Saint-Laurent : ceux-ci, qui connoiſſoient l'importance de ces ouvrages depuis que la brêche étoit faite aux baſtions, réſolurent de faire une ſortie pour s'emparer de cette batterie. Les ordres furent donnés le même jour à 4000. hommes d'Infanterie, ſoutenus de 800. chevaux, de ſe poſter dans les endroits qui leur avoient été aſſignés, pour être prêts d'agir au premier ſignal. Ils fondirent en effet ſur les travailleurs de la droite où étoit la batterie, pendant qu'il ſe faiſoit une fauſſe attaque à la gauche pour couvrir le but de celle-ci. Les travailleurs, pour la plûpart, furent tués & le reſte mis en fuite, de même que les troupes

pes deſtinées à les ſoûtenir ; on ſe rendit enfin maître de cette batterie, qui auroit été tranſportée dans le corps de la Place, ſi les Soldats ne s'étoient trop hâtés de briſer les affuts ; mais on n'eut que le temps d'enclouer environ douze piéces de canon, & quelques mortiers, outre trois piéces qui furent enlevées & traînées dans la Ville, avec un drapeau qui fut pris ſur les troupes qui montoient la tranchée. Cet avantage ne fit qu'animer les aſſiégés à combler & à ruiner les travaux des aſſiégeans. Ils s'apperçurent qu'un corps conſidérable d'Autrichiens s'approchoit pour venir les charger ; ils n'eurennt d'autre parti à prendre que celui de ſe raſſembler pour faire leur retraite ; mais les Autrichiens les ayant joints, ils furent forcés de faire volte-face, & ils repouſſerent, la bayonnette au bout du fuſil, tout ce qui ſe preſenta devant eux avec une valeur inexprimable. Ils firent trois cent priſonniers, du nombre deſquels étoit le Baron de Coſa, Colonel du Régiment de Braun ; & ils ſe retirerent en bon ordre, à la faveur & ſous

le

le canon de la Place, avec une perte d'environ cent cinquante hommes, tant tués que bleſſés ; mais il reſta plus de trois cent hommes du côté des Autrichiens. Une action de cette vigueur fit prendre au Grand-Duc de plus juſtes précautions. Il redoubla les poſtes, & ſe tint ſi bien ſur la défenſive, que le 20. les aſſiégés ayant voulu tenter une nouvelle ſortie, ils furent preſqu'auſſi-tôt repouſſés ; le 21. ils en firent une troiſiéme qui fut plus heureuſe, ayant emporté une redoute & un moulin où les Autrichiens s'étoient retranchés, où ils tinrent ferme pendant aſſez long-temps, & qu'ils n'abandonnerent qu'après une opiniâtre réſiſtance, qui leur couta plus de deux cent hommes. Le 22. à trois heures après-midi, dans le moment que le Grand-Duc ſe levoit de table, on vint lui donner avis qu'on voyoit un grand nombre de troupes ſur les murailles de Prague. Ce Prince monta ſur une hauteur, & avec une lunette-d'approche il découvrit diſtinctement un corps d'armée d'environ 12000. hommes qui ſe diſpoſoit à quelqu'entrepriſe conſidé-

ſidérable. Il apperçut auſſi le drapeau rouge, que les aſſiégés avoient arboré comme un préſage aſſûré d'une ſanglante ſortie. Le Grand-Duc ordonna qu'on fit avancer du Camp quelques Régimens d'Infanterie, pour ſoutenir les troupes qui étoient dans les approches & qui gardoient les batteries.

Vers les quatre heures du ſoir, les François, commandés par le Duc de Biron, s'étendirent ſur la droite & ſur la gauche, & fondirent en pleine courſe dans les approches ; ils culbuterent & renverſerent les travailleurs & les troupes de la tranchée, maſſacrant ſans quartier tout ce qui s'offroit à eux. Leur attaque fut ſi bruſque & ſi impétueuſe, qu'ils pénétrerent juſqu'à la premiere parallele, du côté du retranchement Suédois ; ils renverſerent les gabions, comblerent quelques toiſes de travaux, s'emparerent d'une batterie de canon, dont ils encloüerent une partie & firent tranſporter l'autre, prirent trois drapeaux, & firent plus de deux cent priſonniers, du nombre deſquels étoit le vieux Général Monti, qui commandoit l'artillerie & les Ingénieurs.

génieurs. Après un avantage ſi marqué, ils auroient ſans doute dû ſe retirer ; mais emportés par cette ardeur, ſi ordinaire aux François, ils s'engagerent plus avant qu'ils n'auroient dû, & furent arrêtés au milieu de leur courſe par un corps de troupes que le Grand-Duc faiſoit avancer de ſon Camp. On en vint de nouveau aux mains; le Régiment de Navarre chargea, la bayonnette au bout du fuſil, ſur deux régimens de Dragons Autrichiens qui avoient mis pied à terre. Il s'y fit un grand carnage ſans tirer un coup. Le régiment Hongrois de Szirmay ſe diſtingua beaucoup du côté des Autrichiens, ayant chargé l'Ennemi en flanc le ſabre à la main, & fait plier le régiment du Roi ; enfin, après environ deux heures d'un combat très-vif, pendant lequel le canon de la Place ne ceſſa de tirer ſur les aſſiégeans, les François furent obligés de ſe retirer, ne pouvant plus ſoutenir l'effort des Autrichiens dont le nombre groſſiſſoit à tout moment, & qui recevoient continuellement des troupes fraîches de leur Camp.

Cette

Cette ſortie ſera ſans doute mémorable dans tous les ſiécles. Non-ſeulement les aſſiégés ruinerent les travaux des aſſiégeans, mais ils leur livrerent un combat de près de deux heures, qui pourroit paſſer pour une bataille, dans lequel ils firent des prodiges de valeur. Enfin, cédant au nombre & à la néceſſité de rentrer dans la Place, ils battirent en retraite juſqu'aux portes de la Ville, emmenant du canon, des drapeaux & des priſonniers: ce qui eſt, ſelon les gens du métier, le plus grand avantage qu'on puiſſe remporter dans ces ſortes d'occaſions.

Pendant cette furieuſe ſortie, les Maréchaux de Broglio & de Belle-Iſle étoient au haut du rempart à découvert, dans un endroit où les balles pleuvoient de tous côtés. Ils ne ſe retirerent qu'après avoir vû rentrer les troupes. Ils donnerent une attention particuliere aux bleſſés, & firent beaucoup de politeſſes aux Généraux Autrichiens, ſur tout au vieux Général Monti.

On comprend aiſément qu'une action auſſi vigoureuſe ne put ſe faire

ſans

ſans perdre du monde. Les François y perdirent environ 600. hommes, & 300. qui furent legérement bleſſés. Le Comte de Teſſé fut du nombre des morts; les Ducs de Biron & d'Eſtrées furent bleſſés, de même que le Prince des Deux-Ponts, jeune Seigneur de 17. à 18. ans, qui fit des merveilles à la tête de ſon Régiment d'Alſace. Du côté des Autrichiens, 500. hommes furent tués, 6. à 700. bleſſés, outre les priſonniers; le Baron de Lindenſels, Colonel-Commandant du Régiment de Wolfenbuttel, fut tué, de même que le Marquis de Botta, Major du Régiment de ce nom. Le premier étoit un Officier de mérite, qui fut fort regretté. Parmi les bleſſés, les principaux étoient le Comte de Wiedt, Colonel en ſecond du Régiment de Marchulli, & le Colonel Bénéda. Les François ne perdirent ni drapeaux ni étendarts. Le lendemain il y eut une ſuſpenſion d'armes pour enterrer les morts; les aſſiégeans continuerent à faire un feu terrible de leurs batteries pour ruiner celles des aſſiégés. Ils y réuſſirent; mais pendant la nuit

nuit les aſſiégés travailloient avec une ardeur incroyable à les rétablir, & le lendemain c'étoit à recommencer.

Depuis l'action du 22. les François ne firent plus que de petites ſorties, où il ne ſe paſſa rien de remarquable. Il y avoit une brêche au baſtion de Strohoff, peu conſidérable à la vérité; mais on eſpéroit de l'élargir en peu de temps, au moyen de l'artillerie qui le battoit en ruine. Les aſſiégés commencérent à manquer de poudre; ils la ménageoient autant qu'il leur étoit poſſible. Il y avoit trois mois qu'ils étoient enfermés dans la Place, & depuis trois ſemaines ils n'avoient plus un grain de ſel. Ils achetoient une poule un ducat, & payoient cent ſols d'une livre de beurre. Enfin, la cherté étoit montée à un ſi haut point, & la diſette étoit ſi grande, que les Soldats exténués de faim & de fatigue, n'étoient plus ſoûtenus que par leur courage. C'eſt une choſe admirable que plus de vingt mille hommes ayent mieux aimé périr, que de faire une démarche qui eut pu rendre leur courage douteux; quoi qu'une capitulation eût

ſûre-

ſûrement du être excuſée par les circonſtances où ſe trouvoit l'armée, & qu'elle fut authoriſée par les loix de la guerre. C'eſt donc une juſtice que tout honnête homme doit à cette brave Garniſon, qu'elle a fait tout ce qui ſe peut humainement, ſoit par rapport à la valeur, ſoit à l'égard de la patience dans les travaux d'un long & pénible ſiége. On voit quelquefois le même courage, la même réſolution dans un certain nombre d'hommes; mais que cela ſe trouve dans toute une armée, c'eſt une choſe dont l'Hiſtoire ne nous fournit aucun exemple.

Dès le commencement de Septembre, le Grand-Duc & le Prince Charles commencerent à ſe défier du ſuccès de leur entrepriſe. Mais ſur tout quand ils apprirent que M. de Maillebois étoit en marche pour venir au ſecours des aſſiégés, ils renouerent alors leurs Conférences avec M. de Belle-Iſle; mais celui-ci parla d'un tout autre ton. Il déclara, * „ Que les choſes „ n'é-

* Le Maréchal de Belle-Iſle refuſe de ſortir de Prague.

„ n'étoient plus dans le même état „ qu'auparavant; que l'armée de M. de „ de Maillebois changeoit beaucoup la „ face des affaires, & qu'il n'étoit plus „ queſtion d'évacuer la Bohême, mais „ de la défendre; que les troupes du „ Roi étoient encore les mêmes; qu'el- „ les avoient encore le même cœur & „ la même fermeté; qu'elles ne vou- „ loient devoir qu'à leur valeur le bé- „ néfice de leur liberté; & qu'elles „ étoient trop aigries des conditions „ qu'on leur avoit voulu preſcrire, „ pour entendre à une capitulation, „ qui auroit l'air d'une grace mendiée; „ qu'enfin, il n'avoit plus lui-même „ aucun pouvoir de traiter ſur les „ points propoſés auparavant.

Sur cela les attaques redoublerent; on acheva une ſeconde parallele, & on continua à battre en bréche; mais ſans beaucoup d'effet. Le Maréchal de Belle-Iſle, à ſon retour de la Conférence, fit ſçavoir à tous les Officiers, que le Grand-Duc lui avoit fait offrir les conditions qu'il avoit demandé environ deux mois auparavant pour l'évacuation de Prague & de Bohême,

me, mais qu'il les avoit rejetté, ſçachant bien que M. de Maillebois marchoit à leur ſecours. Le bruit de cette marche ſe répandit le même jour dans Prague. Les Soldats pleins de joie & d'eſperance, couroient par les ruës en criant : *Vive le Roi, vive M. de Maillebois, & périſſent ceux qui vouloient nous mener priſonniers en Hongrie.*

L'on dût la réſolution qui fut priſe peu après de lever le ſiége, aux conſeils du Comte de Kevenhuller, qui commandoit en Baviere, & qui avoit écrit plus d'une fois à la Reine & au Grand-Duc, que la marche de M. de Maillebois n'étant point une choſe douteuſe, il n'étoit plus queſtion de perdre le temps devant Prague ; mais qu'il falloit marcher ſur les Frontieres de la Baviere, pour être à portée de ſoûtenir l'armée qui étoit dans cet Electorat, & de diſputer en même-temps le paſſage des Gorges, par où l'armée Ennemie devoit paſſer pour pénétrer juſqu'à Prague ; & que ſuppoſé que l'Ennemi eût quelque deſſein ſur l'Autriche, on ſeroit par-là dans une poſition à pouvoir rompre ſes meſures &

à profiter des fautes qu'il pourroit faire ; & que s'il prenoit le parti d'aller en Bohéme, on pourroit par-là l'embarraſſer beaucoup.

* Le huitieme de Septembre M. Koch, Secrétaire du Cabinet de la Reine de Hongrie, arriva à l'armée avec des dépêches qui donnerent lieu à la tenuë d'un Conſeil de Guerre, où il fut réſolu de ſuivre le Plan du Comte de Kevenhuller. Le même jour on fit de petits détachemens de cavalerie pour aller dans tous les Villages aux environs de Prague ſignifier aux payſans de ſe retirer en deux fois vingt-quatre heures à trois lieuës de cette Capitale, & d'emporter avec eux tout ce qu'ils avoient de denrées & de meubles, parcequ'on avoit réſolu de brûler tout ce qu'ils laiſſeroient pour que l'Ennemi n'en profitât pas. Quelques durs que fuſſent ces ordres, il fallut pourtant y obéir. On commença à tranſporter l'artillerie à Piſſeck ; & à meſure que le canon diminuoit, on redou-

* Les Autrichiens levent le ſiége de Prague.

redoubloit de vîteſſe pour tirer avec ceux qui étoient encore en batterie. Mais les François bien informés des deſſeins de leurs Ennemis, ne ſe mirent pas beaucoup en peine de ce feu, quoiqu'il fut très-violent. Il diminua viſiblement le 12. le 13. & le 14. il n'y avoit plus qu'une batterie devant Prague; toute l'armée ſe mit le même jour à cinq heures du matin en marche, vers Braun & Pilſen. Comme le Prince Charles & le Grand-Duc eſpererent pouvoir revenir devant Prague, ils avoient laiſſé en attendant quelques Régiments de troupes legéres pour bloquer cette Ville; mais l'armée ne fut pas plutôt à une certaine diſtance, que les portes de Prague furent ouvertes, & que les partis François commencerent à battre l'eſtrade: il y eût pluſieurs petites rencontres entr'eux & les Huſſards: l'avantage fut tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Mais le ſuccès décidé étoit toujours pour les François, puiſqu'ils avoient obligé les Autrichiens à lever un ſiége qui les avoit mis à la veille d'etre trop heureux de pouvoir ſortir ſans quelqu'eſpéce

qu'eſpéce de deshonneur, d'une Ville & même d'un Royaume qu'ils avoient conquis avec une gloire que toute la Nation vouloit partager.

La joye que l'Empereur devoit reſſentir de cette nouvelle, étoit rallentie par la continuation de ſes mauvais ſuccès en Baviere. Il fut obligé d'y envoyer Monſieur de Seckendorff, qui chaſſa les Autrichiens de Landshut & de Munich, * pendant que Monſieur de Maillebois alloit au ſecours de Prague. Son armée campa à Amberg, dans le Haut-Palatinat, le même jour que le ſiége fut levé. L'Angleterre & la Reine de Hongrie agiſſoient vainement auprès des Etats-Généraux, pour les engager à s'oppoſer à la marche de l'armée du Maréchal de Maillebois. Le Roi avoit déclaré qu'il y avoit plus d'un mois que la réſolution d'envoyer une nouvelle armée en Allemagne étoit publique; qu'il n'avoit tenu qu'à la Cour de Vienne d'en arrêter la marche, & d'é-

* Le Maréchal de Maillebois marche au ſecours de Prague.

d'épargner le ſang qui avoit été répandu à Prague, ſi elle avoit été dans des diſpoſitions pacifiques.

Mais que le ſilence de la Cour de Vienne l'ayant forcé à laiſſer continuer la route à ſon armée, commandée par le Maréchal de Maillebois, & étant à la veille d'entrer en Bohême, le Roi & l'Empereur pourroient ſe tenir dégagés de toutes leurs promeſſes ; mais que préférant cependant la Paix à toute autre conſidération, il n'avoit pas fait de difficulté d'accepter les propoſitions faites par M. le Marquis de Stainville, au nom du Grand-Duc. Le Roi ajoutoit, qu'il ſe flatoit de n'en être pas deſavoué par l'Empereur : mais que comme les momens étoient prétieux, & qu'il étoit eſſentiel de prévenir certaines circonſtances, qui pourroient rendre les voyes de réconciliation plus difficiles, il adreſſera dès aujourd'hui ſes ordres & ſes inſtructions à MM. les Maréchaux de Broglio & de Belle-Iſle, ſi on veut laiſſer paſſer le Courier qui en ſera porteur, afin de convenir de la forme de l'évacuation de la Bohême par l'armée

mée qui eſt dans Prague, tant par raport à la route, que par rapport aux ſubſiſtances dont elle aura beſoin, & aux facilités qui ſeront jugées néceſſaires pour le tranſport des munitions de guerre & de bouche, & généralement de tous les effets qui appartiendront au Roi, ou aux Officiers de ſes troupes; à condition qu'il ſera remis aux Maréchaux de Broglio & de Belle-Iſle, de pareils ordres de la Reine de Hongrie, pour la reſtitution & la poſſeſſion paiſible de la Baviere, & pour l'évacuation de la ville de Paſſau, enſorte qu'il puiſſe les envoyer au Maréchal de Maillebois, qui les fera tenir directement au Général Kevenhuller. Le Roi promettoit de plus, que M. de Maillebois diſcontinueroit ſa marche vers la Bohême, & qu'il en ſortiroit, au cas qu'il y fut déja entré, auſſitôt que les Maréchaux de Broglio & de Belle-Iſle l'informeroient que tout ſeroit d'accord.

Les Etats-Généraux contens des propoſitions de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ne crurent pas à propos d'entrer dans les vuës de la Cour de Vienne

ne & de Londres, & M. de Maillebois continua ſa marche juſques dans le Cercle d'Egra. Il ne lui fut pas difficile d'y entrer ; mais pour pénétrer de-là dans celui de Prague, il falloit traverſer les Montagnes du Cercle de Saatz & les Défilés de Caaden, & faire plus de 25. milles d'Allemagne dans un Pays ruiné, où il n'y avoit ni pain ni fourage. Il eſt vrai qu'on côtoyoit la Saxe à gauche, & que l'on avoit la communication libre avec cet Electorat. Mais on n'en étoit pas mieux pour cela, vû que l'incertitude des affaires & le mauvais état de celles des François, obligerent la Cour de Dreſde à de grands ménagemens envers la Reine de Hongrie : de ſorte que les Milices de cet Electorat, jointes à divers corps de Cavalerie, étoient poſtés ſur les Frontieres, & le Général Diemar qui les commandoit, avoit ordre d'empêcher les tranſports des vivres hors des terres de Saxe, & de s'oppoſer aux François, au cas qu'ils en approchaſſent pour en acheter. On alléguoit pour raiſon, la cherté inévitable que cela apporteroit dans le Pays ;

& véritablement la Saxe n'auroit pu, ſans s'incommoder beaucoup, fournir des vivres à 50000. hommes, & elle étoit abſolument hors d'état de donner des fourages ſuffiſans pour tant de chevaux. Il eſt bien vrai qu'étant maître de la Fortereſſe d'Egra, on pouvoit tirer quelques ſecours de la Baviere; mais ce ne pouvoit être que peu de choſe, vû l'état où étoit ce Pays; de-plus, M. de Maillebois n'auroit pas plutôt été enfoncé dans le Cercle de Saatz, que le Prince Charles auroit envoyé un gros corps de Barbares qui auroient pu ſe poſter entre Egra & ſon Armée, & par-là lui couper la communication avec cette Place & le Haut-Palatinat. Il n'étoit donc pas poſſible de s'engager trop avant, ſans hazarder le ſalut d'une Armée déja haraſſée de fatigue, & qui ne ſubſiſtoit depuis pluſieurs jours qu'avec beaucoup de peine & de difficulté. On a publié bien des diſcours contre M. de Maillebois; mais eſt-il poſſible qu'un Général auſſi brave & auſſi conſommé dans la guerre, ait laiſſé 20000. braves Soldats dans le danger

danger éminent, dont il ſembloit pouvoir les tirer ; qu'il ait ruiné de gayeté de cœur l'Armée qu'il commandoit, par des marches inutiles ; en un mot, qu'il ait ſacrifié une ſolide gloire, ſans de fortes raiſons (mais dans leſquelles un certain Public ne veut jamais entrer) il y auroit bien des choſes à dire là-deſſus, mais qui ne me paroiſſent pas trop être de mon ſujet. Je dis ce qui me paroît juſte & raiſonnable ; du reſte chacun peut croire ce qu'il voudra. Je ne prétends point gêner les opinions, & je n'ai pas la vanité de préférer la mienne à celle des autres.

Je crois ſimplement que tout le crime du Maréchal de Maillebois eſt de n'avoir pû lever les obſtacles qui ſe rencontroient dans ſa marche vers Prague. Je dis ce que je crois, & cela doit ſuffire. Il y en a d'autres qui alléguent les ordres de la Cour ; mais en bonne-foi M. de Maillebois ſeroit-il excuſable ? Je crois que la déférence qu'un Général d'Armée eſt obligé d'avoir pour les volontés du Prince, ne doit pas lui lier les mains & le pouvoir de faire un coup qui paroiſſoit

roiſſoit auſſi infaillible & auſſi déciſif. Je me perſuade facilement que la volonté du Roi, toute ſouveraine qu'elle eſt, dépend toujours des circonſtances & des conjonctures, que toute la prudence humaine ne peut prévoir. Les vents ſur la mer ; le temps, les lieux & les occaſions ſur la terre, ſe moquent des réſolutions du cabinet. Enfin une obéïſſance trop ſcrupuleuſe qui fait perdre une occaſion, eſt un reſpect fort mal entendu. D'où vient d'ailleurs les habiles Généraux qui ſuivent les ordres de la Cour, ſont-ils ſi heureux dans leurs deſſeins ? Cette Cour eſt-elle plus aveugle à l'égard des premiers, plutôt que pour les derniers ? La véritable raiſon eſt je crois que les grands Généraux envoyent des Mémoires à la Cour aſſez juſtes, pour n'en recevoir que de bons ordres ; au-lieu que les autres donnent des lumieres ſi incertaines, qu'elles ne ſçauroient la guider ; ainſi c'eſt moins aux ordres de la Cour qu'il faut s'en prendre, qu'à ceux qui les reçoivent. Revenons cependant au Prince Charles, qui n'oublioit rien pour faire naître des diffi-

difficultés, dans le deſſein d'arrêter la marche de l'Armée Françoiſe. Les Huſſards la harceloient continuellement, & il avoit envoyé quatre à cinq mille Barbares à Ellenbogen, pour reſſerrer de plus en plus les François ſur leur droite. Ce fut dans ces circonſtances que le Maréchal de Borglio ſortit de Prague avec près de douze mille hommes pour ſe porter aux environs de Toplitz, où la jonction devoit ſe faire; par ce mouvement il abbrégeoit le chemin à M. de Maillebois. Il paroît par cette manœuvre que les Généraux François n'avoient pas perdu l'eſperance de pouvoir conſerver la Bohême, puiſqu'il auroit été auſſi facile à M. de Broglio, en abandonnant tout-à-fait Prague, de venir joindre M. de Maillebois, pendant que celui-ci faiſoit tête à l'Armée du Prince Charles. Rien n'eut pu l'en empêcher: le corps de Huſſards, qui occupoit les poſtes aux environs, n'étoit pas d'une force à l'incommoder; mais ſoit qu'il ſe flatât de pouvoir conſerver Prague, & d'obliger les Autrichiens à en venir à une Bataille, où il auroit été

ſupérieur après la jonction projettée, ſoit qu'il crut les obſtacles qui s'offroient à M. de Maillebois beaucoup moindres qu'ils n'étoient en effet, il attendit tranquillement à Toplitz un ſecours qui ne vint point. M. de Maillebois eſſaya néanmoins de pénétrer plus avant ; il détacha M. le Comte de Saxe avec la réſerve, pour chaſſer les Pandoures d'Ellenbogen. Ce Seigneur n'eut pas plutôt paru, que les Barbares demanderent à capituler : il leur permit de ſe retirer où ils voudroient, avec tout ce qui leur appartenoit ; mais après divers mouvemens qui n'aboutirent à rien, M. de Maillebois revint tout-d'un-coup ſous Egra, d'où il reprit la route du Haut-Palatinat, ſans avoir donné le moindre ſecours aux Troupes qui avoient défendu Prague. Sur l'avis que M. de Broglio en eut, il laiſſa quelques Troupes dans le Cercle de Léthoméritz, pour aſſûrer la communication avec la Saxe, & renvoya le reſte à Prague, après quoi ayant traverſé l'Electorat de Saxe, il ſe rendit en Baviere, où M. de Maillebois marchoit avec ſon Armée,

Armée, toujours obſervé par celle du Prince Charles, qui avoit fait faire un détachement conſidérable, ſous les ordres du Prince de Lobkowits, pour aller reſſerrer Prague, afin que les Troupes Françoiſes qui y étoient ne lui échappaſſent pas.

L'Armée du Maréchal de Maillebois étoit ſi fatiguée des mouvemens qu'elle avoit faits, & elle avoit tant ſouffert de la diſette des vivres, que la plûpart des Soldats ſe trouvoient, ou fort foibles ou fort malades : il en étoit mort quantité ſur la route ; de ſorte qu'en arrivant ſur le Danube, cette Armée ſe trouva diminuée de ſix mille hommes.

Le Prince Charles marchoit de ſon côté vers le Danube, côtoyant la gauche des François, & obſervant de mettre toujours l'Autriche derriere lui pour la couvrir, & ſur tout la Ville de Paſſau, qui en eſt comme la clef. L'Armée Françoiſe paſſa le Danube le 12. de Novembre, & le 18. du même mois le Maréchal de Broglio en prit le commandement ; M. de Maillebois ſe diſpoſa de ſon côté à retourner en France.

Les Autrichiens paſſerent auſſi le Danube, & s'avancerent vers la droite de l'Iſer. Les François ſoupiroient après des quartiers-d'hyver ; leur Cavalerie étoit entierement ruinée, & leur Infanterie étoit ſur les dents. On les mit dans des cantonnemens, entre l'Iſer & le Danube. Pendant qu'ils ſe repoſoient, le Prince Charles ne reſtoit pas oiſif ; il s'empara de Deckendorff ſur le Danube, & de Landaur ſur l'Iſer, où il fit 500. hommes priſonniers de guerre ; mais l'Ennemi reprit ces deux poſtes, & obligea le Prince Charles à ſe rapprocher de Scharding & de Paſſau. Ce Prince fit un gros détachement, commandé par M. de Berenklau, * pour aller s'emparer de Braunau. Le Maréchal de Seckendorff avoit fait fortifier ce poſte, & le couvroit avec ſes Bavarois ; mais à l'approche du Général Autrichien, il jugea à propos de ſe retirer : il envoya cependant demander du ſecours à M. de Broglio ; ce Maréchal

* Les Autrichiens ſont obligés de lever le Siége de Braunau.

thal fut quelques jours à raſſembler un corps de Troupes ſuffiſant pour cette expédition ; & pendant ce temps-là les Autrichiens battoient la Place avec beaucoup de vigueur : ils donnerent deux aſſauts au Baſtion de Simbach ; mais ils furent repouſſés ; leur Artillerie jettoit force bombes & boulets rouges dans la Ville, qui en fut à demi ruinée. Le ſecours demandé par le Maréchal de Seckendorff, parut enfin, & s'étant joint à la petite Armée des Bavarois, on marcha en avant. A peine l'avant-garde des François parut-elle, que les Autrichiens ſe diſpoſerent à lever le ſiége ; de ſorte qu'après avoir fait partir leur canon, ils abandonnerent leurs poſtes & ſe retirerent avec aſſez de hâte à Altheim : les deux Maréchaux entrerent dans Braunau, & ſe rendirent de-là à Simbach, où l'Ennemi avoit eu ſon principal poſte. M. de Seckendorff avoit grande envie d'attaquer le Général Berenklau ; & perſuadé que l'occaſion étoit favorable, il preſſa M. de Broglio de concourir à ce projet ; mais ce Maréchal lui allégua la rigueur de la

la ſaiſon, la fatigue des Troupes Françoiſes, & d'autres raiſons, dont M. de Seckendorff ne parut pas ſe contenter. Ce furent-là les premieres étincelles de cette méſintelligence, qui éclata enſuite entre ces deux Généraux, & qui fut ſi funeſte à la Baviere. Les François, contens d'avoir fait lever le ſiége de Braunau, s'en retournerent dans leur quartier, entre l'Iſer & l'Inn. Quelques autres Troupes de cette Nation, ſous les ordres du Comte de Saxe, cantonnoient au-delà du Danube. M. le Comte de Saxe, qui n'avoit pas approuvé tous ces mouvemens, s'en plaignit par la Lettre ſuivante.

» Monſieur, quoique mes avis n'ayent
„ pas prévalu, je ſuis trop attaché au
„ ſervice du Roi, pour garder le ſi-
„ lence dans la conjoncture préſente;
„ l'idée d'aller ſur l'Inn eſt une chimé-
„ re; l'Inn n'eſt pas une Riviere qu'on
„ puiſſe paſſer à la vuë de 20000.
„ hommes, qui n'ont que douze lieuës
„ de Pays à garder: le reſte des Enne-
„ mis remettroit le blocus devant Pra-
„ gue, & notre brave Armée qui y eſt
„ ſeroit

„ ſeroit priſe : je ne ſçaurois vaincre
„ la douleur que me cauſe une idée ſi
„ affligeante ; d'ailleurs tous nos che-
„ vaux ſont hors d'état d'aller, & l'Ar-
„ mée périra de fatigue, ſur tout dans
„ une ſaiſon auſſi avancée que celle où
„ nous ſommes.

„ Il y auroit une poſition à pren-
„ dre, ce ſeroit de nous cantonner
„ derriere Naab, la droite de notre Ar-
„ mée au Danube, le Quartier-Géné-
„ ral à Amberg, & la gauche tirant
„ vers Egra ; vous pouvez tirer vos
„ ſubſiſtances par le Danube, Nurem-
„ berg, & la Franconie. Les Ennemis
„ ne peuvent s'établir entre la Bohê-
„ me & le Naab, parce que le pays eſt
„ trop pauvre pour qu'ils y puiſſent
„ vivre. Ils ſeront donc obligés de ſub-
„ ſiſter dans la Bohême à une diſtance
„ ſuffiſante, pour que vous puiſſiez
„ être avertis à temps de leurs mou-
„ vemens ; vous conſervez ainſi une
„ poſition qui en impoſe à toute l'Al-
„ lemagne. L'événement de la guerre
„ n'eſt pas décidé & tient tous les eſ-
„ prits en ſuſpens. Enfin, ſi le Roi veut
„ que ſon Armée ſe rapproche du Rhin,

„ on

„ on a le temps de faire des Magazins,
„ des arrangemens & des marches ſur
„ pluſieurs colomnes, par cantonne-
„ ment. Les Princes d'Allemagne peu-
„ vent éxiger de la Reine d'Hongie
„ de ne pas ſuivre notre Armée, pour
„ éviter la ruine de leur Pays, ce qui
„ conſervera nos Troupes & les mettra
„ en état d'arriver en bon ordre ſur le
„ Rhin. Sans ces précautions, nous
„ ſerons obligés de camper & de fou-
„ rager. Nous réveillerons les Habi-
„ tans des pays par leſquels nous paſ-
„ ſerons, & nous perdrons notre Ar-
„ mée. Voilà ce que j'ai cru de mon de-
„ voir de vous repréſenter. J'ai l'hon-
„ neur d'être, &c.

Signé, MAURICE DE SAXE.

Ces ſages précautions ne furent pas cependant ſuivies.

Les Autrichiens ſe virent aſſez tranquilles le reſte de l'hyver en Baviere, & les François ne les inquiéterent pas beaucoup; mais en revanche il ſe paſſa des choſes mémorables en Bohême. M. de Broglio avoit laiſſé avant ſon départ (comme je l'ai déja dit) quelques Troupes dans le Cercle de Léthoméritz,

méritz, & environ huit cent hommes dans la Ville de ce nom, aux ordres du Marquis d'Armentiéres, le tout pour favoriſer le paſſage du peu de vivres que M. le Comte Deſalleurs, Miniſtre de France en Saxe, envoyoit à la Garniſon de Prague. Le Prince de Lobkowits, détaché par le Prince Charles pour bloquer cette Capitale, envoya le Comte de Winceſlas Wallis avec cinq mille hommes & du canon, pour chaſſer les François de Léthoméritz. * La choſe n'étoit pas bien difficile, Léthoméritz n'a aucune fortifiation; & tout ce que les François y avoient pû faire pour ſe couvrir, ſe réduiſoit à quelques traverſes dans un méchant foſſé ſec; & pour comble de malheur, ils n'avoient pour toutes armes que leurs fuſils & leurs bayonnettes; pas un ſeul canon ni mortier: néanmoins quand le Comte de Wallis les fit ſommer de ſe rendre, ils répondirent qu'ils vouloient ſe défendre, & ſe défendirent en effet pendant ſix jours,

* Priſe de Léthoméritz par les Autrichiens.

jours, au bout deſquels ils furent contraints de céder à des forces ſi ſupérieures, & de ſigner une Capitulation, qui portoit en ſubſtance.

» I. Que la Garniſon ſe rendroit priſonniere de guerre.

» II. Qu'elle ſortiroit par la Porte-Neuve, avec tous les honneurs de la guerre, & mettroit enſuite bas les armes.

» III. Que les Officiers conſerveroient leurs équipages.

» IV. Qu'on ne prendroit au Soldat, depuis le Sergent, que les armes.

» V. Qu'on fourniroit la ſubſiſtance aux malades que la Garniſon ſeroit obligée de laiſſer en arriere.

„ VI. Que la Garniſon ſeroit eſcortée par des Troupes réglées, & non par des Milices Hongroiſes, ni des Croates.

„ VII. Que les Officiers des Vivres, les Chartiers, ainſi que les Officiers de l'Hôpital, Chirurgiens, Apotiquaires, ſuivroient la Garniſon; mais qu'il ſeroit pourtant permis d'en laiſſer quelques-uns pour le ſervice des malades.

„ VIII.

„ VIII. Que la Garniſon ne ſeroit „ pas conduite en Hongrie.

„ IX. Que le jour étant trop avan- „ cé pour évacuer la Ville le 25. de „ Novembre, on l'évacueroit le 26. à „ huit heures du matin.

„ X. Qu'on accorderoit à la Garni- „ ſon de prendre les proviſions néceſ- „ ſaires pour quatre jours; ſçavoir, une „ livre de viande, une ration de pain, „ & deux livres de ris par homme.

„ XI. Qu'on permettroit aux Offi- „ ciers de s'en aller ſur leur parole.

Cet Article étoit remis à l'approbation de M. de Lobkovvitz.

„ XII. Qu'on ordonneroit douze „ chariots pour le tranſport des équi- „ pages.

„ XIII. Que la Garniſon remettroit „ les Magazins dans l'état où ils „ étoient, ſans aucune exception: „ que la Garniſon de Teſchen ne dé- „ pendant point de celle de Létho- „ méritz, on ne pouvoit s'engager à „ rien, par rapport à elle.

* Les Huſſards que le Prince Char- les

* Nouveau Blocus de Prague.

les avoit laiſſés aux environs de Prague pour tenir cette Ville bloquée, avoient été fort mal menés par les François, qui les avoient chaſſés de leurs poſtes avec perte, & obligés de s'éloigner à plus de ſix lieuës de cette Ville. Ce ſuccès avoit favoriſé l'entrée de quelques proviſions. Mais le Prince de Lobkowitz étant venu avec près de 20000. hommes, les affaires changerent de face. Les Troupes Françoiſes, poſtées dans le Cercle de Léthoméritz, furent faites priſonnieres de guerre ; la communication avec la Saxe fut entierement coupée ; les poſtes abandonnés par les Huſſards aux environs de Prague, repris, & la Ville bloquée plus étroitement que jamais.

On eut bien-tôt conſumé le peu de vivres qu'on y avoit amaſſé. Il fallut commencer à faire ſortir des détachemens, pour aller enlever tout ce qu'il étoit poſſible de trouver dans un hyver auſſi rude & dans un Pays abîmé. Il falloit cependant arracher à l'Ennemi le peu qui reſtoit. Il faiſoit un froid preſqu'égal à celui de 1740. Le peu de bois qu'il y avoit à Prague ayant été

été bien-tôt conſumé, le Soldat tranſi de froid & exténué de faim, avoit à peine la force de faire le ſervice ordinaire.

La Cour de France bien perſuadée de l'impoſſibilité de conſerver la Bohême depuis la retraite de M. de Maillebois, envoya ordre enfin à M. de Belle-Iſle d'évacuer Prague, & de ſauver l'Armée à quelque prix que ce fut. Ce Général cacha ſoigneuſement cet ordre, & fit au-contraire toutes les démarches néceſſaires, pour perſuader à l'Ennemi qu'il comptoit paſſer l'hyver à Prague, & qu'il vouloit attendre que le retour de la belle ſaiſon amenât quelque changement favorable. L'Ennemi n'eut pas de peine à donner dans ce panneau; il n'imaginoit pas que des Troupes fatiguées par un ſiége auſſi long & auſſi meurtrier, & qui avoient d'ailleurs ſouffert toutes ſortes de miſéres, puſſent entreprendre de traverſer, par un froid des plus aigus, une ſi longue étenduë de Pays, dont les Habitans ne leur étoient pas affectionnés, & qui d'ailleurs n'étoient point en état de les favoriſer en rien,

même en-deçà de la Moldau, qui étoit la partie qui avoit le moins ſouffert. Il ne laiſſa que des Huſſards de Feſtititz, poſtés dans les Villages à l'oppoſite. Mais ce qui favoriſa beaucoup M. de Belle-Iſle, ce furent les monceaux de glace, que la Moldau rouloit continuellement, & qui faiſant appréhender à M. de Lobkowitz que les ponts de communication qu'il avoit ſur cette Riviere ne fuſſent briſés ou emportés, l'engagerent à les rompre, ſans cependant pouvoir les rétablir par la ſuite, à moins que de perdre un temps conſidérable, qui auroit été mieux employé à la pourſuite de l'Ennemi. D'un autre côté, 5. à 6000. Huſſards pouvoient en fort peu de temps tomber ſur M. de Belle-Iſle. Ils voltigeoient ſans ceſſe autour de Prague; & il étoit bien difficile de leur dérober la connoiſſance d'une telle entrepriſe, le chemin étant auſſi long. On compte vingt grandes lieuës d'Allemagne de Prague à Egra, par le plus droit chemin: il falloit donc, pour faire prendre le change à l'Ennemi, faire une infinité de détours, paſſer des

Rivieres, dont l'Ennemi avoit détruit tous les ponts, ſurmonter mille autres obſtacles, & ſans n'avoir cependant pour toute ſubſiſtance que très-peu de pain & de l'eau glacée.

Tous ces obſtacles n'arrêterent point le Maréchal; tout malade qu'il étoit, il entreprit & éxécuta cette retraite, qui ſera ſans difficulté un jour auſſi célébre, que celle de ces dix mille Grecs, dont la plume de Xénophon a immortaliſé le courage. Il y aura cette différence remarquable, que de ces dix mille hommes, le froid ne fit périr que deux hommes, & qu'ils n'avoient que quelques Payſans à combattre; au-lieu que pluſieurs centaines de François ont péri par le froid, bien autrement aigu en Bohême, que dans la partie la plus Septentrionale de la Perſe, & qu'ils ont continuellement été aux mains avec des Troupes bien plus féroces que les Soldats d'Artaxercès. Une différence encore très-remarquable, c'eſt que les dix mille Grecs furent cent fois prêts de ſe révolter contre leurs Chefs, & que les François n'ont témoigné que de l'obéïſ-

ſance,

ſance, de la fermeté, & une patience à toute épreuve.

* Le Maréchal de Belle-Iſle ayant tout diſpoſé, & fixé ſa ſortie de Prague à la nuit du 16. au 17. fit courir le bruit qu'il ſe diſpoſoit à aller fourager quelques Villages aux environs de Konigſal. Pour mieux cacher ſon projet, il ordonna que les portes de la Ville fuſſent ouvertes, & qu'on laiſſât entrer tout le monde; mais avec cette précaution qu'on ne laiſſeroit ſortir qui que ce fut, ſous peine de la vie. Cela n'empêcha pas que M. de Lobkowits ne fut informé des diſpoſitions qu'on faiſoit; & les Bourgeois, qui étoient autant d'eſpions, l'inſtruiſirent de tout, excepté du véritable but de ces préparatifs, parce qu'ils l'ignoroient. Tout ſe trouvant prêt, le Maréchal ne fit qu'une colomne de toutes ſes Troupes, qui montoient environ à 14000. hommes, & marcha, fort ſerré, pour aſſûrer ſes bagages & l'artillerie. On ſortit, par la porte Caroline,

* Fameuſe retraite de Prague par le Maréchal de Belle-Iſle.

„ * M. de Broglio m'a remis le com-
„ mandement de l'Armée de Bohéme
„ le 27. Octobre, n'ayant affaire alors
„ qu'à 3. ou 4000. Huſſards, Croates
„ ou Pandoures : mais je n'ai pas joui
„ long-temps de cette liberté ; car le
„ Prince de Lobkowitz eſt arrivé à
„ portée de Prague le 2. Novembre,
„ avec 13. Régimens d'Infanterie, 8.
„ de Cuiraſſiers ou de Dragons, des
„ Croates & des Huſſards ; ce qui joint
„ à ce qui m'environnoit déja, a for-
„ mé un corps de plus de 20000. hom-
„ mes. J'ai été obligé d'abandonner
„ ma communication avec la Saxe &
„ de replier tous mes quartiers. J'a-
„ vois mis à profit les jours de liber-
„ té, ayant remonté près de deux mil-
„ le Cavaliers, Dragons ou Huſſards
„ dans ce petit eſpace de temps ; ce
„ qui m'a mis en état de tenir la cam-
„ pagne, de faire des fourages & d'a-
„ maſſer des ſubſiſtances. Je me ſuis
„ formé des attelages d'artillerie & des
„ caiſſons pour les vivres. L'ordre du
„ Roi

* Lettre du Maréchal de Belle-Iſle, ſur ſa retraite.

„ Roi étoit que je profitaſſe de la pre-
„ miere diverſion que feroit en ma
„ faveur M. le Maréchal de Broglio,
„ dès qu'il auroit pris le commande-
„ ment de l'armée du Danube, pour
„ ramener ici l'armée de Prague. J'ai
„ donc travaillé à me mettre en état
„ de pouvoir marcher d'un moment à
„ l'autre : & que ſi par des contre-temps
„ cette retraite devenoit impoſſible,
„ je puſſe faire ſubſiſter toute l'armée
„ dans Prague juſqu'au Printemps, afin
„ de donner tout le loiſir à la Cour,
„ par la négociation, & à nos armées,
„ par des coups de vigueur, de nous
„ dégager. Cependant tout le mois
„ de Novembre s'eſt paſſé. J'ai en-
„ fin reçu deux ordres conſécutifs de
„ ramener l'armée du Roi. Imaginez-
„ vous, Monſieur, ce que c'eſt que
„ de ſortir une armée par deux por-
„ tes d'une Ville auſſi immenſe que
„ Prague, avec cinq ou ſix mille che-
„ vaux d'équipages, des caiſſons &
„ du pain pour douze jours, trente
„ piéces de canon, tout l'attirail, tou-
„ te la poudre, & les balles & outils....
„ &c. Y ayant autant d'eſpions ſur mes

» démarches que d'habitans ; le Prin-
» ce de Lobkowitz n'ayant d'autre ob-
» jet que de m'affamer d'une part, &
» de m'empêcher de rejoindre nos
» autres armées & Places de l'autre ;
» & ce qu'il y a de pis, me trouvant
» actuellement perclus par mon rhû-
» matiſme, & dans l'impoſſibilité ab-
» ſoluë de monter à cheval, j'ai mis
» en œuvre toutes les ruſes, précau-
» tions & induſtrie dont j'ai pû étre
» capable. Je ſuis parvenu à ſortir
» de Prague comme ſi j'allois faire
» une expédition, & j'ai dérobé 24.
» heures pleines au Prince de Lob-
» kowitz, qui n'étoit qu'à cinq lieuës
» de moi. J'ai percé ſes quartiers, &
» j'ai traverſé dix lieuës de plaines,
» ayant à traîner tous les harras dont je
» viens de vous parler, avec onze mil-
» le hommes de pied & 3250. chevaux;
» M. de Lobkowitz ayant huit mille
» chevaux & dix à douze mille hommes
» d'Infanterie. J'ai d'abord fait une tel-
» le diligence, que je ſuis arrivé aux
» défilés avant qu'il ait pû m'atteind-
» dre ; & ce qui a achevé le ſuccès
» de l'entrepriſe, eſt que je lui ai ca-
» ché

» ché le chemin que j'avois réſolu de
» prendre ; car en effet il avoit fait oc-
» cuper tous les défilés & rompre tous
» les Ponts des deux chemins ordi-
» naires les plus fréquentés, dont l'un
» va paſſer la Riviere d'Egra à Carlsbad
» & de-là à Ellenbogen, &c. & l'au-
» tre, plus à gauche, va par Rako-
» nitz, & tombe à côté de Pilſen, &
» de-là ſur Egra. Mes deux premie-
» res marches ont ſemblé prendre ce
» ſecond chemin ; mais j'en ai pris
» un qui perce entre les deux autres,
» où je n'ai trouvé que les obſtacles
» de la nature. Et je ſuis enfin arrivé
» ici le dixiéme jour, ſans échec,
» quoique j'aye été continuellement
» harcelé de Huſſards en tête, en queuë,
» & ſur mes flancs. Je n'ai perdu que
» ce qui n'a pû ſupporter la fatigue &
» la rigueur inéxprimable du froid,
» qui ont été l'un & l'autre au-delà
» de toute expreſſion. Je crois mê-
» me qu'il n'y a jamais eu d'éxemple
» qu'une armée Françoiſe ait eſſuyé
» rien de pareil.

» Je compte qu'à vuë de pays il a
» péri 7. à 800. hommes, morts dans

„ les neiges, ou reſtés ſans force de
„ pouvoir ſuivre ; & depuis trois jours
„ que je ſuis ici, en voilà plus de 500.
„ que l'on porte à l'Hôpital avec des
„ pieds & des membres gélés. Il a fallu
„ marcher autant de nuit que de jour;
„ & comme le froid & la fatigue ont
„ été communs, les Officiers-Géné-
„ raux n'ont pas été plus épargnés que
„ les autres : les plus heureux ſont
„ ceux qui en ſont quittes pour de
„ gros rhûmes. Je ſuis de ce nombre,
„ avec la fiévre, qui ne m'a pas quitté
„ depuis ſix jours ; ce qui joint à mes
„ autres infirmités & à l'état d'épui-
„ ſement exceſſif où je ſuis de longue-
„ main, m'a mis totalement à bout.
„ Le courage de l'eſprit a pouſſé ma
„ machine au-delà de ſes forces, &
„ je me trouve bien recompenſé par
„ le ſuccès d'une entrepriſe la plus
„ difficile & la plus périlleuſe, & vû
„ toutes les circonſtances, la plus im-
„ portante pour le ſervice du Roi &
„ le bien de la cauſe commune. Je
„ n'ai été entamé nulle part : je n'ai
„ laiſſé que ce qui eſt mort ou n'a pû
„ ſuivre ; j'ai brûlé les voitures de vi-
„ vres

„ vres ou de munitions à meſure qu'el-
„ les ont briſé, en faiſant diſtribuer les
„ charges ; mais mes 30. piéces de
„ canon ſont ici, ainſi que tous les
„ corps de l'Armée. Je les laiſſe repoſer
„ ici quelques jours, après quoi je vais
„ m'allonger dans le Palatinat, où j'at-
„ tendrai les ordres du Roi, en répon-
„ ſe du Courier que j'ai dépêché à la
„ Cour pour apprendre mon arrivée.

„ Je dois vous ajoûter, que pour aſ-
„ ſûrer le ſecret de mon départ, fa-
„ ciliter ma premiere marche, & pour-
„ voir en même-temps à la conſervation
„ d'un fort grand nombre de malades
„ qui étoient à Prague dans nos Hô-
„ pitaux, j'y ai laiſſé une garniſon,
„ compoſée en Officiers & en Soldats,
„ de tout ce qu'il y avoit de convaleſ-
„ cens, de malingres & d'infirmes qui
„ n'auroient pû ſupporter la fatigue de
„ la marche, avec inſtruction à celui
„ que j'y ai laiſſé pour y commander,
„ de ce qu'il devoit faire pour obte-
„ nir la meilleure capitulation qu'il
„ lui ſeroit poſſible huit ou dix jours
„ après mon départ : c'eſt ce qui a été
„ éxécuté. J'apprens par un Officier,

» qu'il vient de me dépêcher, qu'il a
» capitulé le 26. & a obtenu tous les
» honneurs de la guerre, & qu'il ſera
» conduit ici, avec tout ce qui pourra
» être en état de marcher, aux frais de
» la Reine d'Hongrie, juſqu'en cette
» Place.

Tel eſt l'expoſé de M. le Maréchal de Belle-Iſle, & qui en dit plus que toutes les relations que je pourrois en rapporter.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'ordre dans lequel ſe fit cette retraite: ceux-même qui ſont les moins portés à rendre juſtice au mérite, l'ont regardée comme un des chefs-d'œuvre de l'Art Militaire. Il paſſe d'ailleurs pour conſtant, que de toutes les actions qui peuvent arriver dans le cours d'une campagne, il n'en eſt point où l'intelligence & le courage d'un Général paroiſſent davantage, que dans cette opération. L'Hiſtoire nous fournit des exemples de pluſieurs grands Capitaines, qui ſe ſont fait plus d'honneur par une belle retraite, que par pluſieurs victoires; il n'en faut que une bien éxécutée pour immortaliſer.

Toute

Toute admirable cependant que ſoit celle-ci, on eſt fâché de ne la devoir peut-être qu'à une baſſe jalouſie ; mais tel eſt le ſort des Projets dont l'éxécution eſt partagée. Les grandes entrepriſes, diſoit Walſtein, ne peuvent guéres réüſſir, que par la conduite d'un ſeul homme ; elles échoüent ordinairement quand pluſieurs s'en mêlent ; l'autorité s'affoiblit dès qu'elle eſt partagée ; la crainte de la honte, & le deſir de la gloire, nous font agir vigoureuſement quand elles ne regardent que nous. L'Hiſtoire fourmille des malheurs qu'ont cauſés ces partages.

Au fait cependant, le Prince de Lobkowitz, qui n'avoit pas les mêmes raiſons d'admirer l'éxécution du Projet du Maréchal, & piqué d'avoir été trompé, voulut d'abord courir après lui ; mais convaincu qu'il n'y avoit plus moyen de le joindre, il retourna ſur Prague, dont il ſomma M. de Chevert qui y commandoit, de rendre cette Capitale. La réponſe de cet Officier fut, qu'il ne la remettroit qu'à des conditions honorables. Il avoit encore en-

viron ſix mille hommes, dont les deux tiers étoient malades ; mais il menaçoit de mettre le feu à la Ville, & de s'enſevelir ſous les ruines, plutôt que de ſouſcrire à une capitulation honteuſe.

Il y avoit tout à craindre du courage d'un Officier auſſi brave ; d'ailleurs l'armée & l'artillerie Françoiſe, les deux grands objets des Anglois & de la Cour de Vienne, n'étoient plus dans Prague, & il ne convenoit pas de riſquer le ſalut d'une telle Ville pour rien. On convint donc de la Capitulation ſuivante.

* „ I. Nul des habitans, qui ſont „ actuellement dans la Ville de Prague, „ ne ſeront recherchés ni inquietés, „ ſous quelque prétexte que ce ſoit, „ pour le Serment qu'ils ont pû faire, „ ou pour avoir ſervi l'Empereur & „ ſes Alliés, y ayant été obligés par „ force. *Accordé.*

„ II. Tous les Officiers de l'Etat-„ Major, les Officiers des troupes, „ autres

* Capitulation de la Ville de Prague.

„ autres que ceux de la Garniſon Fran-
„ çoiſe ou Impériaux, & la Garniſon
„ en l'état où elle ſe trouve ainſi que
„ tout ce qui en dépend, au ſervice
„ de l'Empereur & de Sa Majeſté Très-
„ Chrétienne, ſortiront avec armes &
„ bagages, & tous les honneurs de la
„ guerre, & ne ſeront ſujets à aucun
„ acte de repréſailles, de quelque na-
„ ture qu'il puiſſe être, & ſous quel-
„ que prétexte que ce ſoit. Ce qui eſt
„ en état de marcher pourra ſortir. „
Cela s'entend pour ce qui eſt de la Garniſon.

„ III. La Garniſon emmenera avec
„ elle tous les effets appartenant à Sa
„ Majeſté Très-Chrétienne, conſiſtant
„ en quarante pontons de cuivre ſur
„ hacquets de rechange, en deux piéces de canon de fonte ſur leurs affûts armés en deux piéces aux armes
„ de Baviere & du côté de Thoring,
„ & en quatre chariots d'artillerie com-
„ compoſés pour l'Infanterie.

Les effets de toute eſpéce, appartenant aux Souverains, reſteront à Prague. Ils ſeront conſignés à l'Officier Royal qui en aura commiſſion.

„ IV.

„ IV. La Garniſon emmenera pa-
„ reillement avec elle tous les grains,
„ farines, pain, biſcuit, uſtancilles de
„ four & de magazins, & généra-
„ ment tout ce qui en dépend, outre les
„ fourage, foin, paille, avoine, orge,
„ ou ſeigle, qui ſe trouveront dans les
„ Magazins ; on pourvoira à la ſub-
„ ſiſtance de la Garniſon pendant la
„ marche, ainſi elle ne pourra toucher
„ ni aux grains, ni aux farines, &c.
„ du Magazin de Prague, lequel ſera
„ conſigné de bonne-foi. *Accordé.*

V. „ Elle emmenera tous les équi-
„ pages des troupes des deux Nations
„ Alliées, & des Officiers, tant abſens
„ que préſens, leurs meubles & effets,
„ de quelque nature qu'ils ſoient, à
„ eux appartenans, les armes dépoſées
„ aux Magazins, les habillemens faits
„ ou en ballots, les harnois & équi-
„ pages de chevaux de toute nature,
„ tant de troupes de guerre, que de
„ l'artillerie & des vivres, ſoit uni-
„ formes ou autres, ſans aucune diſ-
„ tinction.

On ne touchera point aux équipages des Officiers ; mais on ſe promet qu'il n'y aura

ra rien d'entre-mêlé parmi, qui ne ſoit en propriété auſdits Officiers.

„ VI. Tous les Papiers de la Caiſſe „ Militaire, ceux de l'Intendance, „ ceux des Commiſſaires des Guerres, „ ceux des Vivres, ceux des Hôpi- „ taux, & les Papiers de fourniſſement „ de la viande, ſortiront pareillement „ ſous la conduite de ceux qui en ſont „ expreſſément chargés.

Accordé, moyennant une viſite, & qu'il n'y ait rien d'entre-mêlé parmi, qui ſoit au préjudice de la Reine, ou des Etats du Royaume de Bohême.

„ VII. Il ſera fourni des chariots en „ nombre ſuffiſant, attelés chacun de „ quatre chevaux, qui ne pourront „ être chargés de plus de douze à quin- „ ze cent livres peſant, pour le tranſ- „ port de tous les effets appartenans „ aux Alliés, ſoit en munitions, ou „ en équipages, leſquels chariots ſe- „ ront conduits juſqu'aux lieux ci- „ après convenus, ſur les Frontieres „ du Palatinat. Il ſera de même four- „ ni des chevaux pour monter les Of- „ ficiers, outre ceux d'attelage qui „ ſeront néceſſaires pour les voitures

„ à

„ à eux appartenantes, afin de porter „ leurs équipages ou effets juſqu'aux „ lieux convenus.

On s'engage au tranſport des équipages pour les Officiers qui ſortent actuellement avec la Garniſon, & on permet aux Officiers de ſe pourvoir de chevaux pour leur argent.

„ VIII. Il reſte ſur les remparts de „ la Ville de Prague, ſix piéces de ca- „ non de vingt-quatre livres de bal- „ les avec leurs affûts & armements, „ deſquelles il y en a une hors de ſer- „ vice; trois piéces de douze, mon- „ tées ſur leurs affûts, avec leurs ar- „ mements; un affût de rechange de „ vingt-quatre, avec ſon armement „ complet; deux mortiers de douze „ pouces de diamétre, avec leurs af- „ fûts & armements complets; trois „ mortiers de dix pouces & ſix lignes: „ leſquelles neuf piéces de canon ſuſ- „ dites ſont de fonte, cinq mortiers „ auſſi de fonte avec leurs affûts & „ armemens & un affût de rechan- „ ge d'une piéce de vingt-quatre, „ le tout appartenant à Sa Majeſté le „ Roi de Pologne, ſans que, ſous quel-

„ que

„que prétexte que ce ſoit elles puiſ-
„ſent être retenuës ; devant au ſur-
„plus être garanti qu'il n'en ſera fait
„aucune répétition envers Sa Majeſté
„Impériale & Sa Majeſté Très-Chré-
„tienne.

Cet Article n'eſt point accordé, parce que nous n'avons rien à démêler avec Sa Majeſté le Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

„IX. Il ſera libre à tous les Offi-
„ciers Impériaux ou François, qui
„ſont priſonniers de guerre, & ſur
„leur parole, à Prague, de ſortir avec
„la Garniſon, ſans que cela change
„rien à leur condition. *Accordé.*

„X. Tous les malades ou bleſſés,
„employés, domeſtiques ou autres,
„Impériaux ou François, qui ſe trou-
„veront dans les Hôpitaux établis,
„ou dans des maiſons particulieres,
„ſeront & demeureront libres après
„leur convaleſcence, & ils ſeront
„conduits en toute ſûreté au lieu con-
„venu, par la même route qu'aura
„tenu la Garniſon, & avec des Offi-
„ciers de leur Nation. Il leur ſera
„fourni des chevaux, chariots ou voi-
„tures

„tures en nombre ſuffiſant pour leur „tranſport & celui de leurs effets ; la „ſubſiſtance qui leur eſt néceſſaire, „leur ſera préparée & fournie dans les „lieux de leur route, en payant de „gré à gré. Tous les malades, & ceux „qui ne ſont point en état de marcher „avec la Garniſon, ſeront priſonniers „de guerre, tant Officiers que Soldats. „*Accordé.*

„XI. Il ne ſera point touché aux „vivres, médicaments, & autres pro„viſions de toute nature, faites pour „l'approviſionnement & pour l'entre„tien des malades & bleſſés, non „plus qu'à tous les Officiers, Com„mis principaux, Employés & Do„meſtiques, actuellement prépoſés „pour en avoir ſoin. Il leur ſera four„ni, au contraire, en payant, toutes „les choſes dont ils pourroient man„quer & avoir beſoin, juſqu'au temps „de leur parfaite guériſon & de leur „départ, & juſqu'à ce qu'ils ſoient „rendus au lieu où ils doivent être „conduits en toute ſûreté, lequel au„ra été convenu ſur la Police du Com„miſſaire des Guerres, François, &

„autres

„autres Employés, auſquels toute li-
„berté & ſûreté ſeront accordées pour
„éxercer leurs fonctions : il leur ſera
„fourni des logemens pour y établir
„les malades convaleſcens, à meſure
„qu'ils ſeront en état d'évacuer les
„Hôpitaux de la Ville. La Maiſon des
„Invalides eſt convenable pour un pa-
„reil dépôt.

On aura tout le ſoin imaginable des malades; les Chirurgiens & les Commiſſaires qu'on laiſſera avec eux n'auront qu'à s'adreſſer au Commiſſaire de Sa Majeſté la Reine, pour avoir tout ce dont ils auront beſoin; ce qui ſera cependant pour leur compte.

„XII. Il ſera libre aux Officiers,
„Employés, & à tout autre étant à la
„ſuite des troupes, de faire des dépôts
„dans la Ville de Prague, de tous les
„effets, agrêts de toute nature, équi-
„pages, bagages & voitures, qu'ils
„ne pourront emmener avec eux, &
„leſquels ſeront retirés dans une ſaiſon
„convenable.

Accordé, à leurs dépens. On laiſſera des Commiſſaires pour régler les payements de toutes les dettes vérifiées, contractées par les Officiers.

„ XIII. Les Officiers de l'Etat-Ma-
„ jor, ceux de la Garniſon, & au-
„ tres Employés à la ſûreté domeſti-
„ que; & tous autres encore, Impé-
„ riaux, ou François, ſortiront de
„ Prague le 15. Janvier, attendu la
„ difficulté d'aſſembler les choſes né-
„ ceſſaires pour leur marche & le
„ tranſport de tous leurs effets. On
„ tiendra la route ci-après ſur Egra,
„ pendant laquelle il ſera fourni le lo-
„ gement, la paille, le bois; de Hor-
„ ſelitz à Beraun, où il y aura ſejour;
„ de Zébrack à Mouth & de-là à
„ Rockizan, pour ſe rendre à Pilſen
„ où il y aura auſſi ſejour; enſuite par
„ Orteau, Miéde, Ezerlin & Plava
„ où il doit encore y avoir ſéjour: la
„ derniere route par Sandau à Egra.
„ Il ſera donné un Officier avec une
„ eſcorte, qui aſſûrera ladite Garni-
„ ſon & la ſuite, les effets & équipa-
„ ges contre toutes hoſtilités. Et du
„ jour de l'Acte d'Evacuation conve-
„ nu, il ſera libre à tous les gens de la
„ campagne d'apporter leurs denrées
„ dans la Ville de Prague, ſans être
„ inquiétés en façon quelconque; de
„ même

„même tous actes d'hoſtilités ceſſeront „de part & d'autre, juſqu'à ce que la „Garniſon ait joint l'armée du Maré„chal de Belle-Iſle.

On pourvoira immédiatement à un nombre ſuffiſant de chariots pour emmener les équipages; la Garniſon ſortira dès le 2. Janvier 1744. mais pour ſûreté de ce Traité, on fera l'évacuation de la Citadelle, ou du nouveau Château, nommé Wiſcherad, le 28. Décembre, & il ſera occupé par le Général Prince Picolomini, avec un bataillon & quatre compagnies de Grenadiers, ſans cependant qu'aucun de ceux-là paſſent les Portes pour entrer dans la Ville; au reſte, la Garniſon ſortira par la Porte appellée Strohoff.

„XIV. Les troupes de la Reine ne „pourront entrer & prendre poſte „dans la Ville de Prague, que ſix „heures après que la Garniſon l'au„ra évacuée. Il ne ſera pas permis „non plus à des particuliers, quoique „ne formant pas de troupes, d'y en„trer avant ce terme. Il ſera laiſſé „des Commiſſaires des Guerres & „d'Artillerie, qui feront les Vérifica„tions des Effets compris dans les

„Etats des Munitions de la Place.
„M. de Chevert a les Pouvoirs les
„plus étendus pour procurer le re-
„tour des Otages qui ont été emme-
„nés de Prague, & lequel ne ſera
„différé, après la ſignature de l'Acte
„d'Evacuation, qu'autant de temps
„qu'il faudra pour les traduire en tou-
„te ſûreté dans la Ville de Prague,
„lorſque la Garniſon ſera renduë hors
„du Royaume de Bohême.

Il eſt très-peu important qu'après que la Garniſon ſera ſortie, les troupes de la Reine entrent dans Prague une ou ſix heures après; mais il eſt néceſſaire que les Officiers de Sa Majeſté, commandés pour faire les Inventaires & reçevoir les Effets dans les Magazins de Guerre ou de Vivres, où tout ſera fidélement conſigné entr'eux dans Prague le 30. *de ce mois, y ſoient avant. Rien de ce qui regarde les Effets dépendans de l'Artillerie, Pontons ou vivres, ne ſera aliéné ni détourné. La route de la marche ſera, ainſi que M. de Chevert le ſouhaite, hors que la Garniſon ne touchera point la Ville de Pilſen; mais elle fera ſéjour en quelqu'endroit des environs. Toutes les hoſtilités ceſſeront; mais il ne ſera permis à qui que ce ſoit d'apporter*

porter des denrées dans la Place avant l'évacuation. M. de Chevert aura la bonté de donner ſa parole-d'honneur pour le retour des Otages de la Ville de Prague; il aura auſſi celle d'en donner avis au Maréchal de Belle-Iſle, auſſi-tôt qu'il ſera ſorti de Prague, afin que ce Général faſſe relâcher les Seigneurs qui ſont au nombre de ces Otages.

„Madame la Comteſſe de Baviére, „reſtée à Prague avec un Fils au ber„ceau, ſa naiſſance, ſon âge, ſon „état, l'exemptent d'être compriſe dans „un Traité; M. le Prince de Lobko„witz eſt prié de trouver bon qu'elle „demeure libre de partir quand bon „lui ſemblera, avec toute ſa ſuite, & „ſans aucune difficulté; & qu'au ſur„plus il lui ſoit donné toute aſſiſtance, „pour le tranſport de ſes équipages, „avec eſcorte.

Madame la Comteſſe de Baviére ſera reſpectée de nos troupes, comme de celles de France, & cette Dame prendra ſes commodités comme elle le jugera à propos. Signés, DE CHEVERT, Brigadier des Armées du Roi; le Prince DE LOBKOWITZ, Maréchal.

M. le Maréchal de Belle-Iſle avoit pris en ſortant de Prague la ſage précaution d'emmener quarante Otages, des plus diſtingués des trois Etats, & des plus attachés à la Reine de Hongrie ; mais je ne crois pas qu'il ſoit fort néceſſaire de tranſmettre leurs noms à la poſtérité.

Telle fut la fin du fameux Siége de Prague, pendant lequel les aſſiégeans tirerent ſix mille coups de canon, & jetterent trois mille ſix cent bombes ; ſiége qui couta des ſommes immenſes à la Reine de Hongrie, & qui fit un honneur infini (que je ne crois pas que perſonne oſe conteſter) aux Troupes Françoiſes. Il y périt beaucoup de braves gens, & ſur tout l'élite de ces vieux Régimens, qui avoient fait trembler l'Allemagne quelque-temps auparavant. Les Autrichiens y perdirent près de dix mille hommes, ſans avoir pû venir à bout de faire une bréche, ni de joindre leurs paralleles. Il faut cependant convenir qu'ils ſe comporterent avec beaucoup de bravoure, dans les différentes ſorties que la garniſon fit ſur eux ; & il n'en falloit pas

peu

peu pour arrêter l'impétuoſité d'un Ennemi audacieux, dont l'ardeur naturelle étoit conſidérablement augmentée par le deſir d'échapper à la honte d'être faits priſonniers de guerre. Il n'y eut que les malades qui ſe trouverent en aſſés grand nombre à Prague lors de la Capitulation, qui ſubirent cette dure loi. Dans la ſuite le nombre des priſonniers François, y compris ceux qu'on avoit pris dans le Cercle de Léthoméritz, s'eſt trouvé monter à plus de douze mille hommes; & malgré le Cartel, qui avoit été conclu en Boheme entre les deux Nations, ils ont été envoyés en Hongrie, d'où une partie s'eſt ſauvée en Turquie, & le reſte eſt mort de fatigue & de miſere.

Après la retraite totale des troupes Françoiſes, tout fut tranquille dans Prague, excepté ceux qui avoient paru attachés à l'Empereur. On établit un Tribunal contre ceux de ce parti, qui fut bien-tôt diſſipé; les principaux ayant d'abord été enlevés & transférés en Hongrie. On défendit d'avoir aucun commerce avec les François ni

avec

avec les Impériaux. Le jeune Prince de Mansfeld, pour être venu chez le Grand Bourgrave avec une cocarde blanche, éprouva les plus cruels traitemens de la part d'un Lieutenant de Huſſards, qui s'excuſa ſur ce qu'il l'avoit pris pour un Officier François, quoique le Prince lui eut dit ſon nom.

Il ne reſtoit plus aux François, dans toute la Bohême, que la Forteresſe d'Egra; le Prince de Lobkowitz avoit reçu ordre de quitter la Bohême, & de s'approcher du Haut-Palatinat avec ſon armée, pour reſſerrer les François de ce côté-là, & leur couper la communication avec Egra & Amberg. Ce Général éxécuta cet ordre, & poſta ſes troupes le long du Naab juſqu'à Kzrn, ce qui en effet empêchoit les François d'être informés de ce qui ſe paſſoit à Egra. Tout ce qu'ils en ſçavoient, c'eſt que le Général Feſtititz s'étoit répandu avec ſes Huſſards autour de la Place & la tenoit bloquée de façon qu'il n'y entroit preſque rien. La garniſon étoit foible, & elle manquoit de tout. Le Maréchal de Broglio réſolut de la ravitailler & d'y jet-

ter

ter des troupes fraîches. Il fit partir, ſous les ordres de M. du Cayla, dix bataillons & trente eſcadrons, avec un Convoy conſidérable de munitions de bouche, deſtiné pour Egra. M. du Cayla força quelques poſtes du Prince de Lobkowitz, & arriva heureuſement près d'Egra, où il fit entrer ſon Convoy & quatre bataillons; & après avoir retiré l'ancienne garniſon, il revint ſur ſes pas, ſans le moindre accident, les Huſſards & les Cuiraſſiers s'étant retirés à ſon approche des poſtes qu'ils occupoient ſur ſa route.

Cet avantage fut bien-tôt effacé par ceux que le Prince Charles remporta peu de temps après. Pour bien comprendre la conduite de ce Prince, il faut ſe repréſenter une partie des troupes Françoiſes ſous M. de Broglio, poſtées au bord du Danube; M. le Comte de Saxe commandant celles qui étoient depuis Weichs juſqu'à Stadtamhoff. Le Prince de Conty étoit avec 12000. hommes à Landaw, le Feld Maréchal Comte de Seckendorff, avec le gros des Bavarois, à Landshut, & le Général Minuzzi, avec le reſte, à

Criſſach

Crſſach pour couvrir Braunau ; entre cette Place & Landaweſt, le Château de Grieſbach, & un peu plus haut un Bourg nommé Pfarrekireh. Les Autrichiens étoient maîtres du premier poſte, les François les en chaſſerent, & y mirent une petite garniſon ; un détachement de l'armée du Prince Charles reprit Grieſbach ; delà on marcha à Pfarrekireh, & on enleva le Capitaine la Croix, qui, quoique ſurpris, ſe défendit en brave homme ; mais il fallut céder à la force. Il fut bleſſé & pris avec tout ſon monde

A ces nouvelles, les François abandonnerent Eggenfeld, & vinrent joindre le Prince de Conty, qui craignant que le Prince Charles ne marchât à Landaw, abandonna ce poſte, & ſe retira de l'autre côté de l'Iſer ; mais le Prince Charles n'avoit d'autre but que d'enfermer le Général Minuzzi ; & l'ayant mis hors d'état de pouvoir être ſecouru, il marcha à lui, le força dans ſon poſte, tailla en piéces tout ce qui fit quelque réſiſtance, prit Minuzzi lui-même priſonnier de guerre,

re, avec pluſieurs autres Généraux Bavarois. En un mot, il remporta une victoire complette, faute de n'avoir pas renforcé les poſtes en queſtion. Les Généraux s'aboucherent enſuite, pour concerter les meſures les plus propres à arrêter les progrès du Prince Charles. Ils convinrent de ſe joindre & d'agir de concert ; mais M. de Broglio ne fit pas aſſez de diligence ; & non-ſeulement le Prince Charles eut le temps de faire inveſtir Braunau, où s'étoient retirés les débris de l'Armée de Minuzzi, mais auſſi de prendre Bourghauſen au-deſſous de Braunau.

L'attention de ce Prince étoit de ſe mettre entre M M. de Broglio & de Seckendorff, afin d'achever de battre en détail les François & les Bavarois, comme il avoit déja commencé à le faire. Pour éxécuter ce projet, il vint ſe poſter à Thaun avec une partie de l'Armée, pendant que l'autre faiſoit le ſiége de Braunau ; de Thaun, il fit un gros détachement pour ſe venir emparer de Dingelfing, poſte d'importance, qui le rendoit maître de

l'Iſer, où les François avoient une forte Garniſon & des ponts de communication.

Le Comte de Daun, chargé de cette expédition, s'approcha de Dingelfing, avec environ neuf mille hommes, la plûpart Croates & Pandoures. Il fit d'abord ſommer le Marquis du Châtelet, qui commandoit dans ce poſte, & qui répondit, qu'il vouloit mériter par ſa défenſe l'eſtime du Comte de Daun. M. Philippe, Lieutenant-Général, qui étoit aux environs de Dingelfing, avec quatorze bataillons & douze eſcadrons, ne jugea pas à propos de ſe meſurer avec ce Général; & dès qu'il eut avis de ſon approche, il paſſa de l'autre côté de la Riviere, où il s'arrêta pour favoriſer la retraite de la Garniſon, au cas qu'elle ne put ſe ſoûtenir. Après quelque réſiſtance, les Troupes de la Reine planterent leurs échelles & emporterent la Place d'aſſaut. Tout fut d'abord paſſé au fil de l'épée, Bourgeois & Soldats; les bombes avoient déja embraſé une partie de la Ville, & le feu avoit fait périr bien du monde;

de ; la Garniſon ſe ſauva par les ponts qu'elle avoit ſur l'Iſer, & joignit M. Philippe, après avoir brûlé & détruit ſes ponts ; M. de Daun eut bien de la peine à faire ceſſer le pillage, & à éteindre le feu ; de-là ce Général marcha à Landaw, qui ſubit le même ſort. La Garniſon Françoiſe, que le Prince de Conty y avoit laiſſée en ſe retirant, ſe ſauva après s'être défenduë quelque-temps. Le feu prit à la Ville ; mais il ſeroit peut-être aſſez difficile de ſçavoir comment, ni de quelle part.

Pendant que le Prince pouſſoit ſi vivement les François & les Bavarois, l'Empereur étoit à Munich, où il étoit venu de Francfort pour relever par ſa préſence le courage abattu de ſes peuples. A la nouvelle du progrès de ſes Ennemis, ce Monarque ne ſe crut pas en ſûreté. Il quitta ſa Capitale & abandonna entierement ſon Electorat pour ſe rendre à Augſbourg ; mais les nouveaux progrès du Prince Charles ne lui permirent pas d'y faire un long ſéjour. Nous en verrons les ſuites, après que nous nous ſerons arrêtés

quelque-temps ſur la guerre d'Italie.

Les Eſpagnols n'étoient pas plus heureux dans cette partie, que l'Empereur & ſes Alliés ne l'étoient en Bohême. Le Roi de Sardaigne, qui s'empara de la Mirandole, les força en même-temps d'abandonner le Bolonois, la Romagne & les Etats de l'Egliſe. Le Pape devint, pour la premiere fois, le véritable pere commun des fideles : amis, ou ennemis, tous ſubſiſtoient indifféremment à ſes dépens : d'un autre côté, les Anglois rendirent des ſervices plus réels à la Reine de Hongrie, dans le cours de cette année, que pendant la précédente ; car ayant bloqué une Eſcadre Eſpagnole dans le port de Toulon, où une tempête l'avoit obligée de ſe retirer, ils la tinrent en échec, & brûlerent depuis les Galleres d'Eſpagne dans un port de Provence, & ils forcerent le Roi des deux Siciles à retirer ſes Troupes & de garder la neutralité. Cette ſéparation mit les Eſpagnols hors d'état de réüſſir dans la tentative qu'ils avoient fait de pénétrer dans les Etats du Roi de Sardaigne

gne par le Comté de Nice, ou par la Valée de Barcelonette.

Pendant que Mr. le Maréchal de Maillebois marchoit au ſecours de Prague, les Hannoveriens & les Heſſois alloient joindre les Anglois, qui étoient débarqués à Oſtende pour ſe joindre aux Autrichiens.

Comme il y avoit déja un corps de douze mille hommes ſous Dunkerque, aux ordres du Bailly de Givry, on eut bien-tôt aſſemblé une Armée dont M. le Maréchal de Noailles fut chargé du commandement. Mais malgré les grandes diſpoſitions qui ſe faiſoient de part & d'autre, la campagne ne ſe paſſa qu'en obſervations. Les plus grands coups ſe porterent en Bohême & en Baviere. M. le Cardinal de Fleury, qui avoit toujours eu pour objet la pacification de l'Europe, n'avoit ceſſé d'y travailler, ſur tout depuis que les affaires paroiſſoient ſe brouiller plus que jamais; * mais ſa carriere étoit trop avancée, & les Puiſſances trop intereſſées à continuer la guerre, pour qu'il eut

* Mort du Cardinal de Fleury.

cette ſatisfaction. Il mourut le 29. Janvier 1743. regretté du Roi & de tous ceux qui ſçavent préférer les Miniſtres, dont les conſeils tendent moins à faire mériter à leur Maître le ſurnom de Grand, que celui de pere du peuple. Comme il y a peu de perſonnes en place qui réüniſſent tous les ſuffrages de leur vivant, ce ſera à la poſtérité à mettre le ſceau à ſa réputation ; juſqu'à préſent perſonne ne peut diſconvenir que jamais Miniſtre ne mérita à plus juſte titre la confiance de ſon Maître, par ſa ſimplicité, ſa probité, & ſon déſintéreſſement. Il eut cette derniere qualité par excellence ; car quand on conſidere les richeſſes immenſes des Cardinaux d'Amboiſe, Richelieu & Mazarin, ſes Prédéceſſeurs, avec ce qu'il a laiſſé, on a tout lieu d'être ſurpris de l'immenſe diſproportion. Il eſt vrai qu'en comparant le crédit de ces Premiers Miniſtres, avec la confiance parfaite & entiere dont le Roi honoroit le Cardinal, l'on trouve que le pouvoir des premiers étoit autant au-deſſous du crédit puiſſant de ce dernier, que leurs richeſſes étoient

au-

au-deſſus de celles qu'il poſſédoit.

Si la véritable ſcience des Rois eſt de connoître les hommes (comme le remarque M. Boſſuet) de diſcerner quelle confiance ils méritent, à quels emplois ils ſont propres, jamais perſonne n'a poſſédé cette ſcience à un ſi haut degré que Louis XV. Je ne préſume pas qu'il ſoit fort néceſſaire d'entrer dans un détail pour prouver ce que j'avance ; tous les choix qu'il a faits en diſent beaucoup plus que je n'en pourrois faire. Ainſi, ſans entrer dans un plus long détail, je crois qu'il eſt temps d'en venir aux opérations de l'année 1743.

* M. le Maréchal de Noailles, qui avoit été déſigné par le feu Cardinal, pour commander l'Armée que le Roi aſſembloit en Allemagne, détacha M. le Prince de Dombes, pour aller occuper les poſtes du Necker, & envoya à Worms & à Oppenheim le Comte de Berchigny. Dans tous ces différens mouvemens, le Maréchal s'étoit approché du Mein, pour obſerver les Autrichiens, Anglois, Hannoveriens, & Heſſois,

* Opérations de l'année 1743.

Heſſois, qui s'étoient avancés aux environs de Francfort, menaçant la Lorraine & la Baviere. Le deſſein de M. de Noailles étoit de couvrir ces Provinces & de favoriſer le retour de M. de Broglio, qui avoit informé la Cour qu'il ne pouvoit plus ſe ſoûtenir en Baviere, & qui, en conſequence, avoit reçu ordre de revenir en France. Le Maréchal de Noailles fit un détachement de douze mille hommes, ſous les ordres de M. de Ségur; ce détachement traverſa la Franconie & la Suabe, & ſe poſta près de Donawerth. Les Autrichiens faiſoient fuir leurs Ennemis en Baviere de tous les côtés. La mauvaiſe manœuvre des Généraux fut au point, que l'Empereur ſoupçonna qu'on avoit voulu ſacrifier ſes Troupes & ſes Etats héréditaires, aux motifs de haine & de jalouſie qui animoient les Ennemis de M. de Seckendorff. Il eſt bien difficile d'approfondir les véritables cauſes des déſaſtres; mais ce qui n'eſt pas douteux, c'eſt qu'il y a eu au moins (& pour ne rien dire de plus) une incapacité bien marquée, & une grande diviſion, qui

qui à coup ſûr n'a pas peu contribué aux malheurs qui ſont arrivés.

M. de Borglio ſe retiroit cependant en hâte ſous le canon d'Ingolſtadt, d'où il ſe poſta du côté de Donawert, pendant que le Comte de Seckendorff alloit chercher chez les Cercles de l'Empire un azile pour les triſtes reſtes de l'Armée Impériale. Toute la Baviere retomba de nouveau au pouvoir des Autrichiens. Ils prirent Deckendorff, Landshut, Braunau, Straubingen, Munich, Kelheim, ſans donner le temps de ſe reconnoître à leurs Ennemis. Il ne reſtoit plus à l'Empereur qu'Ingolſtadt & Donawert, avec le Château de Rhoſemberg. Ce Prince partit le 26. de Juin pour Francfort il apprit en chemin la nouvelle de la Bataille d'Ettingen.

* L'Armée des Alliés étoit campée ſur deux lignes, ſur la rive du côté du Mein ; & le Roi d'Angleterre, qui y étoit arrivé depuis peu, avoit établi ſon Quartier-Général à Aſchaffenbourg, Ville appartenant à l'Electeur de Mayence.

* Bataille d'Ettingen.

yence. Le terrein que l'Armée des Alliés occupoit, étoit reſſerré, d'un côté par le Mein, & de l'autre par une chaîne de collines hautes & couvertes de bois : cette Armée n'avoit point de Magazin ; elle tiroit ſa ſubſiſtance de la Franconie, & le Prince Georges de Heſſe étoit près de Hanau, Ville d'Allemagne, ſituée ſur la droite du Mein, entre Francfort & Aſchaffenbourg, avec un corps de Troupes Heſſoiſes & Hanoveriennes, pour favoriſer le tranſport des vivres qui venoient de ce côté-là.

Le Maréchal de Noailles étoit de l'autre côté du Mein. Son Armée, pour le moins auſſi forte & auſſi belle que celle du Roi d'Angleterre, s'étendoit depuis Selingſtad, ſur la gauche, juſqu'au-deſſous d'Aſchaffenbourg. Sur la droite, les deux Armées étoient ſéparées par le Mein. Les Anglois étoient Maîtres du pont d'Aſchaffenbourg, couvert d'une redoute, & les François en avoient deux à Selingſtad.

L'attention de M. de Noailles étoit d'affamer l'Armée Angloiſe ; pour cet effet il fit tirer un retranchement dans

un

un bois vis-à-vis d'Aſchaffenbourg, ce qui rendit le pont de cette Ville inutile à l'Ennemi & le maſqua entierement. Il poſta un gros détachement à Miltemberg, Bourg ſitué à quelques lieuës au-deſſous d'Aſchaffenbourg, & il mit quelques compagnies dans le Village de Leider, ſur la gauche du bois retranché : les Piquets étoient près du Mein ; & ſes Partis paſſant cette Riviere ſur les ponts de Selingſtad, enlevoient tout ce qu'ils rencontroient : de cette maniere l'Armée Angloiſe ne tiroit preſque plus de vivres de la Franconie, & ne pouvoit ſubſiſter dans la poſition où elle étoit.

Le Roi d'Angleterre, convaincu de la néceſſité de chercher une ſituation plus favorable, aſſembla à Aſchaffenbourg ſon Conſeil de Guerre ; tous les Généraux furent d'avis de décamper & de s'approcher de Francfort : là-deſſus les ordres furent donnés pour marcher vers Hanau, où le Prince Georges étoit, avec une partie des Hanoveriens & des Heſſois.

M. de Noailles avoit bien prévu que l'Ennemi prendroit ce parti, comme

me le plus propre à remédier à la diſette qui régnoit dans leur Camp. Il forma là-deſſus un des plus beaux plans dont on ait entendu parler depuis long-temps ; mais qui ne réüſſit pas, par la valeur indiſcrette d'un de ſes Généraux, dont la faute gâta tout, & ſauva l'Armée Angloiſe du danger le plus éminent. Il eſt indubitable que ſi M. le Duc de Grammont avoit éxécuté les ordres qu'on lui avoit donnés, le Roi d'Angleterre étoit fait priſonnier, avec plus de douze mille hommes de ſes Troupes.

M. le Maréchal de Noailles, parfaitement inſtruit des mouvemens de l'Armée Ennemie, avoit l'œil ſur Aſchaffenbourg. Il ne vit pas plutôt que les Anglois l'abandonnoient, qu'il y envoya des Troupes ; en même temps il fit paſſer le Mein à cinq brigades d'Infanterie, ſous les ordres du Duc de Grammont, à qui il ordonna de ſe poſter dans le Village d'Ettingen, & de n'en ſortir que lorſqu'il le feroit avertir. Il poſta une brigade d'Infanterie dans le Village de Gros-Welnitzheim ; ſix batteries de canon, placé

é le long du Mein, faiſoient un grand feu pendant ce temps-là, ſur l'armée Angloiſe, qui n'avoit garde de pénétrer les meſures que le Général François prenoit contr'elle, tant le terrain étoit propre à cacher tous ces mouvemens.

Le Village d'Ettingen eſt partagé par un Ruiſſeau qui coule des montagnes & qui va ſe perdre dans le Mein. Ce Ruiſſeau forme une eſpéce de Ravin au-deſſus du Village, & ſes bords ſont remplis d'arbres & de hayes-vives. On y arrive par un chemin creux, qui eſt un vrai coupe-gorge. L'armée Alliée, en défilant ſur pluſieurs colomnes, ne pouvoit paſſer que par-là. Le Maréchal, attentif à ſes mouvemens, n'attendoit que le moment où l'avant-garde & la premiere colomne ſe trouveroient engagés dans ce chemin & en deçà du Ruiſſeau, pour donner ordre à M. de Grammont de ſortir de ſon poſte, & de ſe placer entre la colomne & le Ruiſſeau, pour l'attaquer à dos, pendant que la Maiſon du Roi, & toute la cavalerie avec le gros de l'infanterie, qui occupoient la plaine, entre

entre le Village d'Ettingen & un bois ſur la gauche, la chargeroient en front; & pour que les autres colomnes ne puſſent pas venir au ſecours de celle-là, il ne ceſſoit de les faire foudroyer par ſon canon, qui cauſoit beaucoup de déſordre dans les troupes des Alliés: outre cela, Monſieur de Noailles faiſoit marcher quelques brigades pour renforcer les troupes qu'il avoit miſes dans Aſchaffenbourg, & elles devoient s'avancer ſur les derrieres de l'Ennemi, pour eſcarmoucher & l'amuſer, pendant qu'on frapperoit le grand coup que le Maréchal méditoit.

Il ne s'agiſſoit pas moins que de prendre le Roi d'Angleterre, qui étoit à la téte de la premiere colomne, & de lui enlever 10. à 12000. hommes, d'un ſeul coup de filet. Les meſures étoient ſi juſtes, que le ſuccès en paroiſſoit infaillible. Qui croiroit que l'imprudente vivacité d'uu ſeul homme (à parler bien modeſtement) eut rendu inutiles des précautions ſi ſages & ſi bien compaſſées? C'eſt cependant ce qui arriva; car le Duc

de

le Grammont qui commandoit les Gardes Françoiſes, ne fut pas plutôt arrivé à ſon poſte, que ſans ſe ſouvenir des ordres du Maréchal de Noailles, il paſſa le Ravin, & ſon exemple entraîna la cavalerie de la Maiſon du Roi, & quelques Régimens de cavalerie. Le temps que ces troupes mirent à faire ces mouvemens, les embarras qu'elles trouverent dans leur paſſage, tout cela donna à l'Ennemi le loiſir de ſe mettre en ordre. Il ne faut pas beaucoup de temps pour ranger ſur pluſieuts lignes une armée qui marche en groſſes colomnes ſerrées. On fut bien-tôt prêt à recevoir les François qui venoient un peu en deſordre, à cauſe de la difficulté du terrein.

Le Maréchal de Noailles étoit de l'autre côté du Mein, où il alloit donner ſes ordres pour faire renforcer le poſte d'Aſchaffenbourg. Lorſqu'il aprit la manœuvre de M. de Grammont, il en fut au deſeſpoir; mais il n'y avoit plus moyen d'y remédier. Le deſſein étoit éventé, le Ravin paſſé; il falloit vaincre ou périr. Il ne penſa plus qu'à

qu'à faire ſoutenir M. de Grammont ; pour cet effet il ſe poſta près d'Ettingen, & ordonna au reſte des troupes d'avancer : le terrein, qui, ſans ce contre-temps, auroit dû être favorable aux François, leur devint deſavantageux ; leur artillerie, même ſi bien poſtée, leur fut inutile, dès le moment qu'on ſe méla ; car comme elle ne pouvoit tirer que ſur les flancs de l'Ennemi, ces coups auroient pû porter auſſi-bien ſur les François que ſur les Alliés. Ils ne tirerent guéres pendant le combat qu'avec quatre petites piéces qui fermoient leur aile droite. L'artillerie des Alliés, au contraire, fut placée avantageuſement ſur le front de la bataille ; un vent de Sud-Eſt qui ſoufloit, portoit la fumée dans les yeux des François, & une batterie qui fut placée ſur une hauteur, foudroya la gauche de l'armée Françoiſe, & cauſa une perte conſidérable. Du premier choc, la Maiſon du Roi renverſa la premiere & la ſeconde ligne de la cavalerie Angloiſe, & elle l'auroit entierement défaite ſi l'infanterie avoit eu le même ſuccès : mais

après

rès avoir eſſuyé trois décharges de non & de mouſqueterie dans un ter- n ſerré & inégal, ſans tirer un coup fuſil, les Gardes-Françoiſes lâche- nt le pied, & gagnerent le bord du ein. On les pouſſa, ſans leur donner temps de ſe reconnoître. Ils ſe jet- ent dans la riviere, & la paſſerent à nage, non ſans perdre beaucoup de nde. Le reſte de l'infanterie tint me encore quelque-temps ; mais les liés ayant percé par le vuide que la te du Régiment des Gardes venoit faire, repouſſerent quelques Régi- ens qui s'étoient coulés le long du ein, pour les prendre en flanc, & mberent eux-mêmes ſur le flanc oit des François. Leur infanterie, & e partie de la cavalerie, commença e retirer & à ſe battre en retraite du té du Ravin, qu'elle repaſſa à la fa- ur des charges que faiſoit la Maiſon Roi. Cette vaillante Troupe n'a ut-être jamais paru avec plus d'éclat e dans cette funeſte journée, expo- à un feu ſi violent d'artillerie & de ouſqueterie, qui la prenoit en front en flanc, & à la faveur duquel la

cavalerie Angloiſe s'étoit ralliée, ne ceſſa de combattre, quoiqu'abandonnée de l'infanterie & d'une partie de la cavalerie. Elle revint plus de ſix fois à la charge, avec une intrépidité digne de ſa réputation; mais tout cela ne ſervit qu'à augmenter le nombre des morts. Il fallut des ordres réitérés du Général pour les obliger à ſe retirer.

Les Gardes-du-Corps, les Gendarmes, les Chevaux-Legers, les Mouſquetaires, & les Grenadiers-à-Cheval, ſouffrirent infiniment du canon pointé ſur la montagne, qui portoit dans le flanc de l'aile gauche de l'armée Françoiſe. Ils ſe retirerent, après quatre heures de combat, & après avoir fait des prodiges de valeur. Ils repaſſerent le ruiſſeau en bon ordre, & firent encore ferme ſur une hauteur; mais M. de Noailles leur ordonna de repaſſer le Mein; ce qu'ils firent, ſans qu'on oſât s'y oppoſer, tant leur contenance en impoſoit encore à l'Ennemi.

L'ardeur ſi naturelle aux François étoit encore animée par la préſence de trois Princes de la Maiſon Royale, qui quoique dans l'âge le plus tendre,

ndre, montrerent une intrépidité à oute épreuve; je veux dire leurs Al-eſſes Séréniſſimes Monſeigneur le Duc e Chartres, Monſeigneur le Comte e Clermont, & Monſeigneur le Duc le Penthiévre. Le ſouvenir de cette ournée auroit été bien plus fâcheux our la France, ſi la fortune ne les eût as préſervés des dangers où leur va-leur les précipitoit. Monſeigneur le Duc de Chartres eût un cheval tué ſous lui; & le ſang-froid qu'il té-moigna dans une action ſi périlleuſe, n'excita pas moins l'admiration des François, que ſa conduite affable & ſon caractére bienfaiſant a depuis mé-rité leur amour.

Cette bataille ne décida rien: la per-te fut égale; & quoique les Alliés reſ-taſſent maîtres du champ de bataille, ils l'abandonnerent le moment d'après, & avec tant de hâte, qu'ils y laiſſerent tous leurs bleſſés. Du côté des Alliés, le Général Claiton fut tué, le Duc de Cumberland bleſſé d'un coup de feu à la jambe, & le Duc d'Aremberg à la poitrine. Les principaux Officiers François, qui furent tués ou bleſſés,

étoient le Duc de Rochechouart, les Marquis de Fleury & de Sabran, tués : le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, les Ducs d'Ayen, d'Harcourt & de Bouflers, bleſſés; une quantité prodigieuſe de Gardes-du-Corps, Gendarmes, Chevaux-Legers, Mouſquetaires, d'Officiers aux Gardes, & du Régiment du Roi, tués ou bleſſés.

Pendant que cela ſe paſſoit ſur le Mein, M. de Broglio arrivoit aux environs de Donawert, où le Comte de Ségur l'attendoit; de-là traverſant la Suabe & la Franconie, il gagnoit à grandes journées le haut du Rhin, pourſuivi ſans relâche par des troupes legéres du Prince Charles. Enfin il eut le bonheur de paſſer le Rhin & de ſe mettre en ſûreté. Il en fut quitte pour une partie de ſes équipages. Tous ceux du Marquis de Roſen furent pillés, de même que ceux de M. le Prince de Guiſe, & de M. de Monconſeil; deux cent Grenadiers & Dragons qui les eſcortoient, furent hachés en piéces, entre Hall & Œtingen, dans le Comté de Holac.

Le

Le Maréchal de Broglio * ne fut pas plutôt arrivé en France, qu'il fut relégué dans ſes terres. Chacun porta là-deſſus le jugement que ſa paſſion lui dictoit; les uns blâmerent la conduite du Maréchal dans tous ſes points; & d'autres en firent une apologie outrée. Il eſt conſtant qu'à tout prendre le Maréchal de Broglio étoit un grand Officier. Il avoit donné dans la guerre de la Succeſſion d'Eſpagne les preuves d'une capacité & d'une bravoure bien décidés.

Le Maréchal de Villars, qui lui avoit accordé toute ſa confiance, pourroit convenir qu'il lui devoit une partie de ſes ſuccès; ſans l'attaque des Lignes de Stolhoffen, que M. de Broglio conſeilla & exécuta, Douay n'étoit pas aſſiégé, & l'affaire de Denain changeoit de face.

Dans la guerre de 1733. le Maréchal de Villars le choiſit pour Lieutenant-Général de l'armée qu'il commandoit en Italie. M. de Broglio s'y comporta avec la même diſtinction, & à la

* Diſgrace de M. de Broglio.

la mort de M. de Villars il mérita d'être honoré du Bâton de Maréchal de France. Quelques jours après il battit l'armée Impériale à Parme, le 29. Juin 1734. qui étoit commandée par le Comte de Mercy.

Quoique l'on puiſſe reprocher à M. de Broglio la ſurpriſe de la Secchia, il faut cependant convenir qu'elle ne ſervit qu'à prouver ſon courage, ſa fermeté & ſes reſſources. On le vit par tout où il y avoit du danger. Il combattoit en grand homme, & ſon malheur lui donna un nouveau luſtre : quatre jours après il vainquit M. de Konigſeck à Guaſtalle.

Voilà la naiſſance & les progrès militaires de M. de Broglio juſqu'à la guerre de Bohême, où il fut nommé en 1741. pour remplacer à Prague le Maréchal de Belle-Iſle. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il ſembla ne s'attacher qu'à changer toutes les diſpoſitions de ſon Prédéceſſeur. Il laiſſa forcer les poſtes les plus néceſſaires pour la conſervation de ce Royaume, ſans y envoyer les ſecours que l'on ne ceſſoit de lui demander ; & les Ennemis qui profite-

fiterent de ſes fautes pour défaire tous ces Corps de troupes, ne laiſſerent à M. de Belle-Iſle que les reſſources de ſon eſprit, pour ſauver, par une eſpece de prodige, les débris de l'armée la plus floriſſante de l'Europe.

Tel fut le Maréchal de Broglio dans les guerres de 1701. de 1733. & enfin dans celle de 1741.

Il eſt bon cependant de remarquer que tout ce qu'on pourroit dire de plus fort contre ce Général, ne ſeroit pas capable de donner atteinte à ſon honneur; car il eſt de principe que ce ne ſont pas les fautes qui deshonorent un homme de guerre, mais ſeulement la lâcheté & les mauvaiſes actions; cela ſuppoſé, les réflexions que l'on peut faire ne bleſſent qui que ce ſoit. Un Hiſtorien judicieux, dit quelque part, avec raiſon, *Que les Princes, les Grands du monde, & les Généraux d'Armée, doivent s'imprimer fortement dans l'eſprit, que leur rang les expoſant ſur le théâtre du monde, tout ce qu'ils font de bon ou de mauvais eſt toujours connu d'un fort grand nombre de perſonnes, & ces derniers ont pour témoins leurs Soldats & leurs*

leurs Officiers qui voyent ſouvent fort clair. Cela entendu, un Hiſtorien eſt donc en droit de tranſmettre à la poſtérité leurs actions, telles qu'il les trouve, ou telles qu'il les a vû. Le ſeul moyen que les uns & les autres ayent pour prévenir le blâme des ſiécles à venir, eſt de bien faire.

Le Monarque peut impoſer ſilence à ſes Sujets, tandis qu'il eſt en état de ſe faire craindre ; les autres le peuvent, par leur crédit auprès du Monarque, ou de ſes Miniſtres ; mais ni ce Monarque ni ce Miniſtre ne viendront jamais à bout d'arrêter la plume des Etrangers, ou des Ecrivains deſintereſſés qui vivront après lui ; ainſi tôt ou tard la vérité perce. Revenons cependant à des choſes plus intereſſantes.

Le Prince Charles ſuivoit l'armée de M. de Broglio ſans pouvoir l'atteindre. Il avoit laiſſé un corps de 12. à 15000. hommes ſous le Général Bérenklau pour réduire Ingolſtadt, Place conſidérable, qui pouvoit faire une longue réſiſtance, & que M. Berenklau n'auroit jamais priſe avec ſi peu de

de monde, ſi le Commandant n'avoit pas eu ſes raiſons pour la rendre. Il capitula au bout d'un mois, & mit fin à la guerre de Baviere.

Des malheurs auſſi multipliés déterminerent l'Empereur à faire déclarer qu'à l'avenir il obſerveroit la Neutralité, & que ſon armée ſeroit appellée *les troupes de l'Empire.*

Le blocus de la ville d'Egra continuoit, & les troupes qui le formoient n'avoient fait que changer de Général. Au lieu de Feſtititz, c'étoit le Général Comte de Collowrath qui les commandoit. Je ne dirai rien ici de la poſition des poſtes, du blocus, ni de l'ouvrage que la garniſon avoit ajoûté aux anciens : on peut recourir aux Plans qui ont paru dans le temps.

Les munitions de bouche que M. de Cayla avoit introduites dans Egra commencerent à diminuer conſidérablement dès le mois de Juillet ; la garniſon paſſa celui d'Août ſans viande ; & les Soldats furent réduits, après avoir mangé les chevaux, de ſe nourrir des chats & des chiens. Le Comte de Collowrath envoyoit quelquefois

par politeſſe des piéces de volaille à M. d'Hérouville, Commandant de la Place, & au Comte de Lannion, Colonel du Régiment de Médoc. Au fond on ne ſe faiſoit pas grand mal de part ni d'autre. La garniſon auroit voulu être aſſiégée dans les formes; mais la Reine de Hongrie vouloit les forcer de ſe rendre priſonniers de guerre, ſans qu'on les honorât d'un coup de canon. Les François regardant cela comme un grand affront, aimoient mieux tout ſouffrir que de ſe rendre. M. des Alleurs, inſtruit du triſte état de cette garniſon, entreprit de faire entrer un convoi de cinquante bœufs, avec quelques autres proviſions, dans la Place. Il écrivit au Commandant, par le moyen d'un déſerteur à qui on promit ſa grace, & on l'inſtruiſit de ce qu'il devoit faire pour recevoir ce convoi. On le fit conduire juſques ſur les Frontieres de Bohême. Le jour fixé, le Gouverneur avoit fait un gros détachement, qui devoit s'avancer ſur la Frontiere pour recevoir le convoi & l'emmener; mais tout cela fut inutile. Le détachement fut

fut obligé de rentrer ſans avoir vû de convoi, les Huſſards les avoient prévenus ; & ſans égard pour la Neutralité de l'Electorat de Saxe, ils avoient été l'enlever ſur les terres de l'Electeur même.

Ce coup ayant manqué, la garniſon d'Egra ſe trouva à la derniere extrêmité ; les Soldats étoient obligés de ſortir à la dérobée pour aller chercher des racines aux environs de la Place ; les Croates qui les ſurprenoient les maſſacroient ; mais la faim les obligeoit de braver tous les périls. Les habitans ſortoient en foule de la Place, & dès les mois d'Août il n'en reſtoit pas deux cent. Comme ils avoient emporté avec eux tout l'argent qu'ils avoient pû, la garniſon ſe trouva bientôt ſans petite monnoye, ce qui obligea le Gouverneur de faire battre des demi-ſous d'étain, qui ſervoient à payer le Soldat, pour acheter le peu que les Payſans ſe hazardoient d'apporter, & qu'ils vendoient à un prix exhorbitant, lorſqu'ils réüſſiſſoient à le faire parvenir dans la Place. * Enfin,

* Reddition d'Egra.

après avoir ſouffert trois mois de ſuite la plus cruelle famine, cette brave Garniſon fut obligée de ſe rendre priſonniere le 7. de Septembre 1743.

Les Officiers & les Soldats reſſembloient à des Spectres, tant ils étoient maigres & décharnés. Ils couroient encore en foule à leurs drapeaux que les Autrichiens avoient ſaiſis; ils les baiſoient les larmes aux yeux; quelques-uns marchoient ſur leurs armes qui étoient à terre, & les briſoient de rage & de douleur. On les fit ſortir de la Place, & on les diſperſa dans le cœur de la Bohême.

Les Régimens qui compoſoient cette brave Garniſon, étoient celui de Médoc, un Bataillon de Limouſin, le Régiment de Bourgogne, celui de Ponthieu; les principaux Officiers étoient M. d'Hérouville, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Commandant de la Place; M. le Comte de Claviere Brigadier, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Enguien; M. le Comte de Lannion, Colonel du Régiment de Médoc; M. Palchet, Lieutenant de Roi, Lieutenant-Colonel

au

au Régiment de Luxembourg ; M. de Mondoſe, Major de la Place, Capitaine au même Régiment ; de Laudonniere, Aide-Major & Capitaine au Régiment de Piémont. La priſe d'Egra mit fin à la guerre de Bohême qui avoit duré deux ans.

La Reine de Hongrie ſe voyant en poſſeſſion de la Bohême & eſperant faire de nouveaux progrès, ſembloit cependant vouloir la Paix, & faire un accommodement avec l'Empereur ; mais les propoſitions qu'elle lui fit faire étoient ſi dures, qu'on s'apperçût bien que cette Princeſſe les avoit moins fait dans le deſſein de terminer la guerre, que pour ne pas révolter les Puiſſances Médiatrices. Il falloit pour premier article, que l'Empereur conſentit à l'Election du Grand-Duc, ou de l'Archiduc, pour Roi des Romains, avec la condition que les Archives de l'Empire reſteroient à Vienne, de même que le Conſeil Aulique, & les principaux Officiers de la Cour Impériale.

Secondement, que Charles VII. renonçât à la Baviere, pour laquelle on lui donneroit en échange quelques

Provinces dans les Pays-Bas, ou en Italie, au moyen de quoi on lui promettoit qu'il ne ſeroit ni plus mal ni moins bien poſſeſſionné que dans ſes Etats patrimoniaux.

Troiſiémement : on exigeoit de l'Empereur qu'il employeroit ſon nom & ſon crédit dans l'Empire, afin d'engager les Cercles à déclarer la guerre à la France pour le bien de la Paix.

Charles VII. offrit de renoncer à l'Alliance de cette Couronne ; mais il ne voulut pas s'engager plus loin. La Cour de Vienne fut inflexible à l'égard de cette condition, de même que ſur la premiere, & elle ne ſe relâcha qu'à l'égard de la ſeconde

La Reine d'Hongrie faiſoit ſes efforts pour engager les Hollandois à ſe déclarer, ſous prétexte que l'armée du Bas-Rhin étoit deſtinée contr'eux; mais la Lettre que le Roi leur avoit écrit au commencement de 1742. les raſſûroit. Comme elle n'eſt pas longue, je la rapporte tout au long.

Lettre

Lettre de Sa Majeſté Très-Chrétienne à M. le Marquis de Fenelon, ſon Ambaſſadeur auprès de Leurs Hautes-Puiſſances les Etats-Généraux.

M. LE MARQUIS DE FENELON.

„ J'ai reçu la Lettre que vous m'a-
„ vez écrite le 22. Décembre 1741.
„ avec la Réſolution des Etats-Géné-
„ raux du 19. du même mois ; j'y ai
„ vu, avec plaiſir, la juſtice qu'ils ren-
„ dent à mon affection pour leur Ré-
„ publique, & à la droiture de mes in-
„ tentions. Quoique je ne puiſſe igno-
„ rer tous les reſſorts que les Enne-
„ mis de la France mettent en œuvre
„ pour les rendre ſuſpectes, vous pou-
„ vez aſſûrer de nouveau les Miniſtres
„ de la République, que l'armée que
„ j'ai aſſemblée ſur le Bas-Rhin ne
„ doit leur donner aucune inquietude,
„ n'ayant d'autre but que de ſoûtenir
„ & de défendre mes Alliés, contre
„ les Ennemis qui pourroient vouloir
„ les inquiéter. Je ſuis bien éloigné
„ de mettre de ce nombre les Etats-

„ Généraux, avec qui je deſire d'en-
„ tretenir toujours une parfaite intel-
„ ligence ; & quoiqu'ils n'ayent pas
„ jugé à propos de répondre aux offres
„ que vous leur aviez faites de ma part,
„ pour mieux aſſûrer la tranquillité de
„ leur Voiſinage, je n'attribue leur ſi-
„ lence à aucun deſſein dont je puiſſe
„ prendre ombrage, mais plutôt à la
„ confiance qu'ils ont dans mon amour
„ pour la Paix, que j'aurai toujours à
„ cœur de conſerver tant que je ne
„ ſerai point provoqué. Au ſurplus,
„ je ne puis pénétrer quels ſont les
„ motifs de la nouvelle augmentation
„ de troupes que la Réſolution des
„ Etats-Généraux ſemble indiquer
„ comme prochaine. Je ne leur con-
„ nois point d'Ennemis, & je crains
„ que ce ne ſoit dans la vuë d'exciter
„ de plus grands troubles, qu'on cher-
„ che à les inquiéter par de faux avis
„ que je crois dépourvûs de tout fon-
„ dement. Sur ce, je prie Dieu qu'il
„ vous ait, M. le Marquis de Fenelon,
„ en ſa ſainte garde. Ecrit à Verſailles
„ le 4. Janvier 1742. (*étoit ſigné*)
„ LOUIS ; & plus bas, AMELOT.

Les

Les Hollandois virent bien par cette Lettre & par la conduite de la France, que quoique Sa Majeſté Très-Chrétienne jugeât à propos de prendre part aux troubles qui agitoient l'Europe, ce n'étoit que pour remplir ſes engagemens. Il eût été deshonorant pour le Roi de France de reſter tranquille, dans le temps qu'on accabloit ſes plus intimes Alliés, & des Princes qui lui étoient unis par les liens du Sang. Pourquoi d'ailleurs les Provinces-Unies auroient-elles trouvé à redire à la conduite du Roi de France, puiſqu'elles-mêmes accordoient des ſecours conſiderables à la Reine de Hongrie, fondés uniquement ſur le Traité de 1732. auquel ils ne joignoient autre choſe que leurs interêts propres ? Si cette Alliance étoit un motif ſuffiſant pour les engager à donner des ſecours à cette Reine, un motif pareil & un titre beaucoup plus fort ſans doute, obligeoit Sa Majeſté Très-Chrétienne à ſecourir l'Empereur.

M. le Maréchal de Noailles qui alloit ſouvent conférer avec ce Prince, ſe bornoit à faire faire à ſon armée

diffé-

différens mouvemens. Il détacha M. le Comte de Saxe entre Briſack & Hunningen, pour couvrir la Haute-Alſace & s'oppoſer au Prince Charles qui étoit dans le Briſgaw. Ce Prince avoit conquis toute la Baviere, guidé par la fortune, & toujours où il devoit être. Il rempliſſoit l'Europe du bruit de ſes Exploits Il étoit dangereux qu'il réüſſit dans le Paſſage qu'il tentoit ; c'eſtpourquoi M. le Maréchal de Noailles lui mit en tête M. le Comte de Saxe, ſi fameux par la priſe de Prague, d'Egra, & Delnbogen, & qui après avoir pénétré juſqu'à Kauden, venoit mériter, par de nouveaux exploits, la préférence que le Roi lui donna quelque-temps après pour le Commandement Général de ſes Armées en Flandres.

Les mouvemens des Ennemis déterminerent ceux de M. le Maréchal de Noailles juſqu'à la fin de la campagne. Il y eut pluſieurs affaires particulieres entre des détachemens ; ſix cent Huſſards Autrichiens, battirent entre Neuſtat & Diedsfeld, un détachement du Corps que commandoit M. de

M. de Villemur, Maréchal de Camp, qui avoit ſuccédé à M. le Prince de Pons. Quelques jours après, M. le Maréchal qui fut informé que le Prince Charles faiſoit de nouveaux efforts ſur le Haut-Rhin, pour paſſer cette riviere, y envoya la Maiſon du Roi. Ce Prince ne voulut pas courir les mêmes riſques qu'à Rheinweiller, où M. de Balincourt lui avoit défait 3000. hommes, qui avoient déja paſſé le Rhin. Cette défaite avoit même ſauvé la Haute-Alſace. M. le Maréchal de Noailles qui apprit l'arrivée des Hollandois au camp des Alliés ſous Worms, ravitailla Landaw, détacha 12. bataillons, & 10. eſcadrons de Carabiniers ſous Strabourg, pour être à portée du Haut-Rhin, où le Prince Charles cherchoit à faire paſſer ſon armée; de-là il partit pour Weiſſenbourg & Lauterbourg, où il reſta fort peu de temps. M. le Comte de Saxe, qui avoit été chargé de garder les lignes du Lauter avec 24. bataillons & 40. eſcadrons, les y fit barraquer & cantonner. Les lignes du Lauter furent faires en 1708. par M. le Maréchal de Villars.

Villars. Le cours du Lauter, dans un ſable ſpongieux & propre aux inondations, détermina M. de Villars à fortifier cette Riviere, & à en couvrir la Baſſe-Alſace. Il fit faire de bons retranchemens, & des redoutes de diſtance en diſtance, qui ſuivant le Lauter depuis le Village de St. Germain dans la Montagne, aboutiſſent à un Marais impraticable au-deſſous de Lauterbourg.

M. le Maréchal d'Harcourt les répara en 1710. & s'en ſervit utilement en 1711. contre le Prince Alexandre de Wirtemberg. La Paix faite, on les abandonna au temps.

M. le Maréchal de Noailles n'en trouva que les veſtiges en 1743. Il en connut tout le prix; il ordonna donc que l'on travaillât à les rétablir, & elles nous furent néceſſaires.

Il n'eſt pas poſſible de paſſer ſous ſilence les fautes que les Alliés firent dans cette campagne; après avoir gagné la bataille d'Ettingen contre toutes les régles, ils vont paſſer l'été à Hanau, au nombre de cinquante-huit mille hommes, & laiſſent paſſer le Rhin à l'ar-

à l'Armée du Roi. Le Prince Charles, qui arrivoit de Baviere, agiſſoit avec vigueur ſur le Haut-Rhin, & les Alliés reſtoient tranquilles, lorſque la guerre devenoit défenſive. M. le Maréchal de Noailles, qui ne perdoit pas de temps, faiſoit défiler des Troupes ſur la Sarre, ſur la Moſelle, & remplacer ſur le Haut-Rhin les Régimens qui ſe trouvoient hors d'état de ſervir. Les Alliés ſortirent enfin de leur létargie à la fin du mois d'Août, & après avoir paſſé le Rhin, au lieu de marcher en avant, ils reſterent à Worms tranquilles ſpectateurs du ravitaillement de Landaw, & rendirent inutiles les projets du Prince Charles. Les Alliés forts de 72000. hommes, par la jonction des Hollandois, & ſupérieurs de beaucoup à M. le Maréchal de Noailles, vinrent camper quinze jours à Spire pour s'en retourner à Worms, au lieu de faire un mouvement ſur le Lauter, dont M. de Noailles leur avoit abandonné les lignes, de peur de courir les riſques d'une action dont le ſuccès eut ouvert les portes de la France aux Vainqueurs. Quelle perſpective

ſpective pour les Alliés, une Bataille gagnée, & le Prince Charles, des bords de l'Inn, ſur ceux du Rhin.

Il n'eſt pas poſſible de diſconvenir que les Alliés n'ayent manqué aux premiers élémens de la guerre. Leur objet principal & même unique, après la bataille gagnée, devoit être de profiter des avantages qu'elle offroit. Le paſſage du Rhin ſe préſentoit. Landaw qui manquoit de tout, ne pouvoit pas tenir. Le poſte de Billichem ſur la Riviere de Wikback une fois occupé, les forçoit à ſe rendre. Quelles ſuites entraînoit la priſe de Landaw? La perte d'une Place conſidérable ſur le Rhin pour leurs Ennemis, un grand établiſſement, un entrepôt ſûr pour faire la guerre en Alſace & établir des contributions ſur la Sarre.

De-plus, les Alliés décidés à reſter ſur le Rhin, devoient après avoir paſſé ce fleuve à la fin d'Août, entreprendre ſur la Baſſe-Alſace; ils mettoient M. de Noailles dans l'impoſſibilité d'aider M. le Maréchal de Coigny, qui étoit preſſé par le Prince Charles. La Baſſe-Alſace lui fourniſſoit

ſoit abondamment de quoi ſubſiſter ; dix bataillons & trois eſcadrons de Cavalerie, qui compoſoient la Garniſon de Landaw ravitaillée, n'étoient point ſuffiſans pour les troubler & les arrêter. Je crois qu'il eſt certain que le Prince Charles eut mieux fait, ſi, au-lieu d'aller ſur le Haut-Rhin, il avoit joint l'Armée des Alliés pour porter la guerre ſur le Bas-Rhin. Son objet principal étoit de le paſſer ; rien pour lors de ſi facile ; ſa préſence auroit éclairé & ranimé cette Armée de peuples différens, & peut-être de ſentimens oppoſés. Qu'en eſt-il arrivé ? Le Prince Charles ſéduit par les reſſources qu'il s'eſt imaginé trouver dans le Briſgaw & les Pays qui appartiennent à la Reine, a cru réüſſir. Cela auroit cependant pu arriver, ſi les Alliés l'euſſent ſecondé.

Le projet des Alliés n'étoit pas ſans doute de ſe déclarer ouvertement, ils ne cherchoient qu'à faire ſortir de l'Allemagne les Armées du Roi de France, pour remplir leurs engagemens avec la Reine, en conſequence de ceux pris avec le feu Empereur ſon pere.

Quelle

Quelle ſupériorité & quels avantages négligés, l'état de nos Troupes, nos mouvemens, les ordres donnés d'abandonner Lauterbourg & Weiſſembourg, les Places de l'Alſace & des trois Evêchés hors d'état de défenſe, une Armée de nouvelle levée, & une ſuite d'événemens malheureux, tout cela ne préſentoit-il pas à l'Ennemi ! Cependant il faut que M. le Maréchal de Noailles pare à ces grands inconvéniens & profite des fautes des Ennemis. Les riſques que nous courions prouvent que ce n'eſt pas ce qu'il y a de moins difficile dans la guerre, que celle que l'on fait défenſivement, & qu'il faut trouver dans ſon propre génie de quoi s'oppoſer aux deſſeins de ſes Ennemis. Voici ce qu'en dit Montécucully.

„ Les Actions défenſives n'ont ſans „ doute pas tant d'éclat que les con„ quêtes ; mais elles demandent plus „ de fatigues, plus d'adreſſe, plus de „ fermeté, & d'intrépidité. Dans la „ guerre offenſive, on ne compte pour „ rien ce qu'on manque de faire ; par„ ce que les yeux attentifs à ce qui ſe

„ fait

„ fait & remplis d'une action éclatan-
„ te, ne ſe trouvent point ailleurs &
„ n'enviſagent point ce que l'on pour-
„ roit faire.

La renommée, ſemblable aux Poëtes, invente & éxagere beaucoup, ayant à décrire un ſeul point de vérité, ſoit de bien ſoit de mal, l'embellit d'un grand nombre d'événemens fabuleux; mais dans la guerre défenſive, la moindre faute eſt mortelle, & les diſgraces ſont encore éxagérées par la crainte, qui eſt le vrai microſcope des maux, & on les attribue toutes à un ſeul homme. On ne regarde que le mal qui arrive, & non ce qui pouvoit arriver de pis, ſi on ne l'avoit empêché; ce qui, en bonne juſtice, devroit être compté pour un bien; puiſque c'eſt une démonſtration dans la ſtatique, que la moindre puiſſance, quelqu'effort qu'elle faſſe, eſt enfin obligée de céder à une majeure qui l'entraîne par force avec elle.

Les opérations de la campagne de 1743. en Allemagne finirent par le mouvement qu'avoient fait les Alliés

en partant de Spire. Le Prince Charles ne pouvoit ſe tenir plus long-temps dans la même poſition ; il ſe détermina à entrer dans des quartiers & à donner du repos à ſon Armée qui en avoit grand beſoin ; les Alliés prirent les leurs ſur la Baſſe-Meuſe, & dans les Pays-Bas Autrichiens. M. de Noailles envoya cantonner ſon Armée ſur la Sarre & la Moſelle, en attendant les départemens de la Cour. Le Maréchal de Coigny diſtribua ſes Troupes dans la Haute & Baſſe-Alſace, la Lorraine, & la Franche-Comté, afin que ces deux Armées fuſſent en état d'éxécuter les projets de la Campagne prochaine.

Fin du Tome premier.

701848

TABLE
DES
MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A

ALBERT I. Empereur, donne le premier à ſa Maiſon le nom d'Autriche, 18. *& ſuiv.*
Albert V. Duc de Baviére, 2.
Anglois. Services réels qu'ils rendent à la Reine de Hongrie, 316.
Anhalt-Deſſau (le Prince Léopold d') action où il ſe trouve, 53. *& ſuiv.*
Armée qu'il commande, 108. 194. 195. 197. 199.
Anne (La Princeſſe) épouſe d'Albert V Duc de Baviére, 2.
Aremberg (le Duc d') bataille où il eſt bleſſé, 331.
Armentieres (le Marquis d') défend Léthoméritz, 277.
Armiſtice général, 16.
Aubigné (d') Lieutenant-Général, 107.

s'empare de Piſſek, 114.
Corps de troupes qu'il commande, 207. 211. *& ſuiv.*
Il abandonne ſon poſte, 213. *& ſuiv.*
& eſt défait, 214. 218.
AUGUSTE, Roi de Pologne, troubles que cauſe en Europe ſa mort, 12. *& ſ.*
AUGUSTE III. Roi de Pologne, & Electeur de Saxe, 7. 13.
Acte qu'il ſigne, 8.
Traité auquel il accede, 13.
Il arme contre la Reine de Hongrie, 60.
Précis de ſon Manifeſte, 81. *& ſuiv.* 95. *& ſuiv.*
Ses droits & prétentions particuliéres ſur tous les Royaumes & Etats, nommés Autrichiens, 98. *& ſuiv.*
Sa Déclaration, 101. *& ſuiv.*
Il conclut une Alliance offenſive avec le Roi de Pruſſe, 110.
Autriche (Maiſon d') Déciſion des Princes de cette Maiſon ſur le défaut de poſtérité des enfans mâles de Maximilien II. 10.
Autrichiens (les) ſe rendent maîtres de preſque toute la Baviere, 321.
Ayen (le Duc d') Bataille où il eſt bleſſé, 332.

B

BALINCOURT (M. de) défait 3000 Autrichiens, 347.
Bataille ou *Action*, de Molwitz, 51. *& ſuiv.*

de

de Czaslaw, 199. *& suiv.*
de Sahay, 205 *& suiv.* Issue de ce combat, 206. *& suiv.*
d'Hisperberg, 222. *& suiv.*
d'Ettingen, 321. *& suiv.*
Bathiani (le Général) action où il se trouve, 242. 246.
Baviere (Maison de) son droit à la succession de la Maison de Saxe, 7.
Fondement de ses droits sur les Etats que Philippe III. Roi d'Espagne avoit cédés à Ferdinand II. 11.
Baviere (Charles Electeur de) analyse de sa protestation en forme de Manifeste contre les prétentions de la Reine de Hongrie, 25. *& suiv.* Autre Manifeste qu'il fait publier à ce sujet, 61. *& suiv.*
Votum qu'il fait présenter à la Diète tenue sur la Pragmatique-Sanction de Charles VI. 68. *& suiv.*
Il s'empare de Passau; fait son entrée dans Lintz; fait sommer Vienne, 106. se rend devant Prague, qu'il tente d'escalader, 110. dans laquelle il entre, 111
Il se fait reconnoître Roi de Bohême, 113. est élu & proclamé Empereur, 116. Voyez CHARLES VII.
Baviere (le Comte de) Lieutenant-Général, 107. Gouverneur de Prague, 232.
Belle-Isle (le Maréchal de) Armée à la tête de laquelle il entre en Baviere, 107.

Ambaſſadeur à la Diéte de Francfort; ſes ordres; ce qu'il expoſe au Roi de Pruſſe, 109.
Succès de ſa Négociation avec le Roi de Pologne, 110.
Il écrit à celui de Pruſſe, 113.
Avant de quitter Prague, il regle les quartiers des Troupes, & ſe rend à Francfort, 114.
Il ſe ſignale en magnificence au Couronnement de l'Empereur Charles VII. 116. *& ſuiv.*
Son éloge, 170.
Il ſe rend à l'Armée, dont il prend le Commandement ſous le Maréchal de Broglio, 205. va trouver en vain le Roi de Pruſſe, 207.
Sa tentative à la Cour de Dreſde, 210. *& ſuiv.* Il écrit au Maréchal de Broglio, 210. retourne à Prague, 212. informe Sa Majeſté Impériale du Traité du Roi de Pruſſe avec la Reine de Hongrie, 229. défend Prague, 232. 237. 354. envoie demander au Prince Charles une Conférence, 232. 237.
Sa Déclaration dans cette Conference, 233. à ce Prince dans une autre, 257. *& ſuiv.*
Sa Réponſe au Comte de Konigſeck, 234. 238. *& ſuiv.*
Il inſtruit les Officiers du réſultat de ſa Conférence avec ce Prince, 258. *& ſuiv.*

Ses préparatifs ſur les ordres de la Cour pour évacuer Prague, 281. *& ſuiv.*
Sa fameuſe retraite de Prague, 285. *& ſuiv.* comparée à celle des 10000. Grecs, 284.
Sa Lettre ſur ſa retraite, 288. *& ſuiv.*
Réflexions ſur cette retraite, 294. *& ſuiv.*
Beneda (le Colonel) action où il eſt fait priſonnier, 255.
Benoît XIV. Pape s'accommode avec le Roi de Sardaigne, 164. *& ſuiv.*
Son zèle trop immoderé; ſa réponſe à la Reine de Hongrie; motifs du Bref qu'il envoie au Cardinal Sintzendorff, 165.
Il ſe montre le véritable pere commun des Fidéles, 316.
Berchigny (le Comte de) ſe rend à Wormes, 319.
Berenklau (le Général) ſa réponſe aux plaintes contre le Colonel Mentzel, 119.
Il ſe rend maître de Straubing; harcele les Bavarois, 179. bat le Maréchal Thoring, 230. marche en vain pour s'emparer de Braunau, 272. *& ſuiv.* ſe rend maître d'Ingolſtadt, 336. *& ſuiv.*
Biron (le Comte de) fait Duc de Curlande, & Régent de Ruſſie, eſt relegué en Siberie, 39. *& ſuiv.*
Biron (le Duc de) action où il ſe ſignale, 252. & eſt bleſſé, 255.

Bodenbrok, Lieutenant-Général, à la bataille de Czaſlaw, 200. 202.
Bohême, fin de la guerre de Bohême, 341.
Botta (le Marquis de) action où il eſt tué, 255.
Bouflers (le Duc de) corps de troupes qu'il commande, 207. 211. *& ſuiv.* abandonne ſon poſte, 214. eſt défait, 215. Bataille où il eſt bleſſé, 332.
Brabant, Comte de Glimes (Iſaac-François de) accompagne l'Infant Don Philippe en Italie; Manifeſte qu'il publie en réponſe à la Déclaration de guerre du Roi de Sardaigne, 157. *& ſuiv.*
Brandebourg (le Prince Frederic Margrave de) action où il périt, 54.
Brandebourg (Frederic-Guillaume, Electeur de) Duchés auxquels il renonce, 57.
Braunau, ſiége de cette Ville, 272. Sa levée, 273.
Brieg, priſe de cette Ville, 54.
Broglio (M. de) ſe trouve à la priſe de Prague, 111.
Maréchal de France, ſuccede à M. de Belle-Iſle dans le Commandement des troupes Françoiſes, 114. ordonne le Bivouac de Piſſek, 115.
Combat où il ſe rend maître du champ de bataille, 205. *& ſuiv.*
Ses mouvemens ſur les avis du Maréchal de Belle-Iſle, 210. *& ſuiv.* & du ſecours qui lui venoit, 212 *& ſuiv.*
Sa

Sa belle manœuvre pour éviter la rencontre de l'Armée du Prince Charles, beaucoup ſupérieur en forces, 215. *& ſuiv.* 221. *& ſuiv.*
Faute qu'il a faite cependant, 218.
Il s'approche de Prague, 231.
Comment il ſe comporte à la défenſe de cette Place, 236. *& ſuiv.* 241. *& ſuiv.* 248. *& ſuiv.* 254. *& ſuiv.* 276. *& ſuiv.*
Il ſort de Prague, & marche au-devant de M. de Maillebois, 269. prend le Commandement de l'Armée de ce Maréchal, 271. envoie du ſecours à M. de Seckendorff, 273. Ses efforts pour ravitailler Egra, 310. *& ſuiv.*
Il ſe poſte au bord du Danube, 311.
Ses efforts pour ſe rendre en France, ſuivant les ordres de la Cour, 320. *& ſuiv.* 332.
Sa diſgrace, 333. Son apologie, 333. *& ſuiv.*
Brunſwick-Beveren (la Ducheſſe de) faite Régente de Ruſſie, 39. eſt deſtituée de la Régence, & arrêtée, 145. *& ſuiv.*

C

CAPITULATION accordée à l'Armée Suédoiſe par le Général Ruſſien, 142. *& ſuiv.*
Carignan (le Prince de) marche contre Don Philippe, 160.
Catherine, Impératrice de Ruſſie, 39.

Cayla (M. du) conduit un convoi à Egra, 311. 337.
CHARLES V. Sa donation à ſon frere Ferdinand, 9.
CHARLES VI. Emotion que le bruit de ſa mort excite, 1. *& ſuiv.*
Ce qu'il avoit fait pour perpétuer la tranquillité de l'Empire & la conſervation de ſes Etats héréditaires à ſes enfans, 4.
Il fait publier dans les Etats de la Maiſon d'Autriche ſa Pragmatique-Sanction, 6.
Ses vues dans ſes promeſſes d'aider l'Electeur de Saxe, 12. *& ſuiv.*
Il meurt; ſes pere & mere, 16.
Ses enfans, 17.
Son éloge, 17. *& ſuiv.*
CHARLES VII. Empereur, 8.
Acte qu'il ſigne, 9.
De Munich il paſſe à Augſbourg, 315.
à Francfort; ce qui lui reſte de la Baviere, 321.
Ses offres ſur les propoſitions de paix de la Reine de Hongrie, 342.
CHARLES XII. Roi de Suede, comment il a gouverné, 151. *& ſuiv.*
Chartres (le Duc de) Bataille où il ſe ſignale, 331.
Châtelet (le Marquis du) commande dans Dingelfing, 315.
Chevert (M. de) ſe trouve à la priſe de Prague, 111.
Commandant de cette Ville; ſa réponſe à

à la ſommation du Prince de Lobkowitz, 295. *& ſuiv.*
Clairon (le Général) bataille où il eſt tué, 331.
Claviere (le Comte de) Brigadier, 340.
Clermont (le Comte de) Bataille où il ſe trouve, 331.
Clermont-Tonnere (le Comte de) action où il eſt bleſſé, 243.
Coigny (le Maréchal de) eſt preſſé par le Prince Charles, 350. met ſes troupes en quartier d'hiver, 354.
Collowrath (le Comte de) tient bloqué Egra, 337. *& ſuiv.*
Congrès général, 16.
Conti (le Prince de) troupes qu'il commande, 311.
Convention entre les Marchands Eſpagnols & Anglois, 41.
Coſa (le Baron de) action où il eſt fait priſonnier de guerre, 250.
Croix (le Capitaine de la) eſt bleſſé & fait priſonnier avec tout ſon monde, 312.
Cumberland (le Duc de) bataille où il eſt bleſſé, 331.
Cziracki (le Général) action où il eſt tué, 243.

D

DAUN (le Comte de) attaque Dingelfing, 314. s'empare de Landaw, 315.
Deffing (M. de) Commandant d'Egra, eſt obligé de capituler, 182. Détachement

ment qu'il fait qui réuſſit, 188.
Deſalleurs (M. le Comte) Miniſtre de France en Saxe, 277. tente envain de faire entrer un convoi dans Egra, 338.
Deux-Ponts (le Prince de) action où il eſt bleſſé, 255.
Diemar (le Général) commande les Milices de l'Electorat de Saxe, 265.
Dombes (le Prince de) va occuper les poſtes du Necker, 319.
Bataille où il eſt bleſſé, 332.
Dreſde (la Cour de) Cauſe de ſes grands ménagemens envers la Reine de Hongrie, 265.

E

EGRA, ſiége de cette Ville, 180. Sa capitulation, 183. *& ſuiv.*
Elle eſt bloquée, 310. *& ſuiv.* 337.
Sa reddition aux Autrichiens, 339. *& ſuiv.*
Eliſabeth-Chriſtine, Imperatrice, 17.
Eliſabeth d'Autriche, Imperatrice, 19.
Eſpagnols (les) leur peu de progrès en Italie, 316. *& ſuiv.*
Eſterhaſi (le Prince) 232.
Eſtrées (le Duc d') action où il eſt bleſſé, 255.
Etats Généraux. Pourquoi ils refuſent d'entrer dans les vues de la Cour de Vienne & de Londres, 264. *& ſuiv.*
Eu (le Comte d') bataille où il eſt bleſſé, 332.

F

FENELON (M. de) Ambaſſadeur de France en Hollande, ſes repréſentations aux Etats Généraux, 166. *& ſuiv.*
FERDINAND I. Empereur; article de ſon Teſtament, 2.
FERDINAND II. Empereur, pourquoi il fait perir le brave Walſtein, 180.
Feſtitiz (le Général) reſſerre Prague, 241. 246.
Sa belle défenſe contre les François, 242. qu'il reſſerre à Egra, qu'il tient bloquée, 310. 337.
Fleury (le Cardinal de) conſeille au Roi de ſigner la Pragmatique Sanction de Charles VI. 3.
Sa mort, 317. *& ſuiv.*
Son éloge, 318. *& ſuiv.*
Fleury (le Marquis de) bataille où il eſt bleſſé, 332.
Fravenberg, ſa priſe, 113.
Frederic, périt à Naples, 18.
FREDERIC I. Empereur, 18.
FREDERIC II. dernier Duc d'Autriche, 18.
FREDERIC-AUGUSTE, Roi de Pologne, Acte qu'il ſigne, 8.

G

GALLEAU (le Colonel) eſt fait priſonnier de guerre avec ſa Compagnie, 188. *& ſuiv.*

Garantie, ſon effet, 32.
GEORGE II. Roi d'Angleterre; ſon démêlé avec l'Eſpagne, 40.
Il léve une Armée, 107.
Traité qu'il ſigne, 108.
Il pouſſe avec vigueur la guerre avec l'Eſpagne, 119. *& ſuiv.* eſt médiateur entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne, 154.
Il met une forte Eſcadre en mer, 162.
traverſe la Négociation pour accorder la retraite des François, 238.
Ses vains efforts auprès des Etats Généraux, 262.
Il ſe rend dans l'Electorat de Mayence, 321. *& ſuiv.*
Givry (le Bailli de) troupes qu'il commande, 317.
Glimes (le Comte de) Voyez *Brabant* (Iſaac-François de)
Grammont (le Comte de) action où il eſt bleſſé & fait priſonnier, 243.
Faute qu'il fait, 324. *& ſuiv.* 327. *& ſuiv.*
Guiſe (le Prince de) combat où ſes équipages furent pillés, 332.

H.

HABSBOURG, plutôt *Habſpourg*, fin de cette Maiſon, 18.
Haddock, Amiral Anglois, ſon peu de réuſſite dans ſa marche, 119. *& ſuiv.*
Harcourt (le Duc d') va reconnoître le Château d'Hiſperberg, 222. *& ſuiv.*

Bataille où il eſt bleſſé, 332.
Utilité qu'il retira de la réparation des lignes de Lauter, 348.
Herouville (M. de) Commandant d'Egra, 338. 340.
Heſſe (le Prince George de) Troupes qu'il commande, 322.
Son camp, 323.

J

JEETZ, Lieutenant-Géneral Pruſſien, 194.
JOWANOWNA, Imperatrice de Ruſſie, meurt; bizarrerie de ſon Teſtament, 39.

K

KALCHSTEIN, Lieutenant-Général Pruſſien, 194.
Kevenhuller (M. de) Général Autrichien, fait ſommer Lintz de ſe rendre, 117. paſſe en Italie avec le Grand Duc, 162. *& ſuiv.*
Le Comte commande en Baviere; effets de ſes conſeils au ſujet du ſiége de Prague, 259. *& ſuiv.*
Kleiſt, Lieutenant-Général, à la bataille de Czaſlaw, 202.
Kock (M.) Secrétaire du Cabinet de la Reine de Hongrie, 260.
Konigſeck (le Comte de) Sa Conférence avec le Maréchal de Belle-Iſle, 232. *& ſuiv.* Sa Réponſe à la ſeconde Demande de ce Maréchal, 237. *& ſuiv.*

Il eſt vaincu, 234.
Konigſeck (le jeune Comte de) 232.

L

LANNION (le Comte de) Colonel du Régiment de Medoc, 338. 340.
Laſci (le Comte de) Général de l'Armée Ruſſienne, renferme celle de Suede dans Helſingfort, 141. Capitulation qu'il lui accorde, 142. *& ſuiv.*
Laudonniere (M. de) Aide-Major d'Egra, 341.
Léthomeritz, priſe de cette Ville par les Autrichiens, 277.
Sa capitulation, 278. *& ſuiv.*
Leuville, Lieutenant-Général, 107.
Lindenfels (le Baron de) action où il eſt tué, 255.
Lobkowitz (le Prince de) défend Budweis, 178. manque d'être forcé, 207. va joindre le Prince Charles, 214. ſe trouve au ſiége de Prague, 246. *& ſuiv.* va reſſerrer Prague, 271. qu'il bloque, 277. 280. *& ſuiv.* 283. *& ſuiv.*
Ses vains efforts pour empêcher la retraite du Maréchal de Belle-Iſle, 283. *& ſuiv.* 285. *& ſuiv.*
Il ſomme Prague de ſe rendre, 295. reſſerre les François du côté d'Egra, 310. *& ſuiv.*
Lorraine (Charles Prince de) a le Commandement de l'Armée Autrichienne, 115. envoie un corps de troupes en Bohême; ſes meſures pour rentrer

rentrer en Bohême, 178. *& ſuiv.* dans l'intérieur de laquelle il poſte ſon Armée, 190. *& ſuiv.*
Diſpoſition de ſon Armée pour la bataille de Czaſlaw, 196. *& ſuiv.*
Ce qu'il écrit au Grand-Duc ſur cette bataille, 204.
Action où il ſe trouve, 207.
Montant de ſon Armée, 213. devant Prague, 235.
Il paroît ſur la Moldau, 213. marche à la rencontre de l'Armée de France, 214. *& ſuiv.* s'empare de Pilſen, 221. marche à Prague, qu'il bloque, 231. *& ſuiv.* & aſſiége, 235. *& ſuiv.* 243. *& ſuiv.* 246. *& ſuiv.* 257. *& ſuiv.* en leve le ſiége, 260. *& ſuiv.*
Sa Réponſe au Maréchal de Belle-Iſle, 232.
Il renoue ſes Conférences avec ce Maréchal, 257.
Ses vains efforts pour arrêter la marche de l'Armée Françoiſe, 268. *& ſuiv.* 271. *& ſuiv.* Villes dont il s'empare, 272.
Il fait bloquer Prague de nouveau, 271. 277.
Avantages qu'il remporte; ce qu'il faut ſe repréſenter pour comprendre ſa conduite, 311. *& ſuiv.*
Son ſeul but, 312.
Victoire complette qu'il remporte, 313.
Il fait inveſtir Braunau, & s'empare de Bourghauſen; ſon but, 313. pourſuit en vain M. de Broglio, 336.

Ses

Ses efforts pour passer le Rhin, 346. *& suiv.*
Fautes qu'il fit ainsi que ses Alliés, 349. *& suiv.*
Il met son Armée en quartier d'hiver, 354.
Louis XV. Pourquoi il se rend garant de la Pragmatique-Sanction de Charles VI. appuie les demandes des Polonois, 12.
Motifs de ses plaintes contre l'Angleterre, 41. *& suiv.*
Ses Lettres-Patentes à l'Electeur de Baviere, 60.
Traité qu'il signe, 108.
Sa Réponse à l'Electeur de Baviere au sujet de M. le Comte de Saxe, 112.
Pourquoi il refuse de s'unir à l'Espagne, 161. de donner passage à ses troupes, 162. & soutient les droits de l'Electeur de Baviere, 163. *& suiv.*
Sa Déclaration sur la marche de l'armée du Maréchal de Maillebois, 262. *& suiv.*
Trait de son éloge, 319.
Sa Lettre à M. le Marquis de Fenelon, 343. *& suiv.*
Son apologie sur la part qu'il a prise aux troubles de l'Europe, 345.
Lowenhaupt, Major-Général de l'Armée Suedoise, 142.

M

MAILLEBOIS (le Maréchal de) Armée qu'il commande, 108.
Sa marche pour aller au secours des François, assiégés dans Prague, 257. *& suiv.* 262. *& suiv.* 265. *& suiv.* 269. *& suiv.* 317.
Apologie de sa conduite à cet égard, 266. *& suiv.*
Il retourne en France, 271.
Mansfeld (le Prince de) cruels traitemens qu'il reçoit, 310.
Marguerite d'Autriche, Reine de Bohême, 19.
Marie-Amelie, Archiducheſſe; ſon Mariage, 7. *& suiv.*
Sa Renonciation à ſes droits ſur les Etats de la Maiſon d'Autriche, 9.
Marie-Joſephine, Archiducheſſe, ſon Mariage, 7.
Elle renonce à tous ſes droits ſur les Etats de la Maiſon d'Autriche, 8.
MARIE-THERESE d'Autriche, ſon Mariage, 17. eſt proclamée Reine de Hongrie, 19.
Sa Déclaration, 19. *& suiv.*
Intérêts importans qu'elle eut à ménager en ſuccédant à ſon pere Charles VI. 20.
Tempéramens qu'elle prit alors, 20. *& suiv.*
Sa Déclaration pour aſſocier le Grand-

Duc de Toſcane au Gouvernement de ſes Royaumes, 21. auquel elle conſerve le ſuffrage du Royaume de Bohême pour l'Election d'un Empereur, 23.
Sa Réponſe aux offres du Roi de Pruſſe, 24.
Ses ordres ſur la proteſtation de l'Electeur de Baviére, 30. *& ſuiv.*
Sa Lettre circulaire aux Cours étrangéres, au ſujet de S. A. E. de Baviere, 32. *& ſuiv.*
Elle a envain recours à la Ruſſie, 38. *& ſuiv.* à l'Angleterre, 40. *& ſuiv.* fait marcher des troupes en Sileſie, 48.
Ses différens avec le Roi de Pruſſe ſont diſcutés, 55. *& ſuiv.* avec l'Electeur de Saxe, 60. *& ſuiv.*
Ses Plaintes à l'occaſion du Manifeſte de l'Electeur de Pologne, 105. *& ſuiv.*
Elle ſe retire à Preſbourg; y aſſemble les Grands, 107.
Sa Réponſe aux Mémoires du Roi d'Eſpagne, 140.
Elle demande envain des ſecours au Pape, 165. aux Hollandois, 166. fait envain agir l'Angleterre auprès du Roi de Pruſſe, 192. envoie des ordres précis d'agir déciſivement, 193.
Ses ordres ſur la demande du Maréchal de Belle-Iſle, 237. *& ſuiv.*
Ses vains efforts auprès des Etats Généraux, 262.
Ses Propoſitions de paix à l'Empereur, 341. *& ſuiv.*

Marie-

Marie-Eleonore, Archiducheſſe, ſon Mariage ; ſa mort, 17.
Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere ; Acte qu'il ſigne, 9.
Mentzel (le Colonel) ſe rend maître de Schardingen, 117.
Traits ſur ce Colonel, 118. *& ſuiv.*
Il fait entrer une Armée dans la Baviere, 171. *& ſuiv.* s'empare de Munick, 172.
Mercy (le Comte de) eſt battu, 334.
Minuzzi (le Général) Troupes qu'il commande, 311.
Il eſt défait & fait priſonnier, 312.
Monconſeil (M. de) Combat où ſes équipages ſont pris, 332.
Mondoſe (M. de) Major d'Egra, 341.
Montecuculli. Ce qu'il dit ſur les actions défenſives, 352. *& ſuiv.*
Monti (le Général) action où il eſt fait priſonnier, 252. 254.
Montijo, Ambaſſadeur d'Eſpagne, auprès de la Reine de Hongrie ; Mémoires ſur les droits de ſon Maître concernant les Etats Autrichiens, qu'il fait publier, 120. *& ſuiv.* 127. *& ſuiv.*
Remarques ſur ces Mémoires, 136. *& ſuiv.*

N

NEUPERG (le Comte de) Veldt-Maréchal de l'Armée Autrichienne, 49.
Ses tentatives ſur Ohlau, 50.

Il eſt rappellé & renvoyé dans ſon Gouvernement de Luxembourg, 115.
Noailles (le Maréchal de) Armée qu'il commande, 317.
Il s'approche du Mein, 319.
Son deſſein, 320. 345. *& ſuiv.*
Son campement, 322.
Ses efforts pour affamer l'Armée Angloiſe, 322. *& ſuiv.*
Plan qu'il forme, manqué par l'indiſcrétion de ſes Généraux, 324. *& ſuiv.* 327. *& ſuiv.* 330.
Ses efforts pour s'oppoſer aux tentatives du Prince Charles, 346. *& ſuiv.*
Il ravitaille Landaw, 347. & les lignes du Lauter, 348.
Son éloge, 352.
Il met ſon Armée en quartier d'hiver, 354.
Norris, Amiral Anglois, ſort envain de ſes Ports, 119.

O

OTTOCARE, Roi de Bohême, eſt défait, 18.

P

PALCHET (M.) Lieutenant de Roi, 340.
Pallandt (le Baron de) eſt fait priſonnier de guerre, 202. *& ſuiv.*
Penthievre (le Duc de) Bataille où il ſe trouve, 331.
Perouſe (le Comte de) Miniſtre de l'Electeur

cteur de Baviere à Vienne, 30.
PETROWNA (Elizabeth) fille de Pierre I. Czar, 39. eſt miſe ſur le Trône de Ruſſie, 145. *& ſuiv.*
Philibert (le Général) 232.
PHILIPPE III. Roi d'Eſpagne, céde ſes droits ſur les Etats d'Autriche à l'Archiduc Ferdinand, Duc de Gratz, 10.
PHILIPPE V. Roi d'Eſpagne; ſes plaintes contre celui d'Angleterre, 40.
Traité d'alliance auquel il accede, 60.
Ses efforts pour engager la France à s'unir à lui, 161.
Don *Philippe*, fils du précédent, paſſe en Italie, 157.
Il ſe retire & gagne le territoire de France, 159. *& ſuiv.*
Philippe (M.) marche au ſecours de Dingelfing, 314.
Pilſen, ſituation de cette Ville; ſa priſe par le Prince Charles, 221.
Polaſtron, Lieutenant-Général, 107. attaque Prague, 110. *& ſuiv.*
Pons (le Prince de) 347.
Poſadowiſz (le Baron de) action où il ſe trouve, 54.
Pragmatique-Sanction de Charles VI. garantie par la France. 2.
Abrégé de cette Pragmatique-Sanction, 4. *& ſuiv.*
Son invalidité, 9. *& ſuiv.* 136. *& ſuiv.* 138. *& ſuiv.*
Les quatre points qui la forment ſont examinés, 65. *& ſuiv.*

Remar-

Remarques sur cette Pragmatique, 86. *& suiv.* 95. *& suiv.*
Prague, sa prise par les François, 111. Blocus de cette Ville par les Autrichiens, 231. *& suiv.*
Son siége par les mêmes, 241. *& suiv.*
Levée de ce siége, 260. *& suiv.* Elle est bloquée de nouveau, 271. 277. 280. *& suiv.*
Sa capitulation, 296. *& suiv.*
Remarques sur ces siéges, 308. *& suiv.*
Princes. Questions qu'il est de leur intérêt qu'elles demeurent indécises, 57.
Prusse (le Roi de) ses offres à la Reine de Hongrie, 23. *& suiv.* entre à la tête de son Armée dans la Silesie; son Manifeste, 29. *& suiv.*
Ses défenses, 49. *& suiv.*
Il marche à l'Ennemi, 50. *& suiv.*
Ses prétentions, 55. 58. *& suiv.*
Il fait alliance avec le Roi de Pologne, 81. assiége Brieg, 106.
Sa Réponse au Maréchal de Belle-Isle, 113. 209. *& suiv.*
Il s'avance dans la Moravie, qu'il met à contribution, 171. reste maître d'Iglau; marche droit à Brinn, près de laquelle il campe, 173. se met en marche pour assiéger Vienne, 177. va s'opposer à un corps de troupes envoyé en Silésie, 178.
Ce qui l'oblige à diriger sa marche aux environs de Czaslaw en Bohême, 191. *& suiv.*

Sa Réponſe fiére aux Négociateurs de la part de la Reine de Hongrie, 192. *& ſuiv.*
Il abandonne la Moravie, 193.
Quartiers qu'il fait prendre à ſon armée, 194.
Diſpoſition de ſon armée, 195. *& ſuiv.*
Il gagne la bataille de Czaſlaw, 201. *& ſuiv.*
Action où il ſe trouve, 207.
Il traite avec la Reine de Hongrie, 224. *& ſuiv.*

R

ROCHECHOUART (le Duc de) bataille où il eſt tué, 332.
Roſen (le Marquis de) combat où ſes équipages ſont pris, 332.
Rothembourg (le Colonel, Comte de) paſſe au ſervice du Roi de Pruſſe; marche à la découverte, 51.
Ses exploits à la bataille de Czaſlaw, 201.
Il eſt bleſſé, 203.
Rudolphe, Comte d'Habſpourg, non d'*Habsbourg*, eſt élu Empereur, 18.
Ruſſie; révolution ſurprenante qui y arrive, 145. *& ſuiv.*

S

SARDAIGNE (le Roi de) Raiſon de ſon accommodement avec la Reine de Hongrie, 152. *& ſuiv.*
Il ſe met en marche contre Don Philippe

pe qu'il chaſſe d'Italie, 160. *& ſuiv.* fait paſſer des troupes ſur les terres du Pape, 164. chaſſe les Eſpagnols d'Italie, 316.
Saxe (la Maiſon de) Acte par lequel elle eſt appellée à la ſucceſſion Autrichienne, 7.
Saxe (l'Electeur de) voyez AUGUSTE III.
Saxe (Maurice Comte de) Lieutenant-Général, 107. contribue beaucoup à la priſe de Prague, 111. pourſuit l'arriére-garde du Grand-Duc, 112. aſſiége Egra, 180. qu'il oblige de capituler, 182. *& ſuiv.* marche contre les Pandoures d'Ellenbogen qu'il oblige de capituler, 270. *& ſuiv.*
Ses plaintes, 274. *& ſuiv.*
Troupes qu'il commande, 311.
Il marche contre le Prince Charles, 346. *& ſuiv.*
Schulembourg (le Général) action où il périt, 55.
Schwerin (le Comte de) commande l'Armée Pruſſienne, 49. *& ſuiv.* s'empare de Grotkau, 50. met en déroute l'aile droite Autrichienne, 54. s'empare d'Olmutz, 116.
Stckendorff (M. de) eſt envoyé en Baviere; il en chaſſe les Autrichiens, 262. fait lever le ſiége de Braunau, 272. *& ſuiv.*
Maréchal & Comte; troupes qu'il commande, 311. va chercher aſile dans l'Empire, 321.

Segur, Lieutenant-Général, 107. se retire dans Lintz qu'il défend, 117. est contraint de capituler, 118. se poste près de Donawert, 320. 332.
Seilern (le Comte de) Chancelier de l'Empereur Charles VI. 4.
Seychelles (M. de) Intendant de l'Armée de France à Prague, 248.
Silesie, Fief du Royaume de Bohême, 56. *& suiv.*
Sintzendorff (le Comte de) Grand Chancelier de la Reine de Hongrie, 31.
Sintzendorff (le Cardinal de) Evêque de Breslau, 106. 155.
Stanislas (le Roi) est appellé au trône de Pologne, 12.
Précis du Traité d'accommodement à cet égard, 13.
Suede (la) réduite à recevoir la loi des Moscovites, 151. *& suiv.*

T

TERZI (le Comte de) commande dans Olmutz, se rend, 116. tente envain de s'emparer du Bourg de Lesch, 174. *& suiv.*
Tessé (le Comte de) action où il est tué, 255.
Testamens de Ferdinand I. confrontés, en quoi l'original differe de la copie, 31.
Thoring (le Comte de) envoyé de Ba-

viére à la Cour de France, ſes repréſentations, 2.
Maréchal, ſe rend à Piſſcz, 114. *& ſuiv.*
Ses tentatives ſur Scharding, 117.
Il eſt battu & contraint de ſe retirer à Donawert, 179. va reconnoître le Château d'Hiſperberg, 222. *& ſuiv.* échoue & eſt battu. 130.
TOSCANE (le Grand-Duc de) faute qu'il fait à l'affaire de Prague, 112. couvre le reſte de la Bohême, 112. *& ſuiv.* eſt battu; ſe démet du Commandement des troupes, 115. paſſe en Italie à la tête d'une Armée, 162. *& ſuiv.* va joindre le Prince Charles devant Prague, 231. 246. 251. *& ſuiv.* 253. 257.
Ses ordres ſur le ſiége de cette Ville, 282.
Traité pour la ſucceſſion de la Pologne, 138
de Vienne de (1735.) 14. *& ſuiv.*
de (1686. 1684.) 57.
de Hanovre, 59.
d'alliance de 1733. entre le Pologne & la Reine de Hongrie, 60.
d'alliance de 1741. entre l'Electeur de Baviére & la France, 60.
de neutralité, 108. *& ſuiv.*
Article de celui entre la Ruſſie & la Suéde, 146. *& ſuiv.*
de Breſlau, 224. *& ſuiv.*
Truchſes Walborg (le Comte de) ſa valeur

leur à la défenſe du Bourg de Leſch, 174.
Il eſt bleſſé, 177.

V

VARENNES (le Marquis de) action où il eſt bleſſé, 177.
Vendome (M. de) éloge qu'en a fait Louis XIV. 170.
Vernon Amiral Anglois, échoue devant Carthagéne, 120.
Villars (le Maréchal de) ſa confiance en M. de Broglio, 133. *& ſuiv.*
Il fait former les lignes de Lauter, 347. *& ſuiv.*
Villemur (M. de) Maréchal de Camp, eſt battu par les Huſſards, 346. *& ſuiv.*
Vincent (M.) Réſident de France à la Cour de Hongrie, 237.

W

WALDEN, Lieutenant-Général Pruſſien, eſt bleſſé, 203.
Walis (le Comte de Winceſlas) s'empare de Léthoméritz, 277. *& ſuiv.*
Walſtein. Ce qu'il dit ſur les grandes entrepriſes, 295.
Wedel, Major-Général Pruſſien, eſt dangereuſement bleſſé, 203.
Werdech, Major-Général Pruſſien, bataille où il eſt tué, 203.

Wiedt (le Comte de) action où il eſt fait priſonnier, 255.
Wirtemberg (le Prince Alexandre de) eſt défait, 348.

Fin de la Table des Matières.

B.N.C.F.
B.12.2.424